



# Bulletin Officiel

N°6343 Mardi 27 Avril 2021

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)26<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	3
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	4
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	7

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANK ABC TUNISIE	8
------------------	---

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BANK ABC TUNISIE	9
------------------	---

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

GIF FILTER	12
------------	----

### APPELS À CANDIDATURE

TAWASOL GROUP HOLDING -TGH-: POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT	14
TAWASOL GROUP HOLDING -TGH-: POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES	19

## ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 31/03/2021*)

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- BH BANK
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-
- BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE -BTK-
- BANK ABC TUNISIE

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

- BH BANK
- SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-
- BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE -BTK-

**ANNEXE V**

**SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020**

- FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS
- MAC EPARGNANT FCP
- MAC HORIZON 2022 FCP

**COMMUNIQUE DU CMF**

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier<sup>1</sup>, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne<sup>2</sup> et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.**

AVIS DES SOCIETES					
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>					
SOCIETE.....					
Siège social : .....					
La société ..... publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x <sup>ème</sup> trimestre .....					
<b>Indicateurs :</b>					
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1	
<b>Commentaires</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bases retenues pour leur élaboration ;</li> <li>- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;</li> <li>- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;</li> <li>- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;</li> <li>- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.</li> </ul>					
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.					
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;</li> <li>- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;</li> <li>- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.</li> </ul> La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;</li> <li>- elle exploite des unités louées auprès de tiers.</li> </ul>					

2021 - AC - 025

<sup>1</sup> Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

<sup>2</sup> Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV  
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

## 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

## II - Documents à publier :

### 1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### 2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis  **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

---

2021 - AC - 010

**COMMUNIQUÉ DU CMF**

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS  
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

**Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Arab Banking Corporation Tunisie  
-Bank ABC Tunisie-**

**Siège social :** ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après (« Bank ABC – Tunisie ») porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 29 Avril 2021 à 13h00 au Siège Social de la Banque, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée,
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,
3. Lecture du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration et présentation des états financiers de l'exercice 2020,
4. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020,
5. Approbation du rapport d'activité et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020,
6. Approbation des conventions réglementées,
7. Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/12/2020,
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs pour l'année 2021,
9. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020,
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire,
11. Renouvellement du mandat de « HORWATH ACF » pour une durée de trois (3) ans,
12. Pouvoirs en vue des formalités,
13. Questions diverses.



**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Arab Banking Corporation Tunisie  
-Bank ABC Tunisie-**

**Siège social :** ABC Building, Rue du Lac d'Anney – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021.

**Première Résolution**

**Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les actionnaires ratifient les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, la déclarent régulièrement constituée, déclarent que ceci ne porte en rien atteinte à leurs intérêts et couvrent en conséquence, irrévocablement et sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

Cette résolution, mise au vote

**Deuxième Résolution**

**Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

Cette résolution, mise au vote

**Troisième Résolution**

**Approbation du Rapport de Gestion**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote

**Quatrième Résolution**

**APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote

**Cinquième Résolution****Approbation des Conventions Réglementées de l'Exercice Clos le 31 Décembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées de l'exercice 2020, approuve l'ensemble des conventions et les transactions qui y sont mentionnées conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi 2016-48.

Cette résolution, mise au vote

**Sixième Résolution****Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote

**Septième Résolution****ALLOCATION DES JETONS DE PRESENCE AUX ADMINISTRATEURS POUR L'ANNEE 2021**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021, la somme de 190 Mille Dollars Américains net. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme. La banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote

**Huitième Résolution****Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2020 qui s'élève à Quatre Millions Six Cent Quarante –Huit Mille Dinars (4 648 Mille dinars) et décide de l'affecter comme suit:

Résultat de l'année 2020	4 648	K TND
Résultat reporté 2019	10 550	K TND
<hr/>		
Total	15 198	K TND
Réserves Légales	760	K TND
Dividendes	2 312	K TND
<hr/>		
Reliquat	12 126	K TND
Affectation aux résultats reportés	12 126	K TND

Les dividendes à distribuer aux actionnaires, pour un montant de 2 312 mille dinars, soit 0,340 dinars par action, seront mis en paiement à partir du .....

Cette résolution, mise au vote

### **Neuvième Résolution**

#### **AUTORISATION D'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas quarante (40) millions de Dinars Tunisien à émettre dans un délai maximal de deux (2) ans à compter de la date de tenue de la réunion de la présente Assemblée Générale et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de son émission.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer, à la veille de l'émission, les modalités et les conditions de l'emprunt.

Cette résolution, mise au vote

### **Dixième Résolution**

#### **Renouvellement du Mandat de HORWATH ACF (Commissaire aux Comptes)**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté la fin du mandat du cabinet HORWATH ACF, et sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler le mandat du cabinet " HORWATH ACF ", représentée par Monsieur Noureddine Ben Arbia, Commissaire aux Comptes de la banque, pour une nouvelle période de trois (3) ans, se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la banque statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise au vote

### **Onzième Résolution**

#### **Pouvoirs en vue des formalités**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

Cette résolution, mise au vote

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS****Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA**

Siège social : GP1 Km 35 Grombalia 8080 Nabeul

La société GIF FILTER publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>ER</sup> trimestre 2021.

	Unité	1 <sup>er</sup> Trimestre			Exercice 2020
		2021	2020	Variation en %	
<b>Chiffre d'affaires</b>	DT	<b>340 541</b>	<b>750 868</b>	-55%	<b>2 703 646</b>
Ventes locales	DT	340 541	673 237	-49%	1 765 139
Ventes à l'exportation	DT	-	77 631	-100%	938 507
<b>Production</b>	Unité	<b>81 848</b>	<b>114 275</b>	-28%	<b>349 794</b>
<b>Investissements</b>	DT	-	<b>7 642</b>	-100%	<b>10 379</b>
<b>Structure de l'endettement</b>	DT	<b>3 807 208</b>	<b>1 876 911</b>	103%	<b>3 339 839</b>
Endettement à LMT	DT	2 561 479	1 331 613	92%	1 860 464
Endettement à CT	DT	1 245 729	545 298	128%	1 479 375
<b>Trésorerie nette</b>	DT	<b>2 164 289</b>	<b>2 185 955</b>	-1%	<b>1 688 288</b>

(1) Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2021, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.

(2) Les chiffres arrêtés au 31/12/2020 restent provisoires jusqu'à l'approbation des Etats Financiers.

(3) Méthodes de calcul

- Endettement à LMT : Echéances à plus d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;
- Endettement à CT : Echéances à moins d'un an des emprunts bancaires et des crédits leasing ;
- Trésorerie nette : Liquidités et équivalents de liquidités + Placements et autres actifs financiers – Découverts bancaires.

**Commentaires :****CHIFFRE D'AFFAIRES**

Les revenus de la société ont enregistré une baisse de 410 327 dinars, soit -55 % sur le premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2020. Le retard de la relance est dû essentiellement au retard de la mise en place des crédits COVID et l'approvisionnement régulier de plusieurs intrants suite aux augmentations des prix en provenance de l'Asie (coût d'achat et surtout coût du transport qui a été augmenté par 200%).

**PRODUCTION**

La production en quantité au 31/03/2021 a enregistré une baisse de 32 427 pièces soit -28% par rapport à la même période de l'année 2020 à cause de la rupture de quelques matières premières en provenance de la chine. Cette situation s'est améliorée à fin mars, début d'avril.

**INVESTISSEMENTS**

Aucun investissement réalisé sur le premier trimestre 2021.

**ENDETTEMENT**

L'endettement a enregistré une augmentation de 14 % par rapport au 31/12/2020 qui correspond à l'octroi d'un prêt COVID19 auprès de l'amen Bank.

**TRESORERIE NETTE**

La trésorerie nette de la société s'élève à 2 164 289 DT au 31/03/2021 contre 1 688 288 DT au 31/12/2020, soit une augmentation de 28 %.

**AVIS DES SOCIÉTÉS (\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA  
TGH**

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE T.G.H.**

**Objet**

La société Tawasol Group Holding lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger à son Conseil d'Administration.

**Critères d'éligibilité :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Être, obligatoirement, une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la T.G.H.
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société filiale du Groupe T.G.H.
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la T.G.H. détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la T.G.H., désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la T.G.H. ;

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la T.G.H. ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du directeur général adjoint ou d'un salarié de la T.G.H. ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la T.G.H. ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne peuvent être candidat :
  - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
  - Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre du public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
  - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
  - Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
- Le candidat au poste de membre indépendant du Conseil d'Administration ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la T.G.H., ses actionnaires ou ses Administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

### **Constitution du dossier :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la T.G.H. ;
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la réglementation en vigueur (Annexe 2) ;

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat (copies de diplômes).

**Date limite de dépôt de candidature :**

- Les candidatures doivent être présentées dans une **enveloppe fermée** libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « T.G.H.» et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant». Cette enveloppe doit être : soit déposée contre décharge **au bureau d'ordre du siège social** au plus tard le **28 MAI 2021**, soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sis au 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie (le cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

**Choix du représentant du membre indépendant :**

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la T.G.H. transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- Les candidats retenus seront informés vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*



**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom : .....
- N° CIN : .....
- Adresse : .....
- Téléphone : Fixe ..... GSM .....
- Email : .....
- Profession/Activité : .....
- Formation académique du candidat : .....  
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....  
.....  
.....  
.....

Signature légalisée

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

- Je soussigné : .....
- Nom & Prénom : .....
- N° CIN : .....
- Adresse : .....
- .....

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la  
SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « T.G.H. » déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales**
- **Répondre aux critères d'éligibilités prévus par la réglementation en vigueur et le présent appel à candidature,**
- **Que les informations fournies dans mon C.V. et ma lettre de motivation sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**TAWASOL GROUP HOLDING SA  
T.G.H.**

Siège Social : 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie

**APPEL A CANDIDATURE  
POUR LE POSTE D'UN ADMINISTRATEUR  
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES  
AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION T.G.H.**

**Objet**

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la société Tawasol Group Holding invite, par le présent avis, ses actionnaires à participer à cet appel à candidature pour l'élection d'un représentant des actionnaires minoritaires au sein de son Conseil d'Administration.

**Critères d'éligibilité :**

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions suivantes :

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de T.G.H. ne dépassant pas 0,5% ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;
- Être, obligatoirement, une personne physique. Il doit jouir de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'Administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans ;
- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la T.G.H.
  - Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société filiale du Groupe T.G.H.

- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la T.G.H. détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la T.G.H., désigné en tant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de la T.G.H. ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la T.G.H. ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du directeur général adjoint ou d'un salarié de la T.G.H. ;
- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la T.G.H. ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne peuvent être candidat :
  - Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques
  - Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre du public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
  - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle
  - Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.
- Le candidat ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la T.G.H., ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

**Constitution du dossier :**

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la T.G.H ;
- Une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la réglementation en vigueur (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation au regard de l'administration fiscale ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat (copies de diplômes) ;
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société T.G.H.

**Date limite de dépôt de candidature :**

- Les candidatures doivent être présentées dans une **enveloppe fermée** libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « T.G.H.» et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires». Cette enveloppe doit être : soit déposée contre décharge **au bureau d'ordre du siège social** au plus tard le **28 MAI 2021**, soit transmise par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la société sis au 20, Rue des entrepreneurs Charguia II, Ariana, Tunisie (le cachet de la poste faisant foi).
- Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte.

**Choix du représentant du membre représentant des actionnaires minoritaires :**

- Dès la clôture de l'appel à candidature, la T.G.H. transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.
- La société T.G.H. convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée spéciale dans un délai maximum de 15 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature où les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter à ladite élection.
- La ratification de cette élection aura lieu lors de la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
- L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jour (21) avant la tenue de l'assemblée.

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

**Annexe 1**

**FICHE DE CANDIDATURE**

- Nom et Prénom: .....
- N° CIN: .....
- Adresse : .....
- Téléphone : Fixe ..... GSM .....
- Email : .....
- Profession/Activité : .....
- Formation académique du candidat : .....  
.....
- Autres qualifications du candidat dans le domaine : .....  
.....

Signature légalisée

---

*(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

**Annexe 2**

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

- Je soussigné : .....
- Nom & Prénom : .....
- N° CIN : .....
- Adresse : .....
- .....

Candidat à l'élection au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « T.G.H. » déclare formellement sur l'honneur :

- **Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du Code des sociétés commerciales**
- **Répondre aux critères d'éligibilités prévus par la réglementation en vigueur et le présent appel à candidature,**
- **Que les informations fournies dans mon C.V. et ma lettre de motivation sont sincères et exactes.**

Signature légalisée

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

---

2021- AS -0471

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	202,104	202,138		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,927	137,950		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,440	115,454		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,458	123,481		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,780	120,800		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	119,114	119,142		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,992	116,008		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,244	47,248		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,662	33,668		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,079	114,095		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,804	17,807		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,412	127,426		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,184	1,184		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,074	121,093		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,793	11,794		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	169,331	169,359		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,744	11,746		
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,360	96,378		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
19	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,879	1,881		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
20	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,162	64,169		
21	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	134,480	134,391		
22	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	106,105	105,800		
23	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,339	107,355		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
24	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	138,125	138,116		
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	528,036	528,107		
26	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	137,425	137,198		
27	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	167,769	168,288		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	93,841	93,785		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	126,095	126,310		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	167,357	167,218		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	148,144	148,464		
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,206	22,225		
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,389	90,383		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2192,811	2187,486		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	127,430	127,560		
38	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	216,493	218,283		
39	AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,934	2,909		
41	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,631	2,612		
42	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	65,794	66,272		
43	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,276	1,273		
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,290	1,291		
45	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,230	1,220		
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,207	1,194		
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	114,380	115,261		
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1177,487	1172,669		
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,337	13,404		
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,039	10,086		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
52	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,588	87,552		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
53	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,919	110,937
54	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,299	102,312
55	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,366	109,381
56	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,635	106,679
57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,485	109,506
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,501	111,519
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,953	107,969
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,854	104,870
61	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,008	104,019
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,197	103,213
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	111,188	111,207
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,373	107,387
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,115	106,126



66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,721	101,736
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,759	105,770
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,884	105,900
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,133	108,150
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,278	106,296
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,670	105,682
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,719	108,731
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,495	104,506
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,725	109,741
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,748	107,772
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,077	109,100
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,511	114,544
<b>SICAV MIXTES</b>								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,355	63,315
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	92,014	92,143
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,595	17,592
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	285,246	285,350
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2259,487	2258,960
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	71,980	71,961
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,335	56,243
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	105,667	105,613
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,687	11,671
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,341	14,379
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,588	15,549
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,789	13,763
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	147,449	147,117
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,307	9,330
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	99,384	99,525
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,536	75,797
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	76,017	76,300
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	102,079	102,100
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,689	90,354
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,003	9,988
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	97,514	97,512
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	145,036	144,611
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	102,542	101,240
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,023	116,898
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	118,671	118,443
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,002	197,211
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	179,583	180,601
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,959	170,537
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,265	23,431
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	134,875	135,101
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,581	156,240
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5336,380	5332,782
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5478,470	5510,142
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	88,754	87,755
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4517,700	4523,061
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,350	10,122
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,275	168,322
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10738,824	10779,495
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	127,984	127,922

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiab, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

## II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère



## DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Star-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
- (2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
- (3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
- (4) FCP en liquidation anticipée
- (5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
- (6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 <sup>ème</sup> étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS**

**BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

**BILAN**

**Arrêté au 31 Décembre 2020**

(Unité en mille  
dinars)

			31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
<b>Actifs</b>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	188 261	349 523	349 523
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	261 870	220 419	271 770
AC3	Créances sur la clientèle	3	9 831 523	9 698 686	9 647 335
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	82 346	101 487	101 487
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 584 244	1 525 525	1 525 525
AC6	Valeurs immobilisées	6	112 117	105 863	105 863
AC7	Autres actifs	7	183 038	206 073	206 073
<b>Total des actifs</b>			<b>12 243 399</b>	<b>12 207 576</b>	<b>12 207 576</b>
<b>Passifs</b>					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et fin	8	1 956 947	2 486 108	2 486 108
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 234 476	6 879 309	6 879 309
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 735 592	1 571 884	1 571 884
PA5	Autres passifs	11	261 832	289 186	289 186
<b>Total des passifs</b>			<b>11 188 847</b>	<b>11 226 487</b>	<b>11 226 487</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		743 195	601 032	601 032
	Réserves pour reinvestissements exonérés		188 253	164 253	164 253
	Autres réserves		554 942	436 779	436 779
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		414	414	414
CP5	Résultats reportés		-	1	1
CP6	Résultat de l'exercice		72 943	141 642	141 642
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>			<b>1 054 552</b>	<b>981 089</b>	<b>981 089</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>12 243 399</b>	<b>12 207 576</b>	<b>12 207 576</b>

# ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
<b>Passifs éventuels</b>				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	635 156	691 866
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		54 621	25 799
	B- En faveur de la clientèle		580 535	666 067
HB2	Crédits documentaires		358 327	356 411
HB3	Actifs donnés en garantie		1 350 718	1 350 718
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 344 201</b>	<b>2 398 995</b>
<b>Engagements donnés</b>				
HB4	Engagements de financements donnés	13	231 574	373 204
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		231 574	373 204
HB5	Engagements sur titres		1 500	1 500
	A- Participations non libérées		1 500	1 500
	B- Titres à recevoir		-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>233 074</b>	<b>374 704</b>
<b>Engagements reçus</b>				
HB6	Engagements de financement reçues	14	569	20 768
HB7	Garanties reçues	15	1 441 560	1 408 235
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financier		44 187	17 420
	C- Garanties reçues de la clientèle		1 397 372	1 390 815
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>1 442 129</b>	<b>1 429 003</b>

# ETAT DE RESULTAT

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	898 537	930 649
PR2	Commissions (en produits)	17	101 770	108 992
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opération	18	36 596	54 828
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	86 190	66 341
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 123 093</b>	<b>1 160 810</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(608 119)	(657 848)
CH2	Commissions encourues		(8 162)	(10 033)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(616 281)</b>	<b>(667 881)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>506 812</b>	<b>492 929</b>
PR5- CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et	21	(171 584)	(68 540)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille	22	(7 050)	(11 572)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	7 512	9 677
CH6	Frais de personnel		(124 631)	(133 807)
CH7	Charges générales d'exploitation	24	(52 817)	(56 423)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 814)	(13 746)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>140 428</b>	<b>218 518</b>
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	25	(262)	(7)
CH11	Impôt sur les bénéfices	26	(45 305)	(70 800)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>94 861</b>	<b>147 711</b>
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(21 918)	(6 069)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>72 943</b>	<b>141 642</b>
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>72 943</b>	<b>141 642</b>



## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité en mille dinars)

Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	999 284	1 037 923	1 037 923
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(612 812)	(651 161)	(651 161)
Prêts accordés aux établissements banc. & fin.	61 048	82 112	30 761
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	201 781	(217 018)	(217 018)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(381 608)	(653 199)	(601 848)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	350 298	312 340	312 340
Titres de placement	9 023	12 541	12 541
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(113 401)	(173 958)	(173 958)
Sommes reçues des débiteurs divers	42 687	42 621	42 621
Impôt sur les bénéfices	(128 179)	(63 182)	(63 182)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>428 121</b>	<b>(270 981)</b>	<b>(270 981)</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	86 190	66 341	66 341
Aquisitions / cessions sur portefeuille Inv.	(62 945)	(69 356)	(69 356)
Autres flux d'investissements	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(24 068)	(26 066)	(26 066)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(823)</b>	<b>(29 081)</b>	<b>(29 081)</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	100 112	214 334	214 334
Augmentation / diminution des ressources spéciales	64 255	(13 096)	(13 096)
Dividendes versés	-	(28 560)	(28 560)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>164 367</b>	<b>172 678</b>	<b>172 678</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 413	33 541	33 541
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>620 078</b>	<b>(93 843)</b>	<b>(93 843)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	<b>(736 167)</b>	<b>(642 324)</b>	<b>(642 324)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>28</b> <b>(116 089)</b>	<b>(736 167)</b>	<b>(736 167)</b>

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE  
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers de la BH BANK sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

**2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

**2-1. Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

**2-2. Règles d'évaluation des engagements**

**Provisions individuelles**

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

**Classification des créances**

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par

l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

### **Calcul des provisions individuelles**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
<b>Classe 0 et 1</b>	<b>0%</b>
<b>Classe 2</b>	<b>20%</b>
<b>Classe 3</b>	<b>50%</b>
<b>Classe 4</b>	<b>100%</b>

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MDT) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

### **Provisions collectives**

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2021-01 du 11 janvier 2021, qui annule et remplace les dispositions du circulaire n°2012-20 du 6 Décembre 2012 et de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 4 131 MDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation

### **Les provisions additionnelles**

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 32 910 MD et une reprise de 15 615 MD (Dont 4 911 MD provient de la cession) au titre de l'exercice 2020.

### **2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements**

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

## 2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
  - la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

La banque a poursuivi pour l'exercice 2020 la politique adoptée en 2019 concernant les bons de trésor qui consiste en le maintien de 6% des BTA en titres de placement et 94 % des BTA en titres d'investissement.

#### **2-5. Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

#### **2-6. Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement**

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

#### **2-7. Opérations en devises**

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de change (change au comptant et à terme) dégagé suite à la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change moyen publié fin de chaque journée par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise.

#### **2-8. Autres**

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

### 3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2019

L'élaboration des états financiers individuels de la Banque de l'Habitat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2020.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2019 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

	31/12/2019 (publié)	(1)	(2)	31/12/2019 (retraité)
<b>Actifs</b>				
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	271 770	- 51 351	220 419
AC3	Créances sur la clientèle	9 647 335	51 351	9 698 686
<b>Etat de Résultat</b>				
PR7	Autres Produits d'exploitation	12 542	- 2 865	9 677
CH7	Charge Générale d'exploitation	-59 288	2 865	-56 423

(1) Reclassement des créances sur les organismes de microfinances et autres en créances sur la clientèle

(2) Reclassement des honoraires huissiers notaires sur en charge générale d'exploitation

### 4- Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID 19

En application des circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08 et du décret-loi n°2020-19, la banque a procédé aux reports des échéances de crédits (en principal et intérêts) comme suit :

- Sur demande des clients, report sur les crédits aux entreprises et aux professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 ayant concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020. La période de report a été rallongée jusqu'à septembre 2021 en vertu de la circulaire 2020-21.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est inférieur ou égale à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant du mois d'avril 2020 à juin 2020.

Il est à noter que le report des échéances n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

La BH BANK a procédé en 2020 à la constatation en produit des intérêts relatifs aux échéances sur les crédits reportés des clients classés 0 et 1.

- En application de la circulaire BCT n°2020-05, la banque a suspendu la perception des commissions sur les opérations monétique (retrait interbancaire DAB, service de paiement électronique et gratuité de délivrance des cartes bancaires) courant la période allant du 19/03/2020 au 23/06/2020.
- En vertu du décret-loi n°2020-08 et à la note aux banques 2020-21, la banque a suspendu les délais et les procédures de recours contentieux et ceux afférents aux chèques impayés.
- La baisse du taux directeur de 100 points de base passant de 7.75% à 6.75% à partir du 17 mars 2020 et de 50 points de base passant de 6.75% à 6.25% courant le mois d'octobre 2020.
- La non distribution de dividendes (note de la BCT n°2020-17 du 01/04/2020) par les banques et les établissements financiers au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- En application de l'article 10 du décret-loi n°2020-30 du 10/06/2020 une nouvelle taxe conjoncturelle a été instaurée au profit du budget de l'Etat, et fixée à 2% du bénéfice servant de base pour le calcul des impôts sur les sociétés au titre des résultats des exercices 2019 et 2020.
- La banque a aussi contribué à l'effort de l'Etat en cotisant au Fonds National de lutte contre la pandémie "Covid-19" pour un montant de 11,4 KDT.
- Outre les répercussions indirectes, les éléments cités ci-dessus ont eu un impact sur le résultat net de la banque enregistré au 31/12/2020 comparativement au 31/12/2019. En effet :
  - Les commissions sur les opérations de virement ont baissé de 1.8 KDT.
  - Les commissions sur chèque sans provision ont baissé de 2.3 KDT.
  - La banque a supporté une taxe conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 2.6 KDT et comptabilisé une charge supplémentaire au titre de l'exercice 2019 de 4 KDT.



## 5- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

### 5.1-ACTIFS

#### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

Au 31/12/2020, la caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie totalisent 188 261 mille dinars contre 349 523 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse en dinars	36 682	32 179
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	37 852	22 344
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts à la BCT	61 637	232 246
Créances rattachées	-	10
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	7 176
Provisions pour dépréciation	(709)	(509)
<b>Total</b>	<b>188 261</b>	<b>349 523</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation	(509)	(200)	-	(709)
<b>Total des provisions</b>	<b>(509)</b>	<b>(200)</b>	<b>-</b>	<b>(709)</b>

#### Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2020, Créances sur les établissements bancaires et financiers totalisent 261 870 mille dinars contre 220 419 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Prêts interbancaires	107 083	62 162	62 162
Organismes financiers spécialisés	155 270	158 740	210 091
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	(483)	(483)
<b>Total</b>	<b>261 870</b>	<b>220 419</b>	<b>271 770</b>

Les créances sur les établissements bancaires et financiers se présentent comme suit :

	31/12/2020	Organisme	Refin BCT	Matérialisé
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars	80 000	Banque	Non	Non
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises	26 993	Banque	Non	Non
Créances rattachées aux prêts interbancaires	90			
Prêts aux établissements financiers	154 309	Leasing	Non	Non
Créances rattachées aux prêts aux établissements financiers	961			
Provisions	(483)			
<b>Total</b>	<b>261 870</b>			

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle d'au moins d'un an au supérieur à cinq ans comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Créances/Etab bancaire & financiers	102 242	44 363	67 049	2 489	216 143	45 727	261 870
Dont parties liées	5 362	15 240	46 651	2 489	69 742	-	69 742

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions sur comptes Nostri en devises	(483)	-	-	(483)
<b>Total des provision s</b>	<b>(483)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(483)</b>

### Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2020, les créances nettes sur la clientèle totalisent 9 831 523 mille dinars contre 9 698 686 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Encours à la clientèle	9 598 661	9 505 208	9 453 857
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	323 984	290 239	290 239
Créances contentieuses	668 336	618 090	618 090
Échéances à recouvrer en principal	651 937	519 029	519 029
Créances rattachés	66 948	73 741	73 741
Intérêts perçus d'avance	(45 559)	(58 163)	(58 163)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>11 264 307</b>	<b>10 948 144</b>	<b>10 896 793</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(787 191)	(665 912)	(665 912)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	(11 137)	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(225 332)	(208 037)	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(108 413)	(104 282)	(104 282)
Intérêts et autres produits réservés	(300 711)	(260 090)	(260 090)
<b>Total Net</b>	<b>9 831 523</b>	<b>9 698 686</b>	<b>9 647 333</b>

Au 31/12/2020, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 264 307 mille dinars contre 10 948 144 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
<b>Compte courant débiteur</b>	<b>763 990</b>	<b>906 295</b>	<b>(142 305)</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>9 282 295</b>	<b>8 922 646</b>	<b>359 649</b>
Crédits commerciaux et industriels	6 357 874	6 003 518	354 356
Immobilier promoteur	1 418 211	1 432 366	(14 155)
Immobilier acquéreur contractuel	302 932	300 015	2 917
Immobilier acquéreur ressources propres	1 082 493	1 045 226	37 267
Autres concours à la clientèle	120 785	141 521	(20 736)
<b>Créances contentieuses</b>	<b>668 336</b>	<b>618 090</b>	<b>50 246</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>549 686</b>	<b>501 113</b>	<b>48 573</b>
<b>Total des créances brutes</b>	<b>11 264 307</b>	<b>10 948 144</b>	<b>627 239</b>

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Créances nettes sur la clientèle	2 653 877	1 521 541	3 349 799	1 537 238	9 062 455	769 068	9 831 523
les créances sur les parties liées	253 251	64 741	176 942	40 565	535 499	-	535 499

A la date du 31/12/2020, la ventilation par secteur d'activité de la totalité des engagements brut de la banque, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité		Immobi.	Services	Industrie	Tourisme	Agricul.	Part.	Autres	Total Brut
Créances à la clientèle	2020	1 783 650	3 411 247	2 167 446	396 148	96 880	3 353 867	55 069	11 264 307
	2019 *	1 756 721	3 422 778	2 077 331	370 747	110 249	3 137 458	72 860	10 948 144
Engagements par signature	2020	213	765 740	185 319	9 238	2 413	5 849	1 608 503	2 577 275
	2019 *	468	781 776	218 913	15 533	2 201	5 874	1 748 932	2 773 699
Actifs Normaux (**)	2020	1 439 871	3 537 161	2 011 935	147 126	88 147	3 089 983	1 663 572	11 977 795
	2019 *	1 489 685	3 772 654	2 034 897	127 726	100 080	2 891 392	1 821 792	12 238 226
Actifs non perf. (***)	2020	343 992	639 826	340 830	258 260	11 146	269 733		1 863 787
	2019 *	267 504	431 900	261 347	258 554	12 371	251 940		1 483 617
Total	2020	1 783 863	4 176 987	2 352 765	405 386	99 293	3 359 716	1 663 572	13 841 582
	2019 *	1 757 189	4 204 554	2 296 244	386 280	112 451	3 143 332	1 821 792	13 721 843

(\*) 2019 retraité

(\*\*) Actifs classés 0 & 1

(\*\*\*) Actifs classés 2, 3 & 4

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves Variation 31/12/2019	Agios Réserves 31/12/2020	
Compte courant débiteur	(95 189)	(92 093)	(3 096)
Crédits commerciaux et industriels	(128 200)	(109 130)	(19 070)
Immobilier promoteur	(56 085)	(40 362)	(15 723)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 131)	(2 858)	727
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 106)	(15 647)	(3 459)
<b>Total General</b>	<b>(300 711)</b>	<b>(260 090)</b>	<b>(40 621)</b>

Le mouvement des provisions sur créances à la clientèle se présente comme suit

	31/12/2019	Dotation	Reprise	Cession	Reclass	Autres	31/12/2020
Provisions individuelles sur créances douteuses à la	(665 912)	(180 595)	45 935	13 381	-	-	(787 191)
Provisions écart de rapprochement	(11 137)	-	-	-	-	-	(11 137)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la	(208 037)	(32 910)	10 704	4 911	-	-	(225 332)
Provisions collectives sur créances douteuses à la	(104 282)	(13 756)	9 625	-	-	-	(108 413)
Intérêts et autres produits réservés	(260 090)	(63 312)	16 541	6 150	-	-	(300 711)
<b>Total</b>	<b>(1 249 458)</b>	<b>(290 573)</b>	<b>82 805</b>	<b>24 442</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 432 784)</b>

Les créances brutes à la clientèle ,y compris engagements par signatures,par classe de risque se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Classe 0 et 1	11 937 282	12 186 875	(249 593)
Classe 2	114 782	84 448	30 334
Classe 3	196 139	100 099	96 040
Classe 4	810 377	609 331	201 046
Classe 5	742 489	689 739	52 750
<b>Total des créances brutes</b>	<b>13 801 069</b>	<b>13 670 492</b>	<b>130 577</b>

Les crédits sur ressources spéciales par ligne se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
FONAPRA	79	127
FOPRODI	26	29
FOPROLOS	403 742	356 760
PNRLR	105 815	105 815
FNAH	190	244
2EME PDU	1 907	1 912
3 EME P.D.U	5 505	5 515
4 EME P.D.U	7 268	7 282
EL HAFSIA	406	407
HG 00 4B	10 634	10 707
PRLSI INONDATION	2 041	2 041
AFD	3 996	4 478
1er logement	8 077	5 796
<b>Total des créances brutes</b>	<b>549 686</b>	<b>501 113</b>

#### Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2020, le portefeuille titre commercial totalise 82 345 mille dinars contre 101 487 mille dinars au 31/12/2019 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 006	72 323
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	14 591	25 072
Autres titres de placement	Coté	1 000	1 000
<b>Total 1</b>		<b>78 597</b>	<b>98 395</b>
Créances rattachées aux titres de placement		3 748	3 386
Provisions sur titres de placements		-	(294)
<b>Total 2</b>		<b>3 748</b>	<b>3 092</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>82 345</b>	<b>101 487</b>

Les bons du trésor sont ventilés selon la durée résiduelle comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif avec maturité	Actif sans maturité	Total
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)		42 669	20 337	-	63 006	-	63 006
Dont parties liées	-	42 669	20 337	-	63 006		63 006

Le tableau suivant présente les plus value latentes sur titres de participation :

	VB	(+V) Latente
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	63 006	
Titres de placement émis par des établissements de crédit	14 591	-
Autres titres de placement	1 000	-
<b>Total</b>	<b>78 597</b>	<b>-</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2019	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2020	Emetteur	Fixe	Variable
Bons de Trésor	72 323	-	(9 317)	-	63 006	Trésor	63 006	
Titres de placement	25 072	-	(10 481)	-	14 591	Banque		14 591
Autres titres de placement	1 000	-	-	-	1 000	Société		1 000
<b>Total</b>	<b>98 395</b>	<b>-</b>	<b>(19 798)</b>	<b>-</b>	<b>78 597</b>		<b>63 006</b>	<b>15 591</b>

#### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 584 244 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 1 525 525 mille dinars au 31 décembre 2019.

La hausse du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2020 provient principalement de la variation conjuguée des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite au remboursement, des nouvelles souscriptions dans les titres de participation et du niveau de provisionnement.

Libellé	Titres D'investis	Titres D'investis	Ent Liées	Entr. associés	Autres Titres de	Total
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>1 135 771</b>	<b>252 235</b>	<b>59 994</b>	<b>41 000</b>	<b>69 935</b>	<b>1 558 935</b>
Acquisitions 2020	35 059	20 389	-	-	7 691	63 139
<b>Total brut au 31/12/2020</b>	<b>1 170 830</b>	<b>269 624</b>	<b>59 994</b>	<b>41 000</b>	<b>80 626</b>	<b>1 622 074</b>
Créances rattachés 2020	78 018	25	-	-	-	78 043
<b>Provision au 31/12/2019</b>	<b>-</b>	<b>(60 355)</b>	<b>(1 410)</b>	<b>(23 859)</b>	<b>(23 004)</b>	<b>(108 628)</b>
Dotation 2020	-	(5)	(519)	(5 109)	(2 950)	(8 583)
Reprise 2020	-	-	189	-	1 148	1 337
<b>Provision au 31/12/2020</b>	<b>-</b>	<b>(60 360)</b>	<b>(1 740)</b>	<b>(28 968)</b>	<b>(24 805)</b>	<b>(115 873)</b>
<b>Total net au 31/12/2020</b>	<b>1 248 848</b>	<b>209 289</b>	<b>58 254</b>	<b>12 032</b>	<b>55 821</b>	<b>1 584 244</b>

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2020			31/12/2019		
	Brut	Prov	Net	Brut	Prov	Net
BH LEASING	12 371	(99)	12 272	12 371	-	12 371
BH INVEST	900	-	900	900	-	900
SICAV BH-Obligataire	14 906	-	14 906	14 906	-	14 906
SICAV BH-Capitalisation	4 543	(895)	3 648	4 543	(1 084)	3 459
BH SICAF	7 446	-	7 446	7 446	-	7 446
BH ASSURANCES	5 887	-	5 887	5 887	-	5 887
BH IMMO	4 498	-	4 498	4 498	-	4 498
BH EQUITY	7 497	-	7 497	7 497	-	7 497
BH PRINT	420	(420)	-	420	-	420
BH RECOUVREMENT	1 200	-	1 200	1 200	-	1 200
Société Moderne de titrisation	326	(326)	-	326	(326)	-
TFB	41 000	(28 968)	12 032	41 000	(23 859)	17 141
<b>Total</b>	<b>100 994</b>	<b>(30 708)</b>	<b>70 286</b>	<b>100 994</b>	<b>(25 269)</b>	<b>75 725</b>

(\*) Sociétés cotées en bourse

#### Liste des entreprises filiales

Dénomination	Capital social	Nbre d'actions	Participations BH	%	Capitaux propres	Résultat 2020
BH LEASING	35 000 000	7 000 000	2 915 014	41,64%	29 194	(508)
BH INVEST	3 000 000	30 000	9 000	30,00%	5 303	(734)
SICAV BH-Obligataire	100 625 449	1 017 866	146 972	14,44%	106 173	5 547
SICAV BH-Capitalisation	10 963 822	350 192	110 110	31,44%	11 601	637
BH SICAF	15 000 000	1 500 000	744 799	49,65%	15 385	(282)
BH ASSURANCES	13 300 000	2 660 000	635 596	23,89%	70 225	9 662
BH IMMO	15 000 000	150 000	44 975	29,98%	12 164	(3 622)
BH EQUITY	18 000 000	3 600 000	1 497 092	41,59%	21 790	103
BH PRINT	1 400 000	140 000	42 000	30,00%	(1 966)	(647)
BH RECOUVREMENT	2 000 000	200 000	120 000	60,00%	4 871	87



Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets		15% linéaire
Matériel de sécurité		15% linéaire
Constructions		5% linéaire
Matériel de transport		20% linéaire
Outillage mobile		15% linéaire
Mobilier de bureau		20% linéaire
Matériel de bureau		20% linéaire
Matériel informatique		33% linéaire
Agencements et aménagements		20% linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques		33% linéaire

**Note 6 -Valeurs Immobilisées**

Tableau de variation des immobilisation arrêté au 31/12/2020										
Designation	Valeur debut de nériode	Mouvement s de la période			Valeur fin de période	Amortissement et provision				VCN fin de période
		Acquisi- tions	Sortie	Reclas sement		Cumul debut de période	Dotation	Amort sorties	Cumul fin de période	
Immeubles d'exploitation	52 548	-	-	-	52 548	(26 340)	(2 258)	-	(28 598)	23 950
Terrains d'exploitation	5 116	-	-	-	5 116	-	-	-	-	5 116
Agencements, aménagements et installations	62 939	5 625	-	-	68 565	(39 869)	(9 155)	-	(49 024)	19 541
Matériel et mobiliers de bureau	39 199	2 069	(271)	-	40 997	(30 335)	(3 440)	-	(33 504)	7 493
Matériel de transport	3 615	310	(283)	-	3 642	(2 435)	(360)	-	(2 568)	1 074
Avances et acomptes / commandes d'immobilisations	14 725	1 508	-	-	16 233	-	-	-	-	16 233
Immobilisations incorporelles en cours	28 699	11 604	-	-	40 304	-	-	-	-	40 304
Terrains hors exploitation	105	-	-	-	105	-	-	-	-	105
Immeubles hors exploitation	1 252	-	-	-	1 252	(1 098)	(18)	-	(1 117)	135
Logiciels informatiques	13 888	2 134	-	-	16 022	(11 179)	(1 705)	-	(12 884)	3 138
Fonds de commerce	2 802	-	-	-	2 802	(2 769)	(5)	-	(2 774)	28
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	(5 000)	-	-	(5 000)	(5 000)
<b>Total</b>	<b>224 888</b>	<b>23 250</b>	<b>(554)</b>	<b>-</b>	<b>247 586</b>	<b>(119 025)</b>	<b>(16 941)</b>	<b>-</b>	<b>(135 469)</b>	<b>112 117</b>

## Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 183 038 mille dinars contre 206 073 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>a - Comptes d'attente et de régularisation</b>	<b>6 557</b>	<b>4 709</b>
<b>b - Autres</b>	<b>176 481</b>	<b>201 364</b>
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	11 336	11 708
Prêts au personnel	25 260	24 931
Etat et collectivités locales	64 208	51 827
Débiteurs divers	89 580	126 505
Valeurs d'encaissements	-	-
Charges reportées	4 840	4 615
Provisions pour dépréciation des autres actifs	(18 743)	(18 222)
<b>Total Net</b>	<b>183 038</b>	<b>206 073</b>

Le mouvement des charges reportées se présente comme suit

	31/12/2019	Dotation	Augment	Diminut	Reclass	31/12/2020
Frais d'émission d'emprunts	3 719	-	389	-	-	4 109
Frais préliminaires	896	(165)	-	-	-	731
<b>Total des charges reportées</b>	<b>4 615</b>	<b>(165)</b>	<b>389</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 840</b>

(\*) Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions pour des autres actifs dépréciation	(18 222)	(2 500)	1 979	(18 743)
<b>Total des provisions</b>	<b>(18 222)</b>	<b>(2 500)</b>	<b>1 979</b>	<b>(18 743)</b>

## 5.2- PASSIFS

### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 956 947 mille dinars contre 2 486 108 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	902 000	849 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	386 250	1 116 450
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	551 164	500 820
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 131	4 873
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	113 402	14 965
<b>Total</b>	<b>1 956 947</b>	<b>2 486 108</b>

	31/12/2020	organisme	Refin BCT	Mat par titres
Emprunts en dinars auprès des banques (*)	1 288 250	Banque	Non	Non
Emprunts en devises auprès des banques	551 164	Banque	Non	Non
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires	4 131	Banque		
Dépôts à vue des établissements financiers	113 402	Leasing	Non	Non
<b>Total</b>	<b>1 956 947</b>			

(\*) Les emprunts refinancés par la BCT représentent 858 000 MD

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif ac maturité contrac.	Actif ss maturité contrac.	Total
Dépôts et avoirs des étab.bancaires et financiers	1 812 341	140 475	-	-	1 952 816	4 131	1 956 947
dont dépôt des parties liées	-	-	-	-	-	-	-

## Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 7 234 476 mille dinars contre 6 879 309 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	2 576 345	2 203 560
Comptes d'épargne	2 479 967	2 148 188
Comptes à échéance	1 243 517	1 625 732
Bons à échéance et valeurs assimilées	736 881	676 150
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance	(8 649)	(22 747)
Autres sommes dues	155 541	187 678
<b>Total</b>	<b>7 234 476</b>	<b>6 879 309</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dépôts a vue</b>	<b>2 576 345</b>	<b>2 203 560</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 891 652	1 402 178
Comptes ordinaires en dinars convertibles	43 046	37 539
Comptes ordinaires en devises	635 853	758 693
Dettes rattachées	5 794	5 150
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>2 479 967</b>	<b>2 148 188</b>
Comptes d'épargne logement	627 809	538 043
Comptes d'épargne logement EL JADID	301 443	288 903
Comptes spéciaux d'épargne	1 410 658	1 211 742
Comptes d'épargne études	31 668	27 830
Comptes d'épargne Capital +	108 346	81 637
Comptes d'épargne investissement	43	33
<b>Total Net</b>	<b>5 056 312</b>	<b>4 351 748</b>

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à terme	949 010	1 334 408
Placements en devises	294 507	291 324
Certificat de dépôt	604 500	539 500
Bons de caisse	132 381	136 650
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(8 649)	(22 747)
<b>Total Net</b>	<b>2 022 625</b>	<b>2 339 883</b>

Les dépôts et avoirs de la clientèle sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif ac maturit é contrac.	Actif ss maturit é contrac.	Total
Dépôts et avoirs de la clientèle	762 355	848 506	825 023	4 595 030	7 030 914	203 562	7 234 476
dont dépôt des parties liées	84 175	29 275	24 426	463 191	601 067		601 067

#### Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 735 592 mille dinars contre 1 571 884 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	30 700	45 642
Ressources extérieures	733 363	657 510
Fonds budgétaires	604 997	540 742
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	12 182	14 841
Dettes rattachées aux ressources spéciales	41	418
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	6	295
Emprunts subordonnés	145 732	200 426
Autres fonds empruntés	203 165	109 270
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 406	2 740
<b>Total</b>	<b>1 735 592</b>	<b>1 571 884</b>

Les Ressources spéciales se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
-FONDS FOPROLOS	389 860	338 295
-FONDS PNRLR	107 347	107 347
- EMPRUNTS A.F.D	-	694
-FONDS 2EME PDU	2 913	2 904
-FONDS 3EME P.D.U	8 817	8 805
-FONDS 4EME P.D.U	20 992	20 984
-FONDS EI HAFSIA	2 787	2 720
-FONDS FNAH	19 101	22 098
- AUTRES FONDS	22 994	6 377
-FONDS FONAPRA	1 516	1 560
-FONDS FOPRODI	654	656
-FONDS HG004B	25 745	26 032
-FONDS PRLSI INONDATION	2 271	2 270
DETTES RATTACHEES	41	418
<b>TOTAL</b>	<b>605 038</b>	<b>541 160</b>

Les emprunts se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>921 983</b>	<b>918 714</b>
Emprunts obligataires	30 700	45 642
Dettes rattachées	145 732	200 426
Dettes rattachées	6	295
Autres emprunts	745 545	672 351
Emprunts Banque Mondiale	13 376	14 052
Emprunts B A D	264 443	193 446
Emprunts B E I	389 287	395 763
Emprunt BIRD	3 929	4 643
Emprunt FADES	18 694	20 280
AFD	43 634	29 326
Dettes rattachées	12 182	14 841
<b>Autres fonds empruntés</b>	<b>208 571</b>	<b>112 010</b>
<b>Total Net</b>	<b>1 130 554</b>	<b>1 030 724</b>

Les emprunts et ressources spéciales sont ventilés par durée résiduelle et par maturité comme suit :

	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Actif ac maturité contrac.	Actif ss maturité contrac.	Total
Emprunts et ressources spéciales	239 401	201 262	566 192	501 371	1 508 226	227 366	1 735 592
dont dépôt des parties liées	7 000	21 000	112 000	249 860	389 860	215 178	605 038



### Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 261 832 mille dinars contre 289 186 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux	3 014	3 118
Personnel	(270)	(50)
Etat et collectivités locales	34 599	27 215
Fournisseurs	7 753	10 994
Commissions de garantie et de change	3 917	4 392
Exigibles après encaissement	93 957	86 298
Siège et succursales	-	5 342
Provisions pour passifs et charges	12 086	12 248
Impôts sur les sociétés	45 305	70 800
Comptes de régularisation passifs	53 333	64 412
Divers	8 138	4 417
<b>Total</b>	<b>261 832</b>	<b>289 186</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotations	Reprise	31/12/2020
Provisions pour passifs et charges	12 248	1 344	(1 506)	12 086
<b>Total des provisions pour passifs et charges</b>	<b>12 248</b>	<b>1 344</b>	<b>(1 506)</b>	<b>12 086</b>

### 5.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>		
Capital souscrit	238 000	238 000
Primes liées au capital	128 000	128 000
Réserves légales	23 800	23 800
Autres réserves	591 395	449 232

(Suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Actions propres	-	-
Ecart de réévaluation	414	414
Subventions d'investissement	-	-
Report à nouveau	-	1
Modifications comptables	-	-
Résultat en instance d'affectation	-	-
Résultat de l'exercice	72 943	141 642
<b>Total</b>	<b>1 054 552</b>	<b>981 089</b>

A la date du 31-12-2020, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions totalement libérées , de valeur nominale égale à 5 DT.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 054 552 mille dinars contre 981 089 mille dinars au 31 décembre 2019.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2020 la somme de 48 004 MD et se détaillent comme suit :

Fonds d'aide sociale	4 323
Réserves pour risques généraux	43 254
Resultat reporté	13
Réserve spéciale de réévaluation (Apport CNEEL BH)	414
<b>Total</b>	<b>48 004</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice (1)	72 942 608	141 641 681
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital	-	-
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>1,532</b>	<b>2,976</b>

Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellés	Capital Social	Primes D'émission	Rés. légales	Réserves extra	Res. pr Reinv exonéré	Res. pr ris. Generaux	Modif. comptable	Rés. F. Social	Réserves Réval Immob	Rép à nouveau	Résultat	Total
<b>Solde au 31/12/2018</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 203</b>	<b>134 110</b>	<b>152 813</b>	<b>16 073</b>	-	<b>38 414</b>	<b>414</b>	<b>8</b>	<b>136 310</b>	<b>867 345</b>
Affectation du résultat 2018	-	-	597	91 370	40 000	3 500	-	850	-	(7)	(136 310)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	(28 560)	-	-	-	-	28 560	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(28 560)	-	(28 560)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	662	-	-	-	662
Résultat au 31/12/2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	141 642	141 642
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 800</b>	<b>225 480</b>	<b>164 253</b>	<b>19 573</b>	-	<b>39 926</b>	<b>414</b>	<b>1</b>	<b>141 642</b>	<b>981 089</b>
Affectation du résultat 2019	-	-	-	113 293	24 000	3 500	-	850	-	(1)	(141 642)	-
Recalssements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social (*)	-	-	-	-	-	-	-	520	-	-	-	520
Résultat au 31/12/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	72 943	72 943
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>238 000</b>	<b>128 000</b>	<b>23 800</b>	<b>338 773</b>	<b>188 253</b>	<b>23 073</b>	-	<b>41 296</b>	<b>414</b>	-	<b>72 943</b>	<b>1 054 552</b>

(\*) Il s'agit des intérêts sur lesancements de l'année

#### 5.4- ENGAGEMENT HORS BILAN

##### Note 13 - Engagements donnés

###### Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs eventuels</b>	<b>60 185</b>	<b>2 284 016</b>	-
Cautions et aval	54 621	580 535	-
Crédit documentaire	5 564	352 763	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	585 118
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	565 600
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 718</b>	<b>1 350 718</b>

###### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>231 574</b>	<b>1 500</b>
de financement	-	231 574	-
sur titres (*)	-	-	1 500

(\*) La banque ne dispose pas de titres à livrer au 31/12/2020

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 925	127 674
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	126 998	239 256

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 505	1 726
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 689	3 090
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 458
<b>Total</b>	<b>231 574</b>	<b>373 204</b>

#### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>569</b>	<b>-</b>	
de financement	569	-	

#### Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>44 187</b>	<b>1 397 373</b>	
de garantie de la clientèle	44 187	1 397 373	

#### Note sur les engagements en devises

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Opérations de change au comptant non dénouées au 31.12.2020</b>		
Devises vendues à livrer	80 437	32 800
Dinars achetés à recevoir	89 357	272 554
Devises achetées à recevoir	72 869	25 164
Dinars vendues à livrer	29 508	235 114
<b>Opérations de change à terme à des fins de couverture non dénouées au 31.12.2020</b>		
Devises vendues à livrer	75 611	387 692
Dinars achetés à recevoir	43 387	123 568
Devises achetées à recevoir	382 882	1 027 579
Dinars vendues à livrer	448 024	766 088

## 5.5- ETAT DE RESULTAT

### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 898 537 mille dinars au 31/12/2020 contre 930 649 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	3 862	2 747
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	79	159
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	12 173	14 060
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle	704 883	727 650
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92 451	107 871
Intérêts de retard sur crédits	29 465	18 870
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	22 565	10 931
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	-	15
Reports sur opérations de change à terme de couverture	6 495	20 886
Commissions sur engagements de garantie	10 872	12 203
Commissions sur lettres de garantie	540	819
Commissions de compte sur opérations de crédit	8 152	6 184
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 965	8 201
Commissions sur billets de trésorerie	35	53
<b>Total</b>	<b>898 537</b>	<b>930 649</b>

Les intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits commerciaux et industriels	506 059	523 732
Immobilier promoteur	89 687	94 987
Immobilier acquéreur contractuel	34 723	33 784
Immobilier acquéreur ressources propres	64 121	64 879
Autres concours à la clientèle	10 111	9 986
Crédits sur ressources spéciales	182	282
<b>Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle</b>	<b>704 883</b>	<b>727 650</b>

## Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 101 770 mille dinars au 31/12/2020 contre 108 992 mille dinars au 31/12/2019. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>49 270</b>	<b>51 772</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	82	76
Commissions sur effets à l'escompte	406	508
Commissions sur opérations diverses sur effets	652	465
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 330	14 866
Commissions sur opérations de virements	18 328	20 715
Commissions sur opérations sur titres	1	2
Frais de tenue des comptes	17 471	15 140
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 020</b>	<b>5 658</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 503	4 883
Commissions sur virements et chèques en devises	289	513
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>2 037</b>	<b>1 922</b>
FOPROLOS	1 900	1 711
FNAH	108	96
4 EME P.D.U	19	19
HG 00 4B	10	10
Autre	-	86
<b>Autres commissions</b>	<b>46 443</b>	<b>49 642</b>
Commissions sur opérations monétiques	9 184	9 247
Commissions d'étude	23 594	24 430
Commission de gestion	2 783	3 957
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	10 882	12 008
<b>Total</b>	<b>101 770</b>	<b>108 992</b>

### Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 36 596 mille dinars contre 54 828 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains nets sur titres de transaction	89	-
Gains nets sur titres de placement	8 095	21 287
Gains nets sur opérations de change	28 412	33 541
<b>Total</b>	<b>36 596</b>	<b>54 828</b>

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur BTCT	89	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	8 095	21 287
Gains sur opérations de change	38 675	55 850
<b>Total des produits</b>	<b>46 859</b>	<b>77 137</b>
Pertes sur opérations de change	(10 263)	(22 309)
<b>Total des charges</b>	<b>(10 263)</b>	<b>(22 309)</b>
<b>Total</b>	<b>36 596</b>	<b>54 828</b>

### Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille d'investissement est de 86 190 mille dinars contre 66 341 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	2 619	1 597
Intérêts et revenus des titres d'investissements	83 571	64 744
Jetons de présence perçus	-	-
<b>Total</b>	<b>86 190</b>	<b>66 341</b>

Les revenus sur les bons de trésors ont été reclassés en 2016 parmi les revenus sur les titres d'investissement pour le besoin de la comparabilité pour un montant de 4 921 mille dinars.



Les dividendes reçus se présentent comme suit :

<b>Sociétés</b>	<b>Dividendes 2020</b>	<b>Dividendes 2019</b>
BH LEASING	-	-
BH INVEST	-	-
SICAV BH-Obligataire	863	811
SICAV BH-Capitalisation	-	-
BH SICAF	-	149
BH ASSURANCES	636	-
BH IMMO	-	-
BH EQUITY	530	150
BH PRINT	-	-
BH RECOUVREMENT	420	240
Société Moderne de titrisation	-	-
TFB	-	-
Autres	170	247
<b>Total</b>	<b>2 619</b>	<b>1 597</b>

#### **Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées**

Au 31/12/2020, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 608 119 mille dinars contre 657 848 mille dinars au 31/12/2019 détaillés comme suit :

	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>(63 081)</b>	<b>(45 162)</b>
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(63 081)	(44 982)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	-	(180)
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>(363 450)</b>	<b>(356 781)</b>
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(30 881)	(25 682)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(884)	(899)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(105 316)	(94 841)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(224 091)	(233 148)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 278)	(2 211)

*Les notes aux états financiers font partie intégrante des états financiers*

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
<b>EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>(50 534)</b>	<b>(47 134)</b>
Intérêts sur ressources spéciales	(32 795)	(24 217)
Emprunts obligataires	(17 739)	(22 917)
<b>AUTRES INTERETS ET CHARGES</b>	<b>(131 054)</b>	<b>(208 772)</b>
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(245)	(77)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(82 418)	(142 033)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 401)	(1 393)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(46 990)	(65 269)
<b>Total</b>	<b>(608 119)</b>	<b>(657 848)</b>

**Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Ce poste totalise un montant net de 171 584 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 68 540 mille dinars au 31 décembre 2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(257 648)</b>	<b>(161 844)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(180 595)	(112 993)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(32 910)	(22 548)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(13 756)	(589)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 066)	(5 867)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(25 230)	(18 605)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 091)	(1 242)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>86 064</b>	<b>93 304</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	59 318	76 038
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	15 615	13 730
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 625	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 506	3 536
<b>Total</b>	<b>(171 584)</b>	<b>(68 540)</b>

L'évolution des provisions sur le portefeuille des créances

Libellés	Provisions 2019	Dotations	Reprises	Cession	Autres	Provisions 2020
Provisions art 10 de la circulaire BCT 91-24	(665 912)	(180 595)	45 935	13 381		(787 191)
Provisions Additionnelle (91-24)	(208 037)	(32 910)	10 704	4 911		(225 332)
Provisions collectives	(104 282)	(13 756)	9 625	-		(108 413)
Ecart de rapprochement	(11 137)	-	-	-		(11 137)
Autres Provisions		-	-	-		-
<b>Total</b>	<b>(989 368)</b>	<b>(227 261)</b>	<b>66 264</b>	<b>18 292</b>	<b>-</b>	<b>(1 132 073)</b>

**Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise un montant net de 7 050 dinars au 31 décembre 2020 contre 11 572 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(13 469)</b>	<b>(13 841)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(4 892)	(5 226)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(8 577)	(8 615)
<b>Charges et pertes sur titres couverts par des provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>6 419</b>	<b>2 269</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	4 788	2 064
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 631	205
<b>Total</b>	<b>(7 050)</b>	<b>(11 572)</b>

### Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2020, les autres produits d'exploitation totalisent 7 512 mille dinars contre 12 542 mille dinars au 31/12/2019 .  
Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Autres produits accessoires	3 664	5 312	8 177
Produits sur opérations d'assurance	3 519	4 035	4 035
Récupération de frais postaux	227	262	262
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	102	68	68
<b>Total</b>	<b>7 512</b>	<b>9 677</b>	<b>12 542</b>

### Notes 24 – Charge générale d'exploitation

Au 31/12/2020, les charges générales d'exploitation totalisent 52 818 mille dinars contre 59 288 mille dinars au 31/12/2019 .  
. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
<b>Frais d"exploitation non bancaire</b>	<b>(2 165)</b>	<b>(2 411)</b>	<b>(2 411)</b>
Dons et cotisations	(2 165)	(2 411)	(2 411)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(50 653)</b>	<b>(54 012)</b>	<b>(56 877)</b>
Loyers et charges locatives	(5 805)	(5 130)	(5 130)
Fournitures et autres matières consommables	(1 163)	(1 338)	(1 338)
Autres services extérieurs	(14 822)	(14 450)	(17 315)
Jetons de présence	-	(388)	(388)
Autres charges diverses d'exploitation	(26 225)	(30 032)	(30 032)
Impôts et taxes	(2 638)	(2 674)	(2 674)
<b>Total</b>	<b>(52 818)</b>	<b>(56 423)</b>	<b>(59 288)</b>

(\*) Au 31/12/2020, les autres charges diverses d'exploitation comprennent 17 062 mille dinars représentant la cotisation au Fonds de garantie des dépôts bancaires .

#### Notes 25 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -262 mille dinars au 31 décembre 2020 contre -7 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(623)</b>	<b>(20)</b>
Pertes exceptionnelles	(623)	(20)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>361</b>	<b>13</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	-	9
Profits exceptionnels	361	4
<b>Solde net ( PR8/CH9)</b>	<b>(262)</b>	<b>(7)</b>

#### Notes 26 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2020 totalise 45 305 mille dinars contre 70 800 au 31/12/2019 .

#### Notes 27 – Gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Ce poste totalise un montant net de -21918 mille dinars au 31 décembre 2020 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Contribution sociale de solidarité	(4 046)	-
Don au fonds de lutte contre le Covid-19	(11 400)	-
Contribution conjoncturelle	(6 472)	(6 069)
<b>Total</b>	<b>(21 918)</b>	<b>(6 069)</b>

#### 5.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### Notes 28 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2020 ont atteint un montant de 116 089 mille dinars contre 736 167 mille dinars en fin de période 2019, soit une variation de 620 078 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2020	2019	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	428 121	(270 981)	699 102
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(823)	(29 081)	28 258
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	164 367	172 678	(8 311)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 413	33 541	(5 128)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>620 078</b>	<b>(93 843)</b>	<b>713 921</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(736 167)	(642 324)	(93 843)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(116 089)</b>	<b>(736 167)</b>	<b>620 078</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2020	2019
Caisse en dinars	36 681	32 179
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	15 679	7 432
Comptes IBS	22 173	14 913
Avoirs chez la BCT en devises	49 089	50 367
Prêts à la BCT en devises < 90 j	61 637	232 246
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	7 176
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	80 000	30 000
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 191	260
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(386 250)	(1 116 450)
<b>Total</b>	<b>(116 089)</b>	<b>(736 167)</b>

L'examen et l'analyse des flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

#### (1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens négatif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 350 298 dinars.
- Les crédits à la clientèle octroyés nets des remboursements ont enregistré une diminution de 381 608 mille dinars.

- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créiteurs divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2020 et le 31/12/2019 à 113 401 mille dinars.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 386 472 mille dinars.

## **(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement**

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 823 mille dinars.

## **(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement**

Ce flux de trésorerie positif net de 164 367 mille dinars provient principalement de l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

## **(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités**

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont engendré une incidence positive sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 28 413 mille dinars.

## **4.7- CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIEES**

### **Conventions conclues avec BH Assurance, dont la banque détient 23,89% de son capital**

1) La Banque a conclu un avenant n°01/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social BH Bank, qui permet la couverture des prestations prises en charge par la BH Bank dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la BH Bank. Ce contrat prend effet le 1er janvier 2020 aux conditions ci-après :

- Le taux de rendement net est de : 3.5% par an
- Frais de gestions du contrat : 2.75% chaque prime annuelle au lieu de 3%
- Frais d'acquisition : 0% par année de contrat
- La participation aux bénéfices : égale à 80% des résultats financiers des placements de «BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2020 totalise un montant de 4 000 000 dinars.

2) La Banque a conclu un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat. Ce contrat prend effet le 1<sup>er</sup> Avril 2015.

La prime annuelle souscrite relative à l'exercice 2020 totalise un montant de 2 174 512 dinars.

3) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2020, à des polices d'assurance, détaillées comme suit :

- Assurance groupe pour un montant de 10 136 572 dinars
- Assurance automobile pour un montant de 151 936 dinars
- Assurance Multi risques informatique

pour un montant de	24 804 dinars
- Assurance Risques Divers pour un montant de	360 614 dinars
- Assurance Incendie	192 013 dinars

4) La Banque a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2020, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 157 514 dinars au titre des conventions de bancassurance.

5) La Banque a conclu une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2020, à 15 127 dinars.

6) La «BH Bank » a conclu une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation bénéficiaire s'élève, au titre de l'exercice 2020, à 49 430 dinars hors taxes.

7) La BH Assurance a souscrit le 20 Avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement égal TMM+2.10%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 291 078 dinars.

8) La BH Assurance, a souscrit le 28 février 2017 à un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 218 918 dinars.

9) La BH Assurance a souscrit le 29 Mai 2015 à un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 dinars émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7.5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 238 142 dinars.

10) La BH Assurance a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 620 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1.8%.

Les charges supportées à ce titre en 2020 s'élèvent à 10 305 dinars.

11) La BH Assurance a souscrit le 20 Mai 2013 à un emprunt obligataire de 1 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre en 2020 s'élèvent à 7 069 dinars.

12) La BH Assurance a souscrit le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT émis par la «BH Bank » pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0.8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 224 458 dinars.

13) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès de la BH Assurance, dont la Banque détient 23,89% de son capital, de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis ». À partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 411 695 dinars hors taxes.



14) La «BH Bank » a conclu une convention de location auprès la BH Assurance d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 47 398 dinars hors taxes.

**Conventions conclues avec «BH EQUITY » dont la Banque détient 41,59 % de son capital**

1) Plusieurs conventions ont été conclues par la Banque depuis 1998 portant mise à la disposition de la société «BH Equity » des fonds à capital risque. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5 % du montant des fonds gérés au profit de la BH Equity.

Le montant de la commission payée, au cours de l'exercice 2020, s'élève à 950 000 dinars hors taxes.

**Conventions conclue avec BH RECOUVREMENT dont la Banque détient 60 % de son capital**

1) Une convention de cession des créances conclue avec BH Recouvrement dont la Banque détient 60 % de son capital. Les créances cédées totalisent un montant de 27 060 431 dinars pour un prix de cession de 1 177 dinars.

2) Un détachement du personnel auprès de la «BH Recouvrement », dont la BH Bank détient 60 % de son capital. Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 242 260 dinars.

**Conventions conclues avec la BH INVEST (Ex SIFIB), dont la Banque détient 30% de son capital,**

1) La «BH Bank » a conclu une convention pour l'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de la « BH INVEST » et notamment :

- L'intermédiation en bourse ;
- La tenue de registre ;
- Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
- L'évaluation des participations de la banque ;
- L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
- Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
- Le montage des dossiers d'acquisition ;
- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.

2) La «BH Bank » a conclu une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque de l'Habitat en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2020 s'élèvent à 76 800 dinars hors taxes.

3) La «BH Bank » a conclu une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la Banque en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :

- Frais de montage : 20 000 dinars ;
- Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission
- Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les charges supportées à ce titre par la Banque au cours de 2020 s'élèvent à 7 242 dinars hors taxes.

4) La «BH Bank » a conclu une convention, pour la gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0.45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

La charge constatée à ce titre en 2020 s'élève à 9 762 dinars HTVA.

5) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte. La charge constatée à ce titre en 2020 s'élève à 1 000 dinars HTVA.

6) La «BH Bank » a conclu en date du 16 Juin 2016 une convention pour l'hébergement, la maintenance et l'assistance de la banque des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes contre une redevance annuelle de 54 830 dinars toutes taxes comprises payable trimestriellement.

#### **Conventions conclues avec la BH IMMO, dont la Banque de l'Habitat détient 29,98 % de son capital**

1) Un détachement du personnel auprès de la « BH IMMO », les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 120 625 dinars.

#### **Conventions conclues avec la SICAV BH Capitalisation dont la Banque détient 31,44 % de son capital**

1) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 9 744 dinars HTVA en 2020.

2) La «BH Bank » a conclu une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 6 496 dinars HTVA en 2020.

#### **Conventions conclues avec la BH LEASING dont la banque détient 41,64% de son capital**

1) La BH Bank a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la BH LEASING pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 1 351 dinars au titre de l'année 2020.

2) La BH LEASING a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire pour un montant de 2 000 000 Dinars auprès de la BH Bank pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence du montant maximum sus- indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.

3) La BH LEASING a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la BH Bank. Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2020 s'élève à 107 109 dinars et les charges constatées s'élèvent à 12 639 dinars.

#### **Conventions conclues avec la BH SICAF dont la banque détient 49,65% de son capital**

1) Un contrat de sous-location portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m<sup>2</sup>, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 dinars toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 309 dinars.

#### **Conventions conclues avec la SICAV BH OBLIGATAIRE dont la banque détient 14,44% de son capital**

1) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2020.

#### **4-8- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours de la nouvelle période ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.

Les états financiers au 31/12/2020 ont été arrêtés dans un contexte économique fortement impacté par la pandémie COVID-19.

Toutefois , et sur la base des informations disponibles , l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une façon fiable.

### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « BH Bank »**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers annuels**

##### **1. *Opinion avec réserves***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la « BH Bank », qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 12 243 399 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 72 943 KDT.

À notre avis, et sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « BH Bank » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **2. Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :**

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque.
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés.

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

**2.2.** Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur. A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

## **3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### **3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions**

#### ***Point clé d'audit***

Dans le cadre de ses activités, la « BH Bank » est exposée au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. La banque constitue également des provisions additionnelles sur les engagements

---

classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 9 831 523 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 132 073 KDT et à 300 711 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

---

### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle interne mis en place par la Banque concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
  - La conformité des méthodes adoptées par la « BH Bank » aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
  - L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
  - L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par la Banque ;
  - La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
  - La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
- 

### ***3.2. Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat***

#### ***Question clé d'audit***

---

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 totalisent 1 000 307 KDT (soit 89% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1 .En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des

---

---

produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliquées et des tableaux d'amortissements.

---

#### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité
  - La conformité par la Banque aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires »
- 

#### ***Diligences mises en œuvre (suite)***

---

- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
  - La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
  - La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
- 

### ***3.3. Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA***

---

#### ***Question clé d'audit***

---

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par la Banque.

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 233 836 KDT. L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 170 830 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 63 006 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

---

#### ***Diligences mises en œuvre***

---

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par la Banque concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au portefeuille titre dans les établissements bancaires ;
  - L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique
-

---

de détention et de placement des BTA ;

- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
  - La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.
- 

#### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note aux états financiers n°4 « Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID-19 », décrit les événements liés à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises par la BH Bank à cet égard, notamment en matière d'estimation de leurs impacts sur l'activité au titre de l'exercice 2020, ainsi que les traitements comptables appliqués aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
- La méthodologie de détermination des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier tels que définis par la circulaire de la BCT n°91-24 a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. L'application de la nouvelle démarche à la clôture de l'exercice 2020, a été effectuée d'une manière prospective et a eu pour effet des dotations aux provisions collectives au titre de l'exercice 2020 pour 13 756 KDT, ramenant le solde des provisions collectives cumulées au 31 décembre 2020 à un total de 108 413 KDT.
- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 1 257 857 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 1 157 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 727 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2020, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2020, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 914 KDT.

#### **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers**

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

## **7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates,



d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne.**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos conclusions, font état de certaines insuffisances qui sont susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations et des faiblesses identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la Banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 31 mars 2021**

**P/ Cabinet Walid TLILI**

**Walid TLILI**

**P/Consulting and Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

**Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH BANK**

En application des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous portons à votre connaissance les conventions prévues par lesdits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**1. CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES EN 2020**

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2020 :

- a) Un avenant n°1/2020 au contrat d'assurance vie capitalisation plan d'assainissement social « BH Bank », conclu avec « BH Assurance », dans le cadre du plan d'assainissement moyennant le versement des montants annuels convenus dans un fonds géré au profit de la « BH Bank ». Cet avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 aux conditions ci-après :
- Le taux de rendement net maintenu à 3.5% par an ;
  - Frais de gestions du contrat de 2,75% chaque prime annuelle au lieu de 3% ;
  - Frais d'acquisition maintenu à 0% par année de contrat ;
  - La participation aux bénéfices de 80% des résultats financiers des placements de la « BH Assurance » au titre de la catégorie capitalisation au lieu de 75%.

La prime annuelle émise par « BH Assurance » au titre de l'exercice 2020 totalise un montant de 4 000 000 DT.

- b) Une convention de prestation de service a été conclue avec « BH EQUITY » dont le capital est détenu à concurrence de 41,59% par la « BH Bank ». La convention a pour objet la gestion pour le compte de la banque des ressources sous forme de fonds à capital risque N° 21 mises à sa disposition à hauteur de 24 000 000 DT. Ces ressources seront logées dans un compte spécial qui ne génère ni agios débiteurs ni intérêts créditeurs et ne fait pas l'objet de prélèvement des frais de tenue de compte.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque déposés auprès d'elle pour le compte de la banque, « BH EQUITY » perçoit :

- Pour les 5 premiers fonds : une rémunération annuelle hors taxe de 0,5% sur le montant total des fonds ;
- Pour le reste des fonds (n°6 à n°20) : une rémunération annuelle de 2% payable à terme échu prélevée sur le montant total de l'encours des utilisations rattachées aux projets bénéficiant des avantages fiscaux, conformément à la réglementation en vigueur arrêtée au 31 Décembre de chaque année, en sus d'une rémunération annuelle de 10% payable à terme échu sur le total des plus-value réalisées et encaissées par les fonds.
- Le montant global de la rémunération annuelle, qui a été versé par la banque pour tous les fonds confondus et calculé conformément aux stipulations des différentes conventions de gestion, est plafonné à 950 000 DT.

A ce titre, ainsi qu'au titre de sa gestion pour les autres fonds précédemment mis à sa disposition, les frais facturés par la « BH Equity » totalisent au titre de l'exercice 2020 un montant de 950 000 DT hors taxes.

- c) Une convention de cession des créances conclue avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank ». Les créances cédées totalisent un montant de 27 060 431 DT pour un prix de cession de 1 177 DT.

## 2. OPERATIONS REALISEES EN 2020 ET RELATIVES A DES CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET QUI CONTINUENT À PRODUIRE DES EFFETS

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2020 :

***Les conventions conclues avec la « BH INVEST » dont le capital est détenu à concurrence de 30% par la « BH BANK » :***

- a) Une convention d'externalisation des tous les travaux en relation avec l'objet social de de la « BH INVEST » et notamment :
- L'intermédiation en bourse ;
  - La tenue de registre ;
  - Le montage et le placement d'émission de titres en capital et de titres de créances ;
  - L'évaluation des participations de la banque ;
  - L'étude et l'évaluation d'opportunités de prise de participation ;
  - Le montage et l'évaluation d'opportunités de prise de participations ;
  - Le montage des dossiers d'acquisition ;

- L'assistance à la préparation des assemblées générales, des communications financières et autres supports de communication financière.
- b) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2009 pour un montant de 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 DT ;
  - Frais de placement : 0.2% flat du montant de l'émission ;
  - Frais de gestion : 0.2% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2020 s'élèvent à 76 800 DT hors taxes.

- c) Une convention pour le montage de placement de l'emprunt obligataire de la « BH Bank » en 2013 pour un montant de 51 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
- Frais de montage : 20 000 DT ;
  - Frais de placement : 0.1% flat du montant de l'émission ;
  - Frais de gestion : 0.1% du restant dû.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2020 s'élèvent à 7 242 DT hors taxes.

- d) Une convention de gestion du « FCP BH CEA » en contrepartie d'une commission de gestion de 0,45% HTVA de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est réglée trimestriellement à terme échu.

Les frais facturés à ce titre par la « BH INVEST » au cours de 2020 s'élèvent à 9 762 DT hors taxes.

- e) Une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à « FCP BH CEA », fonds commun de placement de catégorie mixte.

En 2020, les commissions facturées par la « BH Bank » s'élèvent à 1 000 DT hors taxes.

- f) Une convention pour l'hébergement des applications métiers et de gestion ainsi que les bases de données y afférentes.

En 2020, les commissions facturées par la « BH Bank » à ce titre s'élèvent à 54 830 DT.

***Les conventions conclues avec la « BH Assurance » dont le capital est détenu à concurrence de 23,89% par la « BH Bank » :***

- a) Un contrat collectif d'assurance sur la vie, qui permet d'assurer le règlement des indemnités de départ à la retraite dont la banque serait débitrice envers ses employés déclarés dans ce contrat.

La prime annuelle émise au titre de l'exercice 2020 est égale à un montant de 2 174 512 DT.

- b) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2020, à des polices d'assurance. Les primes nettes émises par la « BH Assurance » au titre de ces polices se détaillent comme suit :

Nature de l'assurance	Montant de la Prime en DT
- Assurance groupe	10 136 572
- Assurance automobile	151 936
- Assurance Multirisques informatique	24 804

- Assurance Risques Divers	360 614
- Assurance Multirisques professionnels	192 013

c) La « BH Bank » a comptabilisé en produits, au cours de l'exercice 2020, des commissions relatives au contrat DHAMEN pour un montant de 8 157 514 Dinars, au titre des conventions de bancassurance. (40% des primes nettes)

d) Une convention portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ».

Au titre de l'exercice 2020, le montant de ces commissions s'élève à 15 127 DT hors taxes.

e) Une convention portant sur la participation bénéficiaire relative aux contrats « incendies crédits habitat ».

Au titre de l'exercice 2020, le montant de la participation s'élève à 49 430 DT hors taxes.

f) La société « BH Assurance » a souscrit à des emprunts obligataires émis par la « BH Bank » aux conditions suivantes :

- Le 20 avril 2018 à un emprunt obligataire subordonné de 3 000 000 DT émis par la « BH Bank » pour une durée de 7 ans dont 2 années de franchises et un taux de rendement de TMM+2,1%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 291 078 DT.

- Le 28 février 2017, un emprunt obligataire subordonné de 3 500 000 DT pour une durée de 7ans dont 2 années de franchise et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 218 918 DT.

- Le 29 Mai 2015, un emprunt obligataire subordonné de 6 600 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 7,5%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 238 142 DT.

- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 620 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement égal TMM+1,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 10 305 DT.

- Le 20 Mai 2013, un emprunt obligataire de 1 500 000 DT pour une durée de 7ans et un taux de rendement de 6,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 7 069 DT.

- Le 31 décembre 2009 à un emprunt obligataire de 7 500 000 DT pour une durée de 15 ans et un taux de rendement égal TMM+0,8%.

Les charges supportées à ce titre s'élèvent au cours de l'exercice 2020 à 224 458 DT.

g) Une convention de location de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1er Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1er Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 411 695 DT hors taxes.

h) Une convention de location d'un local à usage administratif et commercial sis au Centre Urbain Nord à partir du 1er Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 47 398 DT hors taxes.

***Les conventions conclues avec « BH Recouvrement » dont le capital est détenu à concurrence de 60% par la « BH Bank » :***

- a) Un détachement du personnel auprès de la « BH Recouvrement ». Les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 242 260 DT.

***Les conventions conclues avec « BH IMMO » dont le capital est détenu à concurrence de 29,98% par la « BH Bank » :***

- a) Un détachement du personnel auprès de la BH IMMO, les salaires et avantages accordés à ce personnel au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 120 625 DT.

***Les conventions conclues avec « BH Capitalisation » dont le capital est détenu à concurrence de 77,25% par la « BH Bank » :***

- a) Une convention de dépositaire, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 9 744 dinars hors taxes en 2020.
- b) Une convention de distribution, les produits comptabilisés par la Banque s'élèvent à 6 496 dinars hors taxes en 2020.

***Les conventions conclues avec « BH Leasing » dont le capital est détenu à concurrence de 41,64% par la « BH Bank » :***

- a) La « BH Bank » a souscrit à un emprunt obligataire de 761 000 DT émis par la société « BH Leasing », pour une durée de 7ans dont deux années de grâce.

Les produits réalisés à ce titre s'élèvent à 1 351 DT au titre de l'année 2020.

- b) Garantie Bancaire : La société « BH LEASING » a obtenu au 31 décembre 2019 une garantie bancaire pour un montant de 2 000 000 Dinars auprès de la « BH Bank » pour garantir toutes sommes dues aux sociétés du Groupe HMS au titre des crédits accordés et jusqu'à concurrence du montant maximum sus-indiqué. Cette garantie demeurera valable pendant 12 mois, jusqu'au 30/12/2020.
- c) La société « BH LEASING » a conclu, en date du 20 décembre 2019, un contrat de location au profit de la «BH Bank». Le financement porte sur un matériel de transport pour un montant de 176 551 Dinars. Ce contrat, est conclu au taux de 13% et sur une période de cinq années. L'encours du financement au 31/12/2020 s'élève à 107 109 dinars et les charges constatées s'élèvent à 12 639 dinars.

***Les conventions conclues avec la « BH SICAF » dont le capital est détenu à concurrence de 49,65% par la « BH Bank » :***

- a) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m<sup>2</sup>, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.

Le produit de la location au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 309 DT en TTC.

***Les conventions conclues avec la « SICAV BH Obligataire » dont le capital est détenu à concurrence de 14,44% par la « BH Bank » :***

- a) La «BH Bank » a conclu une convention de dépositaire, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 1 000 dinars HTVA en 2020.

### 3. CONVENTIONS CONCLUES AVEC L'ETAT TUNISIEN AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2020

#### **a) *Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)***

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés, ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie.

La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 838 714 DT en 2020.

#### **b) *Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)***

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « BH Bank » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

#### **c) *Convention pour le 4<sup>ème</sup> projet de développement urbain***

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions USD destiné au financement du 4ème projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4ème projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les déblocages des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 19 200 DT en 2020.

**d) Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)**

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les États Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

À cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 9 600 DT en 2020.

**e) Convention relative au 3<sup>ème</sup> projet de développement urbain**

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3<sup>ème</sup> projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3<sup>ème</sup> projet de développement Urbain.

À cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 960 DT en 2020.

**Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA**

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'État tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial. Ce compte devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU, afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'État au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées. Aucune commission n'a été constatée à ce titre en 2020.



**f) Convention relative au 2ème projet de développement urbain**

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2ème projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la « BH Bank » pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « BH Bank » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 300 DT en 2020.

**g) Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)**

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les États-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations.

À cet effet, il est ouvert à la « BH Bank » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2020.

**h) Convention pour la gestion du régime d'épargne logement**

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé.

**i) Convention pour la gestion du FOPRODI**

Par la convention entre l'Etat tunisien et la « BH Bank » signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. À cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

**j) Convention pour la gestion du FONAPRA**

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. À cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « BH Bank » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2020.

***k) Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du Fonds de Dépollution (FODEP)***

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « BH Bank », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre-valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

***l) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, la « BH Bank » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010***

Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Équipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat à la « BH Bank » pour la mise en place.

Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).

- Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.
- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- Rattachement : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des subventions, 2% sur les débloques des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 62 000 DT en 2020.

***m) Une convention relative au programme premier logement***

Dans le cadre de la convention conclue en date du 2 février 2017 et de son avenant en date du 3 avril 2017 entre l'État Tunisien représenté par les Ministères des Finances et de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et la Banque Centrale de Tunisie, une ligne de crédit destinée à la couverture de l'autofinancement des crédits destinés à l'acquisition du premier logement a été mis à la disposition des banques.

La ligne de crédit de 200 milles dinars, financée sur le budget de l'État, est destinée à couvrir l'autofinancement sous forme de prêt bonifié et est destinée aux familles à revenus moyens répondant aux critères d'éligibilité.

La « BH Bank » perçoit, annuellement, une commission de 1% sur les montants débloqués au cours de l'année au titre des crédits d'autofinancement accordé sur le compte spécial du programme Premier Logement et elle perçoit en outre des commissions de 3% sur les recouvrements effectués, soit 45 434 DT en 2020.

## II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Au titre de 2020, le montant brut des jetons de présence comptabilisé et à allouer aux administrateurs s'élève à 325 000 DT.

- Les rémunérations des membres des Comités, sont proposées par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au titre de 2020, ces rémunérations brutes se détaillent comme suit :

- Le montant à allouer au Président du Comité d'Audit Permanent : 12 500 DT ;
- Le montant à allouer au Président du Comité des risques : 17 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité d'Audit Permanent : 12 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des risques : 12 500 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité des marchés : Néant ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité de rémunération : 45 000 ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité exécutif : 15 000 DT ;
- Le montant à allouer aux membres du Comité de suivi : Néant.

- La rémunération mensuelle du Directeur Général actuel a été approuvée par le Conseil d'Administration de la banque dans sa réunion du 29 août 2019 telle qu'a été proposée par le comité de rémunération. Les éléments de rémunération du Directeur Général se composent, en conformité avec les dispositions du décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant la rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration comme suit :

- D'un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel fixé en adéquation avec les performances à moyen et long termes de la banque en matière de rentabilité et de risque.
- Et d'un autre annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui sera calculé sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par les comités de rémunération, et ce, parmi les indicateurs inscrits dans le contrat programme.

Sur la base des réunions antérieures du comité de rémunération et de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 29 août 2019, la rémunération mensuelle du Directeur Général de la banque a été fixée comme suit :

- Un salaire net de 16 milles DT au titre de l'élément fixe, la Banque assume toutes contributions et retenues dues à ce titre. Le Directeur Général bénéficie également des avantages suivants :
- Deux voitures de fonction ;
- Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
- Les charges relatives au téléphone portable.
- Une prime annuelle nette variable plafonnée à 96 mille DT fixée suivant le taux de réalisation des objectifs définis par les membres du conseil d'administration de la banque.

La rémunération servie au Directeur Général durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Des avances sur salaire pour un montant de 192 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 427 755 DT ;
- Une avance sur élément variable pour un montant de 96 000 DT, les charges prévisionnelles constatées à ce titre totalisent un montant de 210 741 DT.
- Des avantages en nature s'élevant en brut à 16 754 DT et qui comprennent :
  - Deux voitures de fonction ;
  - Un quota mensuel de carburant de 750 litres ;
  - Les charges relatives au téléphone portable.

La rémunération servie au Directeur Général précédent durant l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Rémunération variable dû au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 107 666 DT.

Les obligations et engagements de la « BH Bank » envers ses dirigeants et ses administrateurs, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	DG actuel		DG précédent (*)		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	655 249	-	107 666	-	440 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>655 249</b>	<b>-</b>	<b>107 666</b>	<b>-</b>	<b>440 000</b>	<b>-</b>

(\*) Servis à l'ancien Directeur Général

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la Loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 31 mars 2021**

**P/ Cabinet Walid TLILI  
Walid TLILI**

**P/Consulting and Financial Firm  
Walid BEN AYED**

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-**

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit et de Consultants).

**Etats financiers au 31/12/2020****Bilan**  
**(En dinar tunisien)**

Actifs	Notes	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	III-1	5 286 870,183	4 204 114,586
Moins: amortissements	III-1	-3 893 572,121	-3 689 588,121
		<b>1 393 298,062</b>	<b>514 526,465</b>
Immobilisations corporelles	III-1	528 057 160,491	485 242 982,901
Moins: amortissements	III-1	-271 816 176,462	-245 808 141,476
Moins: provisions	III-1	-705 431,810	-705 431,810
		<b>255 535 552,219</b>	<b>238 729 409,615</b>
Immobilisations financières	III-1	295 131 915,576	297 691 785,194
Moins: provisions	III-1	-12 714 225,000	-12 714 225,000
		<b>282 417 690,576</b>	<b>284 977 560,194</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>539 346 540,857</b>	<b>524 221 496,274</b>
Autres actifs non courants	III-2	<b>3 858 808,368</b>	<b>4 195 718,629</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>543 205 349,225</b>	<b>528 417 214,903</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	III-3	81 280 007,522	81 089 690,930
Moins: provisions		-970 118,183	-970 118,183
		<b>80 309 889,339</b>	<b>80 119 572,747</b>
Clients et comptes rattachés	III-4	103 536 452,503	98 144 077,431
Moins: provisions		-16 400 669,082	-11 137 711,364
		<b>87 135 783,421</b>	<b>87 006 366,067</b>
Autres actifs courants	III-5	23 044 598,935	34 407 745,419
Moins: provisions		-347 387,000	-347 387,000
		<b>22 697 211,935</b>	<b>34 060 358,419</b>
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 675 583,050	3 675 583,050
Moins: provisions		-40 915,000	-40 915,000
		<b>3 634 668,050</b>	<b>3 634 668,050</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	<b>235 049 080,698</b>	<b>181 040 238,396</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>428 826 633,443</b>	<b>385 861 203,679</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>972 031 982,668</b>	<b>914 278 418,582</b>

**Etats financiers au 31/12/2020**

**Bilan**

**(En dinar tunisien)**

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	III-8	247 500 000,000	198 000 000,000
Réserves	III-8	28 508 771,134	25 208 771,134
Autres capitaux propres	III-8	154 733 228,000	146 393 850,034
Résultats reportés	III-8	97 099 950,249	111 003 234,238
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>527 841 949,383</b>	<b>480 605 855,406</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>201 122 641,255</b>	<b>153 069 037,977</b>
<b>Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement</b>			<b>12 616 790,000</b>
<b>Résultat affecté dans un compte de résv. spcl. d'investissement</b>			<b>42 642 000,000</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>		<b>728 964 590,638</b>	<b>688 933 683,383</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Autres passifs financiers	III-9	67 359 445,903	63 103 686,138
Provisions	III-10	13 698 887,000	13 698 887,000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>81 058 332,903</b>	<b>76 802 573,138</b>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	III-11	52 296 782,461	58 489 608,001
Autres passifs courants	III-12	105 125 962,250	70 044 414,729
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-13	4 586 314,416	20 008 139,331
<b>Total des passifs courants</b>		<b>162 009 059,127</b>	<b>148 542 162,061</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>243 067 392,030</b>	<b>225 344 735,199</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>972 031 982,668</b>	<b>914 278 418,582</b>

**Etats financiers au 31/12/2020**  
**Etat de résultat**  
**(En dinar tunisien)**  
**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

	Notes	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	<b>III-14</b>	751 934 054,565	711 240 647,766
Autres produits d'exploitation	<b>III-15</b>	5 615 203,251	6 649 754,355
Production Immobilisée		335 582,204	
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>757 884 840,020</b>	<b>717 890 402,121</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	<b>III-16</b>	6 790 133,601	-378 730,731
Achats de marchandises consommées	<b>III-17</b>	59 265 747,642	58 239 631,682
Achats d'approvisionnements consommés	<b>III-18</b>	393 661 169,981	393 821 904,352
Charges de personnel	<b>III-19</b>	38 519 654,872	37 422 085,051
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>III-20</b>	34 652 831,172	28 053 697,601
Autres charges d'exploitation	<b>III-21</b>	49 140 934,012	35 790 664,103
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>582 030 471,280</b>	<b>552 949 252,058</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>175 854 368,740</b>	<b>164 941 150,063</b>
Charges financières nettes	<b>III-22</b>	-967 172,414	-3 500 266,614
Produits des placements	<b>III-23</b>	73 475 478,906	74 748 785,510
Autres gains ordinaires	<b>III-24</b>	499 774,915	1 094 346,545
Autres pertes ordinaires	<b>III-25</b>	-237 904,413	-314 903,537
<b>Résultat des activités ordinaires avant réinvestis. et impôt</b>		<b>248 624 545,734</b>	<b>236 969 111,967</b>
Impôt sur les sociétés		- 45 523 637,500	- 27 488 146,850
Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers		- 95 079,219	
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>203 005 829,015</b>	<b>209 480 965,117</b>
Contribution Sociale de Solidarité		- 1 883 187,760	- 1 153 137,140
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>201 122 641,255</b>	<b>153 069 037,977</b>
<b>Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement</b>			<b>12 616 790,000</b>
<b>Résultat affecté dans un compte de réserves spéciales d'investissement</b>			<b>42 642 000,000</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>201 122 641,255</b>	<b>208 327 827,977</b>



**États financiers au 31/12/2020**

**État de flux de trésorerie**

**(en dinar Tunisien)**

**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

Désignations	31/12/2020	31/12/2019
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat de l'exercice	201 122 641,255	208 327 827,977
Ajustements, Amortissements et Provisions	32 931 487,178	26 346 632,752
Ajustements casses bouteilles	1 721 343,994	1 707 064,849
Ajustements pour reprise sur provisions	-32 797,077	-13 059,195
Variation des Stocks	-190 316,592	2 243 205,442
Variation des Créances	-1 136 615,307	-4 383 838,417
Variation des Autres actifs	11 807 575,460	-18 345 687,589
Variations Fournisseurs et autres dettes	28 307 822,745	14 109 642,180
Ajustements Plus ou moins-value sur cession	-58 446,400	-94 275,733
Ajustements Encaissement dividendes	-64 281 656,598	-67 200 192,961
Ajustements Quotes-parts des subventions d'investissements dans le résultat	-216 734,000	-516 654,850
<b>Flux de trésoreries provenant de l'exploitation</b>	<b>209 974 304,658</b>	<b>162 180 664,455</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immob. corp et incorp	-45 039 539,868	-49 463 880,169
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	130 913,400	94 275,733
Encaissements Dividendes et autres distributions	64 281 656,598	67 200 192,961
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		15,000
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-2 400 000,000	-15 336 070,782
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>16 973 030,130</b>	<b>2 494 532,743</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-160 653 400,897	-128 660 631,039
Remboursements d'emprunts pour financement des stocks	-20 000 000,000	-110 000 000,000
Encaissements d'emprunts pour financement des stocks		130 000 000,000
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire		281 000 000,000
Décaissements pour remboursement des autres formes de placement monétaire		-281 000 000,000
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-180 653 400,897</b>	<b>-108 660 631,039</b>
<b>Encaissements issus de la fusion absorption de la CFDB</b>	<b>3 136 733,326</b>	
<b>Variation de trésorerie</b>	<b><u>49 430 667,217</u></b>	<b><u>56 014 566,159</u></b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b><u>181 032 099,065</u></b>	<b><u>125 017 532,906</u></b>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<b><u>230 462 766,282</u></b>	<b><u>181 032 099,065</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020**

**I - PRESENTATION DE LA SOCIETE**

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	247.500.000 dinars
Nombre de titres	247.500.000 actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05 Boulevard Maitre El Beji Med Caied Essebssi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, boissons gazeuses et autres
Identifiant unique RNE	0001985G

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, elle sous-traite la fabrication des boissons gazeuses en PET chez la SNB et la SLD, en boîtes chez la SNB et la SLD et la mise en boîtes de la bière chez la SEABG.

Aussi, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

<b>Actionnaires</b>	<b><u>Nombre d'actions</u></b>	<b><u>Pourcentage</u></b>
- Brasseries et Glacières Internationales	118.588.691	47.91%
- Maghreb Investissement	33.675.033	13.61%
- Partner Investment S.A	23.162.500	9.36%
- S.T.A.R.	12.375.015	5.00%
- Autres actionnaires	59.698.761	24.12%
<b>TOTAL</b>	<b>247.500.000</b>	<b>100.00%</b>

**II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES**

**II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

La SFBT utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la Norme Comptable NC 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination.». Cette présentation étant facultative, la SFBT ne publie pas cette note.

## **II-2 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (casiers, fûts et palettes)	10 % et 20%

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

## **II-3 - LES STOCKS**

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

## **II-4 - UNITE MONETAIRE**

Les états financiers, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE, sont exprimés en dinar tunisien.

## **III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **III-1 – ACTIFS IMMOBILISES**

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2019	Mouvements		Valeurs brutes au 31/12/2020	Amortissements et provisions au 31/12/2020	Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisitions et reclassements 2020	Cessions 2020 ou reclassements 2020				
<b><u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</u></b>	<b><u>4 204 114</u></b>	<b><u>1 082 756</u></b>		<b><u>5 286 870</u></b>	<b><u>3 893 572</u></b>	<b><u>1 393 298</u></b>	
- Logiciels	3 976 462	645 002		4 621 464	3 893 572	727 892	III-1-1
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
-Immobilisations Incorporelles encours	214 711	437 754		652 465		652 465	
<b><u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</u></b>	<b><u>485 242 983</u></b>	<b><u>69 076 500</u></b>	<b><u>-26 262 322</u></b>	<b><u>528 057 160</u></b>	<b><u>272 521 608</u></b>	<b><u>255 535 552</u></b>	
- Terrain	12 295 416	16 041 357		28 336 773		28 336 773	III-1-2
- Constructions	56 781 007	4 049 399		60 830 406	28 489 874	32 340 533	III-1-3
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	238 910 716	30 641 625	-702 794	268 849 547	168 820 819	100 028 728	III-1-4
- Matériel de transport et de manutention	20 303 011	929 031	-69 500	21 162 542	18 532 025	2 630 517	III-1-5
- Équipement de bureau	5 478 138	334 968		5 813 107	4 678 583	1 134 523	III-1-6
- Agencements, aménagement et installations	17 583 495	364 907		17 948 402	13 215 694	4 732 708	III-1-7
- Emballages commerciaux durables	110 814 866	16 218 899	-2 440 869	124 592 895	38 784 614	85 808 281	III-1-8
- Immobilisations corporelles encours	22 241 876	338 687	-22 234 376	346 187		346 187	III-1-9
- Avances et Acomptes sur Immobilisations corporelles encours	834 458	157 627	-814 783	177 302		177 302	III-1-10
<b><u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</u></b>	<b><u>297 691 785</u></b>	<b><u>8 691 206</u></b>	<b><u>-11 251 075</u></b>	<b><u>295 131 916</u></b>	<b><u>12 714 225</u></b>	<b><u>282 417 691</u></b>	
- Titres de participations totalement libérés	295 629 218	8 691 206	-9 501 075	294 819 349	12 714 225	282 105 124	III-1-11
- Dépôts et cautionnements.	2 062 567		-1 750 000	312 567		312 567	
<b>TOTAL</b>	<b>787 138 882</b>	<b>78 850 462</b>	<b>-37 513 397</b>	<b>828 475 946</b>	<b>289 129 405</b>	<b>539 346 541</b>	

### **III-1-1 –Logiciels :**

Il s'agit de la mise à jour des versions des logiciels informatiques.

### **III-1-2 –Terrains :**

Il s'agit de l'achat des terrains de l'ancienne société STUMETAL pour 16 041 357 dinars

### **III-1-3 –Constructions :**

Il s'agit essentiellement de l'extension et de la mise à niveau des usines et des locaux de la société STUMETAL totalisant 4 049 399 dinars, dont 944 197 dinars ont été reclassés du compte immobilisations encours de l'exercice 2019.

### **III-1-4- Installations techniques, matériel et outillage industriels :**

Le montant global des investissements s'est élevé à 30 641 625 dinars, dont 21 174 161 dinars ont été reclassés du compte immobilisations corporelles encours de l'exercice 2019. Il s'agit du matériel de bière, de limonadière, des éléments d'actifs de la société STUMETAL et de divers équipements industriels.

Les cessions totalisant 702 794 dinars concernent du matériel de bière.

### **III-1-5 - Matériel de transport et de manutention :**

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 929 031 dinars et les cessions à 69 500 dinars (matériels totalement amortis).

### **III-1-6- Équipements de bureaux :**

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 334 968 dinars.

### **III-1-7– Agencements, aménagements et installations :**

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 364 907 dinars.

### **III-1-8 - Emballages commerciaux durables :**

**a) Acquisitions** : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 16 218 899 dinars.

#### **b) Casse bouteilles et destruction de casiers :**

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 1 721 344 dinars,
- La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 719 525 dinars.

Il est à noter que la provision pour casses bouteilles est de 705 432 dinars.

### **III-1-9– Immobilisations en cours :**

Le montant global des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2020 s'élève à 523 489 dinars détaillé comme suit :

- Constructions en cours : 74 134 dinars.
- Matériels en cours : 272 053 dinars.
- Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations : 177 302 dinars.

### III-1-10 - Les immobilisations financières :

Les titres de participations totalisant 294.819.349 dinars sont composés, essentiellement, des sociétés filiales. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de souscription, à l'exception des titres SEABG, STBN, STBO, STBG, SGBIA et SPDIT qui ont été réévalués en 1997. La plus-value de réévaluation est de 8.007.193 dinars.

Ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeurs au 31/12/2019	Apport suite fusion absorption en 2020	Souscriptions en 2020	Annulation suite fusion absorption en 2020	Valeurs au 31/12/2020	Titres Emis	Nombre de Titres appartenant à la S.F.B.T	
							Nombre	%
CFDB	9 501 075			-9 501 075	0			
S.O.T.E.V	27 689				27 689	21 900	19 403	88,60
SOSTEM	135 643 744	6 291 206			141 934 950	26 930 000	26 920 481	99,96
S.P.D.I.T	42 634 022				42 634 022	28 000 000	22 465 629	80,23
S.G.B.I.A	19 009 924				19 009 924	495 500	293 904	59,31
S.T.B.O	12 292 836				12 292 836	1 664 000	1 408 335	84,64
S.T.B.N	13 693 242				13 693 242	1 886 100	1 568 292	83,15
Sté la Préforme	8 674 546				8 674 546	122 005	81 178	66,54
S.E.A.B.G	7 662 240				7 662 240	7 900 000	5 145 149	65,13
SMVDA	19 214 900				19 214 900	420 000	192 149	45,75
S.T.B.G	11 535 581				11 535 581	866 667	487 630	56,26
S.I.T	100 000				100 000	2 000	1 000	50,00
SOTUCOLAIT	500 000				500 000	10 000	5 000	50,00
SIPA	100				100	75 500	1	0,001
SNB	1 374 000		2 400 000		3 774 000	130 200	40 527	31,13
S.B.T	731 110				731 110	14 350 000	2 280 229	15,89
SINDT	291 472				291 472	15 000	1 050	7
S.I.M.C.O	999 400				999 400	10 000	9 994	99,94
STC	1 000				1 000	480 000	151	0,03
ERRAFAHA	990 000				990 000	10 000	9 900	99,00
SFBT ITALIE	94 325				94 325	94 325	94 325	100,00
SFBT DIST	194 400				194 400	10 000	7 776	77,76
STDM	2 295 300				2 295 300	110 000	22 953	20,87
SLD	8 068 412				8 068 412	698 500	64 140	9,18
SFBT SCES II	99 900				99 900	1 000	999	99,90
<b>TOTAL</b>	<b>295 629 218</b>	<b>6 291 206</b>	<b>2 400 000</b>	<b>-9 501 075</b>	<b>294 819 349</b>			

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

**a) Apport, souscription et libération :**

- Souscription et libération de 24 000 actions à l'augmentation du capital de la SNB, soit 2 400 000 dinars.
- Annulation des 197 500 actions CFDB d'une valeur de 9 501 075 dinars et ce, suite à la fusion absorption de la CFDB par la SFBT.
- Apport de la valeur des 196 613 actions SOSTEM suite à la fusion absorption de la CFDB par la SFBT et enregistrement du mali de fusion pour un total de 6 291 206 dinars.

**b) Provisions :**

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 12 714 225 dinars. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 9 149 900 dinars, la SFBT Italie pour 94 325 dinars et la SLD pour 2 970 000 dinars.

**III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Débiteurs et créiteurs divers	3 461 632	3 842 504
- Emballages à rendre	397 176	353 215
<b>Total</b>	<b>3 858 808</b>	<b>4 195 719</b>

**III-3 - STOCKS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Matières premières	20 728 946	16 054 639
- Matières consommables	44 441 020	42 069 642
- Produits finis	15 046 697	21 836 132
- Marchandises	1 063 345	1 129 278
<b>Total</b>	<b>81 280 008</b>	<b>81 089 691</b>

La provision pour dépréciation des stocks est de 970 118 dinars.

**III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Clients locaux	62 415 749	57 601 642
- Clients étrangers (1)	8 633 110	11 407 546
- Clients filiales	11 551 295	13 481 666
- Clients douteux	18 667 426	14 048 947
- Clients, effets à recevoir	871 092	1 354 605
-Clients, factures à établir	1 397 781	249 671
<b>Total</b>	<b>103 536 453</b>	<b>98 144 077</b>

1) Le poste clients étrangers présente un solde de 8 633 110 dinars provenant essentiellement des exportations vers l'Afrique, la France et l'Italie et dont les délais de règlements sont de 30, 45, 60 et 90 jours. Ces créances ont été encaissées, en grande partie, au cours du premier trimestre 2021.

Au cours de l'exercice 2020, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 5 295 755 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 32 797 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 11 137 711 dinars en 2019 à 16 400 669 dinars en 2020.

### III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2020	2019
- Créances liées aux participations (1)	716 894	1 047 387
- Fournisseurs locaux avances et acomptes sur commandes	9 947 966	17 360 804
- Fournisseurs étrangers avances et acomptes sur commandes	2 657 478	8 056 061
- Débiteurs divers	9 283 022	7 439 596
- Produits à recevoir	439 240	503 897
<b>Total</b>	<b>23 044 599</b>	<b>34 407 745</b>

(1) Elles sont provisionnées à hauteur de 347 387 dinars.

### III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2020	2019
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées (1)	3 653 231	3 653 231
<b>Total</b>	<b>3 675 583</b>	<b>3 675 583</b>

(1) Les titres de placement totalisant 3 653 231 dinars sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'achat en bourse. Ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeurs au 31/12/2019	Acquisition en 2020	Cession 2020	Valeurs au 31/12/2020	Titres Emis	Nombre de titres appartenant à la S.F.B.T	
						Nombre	%
Sté Pôle Nord	45 030			45 030	4 222	790	18,71%
Sté Baraka	1 562			1 562	2 167	22	1,02%
S.C.I la SIESTA (1)	23 800			23 800	18 990	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000	-		20 000	163 160	13 054	8,00%
SEPTH	500 000			500 000	792 000	50 000	6,31%
S.P.R.T.B	87 500			87 500	18 550	875	4,72%
SOPRAT	100 829			100 829	150 000	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030			359 030	1 400 000	45 695	3,26%
SOTIEC (1)	10 000			10 000	70 000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000			160 000	100 000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T (1)	7 040			7 040	10 150	70	0,69%
U.I.B	2 271 099			2 271 099	34 560 000	173 392	0,50%
S.F.I.T	6 400			6 400	200 000	200	0,10%
S.T.B	33 606			33 606	24 860 000	4 439	0,02%
O.I.T (1)	75			75	240 000	50	0,02%
B.T.S	20 000			20 000	4 000 000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260			7 260	1 475	363	24,61%
<b>TOTAL</b>	<b>3 653 231</b>			<b>3 653 231</b>			



(1) Provisionnées en totalité

### III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2020	2019
- Placements	17 150 000	72 100 000
- Effets à l'encaissement	2 449	2 449
- Banques	217 574 129	108 504 254
- C C P	265 351	265 571
- Caisses	57 152	167 964
<b>Total</b>	<b>235 049 081</b>	<b>181 040 238</b>

### III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2020	2019	Variations
- Capital social	247 500 000	198 000 000	49 500 000
- Réserves légales	19 800 000	16 500 000	3 300 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	0
- Compte spécial d'Investissement	154 327 030	145 770 918	8 556 112
- Subventions d'investissement	406 198	622 932	-216 734
- Résultats reportés	97 099 950	111 003 234	-13 903 284
<b>Total</b>	<b>527 841 949</b>	<b>480 605 855</b>	<b>47 236 094</b>

L'évolution de **47 236 094** dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (Investissement au sein de l'entreprise) pour 42 642 000 dinars, le prélèvement d'un montant de 4 060 678 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible et d'un montant de 2 797 322 prélevé du report à nouveau conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 juillet 2020.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2019 conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 juillet 2020, à savoir :

- Réserves légales : 3 300 000 dinars.
- -Résultats reportés : Reprise de 111 003 234 dinars de 2018 et affectation de 99 897 272 dinars en 2019 dont 2 797 322 dinars déduit et affectés à l'augmentation du capital.
- Compte spécial d'investissements 8 556 112 dinars. (12 616 790 dinars dotation de l'exercice 2019 – 4 060 678 dinars affectés à l'augmentation du capital social).
- La constatation de la dotation d'amortissement de la subvention d'investissement pour 216 734 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Solde au 31/12/2019	Résultats	Résultats reportés	Réserves Lécales	Compte spécial d'investissement	Compte de réserves spéciales d'investissement	Augmentation du capital social/Subvent	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2020
Capital social	198 000 000						(2) 49 500 000		247 500 000
Réserves légales	16 500 000			(1) 3 300 000					19 800 000
Subvention d'investissement	2 538 691								2 538 691
Amort. subvention d'investissement	-1 915 759						-216 734		-2 132 493
Compte spécial d'investissement	145 770 918		2 797 322		(1) 12 616 790	(1) 42 642 000	(2) 49 500 000		154 327 030
Réserve spéciale de réévaluation	8 708 771								8 708 771
Résultats reportés	111 003 234	(1) 208 327 828	- 2 797 322	(1) -3 300 000	(1) -12 616 790	(1) -42 642 000		(1) -160 875 000	97 099 950
Total Capitaux propres	480 605 855	208 327 828	-	-	-	-	- 216 734	-160 875 000	527 841 949

(1) Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 conformément aux résolutions de l'AGO du 6 juillet 2019.

(2) Il s'agit de l'augmentation du capital social décidée par l'AGE du 6 juillet 2020.

### **Compte spécial d'investissement :**

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou à la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

Le solde au 31/12/2020 s'élève à 154 327 030 dinars, à savoir :

- Réinvestissements réalisés en 2011..... 5 837 225 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012..... 24 816 815 dinars
- Augmentation du capital en 2013..... - 4 000 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013..... 29 306 875 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2014..... 26 684 695 dinars
- Augmentation du capital en 2015..... - 11 500 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2015..... 23 000 200 dinars
- Augmentation du capital en 2016..... - 13 650 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2016 ..... 25 106 240 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2017 ..... 11 349 140 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2018 ..... 26 379 050 dinars
- Reclassement réinvestissements réalisés en 2012 (cession en 2015) ..... - 1 620 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2019..... 12 616 790 dinars.

### **III- 9 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	2020	2019
Emballages divers consignés	67 359 446	63 103 686
<b>Total</b>	<b>67 359 446</b>	<b>63 103 686</b>

Il s'agit des casiers, des bouteilles, des fûts et des palettes consignés chez la clientèle.

### **III-10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les éventuels divers risques et charges. Elles s'élèvent à 13 698 887 dinars au 31 décembre 2020 soit le même solde qu'au 31 décembre 2019, à savoir :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Provisions diverses	13 698 887	13 698 887
<b>Total</b>	<b>13 698 887</b>	<b>13 698 887</b>

Les provisions pour risques et charges par année de constitution se détaillent comme suit :

- Provision constituée en 1999 255 433 dinars,
- Provision constituée en 2000 40 000 dinars,
- Provision constituée en 2001 300 000 dinars,
- Provision constituée en 2007 739 000 dinars,
- Provision constituée en 2011 1 400 000 dinars,
- Provision constituée en 2012 450 000 dinars,
- Provision constituée en 2013 515 000 dinars,
- Provision constituée en 2014 1 800 000 dinars,
- Reprise de provision en 2014 - 200 546 dinars,
- Provision constituée en 2015 1 000 000 dinars,
- Provision constituée en 2016 1 600 000 dinars,
- Provision constituée en 2017 2 800 000 dinars,
- Provision constituée en 2018 3 000 000 dinars.

### **III-11 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Fournisseurs locaux	8 810 002	8 769 676
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	3 241 827	2 839 556
- Fournisseurs étrangers	7 931 669	12 594 769
- Fournisseurs, Effets à payer	4 046 757	2 178 289
- Fournisseurs filiales	18 489 342	32 107 318
- Fournisseurs filiales, effets à payer	9 777 185	
<b>Total</b>	<b>52 296 782</b>	<b>58 489 608</b>

Le poste fournisseurs étrangers totalisant 7.931.669 dinars comprend essentiellement les fournisseurs de matières premières, matériels et emballages.

### **III-12- AUTRES PASSIFS COURANTS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Notes</b>
Etat, retenue à la source	2 447 796	1 349 651	
Etat, Contribution Sociale de Solidarité	1 883 188	1 153 137	
Etat, impôt sur les sociétés	20 337 711	9 854 578	<b>III-12-1</b>
Etat, TVA, DC et autres impôts	54 805 939	35 507 388	<b>III-12-2</b>
Dividendes et rémunérations des administrateurs	2 668 984	2 097 467	
CNSS, organismes sociaux et autres créiteurs divers	2 884 767	2 913 813	
Créiteurs divers	531 493	196 425	
Clients créiteurs	2 917 486	2 339 800	
Charges à payer	16 648 598	14 632 156	<b>III-12-3</b>
<b>Total</b>	<b>105 125 962</b>	<b>70 044 415</b>	

### **III- 12-1 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES**

Le solde de 20.337.711 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2020 pour 45.523.638 dinars diminué des acomptes provisionnels 2020 pour 21.479.036 dinars et des retenues à la source pour 3.706.891 dinars.

### **III-12-2 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES**

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2020 pour 12 794 064 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2020 pour 40 280 171 dinars.

### **III-12-3 - CHARGES A PAYER**

Les charges restantes dues à la clôture de l'exercice 2020 sont composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 12 597 614 dinars.
- La redevance téléphonique du 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour 4 050 984 dinars.

### **III-13 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Crédits financements stocks		20 000 000
- Banques	4 586 314	8 139
<b>Total</b>	<b>4 586 314</b>	<b>20 008 139</b>

### **III-14- REVENUS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Ventes de produits finis fabriqués	667 331 652	628 928 680
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	1 519 904	1 450 175
- Travaux	35 131	34 931
- Locations	830 369	817 997
- Ventes de marchandises en l'état	60 206 721	58 922 398
- Vente d'articles de stocks	16 113 387	14 771 288
- Produits des activités annexes	7 962 003	8 933 340
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-2 065 112	-2 618 161
<b>Total</b>	<b>751 934 055</b>	<b>711 240 648</b>

### **III-15- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Redevances pour concession brevet, licence et marque	102 401	609 849
- Autres produits accessoires	4 245 333	4 391 022
-Quote-part subventions d'investissements inscrites au résultat	216 734	516 655
-Subventions d'exploitation	1 017 938	1 119 169
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	32 797	13 059
<b>Total</b>	<b>5 615 203</b>	<b>6 649 754</b>

### **III-16- VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Variation des stocks de produits finis et des encours	6 790 134	-378 731
<b>Total</b>	<b>6 790 134</b>	<b>-378 731</b>

### **III-17 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Achats de marchandises revendues en l'état	59 265 748	57 990 529
- Achats autres marchandises		249 103
<b>Total</b>	<b>59 265 748</b>	<b>58 239 632</b>

### **III-18 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Achats stockés de matières premières et fournitures liées	99 499 723	99 766 280
- Achats stockés de matières et fournitures consommables et emballages	73 622 533	77 213 856
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	184 408	91 894
- Achats non stockés de matières et fournitures	13 377 240	15 949 360
- Achats de prestations de services (1)	213 956 511	198 160 481
- Variation des stocks de matières premières et fournitures liées	-4 674 306	5 148 610
- Variation des stocks des approvisionnements liés à l'exploitation	-2 304 939	-2 508 576
<b>Total</b>	<b>393 661 170</b>	<b>393 821 904</b>

(1) Il s'agit de la sous-traitance de la production de boissons gazeuses et de la bière en boîte.

### **III-19 - CHARGES DE PERSONNEL**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Appointements et compléments d'appointements	32 290 494	31 269 718
- Charges sociales	6 229 161	6 152 367
<b>Total</b>	<b>38 519 655</b>	<b>37 422 085</b>

### **III-20 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Dotations aux amortissements des immobilisations	27 635 732	25 954 462
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	1 721 344	1 707 065
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	5 295 755	392 171
<b>Total</b>	<b>34 652 831</b>	<b>28 053 698</b>

### **III-21 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Publicité et publications	6 800 468	9 538 258
- Travaux facturés aux filiales	-3 994 943	-5 801 718
- Relations publiques	10 969 753	1 329 685
- Services extérieurs	1 799 860	1 690 795
- Autres services extérieurs	16 885 003	14 498 220
- Charges diverses ordinaires	12 234 271	10 542 629
- Impôts et taxes	3 527 639	3 449 770
- Autres charges liées à l'exploitation	12 415 683	11 484 704
- Reprises sur provisions des autres charges liées à l'exploitation	-11 496 800	-10 941 679
<b>Total</b>	<b>49 140 934</b>	<b>35 790 664</b>

### **III-22- CHARGES FINANCIERES NETTES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Charges d'intérêts	649 887	1 619 535
- Pertes de changes	1 238 018	2 822 871
- Gains de changes	-920 710	-941 741
- Reprises sur provision des agios bancaires	-23	-398
<b>Total</b>	<b>967 172</b>	<b>3 500 267</b>

### **III-23- PRODUITS DES PLACEMENTS**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Revenus des titres de participations et de placements	68 715 053	69 138 868
- Revenus des titres de créances	201 733	339 534
- Intérêts des comptes courants	4 487 652	5 268 214
- Divers profits de placements sur exercices antérieurs	71 041	2 170
<b>Total</b>	<b>73 475 479</b>	<b>74 748 786</b>

### **III-24 - AUTRES GAINS ORDINAIRES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	58 446	94 276
- Divers autres produits et profits de l'exercice	364 953	688 536
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	76 376	311 535
<b>Total</b>	<b>499 775</b>	<b>1 094 347</b>

### **III-25 - AUTRES PERTES ORDINAIRES**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
- Autres diverses charges ordinaires	132 405	190 555
- Autres pertes ordinaires	105 499	124 349
<b>Total</b>	<b>237 904</b>	<b>314 904</b>

## **IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2020**

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de 209 974 305 dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus-value sur cessions d'immobilisations, l'amortissement des subventions d'investissements et les dividendes encaissés. Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

<b>Libellés</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Variations et Réajustements</b>
Dotations aux amortissements et aux provisions	32 931 487		<b>32 931 487</b>
Casse de Bouteilles	1 721 344		<b>1 721 344</b>
Reprises sur provisions	-32 797		<b>-32 797</b>
Dotations aux provisions des immobilisations financières			
Variation des stocks de produits finis	15 046 697	21 836 132	6 789 435
Variation des stocks de matières premières	20 728 946	16 054 639	-4 674 307
Variation des stocks de matières consommables	44 441 019	42 069 642	-2 371 377
Variation des stocks de marchandises	1 063 345	1 129 278	65 933
			<b>-190 316</b>
Variation des clients et comptes rattachés	103 536 453	98 144 077	-5 392 376
Variation des emballages consignés	-67 359 446	-63 103 686	4 255 760
			<b>-1 136 616</b>
Variation des autres actifs non courants	3 858 808	4 195 719	336 911
Variation des autres actifs courants	23 044 599	34 407 744	11 363 145
Variation des placements et autres actifs financiers	3 675 583	3 675 583	-
Variation des actifs CFDB suite fusion absorption	107 519		107 519
			<b>11 807 576</b>
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	52 296 782	58 489 608	-6 192 826
Variation des autres passifs courants	105 125 962	70 044 415	35 081 547
Variation des passifs CFDB suite fusion absorption	- 34 382		- 34 382
Variation des dividendes	-2 318 984	-1 772 468	- 546 516
			<b>28 307 823</b>
Plus-value sur cession des immobilisations corporelles	-58 446		<b>-58 446</b>
Ajustements quotes-parts de la subvention d'investissement	-216 734		<b>-216 734</b>
Encaissements dividendes	-64 281 657		<b>-64 281 657</b>
Production d'immobilisations corporelles			
<b>Total des variations et des réajustements</b>			<b>8 851 664</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>201 122 641</b>
<b>VARIATION 1</b>			<b>209 974 305</b>

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un excédent de 16.973.030 dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 45 039 540 dinars.
- Encaissements des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 64 281 657 dinars.
- Décaissements pour la souscription à l'augmentation du capital social de la SNB pour 2 400 000 dinars.
- Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles pour 130 913 dinars.

**VARIATION 2 : 16 973 030 dinars.**

3 / Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont dégagé un déficit de 180 653 401 dinars détaillés comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour 160 653 401 dinars détaillés comme suit :
  - Dividendes relatifs à l'exercice 2019 ..... – 160 326 654 dinars
  - Dividendes des autres exercices ..... - 1 747 dinars
  - Autres distributions ..... - 325 000 dinars
- Remboursements d'emprunts pour financement de stocks ..... - 20 000 000 dinars
- 

• **VARIATION 3 : -180 653 401 dinars**

4 / Les liquidités et équivalents de liquidités issus de la fusion absorption de la CFDB s'élèvent à 3 136 733 dinars.



## V -SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2020 :

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	2020	2019
Ventes de marchandises et autres	60 206 721	Coût d'achat de marchandises vendues	59 265 748	Marge commerciale	940 973	682 766
Revenus et autres produits d'exploitations	691 727 334					
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-6 790 134					
<b>Total</b>	<b>684 937 200</b>	<b>Total</b>		<b>Production</b>	<b>684 937 200</b>	<b>652 696 981</b>
<b>Production</b>	<b>684 937 200</b>	<b>Achats consommés</b>	<b>393 661 170</b>	<b>Marge sur coût matières</b>	<b>291 276 030</b>	<b>258 875 077</b>
Marge commerciale	940 973	Autres charges externes	45 613 295			
Marge sur coût matières	291 276 030					
Production d'immobilisations	335 582					
Autres produits d'exploitation	5 615 203					
<b>Total</b>	<b>298 167 788</b>	<b>Total</b>	<b>45 613 295</b>	<b>Valeur Ajoutée Brute</b>	<b>252 554 493</b>	<b>233 866 703</b>
Valeur Ajoutée Brute	252 554 493	Impôts et Taxes	3 527 639			
		Charges de Personnel	38 519 655			
<b>Total</b>	<b>252 554 493</b>	<b>Total</b>	<b>42 047 294</b>	<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>210 507 199</b>	<b>192 994 848</b>
Excédent brut d'exploitation	210 507 199	Autres pertes Ordinaires	237 904			
Autres gains ordinaires	499 775	Charges Financières	967 172			
Produits financiers	73 475 479	Dotations aux Amorts et Prov .Ordinaires	34 652 831			
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	45 618 717			
<b>Total</b>	<b>284 482 453</b>	<b>Total</b>	<b>81 476 624</b>	<b>Résultat des activités ordinaires après IS</b>	<b>203 005 829</b>	<b>209 480 965</b>
Résultat positif des activités ordinaires après impôt	203 005 829					
		Contribution sociale de solidarité (Loi. Fin. 2018)	1 883 187			
<b>Total</b>	<b>203 005 829</b>	<b>Total</b>	<b>1 883 187</b>	<b>Résultat net après modification compta</b>	<b>201 122 641</b>	<b>208 327 828</b>

## **VI- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :**

- 1/** L'acquisition de licences de gestion SAP auprès de la S.I.T pour 421 577 D,000 HT
- 2/** Des prestations de services informatiques par la S.I.T pour 2 269 878 D,426 HT.
- 3/** Un contrat de portage de 5.936.000 D,000 avec la S.E.A.B.G. remboursable après deux ans en faveur de la société S.F.B.T et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A pour 59.360 actions de 100 D,000 chacune.
- 4/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. sous-traite des produits finis (pour l'export) chez la S.L.D. à raison de 1 D,454 par pack. Le montant de l'année de 2020 est de 158.103 D,598 HT.
- 5/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la société ERRAFAHA une assistance commerciale. Le montant pour l'année 2020 est de 276.000 D,000 HT ;
- 6/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.F.B.T.-DISTRIBUTION une assistance commerciale. Le montant pour l'année 2020 est de 924.000 D,000 HT;
- 7/** Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes. Le montant est de 204.519.322 D,121 HT pour l'exercice 2020 ;
- 8/** Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la S.I.T.. La rémunération est fixée à 145.800 D,000 HT en 2020 ;
- 9/** Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la S.I.T. La rémunération est fixée à 398.474 D ,002 HT en 2020 ;
- 10/** Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bâb-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 D,000 H.T. ;
- 11/** Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 384.164 D,288 H.T. ;
- 12/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 9.279.085 D,069 HT en 2020;
- 13/** Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paie à la S.F.B.T.une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires H.T. pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2020 de 102.400 D,960 HT;
- 14/** Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paie à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D,350 par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2020 ;
- 15/** Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D,350 par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2020 ;
- 16/** Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 D,000 HT ;

17/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.245.333 D,214 en 2020 ;

18/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

19/ Une convention par laquelle la S.F.B.T sous-traite des produits finis chez la SOSTEM. Il n'y en a pas eu en 2020

20/ Des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales et ce, dans des conditions normales. Elles se détaillent au 31/12/2020 comme suit :

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommés	Achats d'approvisionnement et prestations consommés	Autres charges d'exploitation	Dividendes et jetons reçus	Intérêts
SEABG	6 336 310	7 886	764 735	204 519 322	34 341	29 125 672	
STBG	6 902 510	434 743	3 629 751	12 672	94 165	7 000	9 318
SGBIA	9 207 671	713 175	36 654 767	568 837	773 917	894 712	
STBO	3 690 387	200 273	821 663	210 675	10 381	1 000	22 399
STBN	2 840 741	293 226	2 252 702	17 365	14 513	1 000	
SBT	24 419 556	154 024	1 283 201		36 972	251 924	170 016
SNB	1 108 156	87 809	3 816 508	9 336 566	103 975	82 635	
SOTEV	21 738 157		322 938			544 534	
PREFORME	29 325	638 310	11 233 049				
SPDIT	15 150					13 489 377	
FEP				2 666 313	13 897		
SOSTEM	1 250 730	1 818 288	11 471 760	8 428	12 312	19 687 228	
SMVDA RAOUDHA	8 539						
SOCOLAIT	1 200						
SDB	17 161 105				24 504		
ERRAFAHA	2 080				276 000		
SFBT-DISTRIBUTION	8 587				924 000		
STDM	2 850			613	3 742 082		
S L D				158 103			
S I T	38 700			2 700	2 085 068		
CFDB						153 358	
S T D							
<b>TOTAL</b>	<b>94 761 754</b>	<b>4 347 734</b>	<b>72 251 074</b>	<b>217 501 594</b>	<b>8 146 127</b>	<b>64 238 440</b>	<b>201 733</b>

## **VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN :**

Les engagements hors bilan au 31/12/2020 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

### **ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Types d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
<b><u>1- ENGAGEMENTS DONNES</u></b>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	54 621 065	54 621 065	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>54 621 065</b>	<b>54 621 065</b>			
<b><u>2- ENGAGEMENT RECUS</u></b>					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptés et non échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>					
<b><u>3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES</u></b>					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Total</b>					

### **DETTES GARANTIES PAR SURETE**

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

## **VIII EVENEMENTS POST CLOTURES :**

➤ Augmentation du Droit de Consommation, sur les bières et les vins, qui est passé de 1D,800 à 2 D,400/litre.

➤ Baisse de l'Impôt sur les Sociétés de 25% à 15% à partir de l'exercice 2021.

# ***Rapport Général***

Messieurs les Actionnaires de la  
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie  
5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord,  
1082, Tunis

## ***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie (« S.F.B.T »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 728 964 591 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 201 122 641 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

### **Évaluation des titres de participation**

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 282,1 MDT, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable. Au 31 décembre 2020, des participations d'une valeur d'origine de 27,9MDT sont dépréciées à hauteur de plus de 45%.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé d'audit.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces titres et la prise en compte de toute dépréciation éventuelle qui en découle.

### ***Rapport de gestion du Conseil d'Administration***

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.



### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### ***Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur***

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 26 avril 2021**

**Les commissaires aux comptes**

***Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF***

***Cabinet d'Audit et de Consultants ,membre de  
l'ordre des experts comptables de Tunisie***

***Mohamed Lassaad BORJI***

***Ali LAHMAR***

## ***Rapport Spécial***

Messieurs les Actionnaires de la  
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie  
5, Boulevard Mohamed El Beji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord,  
1082, Tunis

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### ***I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)***

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. L'acquisition de licences de gestion SAP auprès de la S.I.T pour 421.577 dinars HT ;
2. Des prestations de services informatiques réalisées par la S.I.T pour 2.269.878 dinars HT.

### ***II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. Un contrat de portage de 5.936.000 dinars avec la S.E.A.B.G remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 59.360 actions de nominal 100 dinars chacune ;
2. Une convention de sous-traitance industrielle avec la S.L.D pour la fabrication de produits finis (pour l'export) à raison de 1,454 dinar par pack. Le montant relatif à l'année 2020 est de 158.104 dinars HT ;

3. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paye à la société ERRAFAHA une assistance commerciale. Le montant relatif à l'année 2020 est de 276.000 dinars HT ;
4. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paye à la SFBT Distribution une assistance commerciale. Le montant relatif à l'année 2020 est de 924.000 dinars HT ;
5. Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes. Le montant est de 204.519.322 dinars HT en 2020 ;
6. Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la SIT. La rémunération est fixée à 145.800 dinars HT en 2020 ;
7. Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la SIT. La rémunération est fixée à 398.474 dinars HT en 2020 ;
8. Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bâb-Saâdoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 dinars HT ;
9. Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 384.164 dinars HT ;
10. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 9.279.085 dinars HT en 2020 ;
11. Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paye à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur son chiffre d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2020 de 102.401 dinars HT ;
12. Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paye à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2020 ;
13. Une convention par laquelle la S.G.B.I.A. paye à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2020 ;
14. Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars HT ;
15. Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.245.333 dinars HT en 2020 ;
16. Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

17. Une convention par laquelle la S.F.B.T sous-traite des produits finis chez la SOSTEM. Il n'y en a pas eu en 2020 ;
18. Par ailleurs, certaines opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T) et ses filiales et ce, rentrant dans le cadre des activités courantes.

### **III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants**

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les rémunérations des administrateurs sont déterminées par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2020, le montant net des rémunérations alloué aux administrateurs s'est élevé à 200.000 dinars au titre de la S.F.B.T et à 288.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2020, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 60.000 dinars au titre de la SFBT et 12.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération de Monsieur Mohamed BOUSBIA a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
  1. D'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois.
  2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 dinars nets en 1988 est passée à 783.307 dinars nets en 2020 du fait de cette indexation,
  3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 24.076 dinars en 1990 à 926.093 dinars en 2020. Par ailleurs, la SPDIT, SINDT, SBT Medenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

Le Conseil d'Administration réuni le 3 juin 2020 a décidé que les émoluments et les avantages en nature (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes) de Monsieur Mohamed BOUSBIA, tels que définis par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990, seront servis à compter du 7 juillet 2020 par la SEABG dont il est le Président-Directeur Général.

- La rémunération de Monsieur Mustapha ABDELMOULA a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
  1. D'un salaire annuel de 43.200 dinars payable sur 16 mois,

2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 dinars nets en 1988 est passée à 575.853 dinars nets en 2020 du fait de son indexation,
3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 dinars en 1990 à 498.665 dinars en 2020. Par ailleurs, la SPDIT, SINDT, SBT Medenine, SOSTEM, SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

Le Conseil d'Administration réuni le 3 juin 2020 a décidé que les émoluments et les avantages en nature (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes) de Monsieur Mustapha ABDELMOULA, tels que définis par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990, seront servis à compter du 7 juillet 2020 par la SFBT dont il est le Directeur Général.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, le 26 avril 2021**

**Les commissaires aux comptes**

*Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF*

*Cabinet d'Audit et de Consultants, membre de  
l'ordre des experts comptables de Tunisie*

***Mohamed Lassaad BORJI***

***Ali LAHMAR***

**ETATS FINANCIERS****Banque Tuniso-Koweitienne  
Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Bohren CHEBBI et Mr Adnène ZGHIDI.

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
**(Unité : milliers de dinars)**

Rubrique	Notes	déc.-20	déc.-19
<b>ACTIF</b>			
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	28 944	47 831
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	147 452	128 684
AC3- Créances sur la clientèle	3	1 047 460	1 152 473
AC4- Portefeuille-titres commercial	4	6 543	8 597
AC5- Portefeuille d'investissement	5	135 620	134 230
AC6- Valeurs immobilisées	6	20 292	23 847
AC7- Autres actifs	7	44 925	46 726
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 431 236</b>	<b>1 542 387</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1- Banque centrale et CCP	8	0	110 197
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	9	51 122	76 790
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	10	1 075 893	930 502
PA4- Emprunts & ressources spéciales	11	186 318	267 309
PA5- Autres passifs	12	48 471	55 154
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 361 804</b>	<b>1 439 952</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
CP1- Capital		200 000	200 000
CP2- Réserves		61 769	61 769
CP4- Autres capitaux propres		143	922
CP5- Résultats reportés		-160 255	-129 345
CP6- Résultat de la période		-32 225	-30 910
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	13	<b>69 432</b>	<b>102 436</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 431 236</b>	<b>1 542 387</b>

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**  
**(Unité : milliers de dinars)**

Rubrique	Notes	déc.-20	déc.-19
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	14	76 379	104 922
HB2 - Crédits documentaires		17 947	23 490
HB3 – Actifs donnés en garantie	15	0	110 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>94 326</b>	<b>238 412</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB4 –Engagements de financements donnés	16	17 008	13 527
HB5 –Engagements sur titres	16	176	176
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>17 184</b>	<b>13 703</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB7 –Garanties reçues	17	244 817	240 933
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>244 817</b>	<b>240 933</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2020**  
**(Unité : milliers de dinars)**

	Notes	déc.-20	déc.-19
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1- Intérêts et revenus assimilés	18	106 564	120 273
PR2- Commissions (en produits)	19	20 851	18 708
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	20	5 592	7 303
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	9 942	9 145
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>142 949</b>	<b>155 429</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	-89 648	-101 703
CH2- Commissions encourues	23	-1 242	-870
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>-90 890</b>	<b>-102 573</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>52 059</b>	<b>52 856</b>
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	24	-32 115	-25 336
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	-2 569	-538
PR7- Autres produits d'exploitation	26	588	574
CH6- Frais de personnel	27	-37 600	-35 374
CH7- Charges générales d'exploitation	28	-19 449	-17 301
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-4 046	-4 589
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-43 132</b>	<b>-29 708</b>
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	29	11 271	-830
CH11- Impôt sur les bénéfices		-364	-372
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>-32 225</b>	<b>-30 910</b>
<b>RESULTAT NET</b>		<b>-32 225</b>	<b>-30 910</b>



**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**  
**(Unité : milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		138 099	159 525
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-96 480	-116 671
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		82 688	2 379
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		137 961	96 967
Titres de placement		1 988	2 185
Sommes versées au personnel & créditeurs divers		-38 264	-36 258
Autres flux de trésorerie		-20 568	4 787
Impôt sur les sociétés		-364	-372
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>205 060</b>	<b>112 542</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		10 712	8 717
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-2 906	-9 923
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-425	-2 524
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>7 381</b>	<b>-3 730</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Emission d'actions		0	0
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)		0	7 000
Remboursement d'emprunts		-8 902	-21 264
Augmentation/diminution ressources spéciales		-60 438	-88 089
Dividendes versés		0	0
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>		<b>-69 339</b>	<b>-102 353</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		143 102	6 460
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-38 002	-44 462
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	30	<b>105 101</b>	<b>-38 002</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

## I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## II. BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique. Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

### II.1- COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS

#### **II.1.1 - REGLES DE PRISE EN COMPTE DES ENGAGEMENTS**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'abandon ou de radiation sont passés en pertes.

#### **II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS SUR LES ENGAGEMENTS**

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la Banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata-temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

## **III.2- CLASSIFICATION ET EVALUATION DES CREANCES**

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

### **III.2.1 CLASSIFICATION DES ENGAGEMENTS**

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91- 24 énonce la classification suivante:

#### **ACTIFS COURANTS (CLASSE 0) :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### **ACTIFS CLASSES :**

##### ***Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1)***

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### ***Classe 2 : Actifs incertains (classe 2)***

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

##### ***Classe 3 : Actifs préoccupants (classe 3)***

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

##### ***Classe 4 : Actifs compromis (classe 4)***

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

### **III.2.2 EVALUATION DES ENGAGEMENTS**

#### **III.2.2.1 LES PROVISIONS INDIVIDUELLES**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe de Risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

### III.2.2.2 LES PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux Banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
De 3 à 5 ans	40%
De 6 à 7 ans	70%
Supérieure ou égale à 8 ans	100%

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, le stock des provisions additionnelles constituées par la Banque jusqu'au 31/12/2020 s'élève à 77 085 KDT. La dotation nette des reprises par rapport au stock de 2019 s'élève à 11 680 KDT.

### III.2.2.3 LES PROVISIONS COLLECTIVES

La BTK a procédé au calcul du provisionnement collectif selon les modalités de la nouvelle Circulaire n°2020-01 du 11 janvier 2021. Cette méthodologie se base sur :

- Une segmentation plus approfondie des secteurs d'activités, intégrant les oléiculteurs, les industries pharmaceutiques et agroalimentaires, les BTP, les agences de voyage et agences de location de voiture, les exportateurs d'huiles d'olives, la Santé, et la Télécom et TIC,
- La prise en compte du secteur public dans le calcul de la provision collective,
- L'abandon du facteur scalaire et l'adoption d'une majoration des taux de migration historiques du groupe de contreparties allant de 1% à 7.75% selon le secteur d'activité, avec précision que les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la BCT et sur la base d'un rapport motivé, des majorations inférieures à celles indiquées par l'annexe III de la circulaire n°2021-01.

Les provisions constituées par la Banque jusqu'au 31 décembre 2020 s'élèvent à 18 198 KDT.

## III.3 - COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### III.3.1 LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties données par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

### **III.3.2 LES GARANTIES REÇUES PAR LA BANQUE**

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, sous forme notamment de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être déterminée de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent. Au 31/12/2020 et en application du principe de prudence seulement les garanties hypothécaires des relations classées sont présentées au niveau de l'état des engagements hors bilan.

## **III.4- COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS**

### **III.4.1 – REGLE DE PRESENTATION**

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

#### **III.4.1.1 - LE PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :**

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

#### **III.4.1.2 - LE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :**

Il s'agit des Bons de Trésor Assimilables (BTA) ainsi que les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

### **III.4.3 – REGLE D'ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

- Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :
  - Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
  - Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **III.4.4 - COMPTABILISATION DES REVENUS SUR PORTEFEUILLE-TITRES**

Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons de Trésor courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

#### **III.5 LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont déduits du résultat.

#### **III.6- LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES**

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2020 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2020 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation. Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2020 sont diminuées du résultat.

#### **III.7- OPERATIONS EN DEVISES**

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2020. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2020.

#### **III.8- COUVERTURE DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Depuis 2017, Les avantages postérieurs à l'emploi constitués, notamment, par l'indemnité de départ à la retraite, consentie par la BTK à son personnel sont couverts par un contrat d'assurance, en conséquence, seules les primes appelées durant l'exercice sont portées parmi les charges de ce dernier. Pour un meilleur suivi, la banque a opté de faire figurer parmi les autres actifs la juste valeur du fonds constitué à ce titre et parmi les passifs le montant des engagements différés qui totalisent au 31 /12/2020, 2 236 KDT.

#### **III.9- VALEURS IMMOBILISEES**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce dernier comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée	Taux
Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel de transport financé par leasing	3 ans	33%
Matériel informatique	7 ans	15%
Logiciel	3 ans	33%
Global Bancaire (DELTA)	5 ans	20%
A. A. et installations	10 ans	10%
Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%
Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
Fonds de commerce	20 ans	5%

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée propriétaire par dation en paiement de certains biens immeubles.

Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. En application des dispositions de l'IFRS 5, lesdits immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement et sont présentés au niveau de la rubrique « AC7- Autres Actifs ».

### III.10- IMPOTS SUR LES BENEFICES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible. L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

### IV- INVENTAIRE PHYSIQUE DES IMMOBILISATIONS :

La Banque a lancé fin janvier 2021 les travaux d'inventaire physique des immobilisations.

### V- APUREMENT DES ANCIENS SUSPENS :

Conformément aux recommandations de ses Commissaires aux Comptes, la Banque a procédé à l'isolement, dans un compte dédié, des anciens suspens, dont l'origine remonte essentiellement à la période de sa transformation d'une banque de Développement à une banque Universelle et à la migration vers le système d'information Delta en 2013.

Après respect d'une période d'observation et sur la base des travaux engagés par la Banque, un plan d'apurement par pertes et profits sur les deux exercices 2020 et 2021 a été remonté et validé par le Conseil d'Administration réuni en juillet 2020.

L'impact sur le résultat de 2020 de cet apurement est de 9,7 MDT, dont 7,37 MDT provenant des reprises de provisions constituées courant les années antérieures.

### VI - AMELIORATION DES DONNEES EN HORS BILAN :

Dans le cadre d'ajustement des engagements en hors bilan donnés, il a été convenu de rajouter une colonne au niveau du tableau des engagements pour les autorisations non utilisées.

### VII - IMPACT COVID-19 :

Suite aux mesures de lutte contre la pandémie COVID-19 prises par la BCT, la situation au 31/12/20 a été impactée par :

- La baisse des produits d'intérêts perçus suite à la baisse du taux directeur de 100 points de base,



- La diminution des commissions bancaires liées aux opérations monétiques (pendant la période de confinement il y'a eu annulation des commissions de retraits par cartes des DAB des autres banques, annulation des commissions pour tout paiement par cartes ne dépassant pas 100 dinars, délivrance gratuite des cartes bancaires), et aux opérations de moyens de paiements (annulation des commissions sur rejet chèques ...),
- La diminution des commissions sur appels échéances (crédits aux particuliers dont les échéances ont été reportées), la baisse est estimée à 192 KDT,
- Le report du paiement des échéances des crédits impactant la trésorerie est à l'origine de collectes additionnelles de ressources 'clientèles',  
Les échéances reportées liées aux crédits aux particuliers objet des circulaires de la BCT n°2020-07 et 2020-08 s'élèvent, au 31/12/2020, à 34 265 KDT dont 13 465 KDT correspondent à des intérêts conventionnels. Soit 18 847 dossiers de crédits répartis entre 849 dossiers de crédits accordés à des particuliers ayant un revenu inférieur à 1000 DT et 17 998 dossiers accordés à des particuliers ayant un revenu supérieur à 1000 DT.

#### Méthode de traitement des échéances reportées :

La comptabilisation des intérêts conventionnels liés aux crédits aux particuliers objet des circulaires de la BCT n°2020-07 et 2020-08 n'a pas été changée, les intérêts conventionnels reportés sont comptabilisés en produit.

La Banque a retenu la méthode de queue de chaîne pour le traitement du report des échéances de ces crédits.

La Banque a constaté des intérêts intercalaires sur les crédits aux particuliers au 31/12/2020, l'impact sur le PNB de la Banque est de 886 KDT.

Aussi, conformément aux dispositions de la circulaire n°06-2020, pour nos relations Professionnelles et Entreprises, sur la base d'une demande des clients, la banque a procédé à un report des échéances allant de mars 2020 à septembre 2020 (pour les relations classées 0 ou 1 au 31/12/2019. Pour les relations classées 2 et 3 au 31 Décembre 2019, un traitement au cas par cas a été suivi par la banque.

L'encours des crédits professionnels COVID au 31/12/2020 s'élève à 6 379 KDT soit 31 dossiers de crédit débloqués en 2020 totalisant 6 586 KDT répartis comme suit :

- 590 KDT crédit professionnels COVID 19 CT
- 5 926 KDT crédit professionnels COVID 19 MT
- 70 KDT crédit exceptionnel professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat (circulaire BCT 2020-19)

### **VIII - PROJET DE CESSIION DE LA PARTICIPATION DE BPCE INTERNATIONAL DANS LE CAPITAL DE LA BTK**

Pour rappel, le Groupe BPCE a initié il y a 4 ans la cession des filiales africaines de BPCE International, y compris la BTK. Après le non-aboutissement des projets de cession successifs de cette dernière, dont celui engagé avec l'Etat fin 2019, BPCE International vient de signer avec un Groupe Privé Tunisien de renommé, un contrat de cession de sa participation de 60% dans la BTK, sous conditions suspensives.

Selon les indications fournies par ce Groupe Tunisien à BPCE International :

- La transaction s'inscrit dans un objectif de diversification des activités du Groupe ;
- Cette reprise repose sur un plan de relance ambitieux visant à redresser la banque en lui donnant les moyens d'assurer la pérennité de son activité et de son développement futur.

Les formalités se rapportant à cette opération sont lancées avec un objectif de la clôturer courant le premier semestre 2021.



## NOTES EXPLICATIVES (LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN KDT : MILLIERS DE DINARS)

### 1. NOTES SUR LE BILAN

#### 1.1 - NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### **NOTE 1 : AC1- CAISSES ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à **28 944 KDT** contre **47 831 KDT** au 31 décembre 2019 se détaillant comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Caisses en dinars	6484	7 033	-549
Caisse en devises	1094	880	214
Avoirs en dinars auprès de la BCT	13769	14 498	-729
Avoirs en devises auprès de la BCT	7597	26 739	-19 142
Provisions	0	-1 319	1 319
<b>Total</b>	<b>28 944</b>	<b>47 831</b>	<b>-18 887</b>

##### **NOTE 2 : AC2- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à **147 452 KDT** contre **128 684 KDT** au 31 décembre 2019, soit une hausse de **18 768 KDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Avoir chez les Banques	13 836	6 498	7 338
Placements en devises sur le Marché Monétaire	0		0
Placements en dinars sur le Marché Monétaire	110 320	89 600	20 720
Créances sur les établissements de leasing	23 066	33 223	-10 157
Créances rattachées	230	353	-123
Provisions	0	-990	990
<b>Total</b>	<b>147 452</b>	<b>128 684</b>	<b>18 768</b>

Ventilation des créances nettes sur les établissements de leasing :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Entreprises liées	23 066	33 223	-10 157
<b>Total</b>	<b>23 066</b>	<b>33 223</b>	<b>-10 157</b>

##### **NOTE 3 : AC3- CREANCES SUR LA CLIENTELE**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2020 un solde net de **1 047 460 KDT** contre un solde net de **1 152 473 KDT** au 31 décembre 2019, soit une diminution de **105 013 KDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Crédits à la clientèle non échus	970 037	1 048 661	-78 624
Créances impayées	325 753	331 540	-5 787
- <i>Principal impayé</i>	199 495	202 847	-3 352
- <i>Intérêts impayés</i>	33 910	36 862	-2 952
- <i>Intérêts de retard &amp; autres impayés</i>	47 172	46 775	397
- <i>Autres créances contentieuses</i>	45 177	45 056	121
Intérêts & com. courus & non échus	2 799	3 589	-790

Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	137 364	148 432	-11 068
<b>Total brut des créances hors avances sur placements et produits perçus d'avance</b>	<b>1 435 953</b>	<b>1 532 221</b>	<b>-96 268</b>
Avances sur placements	7 546	4 395	3 151
Produits d'intérêts perçus d'avance	-2 474	-3 980	1 506
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>1 441 025</b>	<b>1 532 636</b>	<b>-91 611</b>
A déduire couverture	-393 565	-380 163	-13 402
- Provisions individuelles	-231 172	-225 688	-5 484
- Provisions collectives	-18 198	-15 788	-2 410
- Agios réservés	-144 195	-138 687	-5 508
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>1 047 460</b>	<b>1 152 473</b>	<b>-105 013</b>

Crédits à la clientèle non échus : Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin décembre 2020 la somme de **970 037 KDT** contre **1 048 661 KDT** à fin 2019, soit une diminution de **78 624 KDT**.

Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés) : Le solde de ces comptes a atteint à fin décembre 2020 un total de **137 364 KDT** contre **148 432 KDT** à fin 2019, soit une diminution de **11 068 KDT** se détaillant ainsi :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	134 845	145 913	-11 068
Comptes courants associés	2 519	2 519	0
<b>Total</b>	<b>137 364</b>	<b>148 432</b>	<b>-11 068</b>

Ventilation des créances nettes sur la clientèle (hors créances sur établissements de Leasing) :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Entreprises liées	7 031	6 920	111
Autres	1 040 429	1 145 553	-105 123
<b>Total</b>	<b>1 047 460</b>	<b>1 152 473</b>	<b>-105 012</b>

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing et Etat) se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs courants		Actifs non performants		Total	
	déc.-20	déc.-19	déc.-20	déc.-19	déc.-20	déc.-19
Créances sur la clientèle	950 171	1 011 390	512 245	517 766	1 462 415	1 529 157
Engagement Hors bilan	97 382	123 371	14 276	18 139	111 658	141 510
<b>Total Brut</b>	<b>1 047 553</b>	<b>1 134 761</b>	<b>526 520</b>	<b>535 905</b>	<b>1 574 073</b>	<b>1 670 667</b>
Provisions individuelles	0	0	-152 149	-142 727	-152 165	-142 727
Provisions additionnelles	0	0	-77 085	-81 024	-77 085	-81 024
Provisions collectives	-18 198	-15 788	0	0	-18 198	-15 788
Agios réservés	-1 485	-4 359	-142 711	-134 328	-144 195	-138 687
<b>Total Net</b>	<b>1 027 870</b>	<b>1 114 614</b>	<b>154 576</b>	<b>177 826</b>	<b>1 182 429</b>	<b>1 292 441</b>
<u>Poids % total engagements</u>	<u>87%</u>	<u>86%</u>	<u>13%</u>	<u>14%</u>	<u>100%</u>	<u>100%</u>

La différence par rapport au solde comptable fin 2020 est expliquée comme suit :

- La non prise en compte au niveau du tableau des engagements des crédits consolidés au personnel de la banque,
- Des écarts non justifiés totalement provisionnés.

#### NOTE 4 : AC4- PORTEFEUILLE - TITRES COMMERCIAL

Le solde net de cette rubrique atteint **6 543 KDT** à fin décembre 2020 contre **8 597 KDT** à fin 2019 et se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Obligations	4000	4 000	0
Emprunt national	2000	4 000	-2 000
Créances rattachées	216	282	-66
Actions cotées	327	315	12
<b>Total</b>	<b>6 543</b>	<b>8 597</b>	<b>-2 054</b>

La ventilation du portefeuille titres commercial par catégorie d'émetteurs se présente comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Organismes publics	6 216	8 282	-2 066
Autres	327	315	12
<b>Total</b>	<b>6 543</b>	<b>8 597</b>	<b>-2 054</b>

## NOTE 5 : AC5- PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2020 à **135 620 KDT** contre **134 230 KDT** à fin 2019.

Portefeuille Titres d'investissement brut à fin décembre 2019		47 885
(+) Participations libérées sur la période allant de fin déc. 2019 à fin décembre 20		5 913
(-) Cessions de participations		4 330
(-) Participations dans des sociétés en liquidation		0
(-) Perte sur titres de participations		800
<b>Total brut des participations libérées au 31/12/2020</b>		<b>48 668</b>
A déduire : Couverture constituée Décembre 2020		6 593
(-) Provisions constituées au 31/12/20		6 628
(-) Produits différés constitués au 31/12/2020		517
<b>Valeur nette des participations au 31/12/2020 (A)</b>		<b>41 523</b>
<b>Bons de trésor</b>		<b>91 267</b>
(+) Intérêts rattachés		3 040
(-) Perte de réévaluation à reprendre		-210
<b>Valeur nette des participations au 31/12/2020 (B)</b>		<b>94 097</b>
<b>Valeur nette des titres d'investissement au 31/12/2020 (A) + (B)</b>		<b>135 620</b>

Les titres de participation détenus par la Banque ne sont pas cotés en bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales : **36 508 KDT**
- Titres émis par les autres entreprises : **12 160 KDT**

Le détail des participations dans les filiales et entreprises associées est le suivant :

Raison Sociale	Structure du capital au 31/12/20			Participation BTK au 31/12/20			
	Capital (en DT)	Nbre Titres	VN (en DT)	Nbre Titres	% Part. BTK	Souscription (en DT)	CMP (en DT)
SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE	1 800 000	18 000	100	18 000	100%	1 800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	25 000 000	2 500 000	10	2 375 000	95%	26 937 500	11
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	300 000	30 000	10	30 000	100%	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	5 000 000	1 000 000	5	640 000	64%	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS - SICAF	500 000	50 000	10	49 500	99%	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	10 000 000	100 000	100	22 750	23%	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	4 000 000	40 000	100	12 000	30%	1 200 000	100
MEDAI	1 000 000	10 000	100	3 000	30%	300 000	100
						<b>36 507 500</b>	

## NOTE 6 : AC6- VALEURS IMMOBILISEES

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2020 s'élève à **20 292 KDT** contre **23 847 KDT** au 31 décembre 2019 ; soit une baisse de **3 555 KDT**. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignations	déc.-20	déc.-19	Variation
<b><u>Immobilisations Incorporelles</u></b>	<b><u>23 621</u></b>	<b><u>22 323</u></b>	<b><u>1 298</u></b>
Fonds de commerce	954	954	0
Logiciels et Système d'information	22 667	21 369	1 298
<b><u>Immobilisations Corporelles</u></b>	<b><u>50 976</u></b>	<b><u>54 220</u></b>	<b><u>-3 244</u></b>
Bâtiments Tours « B & C »	6274	6 274	0
Terrain	761	761	0
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	0
Bâtiment Agences	8 348	12 322	-3 974
Matériel de transport	1 124	910	214
Matériels de bureau et informatique	11 223	10 524	699
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	18 985	18 758	227
Travaux et agencements en cours	112	522	-410
<b>Valeur comptable brute des immobilisations</b>	<b>74 597</b>	<b>76 543</b>	<b>-1 946</b>
<b><u>A déduire</u></b>	<b><u>-54 305</u></b>	<b><u>-52 696</u></b>	<b><u>-1 609</u></b>
Amortissements cumulés	-54305	-52 345	-1 960
Provisions immobilisations	0	-351	351
<b>Valeur comptable nette des immobilisations</b>	<b>20 292</b>	<b>23 847</b>	<b>-3 555</b>

## NOTE 7 : AC7- AUTRES ACTIFS

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à **44 925 KDT** contre **46 725 KDT** à fin 2019, soit une baisse nette **1 800 KDT** détaillée comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Crédits au personnel sur le fonds social	1 562	1 682	-120
Les comptes de l'Etat	4 760	5 832	-1 072
Débiteurs divers (filiales & locataires)	658	496	162
Débiteurs divers et autres actifs	22 910	35 600	-12 689
Comptes de régularisation	7 611	9 809	-2 198
Participations dans des sociétés en liquidation	1 325	1 325	0
Frais d'émission des emprunts obligataires	3 375	3 375	0
Biens immobiliers destinés à la vente	7 983	3 509	4 474
<b>Total brut</b>	<b>50 184</b>	<b>61 628</b>	<b>-11 443</b>
<b><u>A déduire</u></b>	<b><u>-5 260</u></b>	<b><u>-14 902</u></b>	<b><u>9 642</u></b>
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régularisation	0	-10 174	10 174
Les provisions sur participations dans les stés en liquidation	-1 115	-1 325	210
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-2 880	-2 138	-742
Produits différés des créances sur l'Etat	-1 265	-1 265	0
<b>Total net des autres postes d'actif</b>	<b>44 925</b>	<b>46 726</b>	<b>-1 800</b>

## 1.2 - NOTES SUR LES POSTES DE PASSIF

### NOTE 8 : PA1- BANQUE CENTRALE ET CCP

Les dettes envers la Banque Centrale s'élèvent au 31 décembre 2020 à **0 KDT** :

Intitulé	déc.-20	déc.19	Variation
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	0	110 000	-110 000
Dettes rattachées sur emprunts auprès de la BCT	0	197	-197
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>110 197</b>	<b>-110 197</b>

### NOTE 9 : PA2- DEPOTS & AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à **51 122 KDT** contre **76 790 KDT** au 31 décembre 2019, soit une baisse de **25 668 KDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	48 000	59 000	-11 000
Emprunts en devises	0	14 250	-14 250
Dépôts établissements financiers	88	57	31
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	3 034	3483	-449
<b>Total</b>	<b>51 122</b>	<b>76 790</b>	<b>-25 668</b>

### NOTE 10 : PA3- DEPOTS DE LA CLIENTELE

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2020 à **1 075 893 KDT** contre **930 502 KDT** au 31 décembre 2019, soit une hausse de **145 391 KDT**. Cette hausse se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Comptes courants ordinaires de la clientèle	254 917	150 133	104 784
Comptes d'épargne de la clientèle	219 385	187 018	32 367
C/C des non-résidents en devises	49 039	52 255	-3 216
Comptes indisponibles	2 619	1 966	653
Comptes de dépôts à terme	515 567	508 196	7 371
Dettes rattachées	13 113	16 020	-2 907
Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	22 404	19 426	2 978
Charges d'intérêts perçus d'avance	-1 151	-4 512	3 361
<b>Total</b>	<b>1 075 893</b>	<b>930 502</b>	<b>145 391</b>

### NOTE 11 : PA4- EMPRUNTS & RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint **186 318 KDT** au 31 décembre 2020 contre **267 309 KDT** au 31 décembre 2019 :

Libellé	A fin Décembre 2019	2020		A fin De 2020
		Tirage	Remb.	
Emprunt Obligataire 2010	15 741		3 251	12 490
Emprunt Obligataire 2012	0			0
Emprunt Obligataire 2014	5 582		2 791	2 791
Emprunt Obligataire 2018	5840		1 460	4 380
Emprunt Obligataire 2019	7000		1 400	5 600
<b>Total emprunt locaux</b>	<b>34 163</b>	<b>0</b>	<b>7 502</b>	<b>25 261</b>
Ligne PME Italienne	4 552		459	4 093
Ligne restructuration PME	736	1 560		2 296
EMPRUNT/ LIGNE DE CDT PARTICIP	150			150
Emprunt BEI (*)	53 112		9 765	43 347
Ligne BPCEI (*)	59 942		29 204	30 738
Ligne BERD (*)	25 272		12 681	12 591
Ligne PROPARCO	24 103		6 886	17 217
Ligne FADES	16 828		2 589	14 239
Ligne IFC	44 098		11 024	33 074
<b>Total ressources spéciales</b>	<b>228 793</b>	<b>1 560</b>	<b>72 608</b>	<b>157 745</b>
Intérêts & commissions rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	4 353			3 313
<b>Total brut</b>	<b>267 309</b>	<b>1 560</b>	<b>80 110</b>	<b>186 318</b>

(\*) La BTK a procédé à la mise en place d'opérations de « Swaps Synthétiques » ou prêts/emprunts avec BPCEI permettant de se couvrir contre le risque de taux inhérent aux lignes MLT en devises contractées auprès de BPCEI et d'autres bailleurs de fonds (BEI, BERD). D'une manière schématique :

- La BTK emprunte à BPCEI à un taux fixe (TF) pour la période résiduelle et selon le même échéancier ;
- La BTK prête à BPCEI le montant restant dû à un taux variable (TV) équivalent à celui correspondant à la ligne objet de la couverture ;

Le risque de taux est entièrement couvert pour la BTK sans que les conditions contractuelles initiales entre la BTK et ses bailleurs de fonds soient modifiées.

## NOTE 12 : PA5- AUTRES PASSIFS

Les autres comptes de passif ont atteint au 31 décembre 2020 le montant de **48 471 KDT** contre **55 154 KDT** à fin 2019, soit une baisse de **6 683 KDT**, détaillée comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Créditeurs divers	7 423	10 266	-2 843
Charges à payer	14 185	12 718	1 467
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	225	230	-5
Les comptes de régularisations	13 459	24 510	-11 051
Provisions pour congés à payer	2 397	2 037	360
Provisions pour risques et charges	10 782	5 393	5 389
<b>Total brut</b>	<b>48 471</b>	<b>55 154</b>	<b>-6 683</b>

## 1.3 - NOTES SUR LES POSTES DE CAPITAUX PROPRES

### NOTE 13 : CP- CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2020, le capital social s'élève à **200 000 KDT** composé de **2 000 000 actions** d'une valeur nominale de **100 DT** libérées en totalité, détaillés comme suit :

Actionnaires	Structure du capital au 31/12/2019	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31/12/20
Etat Tunisien	40 000	0	0	40 000
Etat Koweïtien	40 000	0	0	40 000

BPCE IOM	120 000	0	0	120 000
<b>Total</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200 000</b>

Le total des capitaux propres net s'élève à **69 432 KDT** au 31 décembre 2020 contre un total de **102 436 KDT** au 31 décembre 2019, soit une variation de **33 004 KDT**. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéficiaires exonérés	Autres réserves	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31/12/2019	200 000	10 000	922	11 643	40 126	-109 925	-19 419	-30 910	102 436
Affectation du résultat de l'exercice 2019						-26 322	-4 589	30 910	0
Capital appelé versé									0
Opérations sur fonds social			-779						-779
Résultat au 31/12/2020								-32 225	-32 225
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>200 000</b>	<b>10 000</b>	<b>143</b>	<b>11 643</b>	<b>40 126</b>	<b>-136 247</b>	<b>-24 008</b>	<b>-32 225</b>	<b>69 432</b>

## 2. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

### NOTE 14 : HB 1 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Avals	7 168	7 470	-302
Cautions	57 461	75 744	-18 283
Autres garanties données	11 750	21 708	-9 958
<b>Total</b>	<b>76 379</b>	<b>104 922</b>	<b>-28 543</b>

Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	déc.20	déc.19	Variation
Entreprises liées	30	30	0
Autres	76 349	104 892	-28 543
<b>Total</b>	<b>76 379</b>	<b>104 922</b>	<b>-28 543</b>

### NOTE 15. HB 3 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Ce poste comprend la valeur comptable des éléments d'actifs donnés par la banque en garantie d'engagements figurant au passif (opérations de refinancement auprès de la BCT).

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Appel d'Offres			
<i>BTA &amp; Emprunt national</i>	0	40 000	-40 000
<i>Papiers refinançable</i>	0	60 000	-60 000
Appel d'Offres à LT			
<i>BTA &amp; Emprunt national</i>	0	4 000	-4 000
<i>Papiers refinançable</i>	0	6 000	-6 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>110 000</b>	<b>-110 000</b>

### NOTE 16 : HB 4 ET HB 5 ENGAGEMENTS DONNES

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Engagements de financements donnés (*)	17 008	13 527	3 481
Engagements sur titres	176	176	0
<b>Total</b>	<b>17 184</b>	<b>13 703</b>	<b>3 481</b>

\*les autorisations non utilisées ne sont pas incluses, le solde de 2020 est de 160 591 KDT

## NOTE 17 : HB 7 - ENGAGEMENTS REÇUS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Garantie SOTUGAR	7 180	18 015	-10 835
Garantie COTUNACE	8 550	8 737	-187
Garantie de l'Etat	4 000	4 000	0
Aval des établissements bancaires et financiers	0	3 700	-3 700
Garanties hypothécaires	225 087	206 481	18 606
<b>Total</b>	<b>244 817</b>	<b>240 933</b>	<b>3 884</b>

Par principe de prudence, la banque n'a retenu parmi la rubrique « garanties hypothécaires » que celles relatives aux relations classées (2, 3 et 4).

## NOTES SUR LES OPERATIONS DE CHANGE :

Les opérations de swap avec la BCT dans le cadre de la gestion de trésorerie à la date du 31/12/2020 s'élèvent à **577 KDT** et se présentent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Devises vendues à terme à livrer	-14 453	-1 000	-13 453
Devises achetées à terme à recevoir	15 030	977	14 053
<b>Total</b>	<b>577</b>	<b>-23</b>	<b>600</b>

## 3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier à fin décembre 2020 s'élève à **51 648 KDT** contre **52 856 KDT** pour la même période en 2019, soit une baisse de **1 208 KDT**. La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes.

## NOTE 18 : PR1 - INTERETS & REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent **106 564 KDT** à fin décembre 2020 contre **120 273 KDT** pour la même période en 2019, soit une baisse de **13 709 KDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Intérêts des placements au marché monétaire	1 637	2 893	-1 256
Intérêts sur opérations de change à terme	-683	4 398	-5 081
Intérêts des comptes débiteurs	17 509	18 330	-824
Intérêts des crédits à court terme	25 614	29 331	-3 717
Intérêts des crédits à moyen & long terme	60 426	63 038	-2 609
Commissions d'engagement	49	58	-9
Commissions sur cautions & avals	2 012	2 225	-213
<b>Total</b>	<b>106 564</b>	<b>120 273</b>	<b>-13 709</b>

## NOTE 19 : PR2- COMMISSIONS

Les commissions perçues de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 totalisent **20 851 KDT** contre **18 708 KDT** pour la même période en 2019, enregistrant ainsi une augmentation de **2 143 KDT** (10%), et se détaillent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Commissions d'études & gestion	3 064	3 531	-467
Commissions sur opérations bancaires dinars (1)	15 265	12 805	2 460
Comm.s sur op. de change & de commerce ext.	2 522	2 372	150
<b>Total</b>	<b>20 851</b>	<b>18 708</b>	<b>2 143</b>

(1) Le détail des commissions sur opérations bancaires en dinars se présente comme suit :



Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Autres commissions	582	209	373
Commissions monétiques	1 285	1 458	-173
Commissions « moyens de paiement »	2 902	2 965	-63
Frais et commissions sur comptes	10 496	8 173	2 323
<b>Total</b>	<b>15 265</b>	<b>12 805</b>	<b>2 460</b>

## NOTE 20 : PR3- GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin décembre 2020 un montant de **5 592 KDT** contre **7 303 KDT** à fin décembre 2019, soit une baisse de **1 711 KDT** résultant principalement du reclassement des revenus des bons de trésor :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Solde en gains sur opérations financières (change)	4001	6 740	-2 739
Intérêts sur Obligations	560	577	-17
Moins et plus-values sur titres	1031	-14	1 045
<b>Total</b>	<b>5 592</b>	<b>7 303</b>	<b>-1 711</b>

## NOTE 21 : PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin décembre 2020 un montant de **9 942 KDT** contre **9 145 KDT** à fin décembre 2019, soit une hausse de **797 KDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement en 2020 incluent les intérêts des bons de trésor, les dividendes perçus sur les titres de participations et les jetons de présence.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Revenus sur Titres de participations	3329	3 373	-44
Revenus sur Bons de Trésor	6612	5 772	840
<b>Total</b>	<b>9 942</b>	<b>9 145</b>	<b>796</b>

Le détail des dividendes se présente ainsi :

Société	Dividendes au 31/12/2020	Dividendes au 31/12/2019
TANKMED	2 400	2 400
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS -SICAV	58	49
SOTULUB	85	68
AGENCE DE CONTRÔLE TECHNIQUE APAVE TUNISIE	46	46
STEG INTERNATIONAL SERVICES	125	125
VERITAS	64	64
SAMADEA	3	2
STE TUNIS CENTER	341	455
TECI	17	-
CARTHAGO	35	24
<b>Total</b>	<b>3 175</b>	<b>3 233</b>

## NOTE 22 : CH1- INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2020 un montant de **89 648 KDT** contre un montant de **101 703 KDT** pour la même période en 2019, soit une baisse de **12 055 KDT**. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	8 459	14 928	-6 469
Intérêts des emprunts locaux à M. & L. Terme	2 654	4 013	-1 359
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L. Terme	4 571	6 744	-2 173
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	14 194	10 863	3 331
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	52 766	55 231	-2 465
Prime de couverture de risque de change	7 004	9 924	-2 920
<b>Total</b>	<b>89 648</b>	<b>101 703</b>	<b>-12 055</b>

## NOTE 23 : CH2- COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2020 un montant de **1 242 KDT** contre un montant de **870 KDT** pour la même période en 2019, soit une hausse de **372 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Commissions encourues sur emprunts locaux	9	8	1
Commissions encourues sur op. bancaires Dinars	1 112	744	368
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	121	118	3
<b>Total</b>	<b>1 242</b>	<b>870</b>	<b>373</b>

## NOTE 24 : PR5/CH4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN & PASSIF

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé **32 115 KDT** à fin décembre 2020 contre **25 336 KDT** pour la même période en 2019, soit une hausse de **6 779 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dotation de provisions individuelles	-24 851	-20 299	-4 552
Dotation de provisions additionnelles	-13 861	-20 413	6 552
Dotation de provisions collectives	-2 410	0	-2 410
Pertes sur créances radiées et abandonnées	-24 258	-9 807	-14 452
<b>Total Dotation et pertes sur créances à la clientèle</b>	<b>-65 380</b>	<b>-50 519</b>	<b>-14 862</b>
Reprises de provisions individuelles	7 609	13 863	-6 254
Reprises de provisions additionnelles	2 180	2 598	-418
Réaffectation provision collective	0	0	0
Reprises de provisions sur créances radiées & abandonnées	23 439	9 052	14 387
<b>Total Reprises sur créances à la clientèle</b>	<b>33 228</b>	<b>25 513</b>	<b>7 715</b>
<b>Coût net de risque de crédit</b>	<b>-32 152</b>	<b>-25 006</b>	<b>-7 146</b>
Dotation provision autres actifs	0	0	0
Reprise provision autres actifs	0	0	0
Dotation de provision pour risques et charges	-310	-330	19
Reprise de provision pour risques et charges	348	0	348
<b>Coût net de risque autres éléments</b>	<b>38</b>	<b>-330</b>	<b>367</b>
<b>Total coût de risque</b>	<b>-32 115</b>	<b>-25 336</b>	<b>-6 779</b>

## NOTE 25 : PR6/CH5- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La rubrique dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement présente un solde de **2 569 KDT** au titre de l'exercice 2020 contre un solde de **538 KDT** pour l'exercice 2019, soit une baisse de **2 031 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dotations aux provisions sur participations	-2 665	-629	-2 036
Perte sur participation	-800	-390	-410
<b>Total dotations aux provisions et pertes affectées</b>	<b>-3 465</b>	<b>-1 019</b>	<b>-2 446</b>
Reprise des provisions sur participations	896	481	415
<b>Total</b>	<b>-2 569</b>	<b>-538</b>	<b>-2 031</b>

## NOTE 26 : PR7- LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin décembre 2020 à **588 KDT** contre **574 KDT** au titre de la même période en 2019, enregistrant ainsi une hausse de **14 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Revenus des loyers des immeubles	420	442	-22
Autres produits	168	132	36
<b>Total</b>	<b>588</b>	<b>574</b>	<b>14</b>

## NOTE 27 : CH6- FRAIS DU PERSONNEL

Les frais du personnel ont atteint à fin décembre 2020 la somme de **37 600 KDT** contre **35 374 KDT** à fin décembre 2019, soit une augmentation de **2 226 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Salaires & appointements (*)	29 249	27 678	1 571
Charges sociales	7 516	7 064	452
Contrats d'assurance (Retraite complémentaire+ IDR)	495	457	38
Autres frais & charges liés au personnel	340	175	165
<b>Total</b>	<b>37 600</b>	<b>35 374</b>	<b>2 226</b>

(\*) L'augmentation des salaires et appointements s'explique principalement par l'augmentation sectorielle de 6%.

La charge salariale de l'exercice 2020 se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Salaires & appointements	28 889	27 569	1 320
Salaires	18 505	17 167	1 338
Soldes de tout comptes	380	282	98
Prime de Bilan	2 654	2 672	-18
Prime 13ème mois	1 394	1 380	14
Prime de rendement	3 372	3 345	27
Enveloppe	2 584	2 723	-139
Dotations aux provisions pour congé payé	360	109	251
Charges sociales	7 516	7 064	452
Contrats d'assurance (Retraite complémentaire+ IDR)	495	457	38
Autres frais & charges liés au personnel	340	175	165
<b>Total</b>	<b>37 600</b>	<b>35 374</b>	<b>2 226</b>

## NOTE 28 : CH7- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin décembre 2020 un montant de **19 449 KDT** contre un montant de **17 301 KDT** à fin décembre 2019, soit une hausse de **2 148 KDT (+20%)**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Impôts & taxes	996	1 198	-202
Travaux, fournitures & services extérieurs	17976	15 436	2 540
Transport & déplacements	477	667	-190
<b>Total</b>	<b>19 449</b>	<b>17 301</b>	<b>2 148</b>

## NOTE 29 : PR8/CH9- SOLDE EN GAIN/PERTE PROVENANT DES AUTRES ELEMENTS ORDINAIRES

La rubrique solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires présente un solde positif de **11 271 KDT** au titre de l'exercice 2020 contre un solde de **830 KDT** pour l'exercice 2019, soit une augmentation de **12 100 KDT** qui s'explique principalement par l'action d'apurement des anciens suspens.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Perte sur autres éléments ordinaires	0	-1109	1 109
Plus-values sur cession d'immobilisations	65	76	-1
Autres éléments de résultat exceptionnel (*)	11 206	203	11 003
<b>Total</b>	<b>11 271</b>	<b>-830</b>	<b>12 101</b>

(\*) Ce gain exceptionnel s'explique principalement par :

- 9 727 KDT : apurement des anciens suspens (dont 7 371 KDT proviennent des reprises de provisions), cette action a été approuvée par le conseil d'administration réuni en juillet 2020
- 960 KDT : abandon des management fees du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019)

## 4. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

### NOTE 30 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de **-38 002 KDT** au 31 décembre 2019 à **105 101 KDT** au 31 décembre 2020 enregistrant une amélioration de **143 103 KDT**.

Cette hausse résulte des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation à hauteur de **205 060 KDT** et des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement à hauteur de **7 381 KDT** et des flux nets affectés aux activités de financement à hauteur de **-69 339 KDT**.

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	28 945	49 150	-20 205
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	124 156	96 098	28 058
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	-48 000	-183 250	135 250
<b>Total</b>	<b>105 101</b>	<b>-38 002</b>	<b>143 103</b>

## 5. BILAN PAR MATURITE

	Inf. à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Entre 5 et 7 ans	superieur à 7 ans	TOTAL
<b>I-ACTIFS</b>								
Caisse	28 944							<b>28 944</b>
Compte ordinaire BCT	102 467	21 920						<b>124 387</b>
Placements auprès des Etablissements de crédit	3 667	1 632	2 680	8 624	6 463	0	0	<b>23 066</b>
Crédits à la clientèle	196 990	60 535	67 025	140 926	278 679	101 016	202 287	<b>1 047 459</b>
Créances à échéance (0,1)	180 468	49 149	50 438	105 157	205 025	69 944	194 259	854 440
Créances à échéance (2,3 & 4)	14 039	8 902	11 619	25 834	43 846	11 200	8 028	123 466
Créances contentieuses	1 613	1 613	3 227	6 454	19 362	12 908		45 177
Impayés	10 021	10 021	20 041	40 082	120 247	80 165		280 576
Comptes courants débiteurs	4 906	4 906	9 812	19 623	58 870	39 247		137 364
Provisions et agios réservés	-14 056	-14 056	-28 112	-56 224	-168 671	-112 447		-393 565
Portefeuille-titres	14 616	2 327	5 000	49 197	29 500	0	41 523	<b>142 163</b>
Bons du Trésor	14 400	2 000	5 000	49 197	23 500			94 097
Obligations					4 000			4 000
Emprunts nationaux	216	327			2 000			2 543
Participations nettes des provisions							41 523	41 523
Immobilisations nettes d'amortissements	923	923	1 846	3 093	6 885	2 748	3 874	<b>20 292</b>
Autres actifs	1 604	1 604	3 209	6 418	19 253	12 836		<b>44 925</b>
<b>Total (A)</b>	<b>349 211</b>	<b>88 942</b>	<b>79 759</b>	<b>208 259</b>	<b>340 779</b>	<b>116 600</b>	<b>247 685</b>	<b>1 431 236</b>
<b>II-PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>								
Emprunts auprès de la BCT	28 000	20 000						<b>48 000</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 123							<b>3 123</b>
Dépôts de la clientèle	<b>487 976</b>	<b>160 488</b>	<b>155 987</b>	<b>139 752</b>	<b>131 689</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 075 892</b>
Dépôts à vue	151 978	75 989	75 989					303 956
Autres sommes dues	11 202	5 601	5 601					22 404
Autres dépôts à la clientèle	6 557	3 278	3 278					13 113
Comptes spéciaux d'épargne	18 660	9 330	9 330	37 321	111 962		0	186 604
Comptes d'épargne logement	3 278	1 639	1 639	6 556	19 667		0	32 778
Certificats de dépôts	20 000	2 000	1 000	0	0		0	23 000
Comptes à terme et bons de caisse	276 301	62 650	59 149	95 876	60		0	494 036
Emprunts et ressources spéciales	<b>18 802</b>	<b>18 265</b>	<b>30 506</b>	<b>52 356</b>	<b>60 049</b>	<b>4 592</b>	<b>1 749</b>	<b>186 319</b>
Emprunts obligataires	2 251	2 791	1 400	5 111	12 458	500	750	25 261
Autres emprunts	16 551	15 474	29 106	47 245	47 591	4 092	999	161 058
Autres passifs	<b>1 731</b>	<b>1 731</b>	<b>3 462</b>	<b>6 924</b>	<b>20 773</b>	<b>13 849</b>	<b>0</b>	<b>48 471</b>
CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0	0	69 432	<b>69 432</b>
<b>Total (B)</b>	<b>539 632</b>	<b>200 484</b>	<b>189 955</b>	<b>199 032</b>	<b>212 511</b>	<b>18 441</b>	<b>71 181</b>	<b>1 431 236</b>

## 6. NOTE SUR LES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

### IDENTIFICATION DES PARTIES LIEES

Les parties liées à la Banque BTK sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec la BTK. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Banque Populaire Caisse d'Epargne-BPCE** : Société mère du groupe BPCE
- **BPCE International** (actionnaire de la banque à hauteur de 60%) ;
- **Kuwait Investment Authority - KIA** (actionnaire de la banque à hauteur de 20%) ;
- **Arab International Leasing- AIL** (Filiale de la BTK, détenue à hauteur de 95%) ;
- **La société El Istifa** (Filiale recouvrement de la BTK, détenue à hauteur de 100%) ;
- **La société SCIF** (Filiale intermédiaire en bourse de la BTK, détenue à hauteur de 80%) ;
- **Univers Participation SICAF** (Filiale de la BTK, détenue à hauteur de 99.99%) ;
- **Tunis Center** (Filiale de la BTK, détenue à hauteur de 23%, et ayant des dirigeants communs)
- **La société STPI** (société du groupe BTK, détenue à hauteur de 30%) ;
- **La MEDAI** (société du groupe BTK, détenue à hauteur de 30%, ...) ;
- **Univers Obligations SICAV** (Société du groupe BTK, ayant des dirigeants communs et la BTK est le dépositaire) ;
- **NATIXIS** (Société du groupe BPCE) ;
- **PRAMEX INTERNATIONAL** (Société du groupe BPCE) ;

## DESCRIPTION DES TRANSACTIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES AU COURS DE 2020

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2020, se présentent comme suit :

### **1. TRANSACTIONS REALISEES AVEC BPCEI :**

#### **1.1 Abandon de mangement fees**

Afin de soutenir la BTK et d'assurer le respect de ses ratios réglementaires, au terme des projections réalisées dans le cadre du nouveau PMT 2021 -2023, BPCEI a pris, la décision unilatérale d'abandonner irrévocablement sa créance envers la BTK au titre des prestations intellectuelles du T4-2019 et toute l'année 2020. Le total de la charge reprise par la BTK est de 5 009 KDT dont 961KDT relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2019.

Cet abandon de créance a été projeté aussi sur les exercices 2021 – 2023.

#### **1.2 Convention de garantie à première demande**

La société « BPCE I » a consenti, pour le compte de la BTK en sa qualité de maison mère, une garantie à première demande en faveur de PROPARCO, BEI, BERD et IFC afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre des conventions de crédits accordés par PROPARCO, BEI, BERD et IFC à la BTK. Les commissions supportées par la BTK à ce titre pendant l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

- o Commission de garantie BEI Entreprendre : 339 KDT,
- o Commission de garantie BERD : 302 KDT,
- o Commission de garantie PROPARCO : 267 KDT,
- o Commission de garantie IFC : 118 KDT.

#### **1.3 Convention de financement**

Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2020 des encours d'emprunts en devises auprès de « BPCE » pour l'équivalent de 30 649 KDT, provenant de :

- o Un emprunt de 25 000 m€ en 2014 ;
- o Un emprunt de 10 000 m€ en 2015 ;
- o Un emprunt de 6 000 m€ en 2015 ;
- o Un emprunt de 20 000 m€ en 2015.

Les intérêts applicables à chaque tirage seront décomptés selon la méthode des nombres de 360 jours annuels au nombre de jours calendaires du tirage. Pour chaque tirage les conditions appliquées, seront celles cotées par la Trésorerie centrale du Groupe BPCE au moment de chaque tirage. Les tirages seront passibles d'intérêts définis d'un commun accord entre les Parties au moins 2 (deux) jours bancaires avant la date effective du tirage.

Chaque tirage doit être remboursé à son échéance, selon les conditions et modalités précisées dans l'avis de tirage. Aucune garantie, de quelque nature que ce soit, n'est consentie ou accordée au titre du Prêt.

La BTK a supporté des intérêts sur ces lignes au cours de 2020 de 188 K€.

En 2015, la BTK a procédé à la mise en place d'opérations de « swaps synthétiques » avec BPCE I permettant de couvrir le risque de taux inhérent aux lignes MLT en devises contractées auprès de BPCE, BEI et BERD. La charge d'intérêts décaissée au titre de l'exercice 2020 est de 177 K€.

### **2. TRANSACTIONS REALISEES AVEC AIL :**

#### **2.1 Convention de partenariat commercial**

La Banque a conclu le 16 novembre 2012 une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte des clients ou prospects de la BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention, la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail. La Banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- o Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux d'intérêt	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- o Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au titre de 2020, aucune commission n'a été constatée au niveau des états financiers de la Banque.

## 2.2 Convention de location à usage administratif

La banque a conclu en 2002 avec l'AIL, un contrat de location d'un local à usage administratif la totalité du huitième étage de la tour C ainsi que la partie droite du 4ème étage de la même tour, sise au 11, Rue Hédi Nouira d'une superficie globale hors œuvres de 592 m<sup>2</sup>.

Un 1er avenant en février 2005, où l'AIL a exprimé son désir d'occuper la moitié gauche du 7ème étage au lieu de la moitié droite du 4ème étage. L'AIL restitue à la BTK les bureaux qu'elle occupait au 4ème étage de la même tour d'une superficie globale de 165 m<sup>2</sup>

Ainsi la BTK a loué à l'AIL la moitié gauche du 7ème étage de la même Tour. La superficie globale occupée est portée à 689 m<sup>2</sup>.

Un 2ème avenant au contrat de location a été signé le 02/08/2018, ainsi la BTK loue à l'AIL qui accepte les locaux constituant la moitié du palier au huitième étage de la Tour B. Par cet avenant et à compter de la date de prise d'effet, la superficie totale occupée par l'AIL est portée à 974, 59 m<sup>2</sup>.

Le montant facturé par la banque au 31-12-2020 s'élève à 118 KDT HT.

## 2.3 Convention de mise à disposition d'un espace à usage commercial

L'AIL en sa qualité de société de leasing filiale de la BTK exerçant une activité connexe et liée à l'activité bancaire a demandé à la BTK de l'autoriser à proposer ses produits aux clients au niveau de l'Agence Nabeul. Ainsi, la BTK autorise à l'AIL d'exploiter dans son agence sise à oued Souheil avenue Habib Thameur 51-53 Nabeul un espace d'une superficie approximative de 35 m<sup>2</sup>. En, contrepartie l'AIL s'engage à régler au profit de la BTK annuellement et d'avance la somme de 12 KDT HT. Ce montant sera majoré annuellement de 5%. Cette majoration est cumulable.

Le montant facturé par la Banque en 2020 s'élève à 12 KDT HT ;

## 2.4 Opérations de financement bancaire

Les encours des engagements accordés par la BTK à l'AIL se détaillent comme suit :

Engagements en KDT	Encours au 31/12/2020	Produits de l'exercice
Crédits à moyen terme et escompte	22 266	2 063
Comptes débiteurs	801	473

## 2.5 Financement de leasing

Les contrats mis en force par l'AIL au profit de la BTK se résument comme suit au 31 décembre 2020 :

Réf. Contrat	Date contrat	Objet de Financement	Financement accordé	Encours comptable
2016/2298	10/06/2016	Polo 569 TU 190	30 986	7 241
2016/3333	17/10/2016	Polo 9257 TU 192	32 295	7 729
2017/1312	15/02/2017	2 Passat 7628TU195 & 7627tu 195	122 269	37 590
2017/3358	19/09/2017	Passat 2889 TU200	67 897	31 108
C0001846	02/05/2019	2 MEGANE RENAUT 6429 TU 210 & 6427 TU	164 511	123 782



		210		
		VOLKWAGEN 6431 TU 210		
C0003207	27/05/2020	2 Passat 9867 TU215 & 9868 TU215	230 473	214 196
C0003158	10/03/2020	GOLF 6450 TU215 & MEGANE 6386 TU215	124 936	111 588
<b>Total</b>			<b>773 367</b>	<b>530 205</b>

## 2.6 Convention de délégation de contrôle périodique

En tant que filiale de la BTK, L'AIL a conclu en 2017 une convention de délégation de l'activité de contrôle périodique à la structure de l'audit interne de la BTK. En vertu de cette convention la direction de l'audit de la BTK couvrira le contrôle périodique de l'AIL conformément la réglementation locale et aux normes de l'inspection générale du groupe BPCE.

La prestation accordée par la BTK peut faire l'objet d'une facturation. Dans ce cas elle entrera dans le cadre d'une convention séparée de prestations intellectuelles à conclure entre les parties. La BTK bénéficiera sur la base des justificatifs d'une prise en charge des frais, débours et dépenses engagés par ses équipes dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Aucune facturation n'a eu lieu courant 2020.

## 2.7 Autres conventions

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2020 s'élève à 109 KDT.

L'AIL dispose de deux comptes créditeurs au 31/12/2020 totalisant un montant de 88 KDT.

## 3. TRANSACTIONS REALISEES AVEC EL ISTIFA :

### 3.1 Convention de représentation et de recouvrement des créances

La BTK a signé, le 29 janvier 2013, avec sa filiale EL ISTIFA une convention de représentation et de recouvrement des créances qui a fait l'objet de modification en 2015. En vertu de cette convention la BTK attribue au profit de la société EL ISTIFA, un mandat spécial pour agir en son nom et en son profit, afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses débiteurs.

En contrepartie de ses services, EL Istifa percevra la rémunération suivante :

- o Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier. Sont exonérés les dossiers ne dépassant pas 1000 dinars ;
- o Une commission de recouvrement. Cette commission varie selon le montant total de la créance et est calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci – après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	5 %
SUPERIEUR au EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	4 %
SUPERIEUR ou EGAL A 100000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	3 %
SUPERIEUR au EGAL A 500 000 D	1.5 %

Les parties précisent que le taux de recouvrement est calculé par relation sur le montant global finalement recouvré, ainsi en cas de recouvrement sur plusieurs règlements le taux applicable retenu sera calculé sur le montant total recouvré.

Par ailleurs, tous les frais résultants de la mission de l'ISTIFA (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, sur présentation des pièces justificatives.

En date du 02 Avril 2019, la BTK a signé avec la société EI ISTIFA une convention de gestion pour le recouvrement des créances, en vertu de laquelle la BTK attribue au profit de la société EL ISTIFA, un mandat spécial pour agir en son nom et en son profit pour le recouvrement des créances de toute nature. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 novembre 2019 prévoyant la révision des conditions de collaboration entre les deux parties.



Les dispositions de cet avenant sont désormais applicables aux créances confiées, par le mandant au mandataire, pour leur recouvrement sur tout le territoire de la république Tunisienne et dont les engagements sont entre 1 000 TND et 35 000 TND.

En rémunération des services fournis par la société EL ISTIFA, les conditions tarifaires suivantes sont convenues entre les deux parties :

- Un montant forfaitaire de 100 TND/HT, représentant les frais d'investigation patrimoniale ;
- Un montant forfaitaire de 500 TND/HT, représentant les de procédures judiciaires par dossier dont 50% à l'avance et 50% après exécution et recouvrement de créance.
- Une commission de recouvrement : cette commission varie selon l'âge des impayés de la créance et est calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 2 928 créances en recouvrement pour le compte de la BTK dont :

- 1 491 dossiers traités en application de l'ancienne convention,
- 1437 dossiers en application de la convention conclue en avril 2019 (dont 731 dossiers concernés auparavant par l'ancienne convention et 140 dossiers retournés à la BTK)

Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2020 se détaille comme suit :

- Frais d'étude des dossiers : 0 DT HT ;
- Commissions de recouvrement variable : 217 KDT HT

### **3.2 Convention de location**

La banque a conclu en 2004 avec EL ISTIFA, un contrat de location à usage administratif consistant en la partie gauche du 9<sup>ème</sup> étage de la tour C, sise au 11, Rue Hédi Nourira d'une superficie globale hors œuvres de 262 m<sup>2</sup>. L'ISTIFA s'oblige à contribuer aux frais de l'entretien périodique des équipements de climatisation et des ascenseurs avec les co- locataires de la tour C, ainsi que la charge commune facturée par le syndic de la même tour et ce au prorata de la superficie occupée dans ladite tour.

Le montant facturé par la banque au 31-12-2020 s'élève à 35 KDT.

### **3.4 Autres Conventions**

Au 31 décembre 2020, la société « EL ISTIFA » bénéficie d'une caution auprès de la BTK pour un montant de 20 KDT.

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020 des dépôts à vue de la société pour un montant de 218 KDT.

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020 :

- Un dépôt à terme d'un montant de 500 KDT octroyé le 04/12/2019 à échéance le 04/06/2020 au taux de 9.3%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 20 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 500 KDT octroyé le 07/11/2019 à échéance le 07/02/2020 au taux de 8.81%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 5 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 500 KDT octroyé le 02/04/2020 à échéance le 02/10/2020 au taux de 8.35%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 21 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 500 KDT octroyé le 11/02/2020 à échéance le 02/10/2020 au taux de 8.81%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 11 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 300 KDT octroyé le 12/05/2020 à échéance le 12/11/2020 au taux de 7.8%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 12 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 400 KDT octroyé le 08/06/2020 à échéance le 08/12/2020 au taux de 7.8%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 16 KDT.

## **4. TRANSACTIONS REALISEES AVEC LA SCIF**

### **4.1 Convention de financement**

En date du 21 octobre 2014, la SCIF a conclu avec la BTK un contrat d'emprunt par lequel la BTK consent à la SCIF une ligne de facilité de caisse d'un montant en principal de 200 KDT. Le taux d'intérêt est fixé au

TMM plus 1,75 point l'an. Cette facilité de caisse est consentie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction et n'est couverte par aucune garantie.  
Le produit constaté courant 2020 s'élève à 59 KDT.

## **4.2 Convention d'étude, de montage, de placement et de gestion d'emprunt obligataire émis par la BTK**

### **4.2.1 Convention Étude, de montage, de placement et de gestion d'emprunt subordonné – BTK SUB- 2019-1 :**

En mois d'avril 2019, la BTK a confié à la société SCIF les missions suivantes :

- Mise au point de tous les textes, tels que l'élaboration de la notice de l'opération relative à la nouvelle émission, ou autres documents devant être présentés par l'émetteur au Conseil du Marché Financier – CMF, en vue d'obtenir les autorisations nécessaires.
- Définition et supervision du réseau de vente de ces titres ainsi que la campagne promotionnelle et publicitaire qui lui sont nécessaires.
- Commercialisation des titres par voie de correspondance (marketing direct) ou par toutes autres voies.
- Service financier de l'emprunt à savoir, tenue des registres des obligataires pendant toute la durée de vie de l'emprunt.

À la clôture de son emprunt obligataire, la BTK servira, à la SCIF, une commission de placement de 1.2% flat, TVA en sus sur le montant global placé.

En dehors de la commission de placement, la SCIF perçoit, en rémunération de ses autres services les honoraires suivants :

- Commission d'étude et de montage : 5 000 Dinars (H.T), payable à la date de la publication de la notice de l'opération au bulletin officiel du CMF :
- Commission de Gestion : 0,1% flat, TVA en sus sur le montant global placé payables le jour qui suit la date de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « BTK SUB 2019-1 » :

La charge constatée courant l'exercice 2020 s'élève à 27 KDT. Il s'agit de la quote-part des frais d'émission de l'emprunt répartie selon les échéanciers de cet emprunt.

### **4.2.2 Convention Etude, de montage, de placement et de gestion d'emprunt subordonné – BTK SUB- 2018 :**

Au 31 Décembre 2018, la BTK a confié à la société SCIF les missions suivantes :

- o Mise au point de tous les textes, tels que l'élaboration de la notice de l'opération relative à la nouvelle émission, ou autres documents devant être présentés par l'EMETTEUR au Conseil du Marché Financier – CMF, en vue d'obtenir les autorisations nécessaires.
- o Définition et supervision du réseau de vente de ces titres ainsi que la campagne promotionnelle et publicitaire qui lui sont nécessaires.
- o Commercialisation des titres par voie de correspondance (marketing direct) ou par toutes autres voies.
- o Service financier de l'emprunt à savoir, tenue des registres des obligataires pendant toute la durée de vie de l'emprunt.

À la clôture de son emprunt obligataire, la BTK servira, à la SCIF, une commission de placement de 1.4% flat, TVA en sus sur le montant global placé.

En dehors de la commission de placement, la SCIF perçoit, en rémunération de ses autres services les honoraires suivants :

- o Commission d'étude et de montage : 5 000 Dinars (H.T), payable à la date de la publication de la notice de l'opération au bulletin officiel du CMF.
- o Commission de Gestion : 0,1% flat, TVA en sus sur le montant global placé payables le jour qui suit la date de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « BTK SUB 2018-1 »

La charge constatée courant l'exercice 2020 s'élève à 35 KDT. Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion répartie selon les échéanciers de cet emprunt.

#### **4.2.3 Convention d'étude, de montage, de placement et de gestion des emprunts obligataires :**

La SCIF a conclu avec la BTK des conventions d'étude, de montage, de placement et de gestion des emprunts obligataires « BTK 2010 », « BTK 2012 » et « BTK 2014 ».

Selon lesdites conventions, les charges constatées courant l'exercice 2020 s'élèvent à 20 KDT. Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion répartie selon les échéanciers de ces emprunts.

#### **4.4 Convention de tenue de registre d'actionnaires**

En 2008, la BTK a conclu une convention de tenue de registre d'actionnaires avec la SCIF. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 18 Mars 2013. Selon cet avenant, la SCIF perçoit en contre partie de ses services une rémunération annuelle d'un montant égale à 1 000 DT H.T. le paiement se fait sur simple présentation de facture au début de chaque année. Le montant facturé en 2020 est de 1 KDT H.T.

#### **4.5 Contrat de location à usage administratif**

La BTK a conclu en 2017 avec la SCIF, un contrat de location de cinq Bureaux constituant une partie de la moitié du palier du troisième étage de la tour B, accessibles à partir de l'entrée principale de la Tour A, sise au 10 bis Avenue Mohamed V, d'une superficie totale hors œuvres de 112,400 m<sup>2</sup>.

Le bail est consenti pour une période de trois années commençant le 1er Juin 2017 et se terminant le 31/03/2020 renouvelable d'une année en année.

Le montant facturé par la banque au 31-12-2020 s'élève à 13 KDT HT.

#### **4.6 Autres conventions**

La SCIF dispose des comptes suivants ouverts chez la BTK :

- Un compte débiteur pour un montant de - 57 KDT
- Un compte créditeur pour un montant de 1 610 KDT.

Les agios débiteurs facturés à la SCIF au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 60 KDT. Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2020 s'élève à 400 DT.

#### **4.7 Convention d'assistance et de formation**

Une convention a été signée en juin 2020 entre la BTK et la SCIF, cette dernière appuiera la Banque par des missions d'assistance et de formation dans quelques domaines. Les frais constatés en charge courant l'exercice 2020 s'élèvent à 115KDT.

### **5. TRANSACTIONS REALISEES AVEC UNIVERS INVEST SICAR**

La banque a conclu avec la société SICAR, un contrat de location d'un bureau à usage administratif dans le siège de la BTK. Le montant facturé par la banque au 31-12-2020 s'élève à 3 KDT.

La banque a affecté au profit de la SICAR, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (14 KDT TTC au titre de 2020)

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020 des dépôts à vue de l'Univers Invest SICAR, pour un montant de 360 KDT. A cet effet, les intérêts servis au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 518 DT.

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020 :

- Un dépôt à terme d'un montant de 60 KDT octroyé le 28/02/2019 à échéance le 27/02/2020 au taux de 8.49%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 865 DT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 400 KDT octroyé le 24/12/2020 à échéance le 24/12/2021 au taux de 7%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 547 DT.

## 6. TRANSACTIONS REALISEES AVEC UNIVERS PARTICIPATIONS SICAF

La société Univers Participations SICAF, occupe partiellement et à titre gratuit un bureau dans le siège de la BTK.

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020 :

- Des dépôts à vue d'Univers Participations SICAF, pour un montant de 185 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 353 KDT octroyé le 12/02/2019 à échéance le 12/02/2020 au taux de 9.24%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 4 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 385 KDT octroyé le 16/01/2019 à échéance le 16/01/2020 au taux de 8,99%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 2 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 70 KDT octroyé le 21/02/2020 à échéance le 20/02/2021 au taux de 8.56%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2020 d'un montant de 5 KDT.

## 7. TRANSACTIONS REALISEES AVEC TUNIS CENTER

### 7.1 Contrat de location

La banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la banque au 31/12/2020 s'élève à 150 KDT.

### 7.2 Autres conventions

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société Tunis Center. Le montant refacturé courant 2020 s'élève à 31 KDT.

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020 :

- Un dépôt à terme d'un montant de 500 KDT souscrit le 03/12/2020 à échéance le 12/01/2021 au taux de 7 %. Ce dépôt a généré en 2020, des charges d'intérêts d'un montant de 4 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 700 KDT souscrit le 13/01/2020 à échéance le 03/08/2020 au taux de 11.81 %. Ce dépôt a généré en 2020, des charges d'intérêts d'un montant de 46 KDT.
- Un compte courant créditeur de Tunis Center, pour un montant de 43 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 3 KDT.

## 8. TRANSACTIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI

La banque a affecté depuis le mois de décembre 2006, au profit de la S.T.P.I, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur General dont le coût correspondant fait l'objet d'une refacturation (152 KDT HT au titre de 2020).

La BTK a accordé en 2018 à la « STPI » deux crédits de consolidation de 6 000 KDT et 197 KDT et en 2020 un crédit de 777 KDT.

La STPI affecte en faveur de la BTK en hypothèque immobilière de premier rang la totalité de la parcelle de terrain d'une superficie approximative de 14 800 m<sup>2</sup> à distraire du titre foncier n° 92/87460 sise à Al Agba. L'encours de l'ensemble des engagements vis-à-vis de la « STPI » s'élève au 31/12/2020 à 6 974 KDT.

Le Bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020, un compte courant créditeur d'un montant de 205 KDT.

## 9. TRANSACTIONS REALISEES AVEC MEDITERRANEENNE D'AMENAGEMENT INDUSTRIEL MEDAI

Le bilan de la BTK comprend au 31 décembre 2020 :

- Un dépôt à terme d'un montant de 1000 KDT souscrit le 11/04/2019 à échéance le 10/04/2020 au taux de 9,90 %. Ce dépôt a généré en 2020, des charges d'intérêts d'un montant de 27 KDT.
- Un dépôt à terme d'un montant de 1000 KDT souscrit le 13/04/2020 à échéance le 13/04/2021 au taux de 9 %. Ce dépôt a généré en 2020, des charges d'intérêts d'un montant de 67 KDT.
- Des dépôts à vue de MEDAI pour un montant de 80 KDT.

La Banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 décembre 2020 à 18 KDT HT.

#### **10. TRANSACTIONS REALISEES AVEC UNIVERS OBLIGATIONS SICAV :**

La BTK a conclu en 2010 avec la Société d'investissement à capital variable « Univers Obligations-SICAV » une convention de dépositaire. En vertu de cette convention, elle assurera notamment :

- o La tenue du compte titres d'Univers Obligations SICAV ainsi que l'administration et la conservation de ces titres :
  - La BTK assurera l'ensemble des opérations de réception et de livraison des titres ainsi que les opérations de règlement et d'encaissement de fonds y afférents
  - La BTK assurera également l'encaissement des coupons et les remboursements des titres.
- o La tenue des comptes numéraires de la société : tous les fonds d'Univers Obligations SICAV non investis en valeurs mobilières ou en titres de créances négociables seront logés dans le compte de dépôt ouvert sur les livres de la BTK.
- o L'attestation de la situation du portefeuille titres et des comptes numéraires de la société qui sont publiés trimestriellement
- o Le contrôle de calcul de la valeur liquidative et sa conformité avec les prescriptions légales et statutaires, ainsi que la vérification de l'application des règles de valorisation des actifs d'Univers Obligations SICAV
- o Le contrôle de la conformité des actes du gestionnaire avec les prescriptions légales et statutaires et avec la politique d'investissement fixée par le conseil d'administration.

Tous les frais et les taxes redevables au CMF, à la BVMT, Tunisie Clearing et au gestionnaire sont à la charge de l'Univers Obligations SICAV.

En contrepartie de ses services, la BTK percevra une commission annuelle égale à 3 KDT HT.

#### **11. TRANSACTIONS REALISEES AVEC NATIXIS- GROUPE BPCE :**

En 2017, la Banque a conclu avec Natixis une convention d'hébergement des flux SWIFT, de messagerie bancaire sécurisée, service bureau Plasnet et filtrage. La charge estimée de 2020 est de 82 KDT.

#### **12. TRANSACTIONS REALISEES AVEC KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY - KIA**

Au 31 Décembre 2020, le Compte spécial en TND du KIA présente un solde créditeur de 260 KDT.

### **7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 25 mars 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

# RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

*A l'attention des Actionnaires de  
La Banque Tuniso - Koweitienne – BTK*

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

### **1. Opinion**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **1 431 236 KDT** et un déficit de l'exercice s'élevant à **<32 225> KDT**.

A notre avis, les états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Les constats exposés ci-dessous confirment, à l'instar de la situation arrêtée au 31/12/2019, l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :

- En 2020, la Banque a continué à enregistrer des pertes portant ainsi les capitaux propres arrêtés au 31/12/2020 à la somme de 69 432 KDT, soit 34,7% de son capital social et donc en deçà du seuil fixé par l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2020 pour se prononcer, conformément aux dispositions dudit article, s'il y a lieu, sur la dissolution de la Banque ou la réalisation d'une opération de réduction et/ou d'augmentation de capital d'un montant lui permettant de se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et les dispositions de l'article 32 de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers ;

Il nous semble cependant important de mentionner également que cette situation pourrait conduire à la soumission de la Banque à un plan de redressement ou à un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers (Cf.

*Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires, § 3 « Autres obligations légales et réglementaires ») ;*

- Une dégradation du coefficient d'exploitation porté de 108,34% fin décembre 2019 à 118,29% fin décembre 2020, laquelle trouve principalement son origine dans la régression du Produit Net Bancaire contre une hausse des coûts ;
- Au 31 décembre 2020, l'exigence minimale de fonds propres réglementaires en regard des risques pondérés telle que prévue par les textes de référence de la BCT (circulaire n°2018-06) n'est pas respectée par la Banque.

Compte tenu de cette situation inquiétante qui serait aggravée par les éventuels impacts liés à la pandémie Covid-19, nous pensons que les faits mentionnés ci-dessus sont de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la Banque.

Toutefois, nous attirons votre attention sur la note « VIII - *Projet de cession de la participation de BPCE International dans le capital de la BTK* » indiquant que BPCE International vient de signer avec un Groupe Privé Tunisien de renommé, un contrat de cession de sa participation de 60% dans la BTK, sous conditions suspensives. Les formalités se rapportant à cette opération sont lancées avec un objectif de la clôturer courant le premier semestre 2021.

Nous avons pris connaissance lors du conseil d'administration réuni le 25 mars 2021, que cette reprise repose sur un plan de relance ambitieux visant à redresser la banque en lui donnant les moyens d'assurer la pérennité de son activité et de son développement futur.

Dans le cadre de ce projet de cession, les bailleurs de fonds internationaux ont manifesté leur intention d'activer les clauses de changement de contrôle leur permettant d'exiger le remboursement anticipé de leurs prêts en cas de sortie de l'actionnaire de référence.

Afin de combler ce besoin de financement et assurer une transition sécurisée pour la BTK, BPCE International a prévu un dispositif consistant en la mise en place de nouveaux financements par celle-ci permettant le refinancement complet des bailleurs de fonds (y compris les coûts de rupture) selon des conditions déterminées de sorte que la charge de remboursement soit inchangée pour la BTK (maintien de l'échéancier actuel après swaps synthétiques de taux).

Les nouveaux prêts et les prêts existants de BPCE International seraient par la suite cédés au nouvel acquéreur concomitamment à la réalisation de l'opération de cession et pourraient ainsi être utilisées pour souscrire à une augmentation de capital de la BTK.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### **4. Observations**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

**4.1** La note « III.2.2.3 *Les provisions collectives* » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01, la Banque a constaté au titre de l'exercice 2020 une provision additionnelle à hauteur de 2 410 KDT.

**4.2** La note « VII. *Impact Covid-19, § Méthode de traitement des échéances reportées* » se rapportant au traitement des reports d'échéances effectués en application du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020, ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°06-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020. La Banque a appliqué les traitements requis par les dites circulaires et a retenu la méthode de queue de chaîne pour le traitement du report des échéances des crédits concernés.

**4.3** La note « V *Apurement des anciens suspens* » des états financiers qui souligne la mise en place, par la Banque, d'un plan d'apurement de certains suspens comptables (débiteurs & créditeurs) qui n'ont plus de perspectives de résolution et dont l'origine remonte essentiellement à la période de sa transformation d'une Banque de Développement à une Banque Universelle et à la migration vers le système d'information Delta en 2013. Ce plan d'apurement, couvrant la période 2020-2021, a été validé et autorisé par le conseil d'administration de la Banque réuni le 22/07/2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 mars 2021.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **I. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne de nature à impacter notre opinion. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

### **3. Autres obligations légales et réglementaires**

- En exécution des exigences prévues par l'article 96 de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, en cas d'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la Banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi, nous avons présenté à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 25/11/2020, un rapport spécifique

sur les évènements ou situations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre intervention et présentés dans le présent rapport et pouvant compromettre la continuité d'exploitation de la Banque.

Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficulté incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n° 2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie, et que notre rapport, préparé dans une approche préventive afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, doit permettre à la Banque Centrale de Tunisie de juger opportun ou non la mise en place d'un dispositif d'alerte selon les exigences liées à la situation de la Banque.

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à l'étude des normes d'adéquation des fonds propres et avons constaté en raison de l'insuffisance des Fonds Propres Nets, que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la Banque.

En effet, les Fonds Propres Nets de Base ainsi que les Fonds Propres Nets de la Banque accusent respectivement un solde de 41 641 KDT et 65 999 KDT et représentent respectivement 3,55% et 5,62% du total des actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la circulaire de la BCT n° 2018-06. Ces niveaux sont en deçà des seuils exigés par l'article 9 de la circulaire sus visée et ne permettent aucune possibilité d'évolution future. Cette insuffisance est passible de pénalité pécuniaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Par référence à la même circulaire, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons recalculé les seuils énoncés par les dispositions des articles 50 et 51 de cette circulaire. Nous constatons que lesdits seuils ne sont pas respectés ; le total de dépassements, s'élevant à 35 059 KDT, générera les pénalités suivantes :
  - Prudentielle prévue par l'article 54 de la circulaire 2018-06 : le montant du dépassement est ajouté avec une pondération de 300% au total des risques encourus au titre des risques de crédit ;
  - Pécuniaire prévue par l'article 55 de la circulaire 2018-06 calculée, selon la grille de sanctions pécuniaires prévue en annexe de la circulaire.
- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2014-14, nous avons procédé à l'étude du ratio de liquidité. L'état de détermination de ce ratio fait apparaître des actifs liquides pondérés pour 111 031 KDT, des sorties de trésorerie pour 148 163 KDT et des entrées de trésorerie pour un montant de 83 387 KDT, soit un ratio de liquidité de 171,40%, supérieur au taux minimum (100%) exigé par la circulaire sus indiquée.
- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-10, nous avons procédé à la revue du ratio « Crédits/Dépôts » du quatrième trimestre 2021. L'état de détermination de ce ratio réglementaire fait apparaître un ratio « Crédits/Dépôts » de 122,031%, contre une exigence réglementaire de 120%.

**Tunis, le 13 avril 2021**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**BDO TUNISIE  
Adnène ZGHIDI**

**RAPPORT SPECIAL**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

***A l'attention des Actionnaires de  
La Banque Tuniso - Koweitienne – BTK***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

**A. 1 Convention d'Assistance technique et de formation BTK-SCIF :**

En date du 31 mai 2020, la BTK a conclu avec la SCIF une convention de prestation de service et d'assistance. En effet et à compter du 01 juin 2020, la SCIF met à la disposition de la BTK les prestations de services d'assistance notamment dans les domaines suivants :

- Les contrôles permanents ;
- Les opérations de Back Office du marché des capitaux ;
- La gestion des participations ;
- La comptabilité et les dossiers règlementaires client

En rémunération des services fournis, la Banque payera à la SCIF, en se basant sur l'équivalent du taux de rémunération journalière, en vigueur actuellement au sein de la SCIF, de son salarié qui sera déployé pour la mission.

Les frais constatés en charge courant l'exercice 2020 s'élèvent à 115KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 22 juillet 2020,

**A.2 Conventions entre la BTK et ses filiales dans le cadre de la mise en œuvre des normes IFRS :**

En Date du 02/05/2020, la BTK a conclu une convention avec ses filiales (AIL, EL ISTIFA, SCIF, UNIVERS INVEST SICAR, UP SICAF, TUNIS CENTER, STPI et MEDAI) en vue de les assister à la mise en œuvre des normes IFRS, Ce qui permettra d'harmoniser les choix et les méthodes comptables et raccourcir de ce fait, les délais des travaux des reporting ; Cette convention produit ses effets à partir du 02/05/2020 jusqu'au 28/02/2021, renouvelable par tacite reconduction de mois en mois jusqu'à la réalisation de la prestation.

La convention ne prévoit pas de facturation par la BTK. Toutefois, la BTK récupérera, sur la base de justificatifs, la restitution des frais, débours et dépenses engagées dans le cadre de l'exécution des prestations.

Le Conseil d'administration du 22 juillet 2020 a autorisé lesdites conventions.

### **A.3 Convention de prestations intellectuelles (abandon de créance) :**

Afin de soutenir la BTK et d'assurer le respect de ses ratios réglementaires, au terme des projections réalisées dans le cadre du nouveau PMT 2021 -2023, BPCEI a pris, la décision unilatérale d'abandonner irrévocablement sa créance envers la BTK au titre des prestations intellectuelles pour le T4-2019 et l'année 2020, tirée de l'exécution de la convention de prestations intellectuelles en date du 15 Mars 2017.

Le total de la charge reprise y compris la TVA non récupérable, par la BTK est de 5 009 KDT, dont 961 KDT relatifs au quatrième trimestre 2019.

### **A.4 Conventions d'affectation des cadres avec UNIVERS INVEST SICAR :**

Courant 2020, La banque a affecté au profit de la SICAR, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2020, à 14 KDT TTC.

## **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :**

### **B.1 Conventions conclues avec BPCE I : garantie à première demande**

- BPCE I a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société International Finance Corporation – IFC afin de garantir le paiement, en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par IFC en date du 14 Juillet 2016, pour un montant en principal de 25 MEUR. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de BPCE I d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 25 MEUR.

L'encours du crédit IFC s'élève au 31/12/2020 à 33 074 KDT. Les commissions payées en 2020 au titre de cette convention se sont élevées à 118 KDT.

- BPCE I a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique – PROPARCO afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par PROPARCO en date du 21 octobre 2015, pour un montant en principal de 20 MEUR. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de BPCE I d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 MEUR. L'encours du crédit PROPARCO s'élève au 31/12/2020 à 17 217 KDT.

Les commissions payées en 2020 au titre de cette convention se sont élevées à 267KDT.

- BPCE et BPCE I ont consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne d'Investissement - BEI afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par la BEI en date du 4 décembre 2014, pour un montant en principal de 20 MEUR. Au titre de la garantie ainsi consentie, la somme des montants à payer par BPCE et BPCE I ne pourra excéder 24 MEUR. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de BPCE d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 1% sur le montant maximum de l'engagement de garantie soit 24 MEUR.

L'encours du crédit BEI s'élève au 31/12/2020 à 39 892 KDT. Les commissions payées en 2020 au titre de cette convention se sont élevées à 339 KDT.

- BPCE I a consenti, pour le compte de la BTK, une garantie à première demande en faveur de la Banque Européenne de Reconstruction et de Développement BERD afin de garantir le paiement en cas de défaillance de la BTK, des versements que celle-ci devrait effectuer dans le cadre de la convention du crédit accordé par la BERD en date du 24 janvier 2014, pour un montant en principal de 40 MEUR. Cet engagement de garantie donne lieu à la perception au profit de BPCE I d'une commission sur la base du nombre de jours exacts écoulés et d'une année de 360 jours, calculée au taux de 0,5% sur l'encours du crédit.

L'encours du crédit BERD s'élève au 31/12/2020 à 12 681 KDT. Les commissions payées en 2020 au titre de cette convention se sont élevées à 302 KDT.

## **B.2 Convention conclue avec NATIXIS :**

En date du 06 avril 2016, la BTK a conclu avec NATIXIS une convention d'hébergement des flux Swift, de messagerie bancaire sécurisée, service bureau Plasnet et filtrage. La charge constatée en 2020 est de 82 KDT.

## **B.3 Conventions conclues avec Arab International Lease-AIL :**

### **B.3.1 Convention de location à usage administratif :**

La banque a conclu en 2002 avec l'AIL, un contrat de location de la totalité du huitième étage de la tour C ainsi que la partie droite du 4<sup>ème</sup> étage de la même tour, sise au 11, Rue Hédi Noura d'une superficie globale hors œuvres de 592 m<sup>2</sup>.

Un 1<sup>er</sup> avenant a été signé en février 2005, par lequel l'AIL a loué la moitié gauche du 7<sup>ème</sup> étage au lieu de la moitié droite du 4<sup>ème</sup> étage qu'elle occupait

La superficie globale occupée est portée ainsi à 689 m<sup>2</sup>.

Un 2<sup>ème</sup> avenant au contrat de location a été signé le 02/08/2018, par lequel la BTK loue à l'AIL qui accepte les locaux constituant la moitié du palier au huitième étage de la Tour B. Par cet avenant et à compter de la date de prise d'effet, la superficie totale occupée par l'AIL est portée à 974, 59 m<sup>2</sup>.

Le montant facturé par la banque au 31-12-2020 s'élève à 118 KDT HT.

### **B.3.2 Conventions de mise à disposition d'un espace à usage commercial :**

L'AIL en sa qualité de société de leasing filiale de la BTK exerçant une activité connexe et liée à l'activité bancaire a demandé à la BTK de l'autoriser à exploiter, dans son agence sise à oued Souheil avenue Habib Thameur 51-53 Nabeul, un espace d'une superficie approximative de 35 m<sup>2</sup>. En contrepartie, l'AIL s'engage à régler au profit de la BTK annuellement et d'avance la somme de 12 KDT HT.

Le montant facturé par la Banque en 2020 s'élève à 12 KDT HT.

### **B.3.3 Convention d'acquisition de véhicules :**

- En 2016, la BTK a conclu avec l'AIL deux contrats de crédit-bail portant sur deux véhicules : Une voiture POLO acquise en date du 30 juin 2016 pour un montant de 31 KDT et une voiture POLO SEDAN acquise en date du 30 septembre 2016 pour un montant de 32 KDT.
- En 2017, la BTK a conclu avec l'AIL deux contrats de crédit-bail portant sur trois véhicules : deux voitures PASSAT acquises en janvier 2017 d'un montant total de 123 KDT et une voiture PASSAT acquise en septembre 2017 d'un montant de 68 KDT.
- En 2019, la BTK a conclu avec l'AIL deux contrats de crédit-bail pour un montant total de 165 KDT et portant sur deux voitures Renault MEGANE acquises en mai 2019 et une voiture VOLKSWAGEN acquise en mai 2019.

- En 2020, la BTK a conclu avec l'AIL deux contrats de crédit-bail pour un montant total de 355 KDT et portant sur deux voitures PASSAT acquises en mai 2020, une VOLKSWAGEN et RENAULT MEGANE acquise en mars 2020.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève, au 31 décembre 2020, à 530 KDT.

### **B.3.5 Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé, courant 2020, s'élève à 109 KDT.

### **B.4 Conventions conclues avec la Société EL ISTIFA :**

#### **B.4.1 Convention de représentation et de recouvrement des créances :**

- ❖ La BTK a signé, le 29 janvier 2013, avec sa filiale EL ISTIFA une convention de représentation et de recouvrement des créances qui a fait l'objet de modification en 2015. En vertu de cette convention la BTK attribue au profit de la société EL ISTIFA, un mandat spécial pour agir en son nom et en son profit, afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses débiteurs.

En rémunération des services fournis par la société EL ISTIFA, les conditions tarifaires suivantes sont convenues entre les deux parties :

- Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier. Sont exonérés les dossiers ne dépassant pas 1000 dinars ;
- Une commission de recouvrement. Cette commission varie selon le montant total de la créance et est calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci – après :

Montant de la créance	Commission de recouvrement
Inférieur à 20 000 DT	5 %
Supérieur ou égal à 20 000 DT et inférieur à 100 000 DT	4 %
Supérieur ou égal à 100 000 DT et inférieur à 500 000 DT	3 %
Supérieur ou égal à 500 000 DT	1.5 %

Les parties précisent que le taux de recouvrement est calculé par relation sur le montant global finalement recouvré, ainsi en cas de recouvrement sur plusieurs règlements le taux applicable retenu sera calculé sur le montant total recouvré.

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission de l'ISTIFA (frais de huissiers notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, sur présentation des pièces justificatives.

- ❖ En date du 02 Avril 2019, la BTK a signé avec la société EL ISTIFA une convention de gestion pour le recouvrement des créances, en vertu de laquelle la BTK attribue au profit de la société EL ISTIFA, un mandat spécial pour agir en son nom et en son profit pour le recouvrement des créances de toute nature.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 26 novembre 2019 prévoyant la révision des conditions de collaboration entre les deux parties.

Les dispositions de cet avenant sont désormais applicables aux créances confiées, par le mandant au mandataire, pour leur recouvrement sur tout le territoire de la République Tunisienne et dont les engagements sont entre 1 000 TND et 35 000 TND.

En rémunération des services fournis par la société EL ISTIFA, les conditions tarifaires suivantes sont convenues entre les deux parties :

- Un montant forfaitaire de 100 TND/HT, représentant les frais d'investigation patrimoniale ;
- Un montant forfaitaire de 500 TND/HT, représentant les frais de procédures judiciaires par dossier dont 50% à l'avance et 50% après exécution et recouvrement de créance.

- o Une commission de recouvrement : cette commission varie selon l'âge des impayés de la créance et est calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

Age d'impayé de la créance	Commission de recouvrement
Inférieur à 3 ans	8%
Supérieur ou égal à 3 ans et inférieur à 5 ans	10%
Supérieur ou égal à 5 ans	12%

Par montant recouvré, les parties s'entendent sur les versements effectués par les débiteurs soit sur leurs comptes soit au compte du mandataire et ayant effectivement servi à l'apurement des débits en comptes et/ou la régularisation des impayés.

Les encaissements effectués à titre de règlement des effets retournés impayés ou à des retraits autorisés par la banque dans le cadre des salaires domiciliés ne seront pas pris en compte lors du calcul des commissions.

Au total, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 2 928 créances en recouvrement pour le compte de la BTK, détaillées comme suit :

- 1 491 dossiers traités en application de l'ancienne convention ;
- 1 437 dossiers traités en application de la convention conclue en avril 2019 (dont 731 dossiers concernés auparavant par l'ancienne convention) ; et
- 140 dossiers retournés à la banque.

La charge totale constatée au titre de l'exercice 2020 s'élève ainsi à 153 KDT HT.

#### **B.4.2 Convention de location :**

La BTK a conclu en 2004 avec EL ISTIFA, un contrat de location à usage administratif consistant en la partie gauche du 9ème étage de la tour C, sise au 11, Rue Hédi Nourira d'une superficie globale hors œuvres de 262 m<sup>2</sup>. EL ISTIFA s'oblige à contribuer aux frais de l'entretien périodique des équipements de climatisation et des ascenseurs avec les co-locataires de la tour C, ainsi que la charge commune facturée par le syndic de la même tour et ce au prorata de la superficie occupée dans ladite tour.

En date du 16 septembre 2019, la BTK a conclu un avenant au contrat de location stipulant l'occupation de deux bureaux n°407 et 408 du quatrième étage de la Tour C d'une superficie totale de 36.2m<sup>2</sup> pour abriter ces archives et ce à partir du 01/10/2019.

Le produit constaté par la BTK au titre de cette convention s'élève au 31-12-2020 à 34 KDT HT.

#### **B.5 Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF :**

##### **B.5.1 Convention Étude, de montage, de placement et de gestion d'emprunt subordonné – BTK SUB- 2019-1 :**

Au mois d'avril 2019, la BTK a confié à la société SCIF I divers missions pour la gestion de l'emprunt subordonné BTK SUB-2019 -1 ;

À la clôture de cet emprunt obligataire, la BTK servira, à la SCIF, une commission de placement de 1.2% flat, TVA en sus sur le montant global placé.

En dehors de la commission de placement, la SCIF perçoit, en rémunération de ses autres services les honoraires suivants :

- Commission d'étude et de montage : 5 000 Dinars (H.T), payable à la date de la publication de la notice de l'opération au bulletin officiel du CMF ;
- Commission de Gestion : 0,1% flat, TVA en sus sur le montant global placé payables le jour qui suit la date de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « BTK SUB 2019-1 » :

La charge constatée courant l'exercice 2020 s'élève à 27 KDT. Il s'agit de la quote-part des frais d'émission et des commissions, répartis selon les échéanciers de l'emprunt.

### **B.5.2 Convention Etude, de montage, de placement et de gestion d'emprunt subordonné – BTK SUB- 2018 :**

Au 31 Décembre 2018, la BTK a confié à la société SCIF divers missions pour la gestion de l'emprunt subordonnée BTK SUB-2018 :

À la clôture de l'emprunt obligataire, la BTK servira, à la SCIF, une commission de placement de 1.4% flat, TVA en sus sur le montant global placé.

En dehors de la commission de placement, la SCIF perçoit, en rémunération de ses autres services les honoraires suivants :

- Commission d'étude et de montage : 5 000 Dinars (H.T), payable à la date de la publication de la notice de l'opération au bulletin officiel du CMF.
- Commission de Gestion : 0,1% flat, TVA en sus sur le montant global placé payables le jour qui suit la date de clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné « BTK SUB 2018-1 »

La charge constatée courant l'exercice 2020 s'élève à 35 KDT. Il s'agit de la quote-part des frais d'émission et des commissions, répartis selon les échéanciers de l'emprunt.

### **B.5.3 Convention d'étude, de montage, de placement et de gestion des emprunts obligataires :**

La SCIF a conclu avec la BTK des conventions d'étude, de montage, de placement et de gestion des emprunts obligataires « BTK 2010 » et « BTK 2014 ».

Selon lesdites conventions, les charges constatées courant l'exercice 2020 s'élèvent à 20 KDT. Il s'agit de la quote-part des frais d'émission et des commissions répartis selon les échéanciers de ces emprunts.

### **B.5.4 Convention de tenue de registre d'actionnaires :**

En 2008, la BTK a conclu une convention de tenue de registre d'actionnaires avec la SCIF. Cette convention a été modifiée par un avenant en date du 18 Mars 2013.

Selon cet avenant, la SCIF perçoit en contre partie de ses services une rémunération annuelle d'un montant égale à 1 000 DT H.T.

Le montant facturé courant 2020 est de 1KDT HT

### **B.5.5 Contrat de location à usage administratif :**

La BTK a conclu en 2017 avec la SCIF, un contrat de location de cinq Bureaux constituant une partie de la moitié du palier du troisième étage de la tour B, accessibles à partir de l'entrée principale de la Tour A, sise au 10 bis Avenue Mohamed V, d'une superficie totale hors œuvres de 112,400 m<sup>2</sup>.

Le bail est consenti pour une période de trois années commençant le 1er Juin 2017 et se terminant le 31/03/2020 renouvelable d'année en année. Le montant facturé par la banque au 31-12-2020 s'élève à 13 KDT HT.

### **B.6 Contrat de location conclu avec la Société Univers Invest SICAR**

La banque a conclu avec la société Univers Invest SICAR, un contrat de location d'un bureaux à usage administratif dans le siège de la BTK moyennant un loyer annuel de 2 706 dinars en hors taxes et ce à partir du 01 avril 2019. Le montant facturé par la banque au 31-12-2020 s'élève à 2 808 DT HT.

### **B.7 Convention conclue avec Univers PARTICIPATIONS SICAF :**

La société Univers Participations SICAF, occupe partiellement et à titre gratuit un bureau dans le siège de la BTK.



## **B.8 Convention conclue avec la société Tunis Center :**

### **B.8.1 Contrat de location :**

La banque a conclu avec « Tunis Center » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la banque s'élève au 31/12/2020 à 150 HT KDT.

### **B.8.2 Autre convention :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2020 s'élève à 31 KDT.

## **B.9 Convention conclue avec la Société Tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels STPI :**

La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2020, à 152 KDT.

## **B.10 Convention conclue avec la Société Méditerranéenne d'Aménagement Industriel MEDAI :**

La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2020, à 18 KDT.

## **B.11 Convention conclue avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV :**

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ».

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT.

## **C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

**C.1** Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

**C.1.1** Le Directeur Général a été nommé par le conseil d'administration réuni le 18 novembre 2019 pour une durée de trois (03) ans avec date d'effet le 30 novembre 2019 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Sa rémunération a été fixée par le comité des nominations et des rémunérations réunies le 18 novembre 2019. Elle est composée d'une rémunération fixe annuelle, d'une partie variable conditionnée par l'atteinte des objectifs qui lui seront précisés et de la prise en charge

- 1) du déménagement aller et retour entre la France et la Tunisie,
- 2) d'un logement à compter du 18 novembre 2019 et
- 3) de ses frais de consommables et de gardiennage.

Il bénéficie également de deux véhicules de fonction avec chauffeurs sur le territoire tunisien, d'un aller-retour Tunisie-France par période de 12 mois en classe économique pour lui et son épouse, si elle l'accompagne en Tunisie ainsi que d'une prime d'installation dans son logement de fonction.

**C.1.2** Le président du conseil d'administration a été nommé par le Conseil d'administration du 28 avril 2020 pour un mandat qui prend fin à l'issue de la tenue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2022.

**C.1.3** Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Avril 2020 et ce, pour une enveloppe annuelle brute de 420 KDT.

**C.2** Les obligations et engagements de la BTK envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en KDT) :

**Directeur Général du 01/01 au 31/12/2020**

<b>Eléments de rémunération</b>	<b>Charge Brute 2020</b>	<b>Charges sociales 2020</b>	<b>Passif au 31/12/2020</b>
Avantage à court terme	590 442	153 928	315 175
Avantage Postérieurs à l'emploi	-	-	-
Autres Avantages à Long terme	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-
<b>Total</b>	<b>590 442</b>	<b>153 928</b>	<b>315 175</b>

En dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement.

**Tunis, le 13 avril 2021**

***Les Commissaires aux Comptes***

**ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**BDO TUNISIE  
Adnène ZGHIDI**

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS****ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE****-Bank ABC Tunisie-**

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie –Bank ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Noureddine BEN ARBIA.

**Bilan****Arrêté au 31 décembre 2020****(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Actifs</b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	237 067	325 022
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	382 788	355 079
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	595 329	557 304
AC4- Portefeuille-titre commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	111 978	80 892
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	12 317	13 390
AC7- Autres actifs	4.6	17 032	17 037
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 356 511</b>	<b>1 348 724</b>
<b>Passifs</b>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	-	23 107
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	166 510	445 723
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	734 064	761 595
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	198 687	17 063
PA5 - Autres passifs	4.11	171 860	20 494
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 271 121</b>	<b>1 267 982</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		2 192	1 637
CP3 - Résultats reportés		10 550	6 642
CP4 - Résultat de la période		4 648	4 463
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.12</b>	<b>85 390</b>	<b>80 742</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 356 511</b>	<b>1 348 724</b>

# Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Passifs éventuels</b>			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	23 170	19 094
HB 2 - Crédits documentaires		56 175	15 277
HB 3 - Actifs donnés en garantie	4.14	-	28 914
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>79 345</b>	<b>63 285</b>
<b>Engagements donnés</b>			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.15	60 900	69 896
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>60 900</b>	<b>69 896</b>
<b>Engagements reçus</b>			
HB 6 - Engagements de financement reçus		-	181 103
HB 7 - Garanties reçues	4.16	491 726	495 587
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>491 726</b>	<b>676 690</b>

# Etat de résultat

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.18	51 367	47 876
PR2 - Commissions (en produits)	4.19	7 541	7 371
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.20	3 434	1 086
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	4.21	9 384	4 016
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>71 726</b>	<b>60 349</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.22	(30 621)	(24 789)
CH2 - Commissions encourues	4.23	(1 733)	(1 886)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(32 354)</b>	<b>(26 675)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>39 372</b>	<b>33 674</b>
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.24	(2 946)	(1 233)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		693	697
CH 6 - Frais de personnel	4.25	(14 075)	(14 790)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.26	(10 811)	(9 965)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.5	(1 726)	(1 613)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 507</b>	<b>6 770</b>
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.27	(95)	498
CH 11- Impôts sur les sociétés		(5 103)	(2 805)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>5 309</b>	<b>4 463</b>
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.28	(661)	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>4 648</b>	<b>4 463</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION (TND)</b>	<b>4.29</b>	<b>0.684</b>	<b>0.656</b>

# Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Activités d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		61 705	50 802
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(29 617)	(21 973)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(19 565)	(46 888)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(43 975)	(194 652)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(25 361)	347 380
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(15 078)	(18 927)
Autres flux de trésorerie		139 675	(9 019)
Impôts sur les sociétés payés		(5 080)	(598)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>62 704</b>	<b>106 125</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement		5 671	2 395
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(27 372)	(22 112)
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(603)	(6 747)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(22 304)</b>	<b>(26 464)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Emission d'emprunts		182 010	-
Remboursement d'emprunts		(3 749)	(18 706)
Dividendes payés		-	(987)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>178 261</b>	<b>(19 693)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		218 661	59 968
Liquidités et équivalents en début d'exercice		118 201	58 233
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>4.30</b>	<b>336 862</b>	<b>118 201</b>

# Notes aux états financiers au 31 décembre 2020

## 1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## 2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

## 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

---

#### - Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

#### - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

#### - Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

#### - Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants 0%
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier 0%
- B2 : Actifs incertains 20%
- B3 : Actifs préoccupants 50%
- B4 : Actifs compromis 100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

#### - Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

#### - Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives telle que modifié par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Le montant de la dotation additionnelle au titre de l'exercice 2020 ainsi calculé selon la nouvelle méthodologie prévue par la circulaire 2021-01 est de 2 146 KDT contre une dotation nulle avant le changement.

### **3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées**

---

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

### **3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

---

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins



spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

### **3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements**

---

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Système d'information « Ambit »	20%
- Autres Logiciels informatiques	33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

### **3.5. Comptabilisation et évaluation des titres**

---

#### **Comptabilisation des titres**

##### **a) Titres de transaction**

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

##### **b) Titres de placement**

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

##### **c) Titres d'investissement**

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

#### **Evaluation en date d'arrêté**

##### **a) Titres de transaction**

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

##### **b) Titres de placement**

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

### **c) Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **Règles de constatation des revenus**

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

## **3.6 Faits marquants de l'exercice**

---

### **Niveau d'activité**

L'année 2020 a été marquée par une crise économique et sanitaire sans précédent tant au niveau national qu'au niveau international due à la pandémie du COVID-19 qui a fortement secoué l'économie et a impacté les performances de la banque au cours de l'année 2020.

Cette pandémie s'est traduite par un ralentissement de l'activité à partir du deuxième trimestre suite notamment au confinement général et à la baisse du niveau et du volume de l'activité économique avec une reprise progressive à partir du troisième trimestre.

### **Mesures d'accompagnement et de soutien**

La banque a contribué aux efforts consacrés pour la lutte contre la pandémie et aux mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises et aux particuliers notamment celles relatives à la gratuité de certains services bancaires ou le report des échéances de crédit ou bien l'octroi de nouveaux crédits de soutien aux entreprises.

#### 4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

##### Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 237 067 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Caisse	4 575	4 458
BCT	232 492	320 564
<b>TOTAL</b>	<b>237 067</b>	<b>325 022</b>

##### Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 382 788 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>334 217</b>	<b>309 550</b>
Comptes Ordinaires chez les correspondants	56 389	63 274
Placements chez la BCT	88 258	25 691
Placements chez les correspondants	188 081	219 707
Créances sur les Etablissements bancaires	-	-
Créances rattachées	1 489	878
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>48 571</b>	<b>45 529</b>
Créances sur les Etablissements Financiers	48 072	45 010
Créances rattachées	499	519
<b>TOTAL</b>	<b>382 788</b>	<b>355 079</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Créances sur les établissements bancaires</b>	<b>264 680</b>	<b>69 537</b>	-	-	<b>334 217</b>
Comptes Ordinaires chez les correspondants	56 389	-	-	-	56 389
Placements chez la BCT	88 258	-	-	-	88 258
Placements chez les correspondants	118 544	69 537	-	-	188 081
Créances rattachées	1 489	-	-	-	1 489
<b>Créances sur les établissements financiers</b>	<b>4 571</b>	<b>44 000</b>	-	-	<b>48 571</b>
Créances sur les Etablissements Financiers	4 072	44 000	-	-	48 072
Créances rattachées	499	-	-	-	499
<b>TOTAL</b>	<b>269 251</b>	<b>113 537</b>	-	-	<b>382 788</b>

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 595 329 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Comptes débiteurs</b>	<b>7 491</b>	<b>10 173</b>
Comptes courants débiteurs	7 481	10 168
Produits à recevoir	10	5
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>611 975</b>	<b>566 746</b>
Escompte commercial	8 953	9 660
Crédits à Court Terme	133 503	269 360
Crédits à Moyen et Long Terme	443 634	263 535
Crédits de consolidation	785	830
Impayés	17 741	16 287
Produits à recevoir	8 247	7 905
Produits perçus d'avance	(888)	(831)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>619 466</b>	<b>576 919</b>
Provisions affectées	(10 466)	(9 801)
Agios réservés	(10 387)	(8 676)
Provisions Collectives	(3 284)	(1 138)
<b>TOTAL</b>	<b>595 329</b>	<b>557 304</b>

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 67 168 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Classe A	569 077	552 259
Classe B1	27 472	4 397
<b>Total Créances performantes</b>	<b>596 549</b>	<b>556 656</b>
Classe B2	1 189	619
Classe B3	592	1 054
Classe B4	21 136	18 590
<b>Total Créances non performantes</b>	<b>22 917</b>	<b>20 263</b>
<b>TOTAL</b>	<b>619 466</b>	<b>576 919</b>

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Encours des créances douteuses</b>	<b>22 917</b>	<b>20 263</b>
Stocks de provisions de début d'exercice	(9 801)	(9 053)
Dotations de l'exercice	(1 408)	(1 764)
Reprise de l'exercice	743	1 016
<b>Stocks de provisions à la fin d'exercice</b>	<b>(10 466)</b>	<b>(9 801)</b>

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 décembre 2020, l'encours des créances classées s'élève à 22 917 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 10 387 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions soit le même montant au 31 décembre 2019 (Aucune provision additionnelle n'est requise au titre de l'exercice 2020).

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
<b>Comptes débiteurs</b>	<b>7 491</b>	-	-	-	<b>7 491</b>
Comptes courants débiteurs	7 481	-	-	-	7 481
Produits à recevoir	10	-	-	-	10
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>170 372</b>	<b>87 851</b>	<b>335 667</b>	<b>18 085</b>	<b>611 975</b>
Escompte commercial	4 510	4 160	283	-	8 953
Crédits à Court Terme	127 172	6 319	12	-	133 503
Crédits à Moyen et Long Terme	13 542	77 228	334 870	17 994	443 634
Crédits de consolidation	48	144	502	91	785
Impayés	17 741	-	-	-	17 741
Produits à recevoir	8 247	-	-	-	8 247
Produits perçus d'avance	(888)	-	-	-	(888)
<b>Total Créances Brutes</b>	<b>177 863</b>	<b>87 851</b>	<b>335 667</b>	<b>18 085</b>	<b>619 466</b>

#### Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 111 978 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Titre à revenu fixe</b>	<b>111 926</b>	<b>80 840</b>
Bons de trésor assimilables (BTA)	120 000	80 000
Décote/Prime	(13 012)	(2 806)
Produits à recevoir	4 938	3 646
<b>Titre à revenu variable</b>	<b>52</b>	<b>52</b>
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
<b>TOTAL</b>	<b>111 978</b>	<b>80 892</b>

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

#### Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 12 317 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	Val. Brute au 31/12/2019	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2020	Amortissement 31/12/2019	Cession / Régularisation	Dotation 2020	Amortissement 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
Terrains	7 493	(277)	7 216	-	-	-	-	7 216
Agencements, Aménagements Installations	7 507	583	8 090	(4 403)	123	(832)	(5 112)	2 978
Immeubles	299	-	299	(101)	-	(10)	(111)	188
Matériel de Transport	805	-	805	(613)	-	(102)	(715)	90
Matériel Informatique	1 749	9	1 758	(1 384)	22	(156)	(1 518)	240
Mobilier et Matériel de Bureau	679	76	755	(496)	78	(107)	(525)	230
Logiciels Informatiques	5 667	41	5 708	(3 818)	-	(519)	(4 337)	1 371
Avances sur Immobilisations	6	(2)	4	-	-	-	-	4
<b>TOTAL</b>	<b>24 205</b>	<b>430</b>	<b>24 635</b>	<b>(10 815)</b>	<b>223</b>	<b>(1 726)</b>	<b>(12 318)</b>	<b>12 317</b>

#### Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 17 032 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Crédits au personnel	9 339	8 981
Immobilisations destinées à la vente	3 667	3 667
Comptes de suspens débiteurs	2 966	3 303
Cautions	418	423
Charges Constatées d'avance	409	375
Frais d'émission d'emprunts (Net)	308	117
Stocks de cartes	119	430
Avances et Acomptes sur commandes en cours	32	82
<b>Total Brut</b>	<b>17 258</b>	<b>17 378</b>
Provisions pour dépréciation des actifs	(226)	(341)
<b>TOTAL</b>	<b>17 032</b>	<b>17 037</b>

Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
<b>Solde au début de la période</b>	<b>117</b>	<b>155</b>
Addition	264	12
Résorption	(73)	(50)
<b>Solde en fin de période</b>	<b>308</b>	<b>117</b>

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

#### Note 4.7 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste est nul au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Emprunt auprès de la BCT	-	23 000
Dettes rattachées	-	107
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>23 107</b>

#### Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 166 510 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Emprunts interbancaires	-	123 794
Dépôts des établissements bancaires	163 396	319 259
Dépôts des établissements financiers	3 084	2 553
Dettes rattachées	30	117
<b>TOTAL</b>	<b>166 510</b>	<b>445 723</b>

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	-	-	-	-	-
Dépôts des établissements bancaires	163 396	-	-	-	163 396
Dépôts des établissements financiers	3 084	-	-	-	3 084
Dettes rattachées	30	-	-	-	30
<b>TOTAL</b>	<b>166 510</b>	-	-	-	<b>166 510</b>

#### Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 734 064 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Dépôts à vue	587 011	589 563
Dépôts d'épargne	79 232	36 446
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	55 800	119 331
Certificats de dépôts	1 500	7 501
Autres Sommes dues à la clientèle	9 284	5 348
Charges à payer	1 489	3 688
Intérêts payés d'avance	(252)	(282)
<b>TOTAL</b>	<b>734 064</b>	<b>761 595</b>

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	587 011	-	-	-	587 011
Dépôts d'épargne	79 232	-	-	-	79 232
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	22 463	30 631	2 706	-	55 800
Certificats de dépôts	500	1 000	-	-	1 500
Autres Sommes dues à la clientèle	9 284	-	-	-	9 284
Charges à payer	1 489	-	-	-	1 489
Intérêts payés d'avance	(252)	-	-	-	(252)
<b>TOTAL</b>	<b>699 727</b>	<b>31 631</b>	<b>2 706</b>	-	<b>734 064</b>

#### Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 198 687 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Emprunts obligataires	37 502	16 251
Autres emprunts	157 010	-
Dettes rattachées	4 175	812
<b>TOTAL</b>	<b>198 687</b>	<b>17 063</b>



La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	7 290	27 211	3 001	37 502
Autres emprunts	-	-	157 010	-	157 010
Dettes rattachées	-	4 175	-	-	4 175
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>11 465</b>	<b>184 221</b>	<b>3 001</b>	<b>198 687</b>

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	Montant initial	Date émission	Date échéance	Encours au 31-déc-2019	Remboursement / Emission	Encours au 31-déc-2020
<b>Emprunts obligataires</b>	<b>45 000</b>			<b>16 251</b>	<b>21 251</b>	<b>37 502</b>
Emprunt ABC 2018	20 000	02/07/2018	02/07/2025	16 251	(3 749)	12 502
Emprunt ABC 2020	25 000	22/06/2020	22/06/2027	-	25 000	25 000
<b>Autres Emprunts</b>	<b>157 010</b>			<b>-</b>	<b>157 010</b>	<b>157 010</b>
Emprunts ABC IB	157 010	07/05/2020	07/05/2025	-	157 010	157 010
<b>TOTAL</b>	<b>202 010</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>16 251</b>	<b>178 261</b>	<b>194 512</b>

L'emprunt contracté auprès de ABC IB (banque faisant partie du groupe ABC) pour 50 millions d'euros a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

#### Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 171 860 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Dettes au personnel	3 713	5 083
Comptes de suspens	156 135	5 264
Créditeurs Divers	2 966	3 744
Etat, Impôt et taxes	4 610	3 309
Charges à payer	2 654	1 324
Dettes sociales	790	809
Provisions pour risques et charges	875	755
Jetons de présence à payer	117	206
Dividendes à payer	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>171 860</b>	<b>20 494</b>

#### Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2020, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 85 390 KDT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
<b>Solde au 31-12-2018</b>	<b>68 000</b>	<b>1 236</b>	<b>6 056</b>	<b>1 974</b>	<b>77 266</b>
Affectation du résultat 2018	-	401	1 573	(1 974)	-
Distribution de dividendes	-	-	(987)	-	(987)
Résultat au 31-12-2019	-	-	-	4 463	4 463
<b>Solde au 31-12-2019</b>	<b>68 000</b>	<b>1 637</b>	<b>6 642</b>	<b>4 463</b>	<b>80 742</b>
Affectation du résultat 2019	-	555	3 908	(4 463)	-
Résultat au 31-12-2020	-	-	-	4 648	4 648
<b>Solde au 31-12-2020</b>	<b>68 000</b>	<b>2 192</b>	<b>10 550</b>	<b>4 648</b>	<b>85 390</b>

Les réserves se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Réserves Légales	1 992	1 437
Réserves ordinaires	200	200
<b>TOTAL</b>	<b>2 192</b>	<b>1 637</b>

#### Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 23 170 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Garanties en faveur des établissements de crédits	2 329	-
Garanties en faveur de la clientèle	20 841	19 094
<b>TOTAL</b>	<b>23 170</b>	<b>19 094</b>

#### Note 4.14 – Actifs données en garantie

Le solde de ce poste est nul au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Bons de trésors	-	9 200
Créances éligibles au refinancement de la BCT	-	19 714
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>28 914</b>

#### Note 4.15 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 60 900 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers	25 928	14 000
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	34 972	55 896
<b>TOTAL</b>	<b>60 900</b>	<b>69 896</b>

#### Note 4.16 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 491 726 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Garanties reçues des banques	238 404	190 843
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	-	-
Garanties réelles reçues de la clientèle	33 221	27 163
Garanties de l'Etat	220 101	277 581
<b>TOTAL</b>	<b>491 726</b>	<b>495 587</b>

La valeur des garanties réelles reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

Pour les garanties réelles, la juste valeur de la totalité des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 83 150 KDT au 31 Décembre 2020 contre 69 115 KDT au 31 Décembre 2019.

#### Note 4.17 – Opérations de change

Au 31 décembre 2020, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 18 990 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 10 673 KDT

Au 31 Décembre 2020, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Au 31 Décembre 2020, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

#### Note 4.18 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 51 367 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	14 971	12 630
Intérêts sur créances sur la clientèle	36 396	35 246
<b>TOTAL</b>	<b>51 367</b>	<b>47 876</b>

#### Note 4.19 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 7 541 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Chèques, effets, virements et tenue de compte	2 170	1 999
Commission d'intermédiation	74	108
Opérations de commerce extérieur	1 450	1 446
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	810	716
Gestion, étude des engagements	1 791	1 474
Monétique	919	1 010
Autres commissions	327	618
<b>TOTAL</b>	<b>7 541</b>	<b>7 371</b>

#### Note 4.20 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent 3 434 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Gain de change	3 297	4 535
Gains/Pertes nettes sur opérations de SWAP	137	(3 449)
<b>TOTAL</b>	<b>3 434</b>	<b>1 086</b>

#### Note 4.21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 9 384 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Intérêts sur BTA	6 962	3 365
Résorption Prime/Décote	2 422	651
<b>TOTAL</b>	<b>9 384</b>	<b>4 016</b>

#### Note 4.22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 30 621 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	3 737	13 532
Intérêts sur dépôts de la clientèle	13 608	9 091
Intérêts sur emprunts obligataires	3 289	1 849
Intérêts des autres emprunts	9 987	317
<b>TOTAL</b>	<b>30 621</b>	<b>24 789</b>

#### Note 4.23 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent 1 733 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	196	225
Frais de traitement des cartes et opérations monétiques	1 084	1 059
Commissions Sibtel	33	33
Commissions sur opérations la BCT	25	52
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	2	8
Charges sur engagements de garantie	393	509
<b>TOTAL</b>	<b>1 733</b>	<b>1 886</b>

#### Note 4.24 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Dotations aux provisions sur risque de crédit	(1 408)	(1 764)
Dotations pour provision collective	(2 146)	(100)
Reprise de provisions sur risque de crédit	743	1 016
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	-
Récupération sur créances passées par pertes	3	-
Pertes sur créances abandonnées	(133)	(141)
<b>Coût Net du Risque de crédit</b>	<b>(2 941)</b>	<b>(989)</b>
Dotations aux provisions pour Risques & charges Divers	(120)	(300)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	(39)	56
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs	154	-
Reprise de provisions pour Risques & charges Divers	-	-
<b>Coût Net du risque</b>	<b>(2 946)</b>	<b>(1 233)</b>

#### Note 4.25 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 14 075 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Rémunération de personnel	11 404	11 891
Charges sociales et autres cotisations	2 413	2 473
Autres charges liées au personnel	258	426
<b>TOTAL</b>	<b>14 075</b>	<b>14 790</b>

#### Note 4.26 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 10 811 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Loyers, Eau et Electricité	2 165	1 966
Frais de licences informatiques	830	1 053
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	816	1 063
Frais de communication	821	621
Divers honoraires	580	526
Frais divers d'exploitation	3 003	3 284
Fonds de garantie des dépôts	2 173	1 197
Contribution sociale de solidarité	423	255
<b>TOTAL</b>	<b>10 811</b>	<b>9 965</b>

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

#### Note 4.27– Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalise 95 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Locations d'immeuble	-	83
Autres	(95)	415
<b>TOTAL</b>	<b>(95)</b>	<b>498</b>

#### Note 4.28 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique s'élève à 661 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Contribution Exceptionnelle	(461)	-
Don faveur Fond 1818	(200)	-
<b>TOTAL</b>	<b>(661)</b>	<b>-</b>

#### Note 4.29– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Résultat net (en DT)	4 648 043	4 462 862
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	4 648 043	4 462 862
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
<b>Résultat par Action</b>	<b>0.684</b>	<b>0.656</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

#### Note 4.30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 336 862 KDT au 31 Décembre 2020 détaillés comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	237 067	325 022
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	263 191	236 232
Emprunts auprès de la BCT	-	-
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(163 396)	(443 053)
<b>Total</b>	<b>336 862</b>	<b>118 201</b>

## 5. Autres notes aux états financiers

### Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

#### Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers supportés par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2020 s'élève à 452 KDT.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2020 se détaillent comme suit :
  - 67% pour les frais du personnel et les autres frais contre 71% et 72% respectivement en 2019, en ce qui concerne ABC Tunisie.
  - 33% pour les frais du personnel et les autres frais contre 29% et 28% respectivement en 2019, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payées par ABC Tunisie au cours de 2020 a atteint 3 583 KDT et le montant payé par ABC Tunis Branch à ABC Tunisie, 4 065 KDT.

- Au 31 décembre 2020, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 8 202 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 124 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 159 624 KDT et les intérêts servis en 2020 s'élèvent à 1 101 KDT.
- Au 31 décembre 2020, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 246 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est nul et les intérêts servis en 2020 s'élèvent à 100 KDT.
- Durant l'exercice 2020, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2020, le total de ces garanties s'élève à 181 041 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 393 KDT.
- ABC Tunisie a conclu au cours de 2019 un contrat de crédit avec ABC Tunis pour un montant total de 65 millions de USD. ABC Tunisie peut procéder à l'utilisation du crédit par des tranches successives au plus tard le 31 décembre 2020. Au cours de 2020, ABC Tunisie a procédé à un seul tirage pour un montant de USD 5 millions remboursé en totalité. Le montant des charges encourues s'élève à 33 KDT.
- ABC Tunisie a réalisé avec ABC Tunis des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2020. Les gains nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 65 KDT. Au 31 décembre 2020, une seule opération de SWAP EUR/USD est en cours pour un montant de 20 000 millions d'euros.

#### Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)

- Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2020, s'élève à 1 366 KDT non encore réglés à la date du 31 Décembre 2020.
- ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de ces garanties s'élève à 49 131 KDT au 31 décembre 2020.
- Au cours de 2020, ABC BSC a effectué des placements chez ABC Tunisie. Au 31 décembre 2020, l'encours est nul et le montant des intérêts payés s'élève à 3 KDT.
- Au 31 décembre 2020, Le solde du compte NOSTRI ouvert chez ABC BSC s'élève à 229 KDT.

#### Operations avec ABC BRAZIL

12.ABC Tunisie a effectué des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève à 69 537 KDT au 31 Décembre 2020 et le montant des intérêts perçus au cours de 2020 s'élève à 1 347 KDT.

#### **Operations avec ABC International Bank (ABC IB)**

13.ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. Le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 114 KDT et l'encours s'élève à de 157 010 KDT au 31 décembre 2020. Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

#### **Rémunération des dirigeants**

14.Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général pour la période allant du premier janvier 2020 au 31 Aout 2020 sont composés d'une rémunération brute de 792 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 44 KDT.

15.Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général nommé à partir du premier septembre 2020 sont composés d'une rémunération brute de 55 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 27 KDT.

16.L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, s'est élevée à 726 KDT.

#### **Note 5.2- Affaires en défense**

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Affaire en cours en attente de désignation de l'audience à la cour de renvoi.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport a été remis au tribunal. La banque a présenté ses réponses et l'affaire est toujours en phase de plaidoiries. La prochaine audience est fixée pour le 16 mars 2021.

#### **Note 5.3- Contrôle social**

La banque a reçu le 1<sup>er</sup> Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

L'affaire est en phase d'échange de conclusions entre les avocats des deux parties. La dernière audience a été le 22 Janvier 2021 pour réponse de l'avocat de la banque aux conclusions présentées par l'avocat de la CNSS.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

#### **Note 5.4 – Evénements postérieurs à la clôture**

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 février 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.



# ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

## Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

---

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### 1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 16 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **85 390 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **4 648 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **336 862 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observations

##### *3.1 Impact de la pandémie COVID-19*

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers «**3.6 Faits marquants de l'exercice**», l'année 2020 a été marquée par une crise économique et sanitaire sans précédent tant au niveau national qu'au niveau international due à la pandémie du COVID-19 qui a fortement secoué l'économie et a impacté les performances de la banque au cours de l'année 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***3.2 Impact du changement de la méthodologie de détermination des provisions collectives***

Nous attirons l'attention sur le contenu du paragraphe « **Provision collective** » de la note aux états financiers « **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents** », relatif au calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. En effet, la banque a appliqué la nouvelle approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire aux établissements de crédit n° 2021-01 du 11 janvier 2021 qui a modifié la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives. Le montant de la dotation additionnelle au titre de l'exercice 2020 ainsi calculé selon la nouvelle méthodologie prévue par la circulaire 2021-01 est de 2 146 KDT contre une dotation nulle avant le changement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***3.3 Passif éventuel***

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « **5.2 Affaires en défense** », la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***3.4 Contrôle social***

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « **5.3 Contrôle Social** ».

La banque a reçu le 1<sup>er</sup> Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **4. Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative

entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 16 février 2021.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur**

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 02 avril 2021**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet CMG**  
**Mohamed Jamil GOUIDER**

**Horwath ACF**  
**Noureddine BEN ARBIA**

# ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

## **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Votre Conseil d'administration nous a tenus informés de la convention suivante autorisée lors de la réunion du 18 février 2020 conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales :

#### **1. Convention réalisée avec ABC International Bank (ABC IB)**

ABC Tunisie a signé un accord d'emprunt avec ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. Le montant des intérêts encourus en 2020 a atteint 3 114 KDT et l'encours s'élève à 157 010 KDT au 31 décembre 2020. Cet emprunt a été couvert contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

### **II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

#### **1. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch**

**1.1** ABC Tunisie a contracté, en 2019, un contrat de crédit avec ABC Tunis Branch pour un montant total de 65 millions de USD. Au cours de 2020, ABC Tunisie a procédé à un seul tirage pour un montant de USD 5 millions remboursé en totalité. Le montant des charges encourues s'élève à 33 KDT.

**1.2** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2020, la somme de ces garanties s'élève à 181 041 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2020, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 393 KTND.

**1.3** ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2020 est de 452 KTND.

**1.4** Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2020 se détaillent comme suit :

- ABC Tunisie a refacturé 33 % pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
- ABC Tunis Branch a refacturé 67 % pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2020 a atteint 3 583 KDT et le montant refacturé à ABC Tunis, s'est élevé à 4 065 KDT.

**1.5** ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2020, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ✓ ABC Tunisie a reçu 124 KDT en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 101 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie. L'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 8 202 KDT alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 159 624 KDT.
- ✓ ABC Tunisie a reçu 246 KDT en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 100 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière. Au 31 décembre 2020, l'encours des placements entre ABC Tunisie et ABC Tunis Branch est nul.
- ✓ ABC Tunisie a réalisé avec ABC Tunis Branch des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2020. Les gains nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 65 KDT. Au 31 décembre 2020, une seule opération de SWAP EUR/USD est en cours pour un montant de 20 000 millions d'euros.

## **2. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)**

**2.1** Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2020, s'élève à 1 366 KDT. Ledit montant, non encore réglé, s'ajoute au coût du projet de montée en version du système d'information 'Ambit', facturé en 2018, et qui demeure également non réglé à fin 2020.

**2.2** ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2020, le montant de ces garanties s'élève à 49 131 KDT.

2.3 Au 31 décembre 2020, l'encours des placements d'ABC BSC chez ABC Tunisie est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 3 KDT.

2.4 Au 31 décembre 2020, Le solde du compte NOSTRI ouvert chez ABC BSC s'élève à 229 KDT.

### 3. Conventions et opérations avec ABC Brazil

ABC Tunisie a effectué en 2020 des opérations de placement avec ABC Brazil. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2020 à 69 537 KDT, et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 347 KDT.

### III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 août 2020 sont composés d'une rémunération brute de 836 KDT dont une gratification exceptionnelle de 348 KDT, et des avantages en nature d'une valeur de 44 KDT.
- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2020 sont composés d'une rémunération brute de 82 KDT y compris divers avantages en nature d'un montant de 27 KDT.
- Conformément à la décision de l'AGO du 23 avril 2020, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 726 KDT. En outre, la banque a pris en charge les frais de déplacement et de séjour des membres du conseil d'administration lors de ses réunions, qui se sont élevés à 23 KDT.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme	953 <sup>(*)</sup>	35	749	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>953</b>	<b>35</b>	<b>749</b>	<b>-</b>

<sup>(\*)</sup> Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2020 pour 35 KDT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

**Tunis, le 02 avril 2021**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet CMG**  
**Mohamed Jamil GOUIDER**

**Horwath ACF**  
**Noureddine BEN ARBIA**



## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## **BH BANK**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Walid TLILI (Cabinet Walid TLILI) et Mr. Walid Ben AYED (Consulting and Financial Firm).

**BILAN**  
**CONSOLIDE**  
**Arrêté au 31 Décembre 2020**

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié	
<b>Actifs</b>					
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	188 287	349 550	349 550
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	160 601	158 536	209 887
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 105 227	9 988 335	9 936 984
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	307 868	355 197	355 197
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 813 905	1 456 294	1 456 294
AC5B	Titres mis en équivalence	5	13 975	20 953	20 953
AC6	Valeurs immobilisées	6	148 723	143 961	143 961
AC7	Autres actifs	7	365 226	373 653	373 653
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		1 050	1 775	1 775
AC9	Impôt différé Actif		24 743	27 162	27 162
<b>Total des actifs</b>			<b>13 129 605</b>	<b>12 875 416</b>	<b>12 875 416</b>
<b>Passifs</b>					
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financi	8	1 957 188	2 486 294	2 486 294
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 092 129	6 822 264	6 822 264
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 937 397	1 826 005	1 826 005
PA5	Autres passifs	11	878 428	581 082	581 082
PA6	Impôt différé Passif		19 490	19 490	19 490
<b>Total des passifs</b>			<b>11 884 632</b>	<b>11 735 135</b>	<b>11 735 135</b>
<b>Intérêts Minoritaires</b>			<b>171 526</b>	<b>137 742</b>	<b>137 742</b>
<b>Capitaux propres</b>					
CP1	Capital		238 000	238 000	238 000
CP2	Réserves		762 382	625 748	625 748
CP3	Actions propres		-	-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-	-
CP5	Résultats reportés		-	-	-
CP6	Résultat de l'exercice		73 065	138 791	138 791
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-	-
<b>Total des Capitaux propres</b>		12	<b>1 073 447</b>	<b>1 002 539</b>	<b>1 002 539</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>			<b>13 129 605</b>	<b>12 875 416</b>	<b>12 875 416</b>

**GROUPE BH BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**

**Arrêté au 31 Décembre 2020**

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié	
<b>Passifs éventuels</b>					
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	635 156	691 866	691 866
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		22 361	25 799	25 799
	B- En faveur de la clientèle		612 795	666 067	666 067
HB2	Crédits documentaires		358 327	356 411	356 411
HB3	Actifs donnés en garantie		1 350 718	1 350 718	1 350 718
<b>Total des passifs éventuels</b>			<b>2 344 201</b>	<b>2 398 995</b>	<b>2 398 995</b>
<b>Engagements donnés</b>					
HB4	Engagements de financements donnés	13	231 574	373 204	373 204
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-	-
	B- En faveur de la clientèle		231 574	373 204	373 204
HB5	Engagements sur titres		13 574	15 144	15 144
	A- Participations non libérées		13 574	15 144	15 144
	B- Titres à recevoir		-	-	-
<b>Total des engagements donnés</b>			<b>245 148</b>	<b>388 348</b>	<b>388 348</b>
<b>Engagements reçus</b>					
HB6	Engagements de financement reçus	14	569	20 768	20 768
HB7	Garanties reçues	15	1 441 560	1 408 235	1 408 235
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		44 187	17 420	17 420
	C- Garanties reçues de la clientèle		1 397 373	1 390 815	1 390 815
<b>Total des engagements reçus</b>			<b>1 442 129</b>	<b>1 429 003</b>	<b>1 429 003</b>

**GROUPE BH BANK**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**Période allant de 1er Janvier au 31 Décembre 2020**

(Unité en mille dinars)

		Notes	2020	2019 retraité	2019 publié
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1	Intérêts et revenus assimilés	15	933 224	952 565	952 565
PR2	Commissions (en produits)	16	225 645	216 758	216 758
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	17	44 342	65 912	65 912
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	18	89 496	66 887	66 887
<b>Total produits bancaires</b>			<b>1 292 707</b>	<b>1 302 122</b>	<b>1 302 122</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	19	(627 148)	(682 310)	(682 310)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	19	(96 981)	(84 106)	(84 106)
CH2	Commissions encourues		(8 725)	(10 905)	(10 905)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>			<b>(732 854)</b>	<b>(777 321)</b>	<b>(777 321)</b>
<b>Total Produit net bancaire</b>			<b>559 853</b>	<b>524 801</b>	<b>524 801</b>
PR5- CH4	Dot. aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, HB et passif	20	(192 656)	(97 213)	(97 213)
PR6- CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(2 328)	(5 564)	(5 564)
PR7	Autres produits d'exploitation	22	7 671	14 616	17 481
CH6	Frais de personnel		(124 096)	(127 401)	(127 401)
CH7	Charges générales d'exploitation		(68 610)	(62 545)	(65 410)
CH8	Dot. aux amort. et aux prov. sur immobilisations		(21 208)	(16 407)	(16 407)
<b>Résultat d'exploitation</b>			<b>158 626</b>	<b>230 287</b>	<b>230 287</b>
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(3 415)	(2 374)	(2 374)
PR8- CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	23	47	(187)	(187)
CH11	Impôt sur les bénéfices	24	(50 492)	(77 099)	(77 099)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>			<b>104 766</b>	<b>150 627</b>	<b>150 627</b>
PR9- CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(22 556)	(6 406)	(6 406)
Part de résultat revenant aux minoritaires			(9 145)	(5 430)	(5 430)
<b>Résultat net de l'exercice</b>			<b>73 065</b>	<b>138 791</b>	<b>138 791</b>
Effet des modif; comptables (Net d'impôt)			-	-	-
<b>Résultat après modification comptable</b>			<b>73 065</b>	<b>138 791</b>	<b>138 791</b>

# BH BANK

## ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant de 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité en mille dinars)

Notes	2020	2019 retraité	2019 publié
<b>Activité d'exploitation</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 169 554	1 178 403	1 178 403
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(729 385)	(759 607)	(759 607)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	78 272	59 446	8 095
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	201 781	(217 018)	(217 018)
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(340 671)	(676 450)	(625 099)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	264 995	361 468	361 468
Titres de placement	9 502	13 568	13 568
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(123 336)	(162 666)	(162 666)
Sommes reçues des débiteurs divers	332 011	(144 614)	(144 614)
Impôt sur les bénéfices	(131 726)	(65 020)	(65 020)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>730 997</b>	<b>(412 490)</b>	<b>(412 490)</b>
<b>Activité d'investissement</b>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	89 496	66 887	66 887
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(359 433)	147 217	147 217
Autres flux d'investissements	-	-	-
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(25 017)	(26 432)	(26 432)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>(294 954)</b>	<b>187 672</b>	<b>187 672</b>
<b>Activité de financement</b>			
Emission d'actions	-	-	-
Emission d'emprunts	47 795	174 416	174 416
Augmentation / diminution des ressources spéciales	64 255	(13 096)	(13 096)
Dividendes versés	(5 059)	(32 965)	(32 965)
Autres flux de financement	29 470	(27 029)	(27 029)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements</b>	<b>136 461</b>	<b>101 326</b>	<b>101 326</b>
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 415	32 950	32 950
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>600 919</b>	<b>(90 542)</b>	<b>(90 542)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en début de période</b>	<b>(702 235)</b>	<b>(611 693)</b>	<b>(611 693)</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(101 316)</b>	<b>(702 235)</b>	<b>(702 235)</b>

25

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

### **1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

### **2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers du Groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

#### **2-1. Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

#### **2-2. Règles d'évaluation des engagements**

##### **Provisions individuelles**

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2020, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

##### **Classification des créances**

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours

- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

### Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminées par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 MD.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 MD au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

### Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2021-01 du 11 janvier 2021, qui annule et remplace les dispositions du circulaire n°2012-20 du 6 Décembre 2012 et de l'article 10 Bis de la Circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991.

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 4 131 MD.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens au sens de la circulaire n°2021-01 du 11 janvier 2021.

## Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

- A : ancienneté dans la classe 4
- N : année d'arrêté des comptes
- M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 32 910 MD et une reprise de 15 615 MD (Dont 4 911 MD provient de la cession de créance) au titre de l'exercice 2020.

### 2-3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation



## 2-4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories:

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
  - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois,
  - la liquidité de leur marché.

Ces titres incluent notamment les bons de trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

- il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

La banque a poursuivi pour l'exercice 2020 la politique adoptée en 2019 concernant les bons de trésor qui consiste en le maintien de 6% des BTA en titres de placement et 94% en titres d'investissement.

## **2-5. Impôt sur le résultat**

### **Impôts courants**

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

### **Fiscalité différée**

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BH BANK est désormais consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la BH BANK est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH BANK.

## **2-6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse**

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH BANK se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

## **2-7. Périmètre, méthodes et règles de consolidation**

### **Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la Banque de l'Habitat, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend au 31/12/2020, outre la société mère consolidante, 11 entités :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Désignation	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2020	2019	2020	2019		
BH BANK	100,00	100,00	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	14,44	49,65	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	33,42		27,86	34,22	Mise en équivalence	France
BH PRINT	30,00	30,00	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	30,00	30,00	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	14,44	12,25	9,57	12,25	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	23,89	23,89	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	41,59	41,59	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	29,98	29,98	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	60,00	60,00	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	41,64	41,64	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	31,44	77,40	31,44	77,25	Intégration Globale	Tunisie

## Méthodes de consolidation

### Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges;
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH » à sa filiale la « BH Recouvrement » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH Recouvrement ».

### **Sociétés mises en équivalence**

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence" ;
- Éliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

### **Règles de consolidation**

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation
- Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

### **Ecart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrées globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

## Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

## Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

## Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

### 3- Les retraitements comptables sur l'exercice 2019

L'élaboration des états financiers individuels de la société mère au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a connu des reclassements de rubriques par rapports aux états financiers publiés au titre de l'exercice 2019.

A des fins comparatives, les états financiers au titre de l'exercice 2019 ont été retraités comme suit (montants exprimés en milliers de dinars) :

	31/12/2019 (publié)	(1)	(2)	31/12/2019 (retraité)
<b>Bilan</b>				
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	209 887	-51 351		158 536
AC3 Créances sur la clientèle	9 936 984	51 351		9 988 335
<b>Etat de résultat</b>				
PR7 Autres produits d'exploitation	17 481		-2 865	14 616
CH7 Charges générales d'exploitation	-65 410		2 865	-62 545

- (1) Reclassement des créances sur les organismes de microfinances et autres en créances sur la clientèle;
- (2) Reclassement des honoraires huissiers notaires sur en charges générales d'exploitation

#### **4- Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID 19**

En application des circulaires BCT n° 2020-06, n° 2020-07 et n° 2020-08 et du décret-loi n°2020-19, la banque a procédé aux reports des échéances de crédits (en principal et intérêts) comme suit:

- Sur demande des clients, report sur les crédits aux entreprises et aux professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 ayant concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020. La période de report a été rallongée jusqu'à septembre 2021 en vertu de la circulaire 2020-21.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est inférieur ou égale à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant de mars 2020 à septembre 2020.
- Report sur les crédits aux particuliers classés 0 et 1 à fin décembre 2019 et dont le revenu mensuel net est supérieur à 1000 dinars. Ces reports ont concerné les échéances allant du mois d'avril 2020 à juin 2020.

Il est à noter que le report des échéances n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

La BH BANK a procédé en 2020 à la constatation en produit des intérêts relatifs aux échéances sur les crédits reportés des clients classés 0 et 1.

- En application de la circulaire BCT n°2020-05, la banque a suspendu la perception des commissions sur les opérations monétique (retrait interbancaire DAB, service de paiement électronique et gratuité de délivrance des cartes bancaires) courant la période allant du 19/03/2020 au 23/06/2020.
- En vertu du décret-loi n°2020-08 et à la note aux banques 2020-21, la banque a suspendu les délais et les procédures de recours contentieux et ceux afférents aux chèques impayés.
- La baisse du taux directeur de 100 points de base passant de 7.75% à 6.75% à partir du 17 mars 2020 et de 50 points de base passant de 6.75% à 6.25% courant le mois d'octobre 2020.
- La non distribution de dividendes (note de la BCT n°2020-17 du 01/04/2020) par les banques et les établissements financiers au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- En application de l'article 10 du décret-loi n°2020-30 du 10/06/2020 une nouvelle taxe conjoncturelle a été instaurée au profit du budget de l'Etat, et fixée à 2% du bénéfice servant de base pour le calcul des impôts sur les sociétés au titre des résultats des exercices 2019 et 2020.



- La banque a aussi contribué à l'effort de l'Etat en cotisant au Fonds National de lutte contre la pandémie "Covid-19" pour un montant de 11,4 KDT.
- Outre les répercussions indirectes, les éléments cités ci-dessus ont eu un impact sur le résultat net de la banque enregistré au 31/12/2020 comparativement au 31/12/2019. En effet:
  - Les commissions sur les opérations de virement ont baissé de 1.8 KDT.
  - Les commissions sur chèque sans provision ont baissé de 2.3 KDT.
  - La banque a supporté une taxe conjoncturelle au titre de l'exercice 2020 s'élevant à 2.6 KDT et comptabilisé une charge supplémentaire au titre de l'exercice 2019 de 4 KDT.

#### 4- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

##### 4.1- ACTIFS

###### Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2020	31/12/2019
Caisse en dinars	36 707	32 206
Caisse en devises	384	1 185
Change manuel	2 366	4 239
Avoirs chez la BCT en dinars	37 852	22 344
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts à la BCT	61 637	232 246
Créances rattachées	1	10
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	675	7 176
Provisions pour dépréciation	(709)	(509)
<b>Total</b>	<b>188 287</b>	<b>349 550</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotations	Reprise	31/12/2020
Provisions pour dépréciation	(509)	(200)	-	(709)
<b>Total des provisions</b>	<b>(509)</b>	<b>(200)</b>	<b>-</b>	<b>(709)</b>

**Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers**

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Prêts interbancaires	78 862	52 675	52 675
Organismes financiers spécialisés	77 056	97 750	149 101
Comptes ordinaires banques	5 198	8 610	8 610
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(21)	(5)	(5)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)	(494)
<b>Total</b>	<b>160 601</b>	<b>158 536</b>	<b>209 887</b>

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
<b>Total des provisions</b>	<b>(494)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(494)</b>

### Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2020, les créances sur la clientèle totalisent 10 105 227 mille dinars contre 9 988 335 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	31/12/2019 publié
Encours à la clientèle	9 907 805	9 828 246	9 776 895
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	323 984	290 239	290 239
Dotation remboursable	-	-	-
Créances classées	-	-	-
Créances contentieuses	913 404	836 733	836 733
Échéances à recouvrer en principal	651 937	519 029	519 029
Échéances à recouvrer en intérêt	-	-	-
Créances rattachés	66 949	73 740	73 740
Intérêts perçus d'avance	(45 555)	(58 155)	(58 155)
<b>Créances à la clientèle brutes</b>	<b>11 818 524</b>	<b>11 489 832</b>	<b>11 438 481</b>
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 071 695)	(923 053)	(923 053)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(225 466)	(208 037)	(208 037)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(111 096)	(106 343)	(106 343)
Intérêts et autres produits réservés	(305 040)	(264 064)	(264 064)
<b>Total Net</b>	<b>10 105 227</b>	<b>9 988 335</b>	<b>9 936 984</b>

Au 31/12/2020, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 818 524 mille dinars contre 11 489 832 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Compte courant débiteur	763 990	906 295	(142 305)
Crédits commerciaux et industriels	6 357 874	6 003 518	354 356
Immobilier promoteur	1 418 211	1 432 366	(14 155)
Immobilier acquéreur contractuel	302 932	300 015	2 917

<i>(Suite)</i>	31/12/2020	31/12/2019 retraité	Variation
Immobilier acquéreur ressources propres	1 082 493	1 045 226	37 267
Autres concours à la clientèle	120 785	141 521	(20 736)
Crédits sur ressources spéciales	549 686	501 113	48 573
Autres emprunts	-	-	-
Autres	1 222 553	1 159 778	62 775
<b>Total des créances brutes</b>	<b>11 818 524</b>	<b>11 489 832</b>	<b>328 692</b>

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2020	Agios Réserves 31/12/2019	Variation
Compte courant débiteur	(95 189)	(92 093)	(3 096)
Crédits commerciaux et industriels	(128 200)	(109 130)	(19 070)
Immobilier promoteur	(56 085)	(40 362)	(15 723)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 131)	(2 858)	727
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 107)	(15 647)	(3 460)
Autres concours à la clientèle	-	-	-
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-
Autres emprunts	-	-	-
Autres	(4 328)	(3 974)	(354)
<b>Total General</b>	<b>(305 040)</b>	<b>(264 064)</b>	<b>(40 976)</b>

#### Note 4- Portefeuille titres commerciaux

Au 31/12/2020, le portefeuille titre commercial totalise 307 868 mille dinars contre 355 197 mille dinars au 31/12/2019 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	38 032	34 972
Emprunts nationaux	Non coté	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	63 006	72 690

(Suite)	Cotation	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	35 971	83 175
Autres titres de placement	Coté	168 339	162 377
<b>Total 1</b>		<b>305 348</b>	<b>353 214</b>
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		-	-
Créances rattachées aux titres de placement		3 788	3 432
Charges constatées d'avance sur titres de transaction		-	-
Provisions sur titres de placements		(1 268)	(1 449)
<b>Total 2</b>		<b>2 520</b>	<b>1 983</b>
<b>Total Net (1+2)</b>		<b>307 868</b>	<b>355 197</b>

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2019	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2020
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	34 972	(301 200)	152 130	152 130	38 032
Emprunts nationaux	-	-	-	-	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	72 690	(513 602)	251 892	252 026	63 006
Titres de placement émis par des établissements de crédit	83 175	(391 798)	172 297	172 297	35 971
Autres titres de placement	162 377	(1 359 486)	682 724	682 724	168 339
<b>Total</b>	<b>353 214</b>	<b>(2 566 086)</b>	<b>1 259 043</b>	<b>1 259 177</b>	<b>305 348</b>

#### Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 813 905 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 1 456 294 mille dinars au 31 décembre 2019.

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participations	126 448	115 223
Autres créances rattachées	1 862	2 353
Fonds à capital risque	542 051	228 205
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	25	3 487
Bons de trésor	1 170 830	1 135 771
Créances rattachées sur BTA	78 018	75 193

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour dépréciation des participations	(44 969)	(43 583)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(60 360)	(60 355)
<b>Total Net</b>	<b>1 813 905</b>	<b>1 456 294</b>

#### Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	26 001	22 520
Immobilisations corporelles d'exploitation	194 501	187 298
Immobilisations corporelles hors exploitation	30 284	30 692
Immobilisations corporelles en cours	57 236	44 100
Amortissements des immobilisations incorporelles	(20 628)	(17 887)
Amortissements des immobilisations corporelles	(133 671)	(117 762)
Provisions pour dépréciation des participations	(5 000)	(5 000)
<b>Total Net</b>	<b>148 723</b>	<b>143 961</b>

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets		15% linéaire
Matériel de sécurité		15% linéaire
Constructions		5% linéaire
Matériel de transport		20% linéaire
Outillage mobile		15% linéaire
Mobilier de bureau		20% linéaire
Matériel de bureau		20% linéaire
Matériel informatique		33% linéaire
Agencements et aménagements		20% linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques		33% linéaire

#### Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 365 226 mille dinars contre 373 653 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	12 081	12 452
Prêts au personnel	25 386	25 106
Etat et collectivités locales	68 501	55 439
Débiteurs divers	254 001	275 785
Charges reportées	5 257	4 871
<b>Total Net</b>	<b>365 226</b>	<b>373 653</b>

#### 4.2- PASSIFS

##### Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 957 188 mille dinars contre 2 486 294 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	902 000	849 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	386 250	1 116 450
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	551 164	500 820
Emprunt en devises auprès des banques < 90j	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en devises	-	-
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	241	186
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	4 131	4 873
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	-	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	113 402	14 965
Dettes rattachées aux dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-
<b>Total</b>	<b>1 957 188</b>	<b>2 486 294</b>

## Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 7 092 129 mille dinars contre 6 822 264 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	2 490 968	2 145 588
Dettes rattachées	5 794	5 150
Comptes d'épargne	2 479 967	2 148 187
Dettes rattachées	-	-
Comptes à échéance	1 179 191	1 619 680
Bons à échéance et valeurs assimilées	736 881	676 150
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance	(8 649)	(22 747)
Autres sommes dues	157 101	189 508
Valeurs non imputées	-	-
<b>Total</b>	<b>7 092 129</b>	<b>6 822 264</b>

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dépôts a vue</b>	<b>2 496 762</b>	<b>2 150 737</b>
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 812 069	1 349 355
Comptes ordinaires en dinars convertibles	43 046	37 539
Comptes ordinaires en devises	635 853	758 693
Dettes rattachées	5 794	5 150
<b>Dépôts d'épargne</b>	<b>2 479 967</b>	<b>2 148 188</b>
Comptes d'épargne logement	627 809	538 043
Comptes d'épargne logement EL JADID	301 443	288 903
Comptes spéciaux d'épargne	1 410 658	1 211 742
Comptes d'épargne études	31 668	27 830
Comptes d'épargne Capital +	108 346	81 637
Comptes d'épargne investissement	43	33
<b>Total</b>	<b>4 976 729</b>	<b>4 298 925</b>



Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes à terme	884 684	1 328 356
Placements en devises	294 507	291 324
Certificat de dépôt	604 500	539 500
Bons de caisse	132 381	136 650
Dettes rattachées	50 876	60 748
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(8 649)	(22 747)
<b>Total Net</b>	<b>1 958 299</b>	<b>2 333 831</b>

#### Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 1 937 397 mille dinars contre 1 826 005 mille dinars au 31/12/2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Fonds budgétaires	604 997	540 742
Ressources extérieures	733 363	657 510
Dettes rattachées aux ressources spéciales	41	418
Emprunts obligataires	38 773	57 042
Autres emprunts matérialisés	193 732	222 377
Emprunts subordonnés	145 732	200 426
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	12 183	14 841
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	6	295
Autres fonds empruntés	203 165	129 614
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 406	2 740
<b>Total</b>	<b>1 937 397</b>	<b>1 826 005</b>

#### Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2020 un solde de 878 428 mille dinars contre 581 082 mille dinars au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Organismes sociaux	4 062	4 059
Personnel	(139)	77

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Etat et collectivités locales	82 096	29 947
Fournisseurs	59 942	48 379
Commissions de garantie et de change	3 917	4 392
Exigibles après encaissement	93 957	86 298
Siège et succursales	-	5 342
Provisions pour risques et charges	494 194	187 107
Impôts sur les sociétés	1 546	72 407
Comptes de régularisation passifs	60 384	73 949
Divers	78 469	69 125
<b>Total</b>	<b>878 428</b>	<b>581 082</b>

#### 4.3- CAPITAUX PROPRES

##### Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	238 000	238 000
Réserves	762 382	625 748
Actions propres	-	-
Autres capitaux propres	-	-
Résultats reportés	-	-
Résultat de l'exercice	73 065	138 791
<b>Total</b>	<b>1 073 446</b>	<b>1 002 539</b>

A la date du 31-12-2020, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2020 s'élève au 31 Décembre 2020 à 1 073 446 mille dinars contre 1 002 539 mille dinars au 31 décembre 2019.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	772 616	76 238	848 854	626 892	143 061	769 953
BH SICAF	642	(95)	547	400	84	484
TFB	(23 787)	(3 415)	(27 202)	(17 291)	(2 431)	(19 722)
BH PRINT	(1 170)	(279)	(1 449)	(897)	(262)	(1 159)
BH INVEST	1 922	(486)	1 436	2 164	(250)	1 914
SICAV BH-Obligataire	(5 271)	531	(4 740)	(5 288)	522	(4 766)
BH ASSURANCES	11 939	2 898	14 837	8 844	3 087	11 931
BH EQUITY	2 568	(254)	2 314	2 486	7	2 493
BH IMMO	558	(2 105)	(1 547)	2 641	(2 086)	555
BH RECOUVREMENT	2 156	66	2 222	2 261	524	2 785
BH LEASING	1 306	(235)	1 071	4 772	(3 617)	1 155
SICAV BH-Capitalisation	(1 096)	200	(896)	(1 236)	152	(1 084)
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>762 383</b>	<b>73 064</b>	<b>835 447</b>	<b>625 748</b>	<b>138 791</b>	<b>764 539</b>

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2020 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2020			31/12/2019		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	-	-	-	-	-	-
BH SICAF	7 141	(84)	7 057	6 927	74	7 001
TFB	(268)	-	(268)	(827)	57	(770)
BH PRINT	(978)	(368)	(1 346)	(627)	(346)	(973)
BH INVEST	1 361	(294)	1 067	1 507	(151)	1 356
SICAV BH-Obligataire	90 991	5 016	96 007	68 880	3 737	72 617
BH ASSURANCES	37 786	6 416	44 202	32 364	6 301	38 665

BH EQUITY	8 323	(225)	8 098	8 251	6	8 257
BH IMMO	823	(1 492)	(669)	2 299	(1 479)	820
BH RECOUVREMENT	607	19	626	637	149	786
BH LEASING	9 077	(280)	8 797	11 927	(2 963)	8 964
SICAV BH- Capitalisation	7 517	436	7 953	974	45	1 019
Société Moderne de titrisation	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>162 380</b>	<b>9 144</b>	<b>171 524</b>	<b>132 312</b>	<b>5 430</b>	<b>137 742</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat de l'exercice en dinars (1)	73 064 865	138 790 512
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
<b>Résultat par action en dinars (1)/(2)</b>	<b>1,535</b>	<b>2,916</b>

Libellés	Capital Social	Réserves consolidés	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaire	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
<b>Solde au 31/12/2019</b>	<b>238 000</b>	<b>617 661</b>	<b>8 087</b>	<b>138 791</b>	<b>1 002 539</b>	<b>132 312</b>	<b>5 430</b>	<b>137 742</b>
Affectation résultat	-	138 791	-	(138 791)	-	5 430	(5 430)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(5 590)	-	(5 590)
Variation capital SICAV intégrés	-	5 345	-	-	5 345	24 591	-	24 591
Modifications comptables	-	152	-	-	152	589	-	589
Variation fonds social	-	409	-	-	409	(589)	-	(589)
Résultat de l'exercice	-	-	-	73 065	73 065	-	9 145	9 145
Variation écart de conversion	-	-	(786)	-	(786)	243	-	243
Variation du périmètre de consolidation	-	(5 742)	(1 535)	-	(7 277)	5 394	-	5 394
<b>Solde au 31/12/2020</b>	<b>238 000</b>	<b>756 616</b>	<b>5 766</b>	<b>73 065</b>	<b>1 073 447</b>	<b>162 380</b>	<b>9 145</b>	<b>171 525</b>

#### 4.4- Engagement hors bilan

##### Note 13 - Engagements donnés

###### Passifs eventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Passifs eventuels</b>	<b>22 361</b>	<b>2 321 840</b>	-
Caution et aval	22 361	612 795	-
Crédit documentaire	-	358 327	-
Actifs donnés en garantie	-	1 350 718	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de trésor affectés en garantie	585 118	585 118
Garantie données sur refinancement crédit court terme	565 600	565 600
Garantie données sur refinancement crédit moyen terme	200 000	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 350 718</b>	<b>1 350 718</b>

###### Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements donnés</b>	-	<b>231 574</b>	<b>13 574</b>
de financement	-	231 574	-
sur titres	-	-	13 574

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle</b>		
Avals aux banques	-	-
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	97 924	127 674
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	126 998	239 256

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources contractuelles	2 505	1 726
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 689	3 090
Crédits immobiliers non débloqués aux profit des acquéreurs sur ressources affectées	1 458	1 458
Crédits à accorder sur comptes d'épargne	-	-
<b>Total</b>	<b>231 574</b>	<b>373 204</b>

#### Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	569	-	-
de financement	569	-	-

#### Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2020 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
<b>Engagements reçus</b>	<b>44 187</b>	<b>1 397 373</b>	-
de garantie de la clientèle	44 187	1 397 373	-

#### 4.5- ETAT DE RESULTAT

##### Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 933 224 mille dinars au 31/12/2020 contre 952 565 mille dinars au 31/12/2019 et se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	29 568	37 114
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	83	262
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	12 173	14 060
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	713 362	724 128

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	92 950	98 839
Intérêts de retard sur crédits	29 464	18 870
Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	22 565	10 931
Produits sur opérations avec la clientèle liés à une modification comptable	-	15
Reports sur opérations de change à terme de couverture	6 495	20 886
Commissions sur engagements de garantie	10 872	12 203
Commissions sur lettres de garantie	540	819
Commissions de compte sur opérations de crédit	8 152	6 184
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 965	8 201
Commissions sur billets de trésorerie	35	53
<b>Total</b>	<b>933 224</b>	<b>952 565</b>

#### Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 225 645 mille dinars au 31/12/2020 contre 216 758 mille dinars au 31/12/2019. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Commissions sur effets chèques et opérations diverses</b>	<b>49 270</b>	<b>51 772</b>
Commissions sur effets à l'encaissement	82	76
Commissions sur effets à l'escompte	406	508
Commissions sur opérations diverses sur effets	652	465
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 330	14 866
Commissions sur opérations de virements	18 328	20 715
Commissions sur opérations sur titres	1	2
Frais de tenue des comptes	17 471	15 140
<b>Commissions sur commerce extérieur et change</b>	<b>4 020</b>	<b>5 658</b>
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	262
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	3 503	4 883
Commissions sur virements et chèques en devises	289	513
<b>Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux</b>	<b>2 037</b>	<b>1 922</b>



(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Autres commissions</b>	<b>46 913</b>	<b>50 438</b>
Commissions sur opérations monétiques	9 184	9 247
Commissions d'étude	23 873	24 937
Commission de gestion	2 787	3 957
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	11 069	12 297
<b>Primes émises nettes</b>	<b>123 405</b>	<b>106 968</b>
<b>Total</b>	<b>225 645</b>	<b>216 758</b>

#### Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 44 341 mille dinars contre 65 912 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains nets sur titres de transaction	6 034	17 314
Gains nets sur titres de placement	9 892	15 058
Gains nets sur opérations de change	28 415	33 540
<b>Total</b>	<b>44 341</b>	<b>65 912</b>

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 44 341 mille dinars contre 65 912 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur BTA	5 831	17 282
Produits sur BTCT	203	32
Produits sur emprunts nationaux	-	78
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	9 640	15 689
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	252	-
Gains sur opérations de change	38 678	55 849
<b>Total des produits</b>	<b>54 604</b>	<b>88 930</b>
Pertes sur titres de transaction	-	-
Pertes sur titres de placement	-	(709)
Pertes sur opérations de change	(10 263)	(22 309)
<b>Total des charges</b>	<b>(10 263)</b>	<b>(23 018)</b>
<b>Total</b>	<b>44 341</b>	<b>65 912</b>

### Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2020, le revenu du portefeuille d'investissement est de 89 496 mille dinars contre 66 887 mille dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	223	1 254
Intérêts et revenus des titres d'investissements	89 096	65 443
Jetons de présence perçus	177	190
<b>Total</b>	<b>89 496</b>	<b>66 887</b>

### Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2020, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 627 148 mille dinars contre 682 310 mille dinars au 31/12/2019 détaillés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(63 080)	(44 982)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(17 607)	(19 429)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(31 137)	(29 631)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(884)	(899)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(105 316)	(94 841)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(224 091)	(233 148)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 278)	(2 211)
Intérêts sur ressources spéciales	(32 794)	(24 217)
Emprunts obligataires	(18 905)	(24 180)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(245)	(77)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(82 418)	(142 033)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 401)	(1 393)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(46 992)	(65 269)
<b>Total</b>	<b>(627 148)</b>	<b>(682 310)</b>

**Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif**

Ce poste totalise un montant net de 192 656 mille dinars au 31 décembre 2020 contre 97 213 mille dinars au 31 décembre 2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif</b>	<b>(282 192)</b>	<b>(192 321)</b>
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(189 864)	(124 798)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(32 944)	(22 647)
Variation de la provision pour sinistres	(1 423)	(4 331)
Variation des autres provisions techniques	(13 612)	(13 758)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(13 796)	(770)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(25 231)	(18 611)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 091)	(1 242)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(2 231)	(6 164)
<b>Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs</b>	<b>89 536</b>	<b>95 108</b>
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	63 416	77 775
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	15 615	13 729
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 625	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	880	3 604
<b>Total</b>	<b>(192 656)</b>	<b>(97 213)</b>

**Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Ce poste totalise un montant net de -2 328 dinars au 31 décembre 2020 contre -5 564 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>(8 688)</b>	<b>(7 922)</b>
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(4 929)	(5 281)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	(3 759)	(2 641)
Charges et pertes sur titres couverts par des provisions	-	-
Charges et pertes sur titres non couverts par des provisions	-	-

(Suite)	31/12/2020	31/12/2019
<b>Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement</b>	<b>6 360</b>	<b>2 358</b>
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	4 788	2 130
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 572	228
<b>Total</b>	<b>(2 328)</b>	<b>(5 564)</b>

### Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2020, les autres produits d'exploitation totalisent 7 671 dinars contre 14 615 dinars au 31/12/2019 . Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019 retraité
Autres produits accessoires	889	9 556
Produits sur opérations d'assurance	3 999	2 961
Autres charges non imputables	1 546	1 334
Récupération de frais postaux	227	262
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	1 010	502
<b>Total</b>	<b>7 671</b>	<b>14 615</b>

### Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de 47 dinars au 31 décembre 2020 contre -187 dinars au 31/12/2019 détaillé ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
<b>Pertes provenant des activités ordinaires</b>	<b>(635)</b>	<b>(520)</b>
Pertes exceptionnelles	(635)	(520)
<b>Gains provenant des activités ordinaires</b>	<b>682</b>	<b>333</b>
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	229	33
Profits exceptionnels	453	300
<b>Total</b>	<b>47</b>	<b>(187)</b>

### Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts différés	-	(1 974)
Impôts sur les sociétés	(50 492)	(75 125)
<b>Total</b>	<b>(50 492)</b>	<b>(77 099)</b>

#### 4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

##### Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2020 ont atteint un montant de 101 316 mille dinars contre 702 235 mille dinars en fin de période 2019, soit une variation positive de 600 919 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2020	2019	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	730 997	(412 490)	1 143 487
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(294 954)	187 672	(482 626)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	136 461	101 326	35 135
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	28 415	32 950	(4 535)
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>600 919</b>	<b>(90 542)</b>	<b>691 461</b>
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(702 235)	(611 693)	(90 542)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période</b>	<b>(101 316)</b>	<b>(702 235)</b>	<b>600 919</b>

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2020	2019
Comptes Nostri en dinars	5 198	8 610
Comptes IBS	22 173	14 913
Caisse en dinars	36 707	32 206
Caisse en devises	384	1 185
Avoirs chez la BCT en dinars	15 679	7 432
Change manuel	2 366	4 239

(Suite)	2020	2019
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	80 000	30 000
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	(28 221)	(9 487)
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(21)	(5)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 032	34 972
Avoirs chez la BCT en devises	49 088	50 367
Prêts aux établissements financiers < 90J	1 192	261
Prêts à la BCT en devises < 90 j	61 637	232 246
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	675	7 176
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(386 250)	(1 116 450)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(241)	(186)
<b>Total</b>	<b>(101 316)</b>	<b>(702 235)</b>

#### 4-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers , pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours de la nouvelle période ou qui auront , ou risquent d'avoir, des repercussions importantes sur ses activités futures .

Les états financiers au 31/12/2020 ont été arrêtés dans un contexte économique fortement impacté par la pandémie COVID-19.

Toutefois , et sur la base des informations disponibles , l'impact éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière future de la banque ne peut pas être estimé d'une façon fiable.

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020**

#### **Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

##### **1. Opinion avec réserves**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan, l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres et passifs de 13 129 605 KDT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 73 065 KDT.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2. *Fondement de l'opinion avec réserves*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### 2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité des états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité, et/ou, d'une notation récente attribuée par une agence de notation pour plusieurs relations dont les engagements auprès du système financier dépassent respectivement 5 millions de dinars et 25 millions de dinars, conformément à la circulaire BCT n°91-24.
- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque
- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

### 2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

### 2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 non audités.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière auditée relative à l'exercice 2020.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH INVEST, BH SICAF et BH IMMO.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH Leasing, BH IMMO et BH PRINT relatifs à l'exercice 2020.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2020.

### 3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

#### 3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

##### *Question clé d'audit*

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2021-01. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 105 227 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 408 257 KDT et à 305 040 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

##### *Diligences mises en œuvre*

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.



### **3.2. *Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat***

#### ***Question clé d'audit***

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2020 totalisent 1 158 869 KDT (soit 90% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.3. En outre, comme précisé dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

#### ***Diligences mises en œuvre***

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relative aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

### **3.3. *Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA***

#### ***Question clé d'audit***

La note aux états financiers n° 2.4 explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

#### ***Question clé d'audit (suite)***

Au 31 décembre 2020, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 233 836 KDT.

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 170 830 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 63 006 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

### *Diligences mises en œuvre*

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

#### **4. Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- La note aux états financiers n°4 « Faits saillants de la période liés à la pandémie COVID-19 », décrit les événements liés à la pandémie du COVID-19 et les mesures prises par la BH Bank à cet égard, notamment en matière d'estimation de leurs impacts sur l'activité au titre de l'exercice 2020, ainsi que les traitements comptables appliqués aux reports des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.
- La méthodologie de détermination des provisions collectives destinées à couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier tels que définis par la circulaire de la BCT n°91-24 a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. L'application de la nouvelle démarche à la clôture de l'exercice 2020, a été effectuée d'une manière prospective et a eu pour effet des dotations aux provisions collectives au titre de l'exercice 2020 pour 13 756 KDT, ramenant le solde des provisions collectives cumulées au 31 décembre 2020 à un total de 108 413 KDT.
- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2020 un montant de 1 257 857 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 1 157 KDT et par des agios réservés à hauteur de 2 727 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.

- Dans le cadre de l'estimation du risque de crédit encourus par la banque au titre de l'exercice 2020, les engagements de la banque envers un groupe de sociétés qui connaît des difficultés financières ont été considérés comme des actifs courants au sens de la circulaire 91-24. Cette situation est argumentée par la banque en se basant sur les perspectives d'amélioration futures liées aux programmes de restructuration et d'assainissement en cours de réalisation. Au 31 décembre 2020, les engagements dudit groupe s'élèvent à 114 914 KDT.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société BH EQUITY arrêtés au 31 décembre 2020, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à leur valeur d'usage (Pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placement à long terme non cotés à leur valeur mathématique). Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés, au 31 décembre 2019 et des dates antérieures, et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2020,
  - ✓ La SICAV BHC décale la comptabilisation des intérêts créditeurs à leur encaissement, créant ainsi un décalage entre les intérêts créditeurs encaissés et ceux effectivement encourus. Par ailleurs elle ne procède pas à l'estimation quotidienne des intérêts.
  - ✓ Les emplois en titres représentent à la date de clôture 41,74% du total de son actif se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 ;
  - ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent à la date de clôture 28,39% de l'actif total se situant au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "SICAV BH Obligataire" arrêtés au 31 décembre 2020:
  - ✓ Une nouvelle méthode a été adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
  - ✓ Les emplois en titres de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 14,97% de son actif en titres émis par la BH BANK dépassant ainsi la limite de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.
  - ✓ Les emplois en liquidités de la SICAV BHO représentent à la date de clôture 30,51% de son actif dépassant ainsi la limite de 20 % fixée par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

## **5. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport

de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **6. *Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

#### **7. *Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une

incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne.**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

**Tunis, le 31 mars 2021**

**P/ Cabinet Walid TLILI**

**Walid TLILI**

**P/Consulting and Financial Firm**

**Walid BEN AYED**

**AVIS DE SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE  
-SFBT-**

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-

Le groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés MTBF) et Mr Ali LAHMAR (Cabinet d'Audit et de Consultants).

**BILAN**  
(Exprimé en dinar tunisien)  
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIFS	Notes	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		18 292 010	15 555 259
Moins: Amortissements & dépréciations		-14 175 325	-12 732 538
	<b>3.1</b>	<b>4 116 685</b>	<b>2 822 721</b>
Immobilisations corporelles		1 347 536 846	1 268 780 199
Moins: Amortissements & dépréciations		-754 273 131	-684 922 015
	<b>3.2</b>	<b>593 263 715</b>	<b>583 858 184</b>
Immobilisations financières		37 262 371	37 677 085
Moins: Provisions		-6 424 762	-6 386 231
	<b>3.3</b>	<b>30 837 609</b>	<b>31 290 854</b>
Titres mis en équivalence		2 365 389	2 156 718
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>630 583 398</b>	<b>620 128 477</b>
Ecart d'acquisition		5 812 360	28 178 197
Moins: Amortissements & dépréciations		-5 085 444	-16 651 126
	<b>3.4</b>	<b>726 916</b>	<b>11 527 071</b>
Impôts différés actifs IDA		18 715 805	23 666 309
Autres actifs non courants	<b>3.5</b>	34 912 498	36 023 640
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>684 938 617</b>	<b>691 345 497</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en-cours		297 727 317	300 007 680
Moins: Provisions		-10 293 871	-8 863 686
	<b>3.6</b>	<b>287 433 446</b>	<b>291 143 994</b>
Clients et comptes rattachés		271 393 895	270 284 000
Moins: Provisions		-103 679 612	-76 380 968
	<b>3.7</b>	<b>167 714 283</b>	<b>193 903 032</b>
Autres actifs courants		71 859 980	83 688 097
Moins: Provisions		-3 959 454	-3 455 346
	<b>3.8</b>	<b>67 900 526</b>	<b>80 232 751</b>
Placements et autres actifs financiers		152 990 277	195 993 339
Moins: Provisions		-6 740 310	-6 212 791
	<b>3.9</b>	<b>146 249 967</b>	<b>189 780 548</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>3.10</b>	295 857 221	176 884 417
<b>Total des actifs courants</b>		<b>965 155 443</b>	<b>931 944 742</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>1 650 094 060</b>	<b>1 623 290 239</b>

**BILAN**  
(Exprimé en dinar tunisien)  
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social		247 500 000	198 000 000
Réserves consolidés (part du groupe)		522 972 842	530 941 133
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		210 586 454	210 900 466
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>3.11</b>	<b>981 059 296</b>	<b>939 841 599</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres		56 214 468	53 883 287
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		7 621 525	9 128 717
<b>Intérêts minoritaires IM</b>	<b>3.12</b>	<b>63 835 993</b>	<b>63 012 004</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 044 895 289</b>	<b>1 002 853 603</b>
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>3.13</b>	30 283 142	33 535 839
Autres passifs financiers non courants	<b>3.14</b>	149 185 107	142 154 345
Provisions	<b>3.15</b>	40 670 367	39 528 768
Provisions pour impôts différés passifs IDP		0	40 397
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>220 138 616</b>	<b>215 259 349</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3.16</b>	123 919 023	146 920 700
Autres passifs courants	<b>3.17</b>	155 643 772	122 848 798
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>3.18</b>	105 497 360	135 407 789
<b>Total des passifs courants</b>		<b>385 060 155</b>	<b>405 177 287</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>605 198 771</b>	<b>620 436 636</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>1 650 094 060</b>	<b>1 623 290 239</b>



**ETAT DE RESULTAT**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**  
**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
Revenus	3.19	1 202 858 757	1 202 917 258
Autres produits d'exploitation	3.20	4 874 352	7 410 888
Productions immobilisées		9 810 563	1 842 730
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 217 543 672</b>	<b>1 212 170 876</b>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		9 204 798	-2 054 752
Achats de marchandises consommées		2 909 502	2 992 149
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	577 132 386	645 790 644
Charges de personnel	3.22	134 764 716	133 250 867
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	107 547 847	78 912 461
Autres charges d'exploitation	3.24	97 261 900	88 315 964
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>928 821 149</b>	<b>947 207 333</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	3.25	<b>288 722 523</b>	<b>264 963 543</b>
Charges financières nettes	3.26	-16 940 549	-24 487 830
Produits des placements	3.27	21 356 339	24 131 577
Autre gains ordinaires	3.28	2 873 800	3 507 118
Autres pertes ordinaires	3.29	-1 972 979	-1 403 322
<b>Résultat des activités ordinaires avant réinvest et impôts</b>		<b>294 039 134</b>	<b>266 711 086</b>
Impôts sur les sociétés	3.30	-73 107 674	-45 052 561
Impôts sur les revenus des capitaux mobiliers		-441 972	0
Contribution sociale de solidarité		-2 878 089	-2 101 192
Quote-part de résultat des mises en équivalence		596 580	471 850
<b>Résultat des activités ordinaires après réinvest et impôt</b>		<b>218 207 979</b>	<b>220 029 183</b>
Part du groupe		210 586 454	210 900 466
Intérêts minoritaires		7 621 525	9 128 717

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**(Exprimé en dinar tunisien)**  
**Période du 01/01/2020 au 31/12/2020**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat net part du groupe	210 586 455	210 900 466
Part des intérêts minoritaires	7 621 525	9 128 717
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	-596 580	-471 850
Dividendes reçus des mises en équivalence	395 747	261 707
<b>AJUSTEMENT POUR :</b>		
Elimination Dotations des amortissements et provisions	106 960 845	79 051 472
Casse bouteilles	2 735 862	2 785 692
Elimination des amortissements et provisions reprises	-1 718 996	-1 769 931
Eliminations des résultats de cession	-659 257	-3 969 876
Impôts différés	4 910 107	-5 519 682
<b>VARIATION DES :</b>	<b>330 235 707</b>	<b>290 396 715</b>
Stocks et encours	2 234 418	-18 529 098
Créances clients	-1 109 895	-19 489 145
Autres actifs	12 908 155	-10 970 094
Autres créances financières	-35 286	773 714
Fournisseurs et autres dettes	17 482 408	34 311 889
<b>Flux de trésoreries provenant des activités de l'exploitation</b>	<b>361 715 507</b>	<b>276 493 981</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-4 371 313	-1 823 079
Acquisition d'immobilisations corporelles	-90 191 199	-112 599 995
Acquisition d'actifs financiers	-6 445 901	-78 574 446
Cession d'immobilisations corporelles	3 979 185	8 145 508
Cession d'actifs financiers	82 723 101	10 549 887
<b>Total flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>-14 306 127</b>	<b>-174 302 125</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>		
Augmentation de capital	1 720 173	120 375
Flux Net / Emprunt et billets de trésorerie	-41 668 882	52 033 786
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-160 314 943	-128 252 471
Dividendes payés aux minoritaires	-5 996 458	-6 709 308
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</b>	<b>-206 260 110</b>	<b>-82 807 618</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>141 149 271</b>	<b>19 384 238</b>
Trésorerie d'ouverture	145 149 865	125 765 626
Trésorerie de clôture	286 299 136	145 149 865

## **Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie**

### **Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2020**

#### **1. INFORMATION GENERALE :**

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 boulevard Mohamed Beji Caied Essebsi Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :**

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

##### **2.1 Principes de base :**

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

##### **2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :**

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires. En outre lorsque les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale sont supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale, cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2019 et 2020 sont présentées dans la Note 4.2.

##### **2.3 Entreprises associées :**

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

#### **2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :**

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

#### **2.5 Monnaies étrangères :**

- Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

- Autres :

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

#### **2.6 Ecarts d'acquisition :**

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

#### **2.7 Immobilisations incorporelles :**

Les dépenses liées à l'acquisition et le développement de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

#### **2.8 Placements :**

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours moyen boursier du mois de décembre.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

## **2.9 Immobilisations corporelles :**

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

## **2.10 Subvention d'investissement :**

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance (autres passifs courants) et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

## **2.11 Stocks :**

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

## **2.12 Créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

## **2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :**

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

## **2.14 Provisions :**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

## **2.15 Impôts différés :**

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun, soit 15% et 1% de CSS. (tel que révisé par la loi de finance de 2021)

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

## **2.16 Constatation des produits :**

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

## **2.17 Faits marquants de l'exercice :**

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a) Augmentation de capital de la SFBT (Société de Fabrication des Boissons de Tunisie) par incorporation de réserves spéciales d'investissement pour 42.642.000 dinars, prélèvement du compte spécial d'investissement devenu disponible de 4.060.678 dinars et un reliquat de 2.797.321 dinars a été prélevé du report à nouveau, et ce, par l'émission de 49.500.000 actions NG (1NG/4AA).
- b) Augmentation du capital de la SNB (Société Nouvelle des Boissons) en numéraire de 4 000 000 dinars par l'émission de 40 000 actions NS (200NS/451AA).
- c) La SEABG, la STBG, la SGBIA, la STBN, la STBO et la SOSTEM ont cédé la totalité des parts sociales de la STD à la SLD
- d) Fusion par absorption de la CFDB par la SFBT. La structure de capital de la SOSTEM a été modifiée suite à la fusion absorption de la CFDB par la SFBT. Les titres de participation détenus par la SFBT sont passés de 26 723 868 actions à 26 920 481 actions au 31 décembre 2020.

### 3. ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020 (Exprimé en Dinard tunisien)

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

Désignations	Valeurs Brutes 2019	Acquisitions / Reclasst	Cessions / Reclasst	Valeurs Brutes 2020	Amortissements cumulés au 31.12.2019	Amortissements/provisions de l'exercice 2020	Valeurs nettes 2020	Valeurs nettes 2019
Invest en rech et développement	9 814	0	0	9 814	9 814	0	0	0
Logiciels	9 274 387	2 213 498	0	11 487 885	7 544 548	1 400 529	2 542 808	1 729 839
Fonds commercial	823 845	0	0	823 845	723 900	0	99 945	99 945
Autres immob. incorporelles	5 447 213	1 070 319	547 066	5 970 466	4 454 276	42 258	1 473 932	992 937
<b>Total</b>	<b>15 555 259</b>	<b>3 283 817</b>	<b>547 066</b>	<b>18 292 010</b>	<b>12 732 538</b>	<b>1 442 787</b>	<b>4 116 685</b>	<b>2 822 721</b>

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles de 2 736 751 DT est relative principalement au coût d'intégration du logiciel SAP de certaines filiales du groupe SFBT ainsi que l'acquisition de licences de la nouvelle version SAP.

#### 3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a enregistré une augmentation de 78 756 647 DT et ce en passant de 1 268 780 199 DT en 2019 à 1 347 536 846 DT en 2020.

Les acquisitions, cessions et reclassements sont récapitulés dans le tableau suivant:

Désignations	Valeurs Brutes 2019	Acquisitions / Reclasst	Cessions / Reclasst	Valeurs Brutes 2020	Amortissements cumulés au 31.12.2019	Amortissements/provisions de l'exercice 2020	Valeurs nettes 2020	Valeurs nettes 2019
Terrains	16 294 803	16 041 357	0	32 336 160	0	0	32 336 160	16 294 803
Constructions	164 261 553	9 243 470	0	173 505 023	77 981 933	7 800 735	87 722 355	86 279 620
Installations Techniques	651 672 030	52 338 223	3 506 751	700 503 502	394 871 837	43 948 627	261 683 038	256 800 193
Matériel de Transport	83 604 388	6 964 443	1 608 442	88 960 389	73 425 905	3 135 094	12 399 390	10 178 483
Immob en cours	38 426 521	5 153 354	33 970 411	9 609 464	0	1 364 247	8 245 217	37 059 947
Autres immob Corporelles	314 520 904	32 782 658	4 681 254	342 622 308	138 642 340	13 102 413	190 877 555	177 245 138
<b>Total</b>	<b>1 268 780 199</b>	<b>122 523 505</b>	<b>43 766 858</b>	<b>1 347 536 846</b>	<b>684 922 015</b>	<b>69 351 116</b>	<b>593 263 715</b>	<b>583 858 184</b>

#### 3.3 Immobilisations financières

Désignations	2020			2019		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Autres créances immobilisées	34 067 567	6 424 762	27 642 805	35 162 281	6 386 231	28 776 050
Autres formes de participations	3 194 804	0	3 194 804	2 514 804	0	2 514 804
<b>Total</b>	<b>37 262 371</b>	<b>6 424 762</b>	<b>30 837 609</b>	<b>37 677 085</b>	<b>6 386 231</b>	<b>31 290 854</b>

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une diminution de 414 714 DT.

### 3.4 Ecart d'acquisitions

Désignations	2020			2019		
	Brutes	Amort	Nettes	Brutes	Amort	Nettes
Ecart d'acquisitions	5 812 360	5 085 444	726 916	28 178 197	16 651 126	11 527 071

La baisse de l'écart d'acquisition de 22 365 837 DT est due à l'absorption de la CFDB par la SFBT et l'acquisition par la SLD de toutes les parts constituant le capital de la STD et ce en vue de l'absorption.

### 3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une diminution de 1 111 142 DT détaillée comme suit:

Désignations	2020	2019	Variations
Fournisseurs, emballages à rendre	28 285 880	29 354 220	-1 068 340
Autres actifs non courants	6 626 618	6 669 420	-42 802
<b>Total</b>	<b>34 912 498</b>	<b>36 023 640</b>	<b>-1 111 142</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2020	2019	Variations
SFBT	3 858 809	4 195 719	-336 910
SGBIA	545 179	510 961	34 218
STBG	179 854	158 187	21 667
SBT	3 748 905	3 733 892	15 013
SEABG	650 727	1 098 207	-447 480
STBN	1 037 673	1 035 744	1 929
STBO	2 257 049	2 257 049	0
SNB	5 900	13 492	-7 592
SOTEV	4 829 868	5 441 955	-612 087
SDB	3 369 590	3 329 536	40 054
SOSTEM	2 896 099	2 611 816	284 283
SLD	239 890	239 890	0
ERRAFAHA	1 525 467	1 629 704	-104 237
STD	9 767 488	9 767 488	0
<b>Total</b>	<b>34 912 498</b>	<b>36 023 640</b>	<b>-1 111 142</b>

### 3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 297 727 317 DT contre 300 007 680 DT en 2019, soit une diminution de 2 280 363DT détaillée comme suit :

Désignations	2020			2019			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	159 657 084	4 934 904	154 722 180	172 314 853	3 889 282	168 425 571	-12 657 769
Stocks pièces de rechange	88 763 540	5 344 371	83 419 169	69 056 137	4 959 808	64 096 329	19 707 403
Stocks en cours de production	837 263	0	837 263	634 604	0	634 604	202 659
Stocks pdts-finis et intermédiaires	47 406 776	14 596	47 392 180	57 768 425	0	57 768 425	-10 361 649
Stocks de marchandises	1 062 654	0	1 062 654	233 661	14 596	219 065	828 993
<b>Total</b>	<b>297 727 317</b>	<b>10 293 871</b>	<b>287 433 446</b>	<b>300 007 680</b>	<b>8 863 686</b>	<b>291 143 994</b>	<b>-2 280 363</b>



### 3.7 Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 1 109 895DT et ce, en passant de 270 284 000 DT en 2019 à 271 393 895 DT en 2020, à savoir:

Désignations	2020			2019			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	188 384 561	69 462 829	118 921 732	185 169 533	49 099 836	136 069 697	3 215 028
Clients étrangers	12 411 458	5 517 973	6 893 485	13 254 411	2 001 199	11 253 212	-842 953
Clients, effets à recevoir	9 941 449	14 444	9 927 005	16 000 964	14 444	15 986 520	-6 059 515
Clients douteux, chèques et traites impayés	60 656 427	28 684 366	31 972 061	55 859 092	25 265 489	30 593 603	4 797 335
<b>Total</b>	<b>271 393 895</b>	<b>103 679 612</b>	<b>167 714 283</b>	<b>270 284 000</b>	<b>76 380 968</b>	<b>193 903 032</b>	<b>1 109 895</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020			2019			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	92 069 851	16 400 669	75 669 182	84 825 158	11 137 711	73 687 447	7 244 693
SGBIA	5 544 097	1 851 540	3 692 557	5 730 492	1 822 828	3 907 664	-186 395
STBG	17 743 710	7 897 794	9 845 916	20 169 442	7 391 363	12 778 079	-2 425 732
SBT	12 889 672	1 969 274	10 920 398	12 814 758	1 952 776	10 861 982	74 914
SEABG	34 928 408	23 436 425	11 491 983	34 415 796	10 377 065	24 038 731	512 612
STBN	3 425 919	1 031 715	2 394 204	5 958 837	1 067 322	4 891 515	-2 532 918
STBO	3 134 539	1 517 545	1 616 994	3 124 108	1 490 708	1 633 400	10 431
SNB	593 839	148 323	445 516	1 021 869	134 323	887 546	-428 030
SOTEV	9 938 998	1 115 531	8 823 467	10 337 632	1 244 408	9 093 224	-398 634
SDB	2 816 698	517 948	2 298 750	2 450 088	427 948	2 022 140	366 610
PREFORME	2 050 092	368 574	1 681 518	1 672 402	368 574	1 303 828	377 690
SIT	231 645	53 701	177 944	432 248	0	432 248	-200 603
SOSTEM	33 147 713	8 762 943	24 384 770	37 066 913	8 608 682	28 458 231	-3 919 200
SLD	23 232 074	21 049 649	2 182 425	22 496 090	18 599 649	3 896 441	735 984
SOTUCOLAIT	4 423 164	2 419 052	2 004 112	1 197 053	73 548	1 123 505	3 226 111
SFBT DIS	34 097	22 691	11 406	331 650	22 691	308 959	-297 553
STDM	99 825	42 149	57 676	112 057	0	112 057	-12 232
SMVDA RAOUDHA	3 440 438	233 627	3 206 811	3 740 532	451 850	3 288 682	-300 094
ERRAFAHA	2 531 951	1 861 419	670 532	2 646 445	1 810 207	836 238	-114 494
SOCOLAIT	1 593 757	1 090 975	502 782	975 959	47 994	927 965	617 798
STD	17 385 989	11 750 649	5 635 340	18 627 052	9 213 902	9 413 150	-1 241 063
STEM	137 419	137 419	0	137 419	137 419	0	0
<b>Total</b>	<b>271 393 895</b>	<b>103 679 612</b>	<b>167 714 283</b>	<b>270 284 000</b>	<b>76 380 968</b>	<b>193 903 032</b>	<b>1 109 895</b>

L'augmentation de la valeur brute des clients et comptes rattachés de 1 109 895DT provient principalement de la hausse au niveau de la SFBT et la SOTUCOLAIT et de la baisse au niveau de la STBG, la STBN, la SOSTEM et la STD. L'augmentation de la provision de 27 298 644 DT en 2020, provient principalement de la SFBT pour 5 262 958DT, de la SEABG pour 13 059 360 DT, de la SLD pour 2 450 000DT, de la SOTUCOLAIT pour 2 345 504 DT, de la SOCOLAIT pour 1042 981 DT et de la STD pour 2 .536 747 DT.

### 3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une diminution de 12 332 225 DT, à savoir :

Désignations	2020	2019	Variations
Fournisseurs débiteurs	18 813 248	33 720 674	-14 907 426
Personnel et comptes rattachés	1 651 334	1 700 415	-49 081
Etat et collectivités publiques	27 806 493	25 485 474	2 321 019
Comptes de régularisations	19 629 451	19 326 188	303 263
<b>Total</b>	<b>67 900 526</b>	<b>80 232 751</b>	<b>-12 332 225</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	16 305 322	24 527 575	-8 222 253
SGBIA	1 618 757	2 278 407	-659 650
STBG	3 166 571	2 326 809	839 762
SBT	1 940 014	1 340 248	599 766
SEABG	3 382 922	4 969 914	-1 586 992
STBN	734 024	872 212	-138 188
STBO	594 227	1 024 818	-430 591
SNB	2 631 509	1 983 435	648 074
SOTEV	824 521	711 132	113 389
SDB	290 879	201 528	89 351
PREFORME	3 824 551	4 831 589	-1 007 038
SIT	1 127 242	707 458	419 784
SOSTEM	14 953 707	17 751 289	-2 797 582
SLD	2 275 960	2 375 276	-99 316
SOTUCOLAIT	899 784	866 305	33 479
SFBT DIS	412 152	243 236	168 916
STDM	1 652 045	1 145 358	506 687
SPDIT	2 975 200	3 205 370	-230 170
SMVDA RAOUDHA	1 345 424	2 128 221	-782 797
ERRAFAHA	302 506	207 212	95 294
SINDT	78 973	75 104	3 869
SOCOLAIT	520 695	405 535	115 160
CFDB	0	107 518	-107 518
STD	5 579 092	5 505 568	73 524
STEM	464 449	441 634	22 815
<b>Total</b>	<b>67 900 526</b>	<b>80 232 751</b>	<b>-12 332 225</b>

### 3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une diminution de 43 003 062 DT et ce en passant de 195 993 339 DT en 2019 à 152 990 277 DT en 2020, à savoir:

Désignations	2020			2019			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres cotés et non cotés	28 988 512	6 390 310	22 598 202	28 988 443	6 212 791	22 775 652	69
Valeurs mobilières de placements	124 001 765	350 000	123 651 765	167 004 896	0	167 004 896	-43 003 131
<b>Total</b>	<b>152 990 277</b>	<b>6 740 310</b>	<b>146 249 967</b>	<b>195 993 339</b>	<b>6 212 791</b>	<b>189 780 548</b>	<b>-43 003 062</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020			2019			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
SFBT	20 803 231	125 125	20 678 106	75 753 231	125 125	75 628 106	-54 950 000
SGBIA	2 872 040	55 000	2 817 040	2 472 040	55 000	2 417 040	400 000
STBG	850 579	0	850 579	410 000	0	410 000	440 579
SBT	503	503	0	1 026 365	0	1 026 365	-1 025 862
SEABG	49 370 721	1 315 000	48 055 721	27 953 472	1 315 000	26 638 472	21 417 249
STBN	370 896	126 810	244 086	370 896	118 617	252 279	0
STBO	472 096	153 063	319 033	472 096	145 000	327 096	0
SNB	4 000 000	0	4 000 000	0	0	0	4 000 000
SOTEV	6 980	0	6 980	6 980	0	6 980	0
PREFORME	0	0	0	2 000 000	0	2 000 000	-2 000 000
SOSTEM	1 400 000	350 000	1 050 000	17 500 000	0	17 500 000	-16 100 000
SLD	3 000 000	0	3 000 000	0	0	0	3 000 000
STDM	7 500 000	0	7 500 000	7 500 000	0	7 500 000	0
SPDIT	60 542 958	4 614 809	55 928 149	56 678 259	4 454 049	52 224 210	3 864 699
SINDT	400 000	0	400 000	400 000	0	400 000	0
CFDB	0	0	0	2 500 000	0	2 500 000	-2 500 000
SOCOLAIT	200 273	0	200 273	200 000	0	200 000	273
STEM	1 200 000	0	1 200 000	750 000	0	750 000	450 000
<b>Total</b>	<b>152 990 277</b>	<b>6 740 310</b>	<b>146 249 967</b>	<b>195 993 339</b>	<b>6 212 791</b>	<b>189 780 548</b>	<b>-43 003 062</b>

### 3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2020 une augmentation de 118972 804DT, à savoir:

Désignations	2020	2019	Variations
Disponibilités	294 349 815	173 692 548	120 657 267
Valeurs à l'encaissement	1 507 406	3 191 869	-1 684 463
<b>Total</b>	<b>295 857 221</b>	<b>176 884 417</b>	<b>118 972 804</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	217 899 081	108 940 238	108 958 843
SGBIA	1 815 279	301 788	1 513 491
STBG	1 876 554	1 284 319	592 235
SBT	1 849 696	3 390 609	-1 540 913
SEABG	27 254 543	13 729 054	13 525 489
STBN	355 718	586 599	-230 881
STBO	2 452 091	3 179 847	-727 756
SNB	864 630	1 794	862 836
SOTEV	1 293 598	2 345 732	-1 052 134
SDB	1 748 755	1 387 396	361 359
PREFORME	5 276 461	2 938 423	2 338 038
SIT	683 551	1 162 490	-478 939
SOSTEM	25 419 503	25 727 389	-307 886
SLD	3 870 037	658 808	3 211 229
SOTUCOLAIT	16 535	498 408	-481 873
SFBT DIS	801 968	1 145 867	-343 899

STDM	882 056	1 051 822	-169 766
SPDIT	266 922	5 081 261	-4 814 339
SMVDA RAOUDHA	570 828	870 302	-299 474
ERRAFAHA	415 523	977 189	-561 666
SINDT	23 035	37 416	-14 381
SOCOLAIT	131 100	192 694	-61 594
CFDB	0	636 734	-636 734
STD	24 920	459 510	-434 590
STEM	64 837	298 728	-233 891
<b>Total</b>	<b>295 857 221</b>	<b>176 884 417</b>	<b>118 972 804</b>

### 3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 41 217 697 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	939 841 599	859 879 284	79 962 315
Dividendes versés	-238 035 303	-209 204 113	-28 831 190
Distributions reçues	77 173 843	80 504 113	-3 330 270
Résultat de l'exercice-part du Groupe	210 586 454	210 900 466	-314 012
Autres variations	-8 507 297	-2 238 151	-6 269 146
<b>Capitaux propres à la fin de l'exercice</b>	<b>981 059 296</b>	<b>939 841 599</b>	<b>41 217 697</b>

### 3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 823 989 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	63 012 004	60 818 233	2 193 771
Dividendes versés	-8 959 187	-9 742 447	783 260
Distributions reçues	2 961 600	3 071 311	-109 711
Intérêts minoritaires dans le résultat	7 621 525	9 128 717	-1 507 192
Autres variations	-799 949	-263 810	-536 139
<b>Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice</b>	<b>63 835 993</b>	<b>63 012 004</b>	<b>823 989</b>

### 3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution de 3 252 697DT et se détaillent comme suit

Désignations	2020	2019	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	28 669 349	32 100 919	-3 431 570
Emprunts leasing	1 613 793	1 434 920	178 873
<b>Total</b>	<b>30 283 142</b>	<b>33 535 839</b>	<b>-3 252 697</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
STBG	7 264 946	4 789 911	2 475 035
SBT	4 662 311	5 431 295	-768 984
SOTEV	0	78 333	-78 333
SOSTEM	18 355 885	23 236 300	-4 880 415
<b>Total</b>	<b>30 283 142</b>	<b>33 535 839</b>	<b>-3 252 697</b>

### 3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 7 030 762 DT et ce, en passant de 142 154 345 DT en 2019 à 149 185 107 DT en 2020 et qui se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	67 359 446	63 103 686	4 255 760
SGBIA	9 572 709	8 835 180	737 529
STBG	4 763 524	4 783 231	-19 707
S B T	10 133 971	9 711 916	422 055
SEABG	2 579 062	2 311 519	267 543
STBN	4 272 131	4 413 790	-141 659
STBO	2 787 396	2 829 065	-41 669
SNB	3 879 618	3 692 059	187 559
SOTEV	5 274 536	5 109 219	165 317
SDB	2 227 571	2 186 371	41 200
PREFORME	634 595	557 804	76 791
SOSTEM	21 893 285	20 825 835	1 067 450
SLD	2 406 949	2 406 949	0
SMVDA	8 316	5 373	2 943
ERRAFAHA	331 799	322 149	9 650
STD	11 060 199	11 060 199	0
<b>Total</b>	<b>149 185 107</b>	<b>142 154 345</b>	<b>7 030 762</b>

### 3.15 Provisions

Les provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	15 448 725	16 192 634	-743 909
SGBIA	5 824 041	5 377 539	446 502
STBG	2 580 477	2 646 154	-65 677
SBT	236 341	116 341	120 000
SEABG	7 268 523	6 060 050	1 208 473
STBN	83 057	187 620	-104 563
STBO	1 272 006	1 349 581	-77 575
SNB	1 382 034	1 271 156	110 878
SOTEV	260 317	244 906	15 411
SDB	59 499	11 290	48 209
PREFORME	433 736	369 926	63 810
SIT	19 513	5 313	14 200
SOSTEM	4 983 738	4 948 494	35 244
SFBT DIS	46 918	16 918	30 000
SPDIT	501 398	499 912	1 486
SMVDA	227 822	230 934	-3 112
ERRAFAHA	42 222	0	42 222
<b>Total</b>	<b>40 670 367</b>	<b>39 528 768</b>	<b>1 141 599</b>

L'augmentation enregistrée de 1 141 599DT provient principalement de la SEABG.

### 3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une diminution de 23 001 677 DT et ce, en passant de 146 920 700 DT en 2019 à 123 919 023 DT en 2020, à savoir :

Désignations	2020	2019	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation et d'immobilisations	30 908 445	41 709 411	-10 800 966
Fournisseurs étrangers d'exploitation et d'immobilisations	10 924 373	19 739 779	-8 815 406
Fournisseurs, effets à payer	76 372 493	78 763 820	-2 391 327
Fournisseurs, factures non parvenues	5 713 712	6 707 690	-993 978
<b>Total</b>	<b>123 919 023</b>	<b>146 920 700</b>	<b>-23 001 677</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	28 768 860	25 037 756	3 731 104
SGBIA	5 525 715	27 360 309	-21 834 594
STBG	11 298 523	14 850 773	-3 552 250
SBT	24 560 888	23 509 994	1 050 894
SEABG	5 635 475	2 982 426	2 653 049
STBN	9 436 491	2 056 036	7 380 455
STBO	3 014 036	7 732 260	-4 718 224
SNB	1 346 302	2 574 080	-1 227 778
SOTEV	6 949 890	8 271 517	-1 321 627
SDB	133 123	212 753	-79 630
PREFORME	413 648	594 712	-181 064
SIT	1 383 797	66 627	1 317 170
SOSTEM	15 849 886	22 475 627	-6 625 741
SLD	2 051 502	2 458 498	-406 996
SOTUCOLAIT	1 427 782	998 127	429 655
SFBT DIS	130 246	2 567	127 679
STDM	245 523	506 755	-261 232
SPDIT	0	0	0
SMVDA RAOUDHA	4 122 115	4 738 815	-616 700
ERRAFAHA	1 146 043	89 657	1 056 386
SINDT	3 772	3 895	-123
SOCOLAIT	168 298	171 204	-2 906
STD	91 240	177 102	-85 862
STEM	215 868	49 210	166 658
<b>Total</b>	<b>123 919 023</b>	<b>146 920 700</b>	<b>-23 001 677</b>

### 3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une augmentation de 32 794 974 DT et ce en passant de 122 848 798 DT en 2019 à 155 643 772 DT en 2020, à savoir :

Désignations	2020	2019	Variations
Clients créditeurs	5 575 903	7 261 299	-1 685 396
Personnel et comptes rattachés	4 023 209	3 487 697	535 512
Etat et collectivités publiques	103 897 484	71 786 635	32 110 849
Comptes de régularisation	42 147 176	40 313 167	1 834 009
<b>Total</b>	<b>155 643 772</b>	<b>122 848 798</b>	<b>32 794 974</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

Désignations	2020	2019	Variations
SFBT	105 519 289	70 866 124	34 653 165
SGBIA	6 092 504	5 990 984	101 520
STBG	2 642 867	3 279 269	-636 402
SBT	2 735 408	2 167 686	567 722
SEABG	9 824 894	8 791 652	1 033 242
STBN	975 396	4 018 867	-3 043 471
STBO	935 490	957 202	-21 712
SNB	2 686 442	2 333 250	353 192
SOTEV	617 316	833 978	-216 662
SDB	195 454	334 815	-139 361
PREFORME	1 599 350	3 389 098	-1 789 748
SIT	1 415 786	1 063 360	352 426
SOSTEM	10 133 868	9 825 035	308 833
SLD	1 191 992	556 464	635 528
SOTUCOLAIT	160 788	125 295	35 493
SFBT DIS	304 036	282 462	21 574
STDM	2 411 276	1 593 213	818 063
SPDIT	2 099 225	1 913 793	185 432
SMVDA RAOUDHA	1 981 735	1 765 331	216 404
ERRAFAHA	1 206 834	1 660 019	-453 185
SINDT	141 281	124 859	16 422
SOCOLAIT	73 876	81 838	-7 962
CFDB		34 382	-34 382
STD	659 590	662 571	-2 981
STEM	39 075	197 251	-158 176
<b>Total</b>	<b>155 643 772</b>	<b>122 848 798</b>	<b>32 794 974</b>

### 3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts et concours bancaires ont enregistré une diminution de 29 910 429 DT et ce, en passant de 135 407 789 DT en 2019 à 105 497 360 DT en 2020, à savoir :

Désignations	2020	2019	Variations
Emprunts et autres dettes financières	36 065 015	64 123 201	-28 058 186
Dettes billets de trésorerie	59 874 259	39 550 035	20 324 224
Concours bancaires	9 558 086	31 734 553	-22 176 467
<b>Total</b>	<b>105 497 360</b>	<b>135 407 789</b>	<b>-29 910 429</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

<b>SOCIETES</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Variations</b>
SFBT	4 586 314	20 008 139	-15 421 825
SGBIA	26 890 669	27 207 117	-316 448
STBG	6 707 459	9 477 970	-2 770 511
SBT	5 760 517	3 956 991	1 803 526
STBN	17 271 032	15 529 213	1 741 819
STBO	5 000 000	2 000 000	3 000 000
SNB	2 020 328	3 235 465	-1 215 137
SOTEV	78 333	78 348	-15
PREFORME	7 500 000	7 500 947	-947
SIT	152 798	1 439 031	-1 286 233
SOSTEM	5 089 913	23 389 098	-18 299 185
SLD	1 087	1 715	-628
SOTUCOLAIT	2 462 148	500 000	1 962 148
SFBT DIS	214	214	0
SMVDA RAOUDHA	218 050	283 448	-65 398
SINDT	37	35	2
SOCOLAIT	524 222		524 222
STD	21 234 239	20 800 000	434 239
STEM	0	58	-58
<b>Total</b>	<b>105 497 360</b>	<b>135 407 789</b>	<b>-29 910 429</b>

La baisse enregistrée de 29 910 429 DT provient principalement de la baisse au niveau de la SFBT, de la SOSTEM et de la STBG ainsi que la hausse au niveau de la SBT, de la STBN, de la STBO et de la SOTUCOLAIT.

### 3.19 Les revenus

Les revenus ayant diminué en 2020 de 58 501 DT se détaillent comme suit :

<b>Désignations</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Variations</b>
Ventes BIÈRE	551 726 911	497 247 857	54 479 054
Ventes BG	372 373 115	390 746 783	-18 373 668
Ventes LAIT	19 313 762	31 276 799	-11 963 037
Ventes EAU	186 609 666	197 345 698	-10 736 032
Ventes JUS	26 766 166	23 972 462	2 793 704
Autres	46 069 137	62 327 659	-16 258 522
<b>Total</b>	<b>1 202 858 757</b>	<b>1 202 917 258</b>	<b>-58 501</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

<b>SOCIETES</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Variations</b>
SFBT	661 819 778	619 623 360	42 196 418
SGBIA	70 777 416	75 731 768	-4 954 352
STBG	75 918 859	75 147 177	771 682
SBT	58 477 299	64 062 498	-5 585 199
SEABG	1 251 361	4 620 954	-3 369 593
STBN	26 230 263	24 713 065	1 517 198
STBO	28 490 347	27 240 416	1 249 931
SNB	223 464	195 042	28 422
SOTEV	31 568 763	40 837 729	-9 268 966



SDB	20 612 151	24 379 964	-3 767 813
PREFORME	9 918 543	9 399 465	519 078
SIT	2 011 309	1 753 475	257 834
SOSTEM	182 221 362	193 410 375	-11 189 013
SLD	89 302	535 122	-445 820
SOTUCOLAIT	10 458 213	10 511 069	-52 856
STDM	85 187	132 027	-46 840
SMVDA RAOUDHA	7 187 755	7 288 737	-100 982
ERRAFAHA	9 790 231	11 230 344	-1 440 113
SOCOLAIT	5 727 154	4 959 317	767 837
STD	0	7 145 354	-7 145 354
<b>Total</b>	<b>1 202 858 757</b>	<b>1 202 917 258</b>	<b>-58 501</b>

### 3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une diminution de 2 536 536 DT et ce, en passant de 7 410 888 DT en 2019 à 4 874 352 DT en 2020, à savoir :

Désignations	2020	2019	Variations
Quote-part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	1 276 219	1 738 983	-462 764
Subventions d'exploitation	2 722 606	2 731 642	-9 036
Autres produits d'exploitation	875 527	2 940 263	-2 064 736
<b>Total</b>	<b>4 874 352</b>	<b>7 410 888</b>	<b>-2 536 536</b>

### 3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une diminution de 68 658 258 DT et ce en passant de 645 790 644 DT en 2019 à 577 132 386 DT en 2020, à savoir:

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	166 091 596	178 017 432	-11 925 836
SGBIA	58 178 279	65 804 961	-7 626 682
STBG	25 405 396	24 793 704	611 692
SBT	12 897 072	17 133 371	-4 236 299
SEABG	112 747 360	119 037 705	-6 290 345
STBN	5 000 032	4 778 949	221 083
STBO	14 857 323	14 173 194	684 129
SNB	10 467 426	9 504 036	963 390
SOTEV	875 784	2 161 638	-1 285 854
SDB	126 827	423 599	-296 772
PREFORME	29 804 648	39 502 962	-9 698 314
SIT	1 082 699	1 020 228	62 471
SOSTEM	112 481 861	134 676 155	-22 194 294
SLD	2 477 315	913 765	1 563 550
SOTUCOLAIT	10 471 317	10 468 432	2 885
SFBT DIS	1 955	3 167	-1 212
STDM	3 115 722	3 637 050	-521 328
SMVDA RAOUDHA	4 381 862	3 776 383	605 479
ERRAFAHA	1 179 754	1 534 675	-354 921
SINDT	5 488 158	4 743 227	744 931
STD	0	9 686 011	-9 686 011

<b>Total</b>	<b>577 132 386</b>	<b>645 790 644</b>	<b>-68 658 258</b>
--------------	--------------------	--------------------	--------------------

### 3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 1 513 849 DT et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019	Variations
Appointements et compléments d'appointements	110 534 733	109 639 249	895 484
Charges sociales	21 339 122	21 250 277	88 845
Autres charges de personnel	2 890 861	2 361 341	529 520
<b>Total</b>	<b>134 764 716</b>	<b>133 250 867</b>	<b>1 513 849</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	38 535 592	37 422 745	1 112 847
SGBIA	9 101 886	9 251 449	-149 563
STBG	7 600 629	6 770 241	830 388
SBT	6 137 228	6 581 071	-443 843
SEABG	4 786 944	4 674 681	112 263
STBN	3 352 343	3 228 744	123 599
STBO	3 204 661	3 393 582	-188 921
SNB	5 188 325	4 897 441	290 884
SOTEV	1 674 060	2 070 252	-396 192
SDB	1 090 528	1 216 659	-126 131
PREFORME	2 702 353	2 547 598	154 755
SIT	4 292 409	3 249 618	1 042 791
SOSTEM	33 254 952	33 538 539	-283 587
SLD	1 911 723	1 438 206	473 517
SOTUCOLAIT	414 639	396 030	18 609
SFBT DIST	1 533 572	1 387 373	146 199
STDM	5 439 516	5 612 590	-173 074
SPDIT	329 180	333 099	-3 919
SMVDA RAOUDHA	2 915 700	2 867 926	47 774
ERRAFAHA	1 040 619	989 937	50 682
SINDT	30 000	30 000	0
SOCOLAIT	193 468	203 559	-10 091
CFDB	0	90 200	-90 200
STD	0	1 059 327	-1 059 327
STEM	34 389	0	34 389
<b>Total</b>	<b>134 764 716</b>	<b>133 250 867</b>	<b>1 513 849</b>

### 3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en 2020 de 28 635 386 DT, à savoir :

Désignations	2020	2019	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 307 486	1 495 760	-188 274
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	72 317 855	64 973 207	7 344 648
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	2 735 862	2 785 692	-49 830
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	2 113 389	298 595	1 814 794
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	28 782 937	7 950 596	20 832 341
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	290 318	1 408 611	-1 118 293

<b>Total</b>	<b>107 547 847</b>	<b>78 912 461</b>	<b>28 635 386</b>
--------------	--------------------	-------------------	-------------------

Ils se détaillent par société comme suit :

<b>SOCIETES</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>Variations</b>
<b>SFBT</b>	31 718 014	24 948 347	6 769 667
<b>SGBIA</b>	8 898 377	7 288 787	1 609 590
<b>STBG</b>	4 464 742	7 364 104	-2 899 362
<b>SBT</b>	4 174 677	3 594 870	579 807
<b>SEABG</b>	17 926 273	6 138 759	11 787 514
<b>STBN</b>	2 403 265	2 479 333	-76 068
<b>STBO</b>	2 353 927	2 000 537	353 390
<b>SNB</b>	1 330 143	1 403 997	-73 854
<b>SOTEV</b>	273 480	832 994	-559 514
<b>SDB</b>	161 784	39 475	122 309
<b>PREFORME</b>	1 604 648	1 643 364	-38 716
<b>SIT</b>	170 489	86 575	83 914
<b>SOSTEM</b>	18 830 738	15 777 815	3 052 923
<b>SLD</b>	4 696 350	1 090 386	3 605 964
<b>SOTUCOLAIT</b>	2 414 938	142 738	2 272 200
<b>SFBT DIS</b>	31 693	1 691	30 002
<b>STDM</b>	483 144	703 510	-220 366
<b>SPDIT</b>	59 760	61 191	-1 431
<b>SMVDA RAUDHA</b>	1 792 885	2 223 189	-430 304
<b>ERRAFAHA</b>	36 156	440 976	-404 820
<b>SOCOLAIT</b>	1 076 895	4 518	1 072 377
<b>STD</b>	2 645 272	645 108	2 000 164
<b>STEM</b>	197	197	0
<b>Total</b>	<b>107 547 847</b>	<b>78 912 461</b>	<b>28 635 386</b>

### 3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 8 945 936 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variations
Entretiens et réparations	9 610 753	10 556 684	-945 931
Primes d'assurances	6 529 418	6 046 078	483 340
Autres services extérieurs	8 026 545	6 540 253	1 486 292
Personnel extérieur à l'entreprise	2 883 817	3 564 653	-680 836
Publicité, publications et relations publiques	22 538 208	15 278 027	7 260 181
Frais de transport	17 675 713	16 896 545	779 168
Frais postaux et de télécommunications	847 140	1 307 189	-460 049
Commissions et services bancaires	831 071	1 406 879	-575 808
Autres charges extérieurs	21 254 225	19 563 911	1 690 314
Impôts et taxes	7 065 010	7 155 745	-90 735
<b>Total</b>	<b>97 261 900</b>	<b>88 315 964</b>	<b>8 945 936</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	45 127 833	33 336 563	11 791 270
SGBIA	5 413 871	5 408 528	5 343
STBG	4 078 069	3 552 019	526 050
SBT	3 955 008	5 078 483	-1 123 475
SEABG	4 299 344	4 971 836	-672 492
STBN	1 581 703	1 317 133	264 570
STBO	929 743	1 287 556	-357 813
SNB	1 553 536	1 842 793	-289 257
SOTEV	1 086 220	2 033 564	-947 344
SDB	782 166	1 191 890	-409 724
PREFORME	1 671 887	1 567 687	104 200
SIT	1 608 541	964 535	644 006
SOSTEM	20 889 692	20 811 009	78 683
SLD	152 013	415 502	-263 489
SOTUCOLAIT	172 261	128 868	43 393
SFBT DIS	98 947	96 410	2 537
STDM	1 307 277	1 366 832	-59 555
SPDIT	265 308	292 850	-27 542
SMVDA RAOUDHA	1 488 174	1 522 246	-34 072
ERRAFAHA	304 229	311 136	-6 907
SINDT	24 308	12 688	11 620
SOCOLAIT	397 730	350 389	47 341
CFDB	0	13 825	-13 825
STD	52 026	414 403	-362 377
STEM	22 014	27 219	-5 205
<b>Total</b>	<b>97 261 900</b>	<b>88 315 964</b>	<b>8 945 936</b>

### 3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	175 854 158	164 941 150	10 913 008
SGBIA	13 845 644	11 419 470	2 426 174
STBG	5 525 790	3 685 953	1 839 837
SBT	1 749 632	1 099 299	650 333
SEABG	62 077 020	59 336 931	2 740 089
STBN	-1 097 097	-3 993 235	2 896 138
STBO	1 343 761	507 036	836 725
SNB	155 430	-9 276	164 706
SOTEV	332 024	1 024 627	-692 603
SDB	150 996	820 548	-669 552
PREFORME	3 775 842	974 068	2 801 774
SIT	42 058	474 098	-432 040
SOSTEM	29 464 559	21 535 837	7 928 722
SLD	2 211 630	5 169 064	-2 957 434
SOTUCOLAIT	-1 960 048	407 306	-2 367 354
SFBT DIS	244 145	425 993	-181 848
STDM	-1 699 613	-1 382 656	-316 957
SPDIT	-715 502	-731 547	16 045
SMVDA RAOUDHA	845 450	990 804	-145 354
ERRAFAHA	-24 609	-620	-23 989
SOCOLAIT	-864 622	136 958	-1 001 580
SINDT	-54 308	-42 688	-11 620
CFDB	0	-104 025	104 025
STD	-2 697 298	-1 981 531	-715 767
STEM	217 481	259 979	-42 498
<b>Total</b>	<b>288 722 523</b>	<b>264 963 543</b>	<b>23 758 980</b>

La progression pour 23 758 980DT est la résultante essentiellement de l'amélioration des résultats de la SFBT, la SEABG, la STBN, la SOSTEM, la PREFORME, la STBG et de la SGBIA et de la baisse des résultats de la SLD, de la SOCOLAIT et de la SOTUCOLAIT.

### 3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont diminué de 7 547 281 DT et se détaillent comme suit:

Désignations	2020	2019	Variations
Charges d'intérêts	7 399 353	10 217 894	-2 818 541
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	1 244 673	997 534	247 139
Pertes de change	2 773 451	5 984 577	-3 211 126
Gains de change	-2 012 411	-1 891 217	-121 194
Autres charges financières	7 535 483	9 179 042	-1 643 559
<b>Total</b>	<b>16 940 549</b>	<b>24 487 830</b>	<b>-7 547 281</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	967 195	3 500 665	-2 533 470
SGBIA	3 743 134	5 232 318	-1 489 184
STBG	1 396 327	1 652 967	-256 640
SBT	1 204 083	1 143 836	60 247
SEABG	141 777	205 651	-63 874
STBN	1 331 840	1 421 286	-89 446
STBO	137 962	570 045	-432 083
SNB	173 094	148 127	24 967
SOTEV	46 608	98 125	-51 517
PREFORME	470 765	3 037 224	-2 566 459
SIT	140 736	130 137	10 599
SOSTEM	4 174 912	4 447 585	-272 673
SLD	108 328	30 253	78 075
SOTUCOLAIT	76 044	50 311	25 733
SFBT DIS	421	1 615	-1 194
SPDIT	896 087	975 466	-79 379
SMVDA RAOUDHA	151 354	71 068	80 286
ERRAFAHA	-16 493	-13 099	-3 394
SOCOLAIT	9 759	1 252	8 507
STD	1 783 531	1 782 847	684
STEM	3 085	151	2 934
<b>Total</b>	<b>16 940 549</b>	<b>24 487 830</b>	<b>-7 547 281</b>

### 3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont diminué de 2 775 238 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variations
Dividendes & jetons de présence	2 163 038	3 790 808	-1 627 770
Revenus des placements et autres créances	16 722 895	18 030 992	-1 308 097
Autres produits financiers	2 470 406	2 309 777	160 629
<b>Total</b>	<b>21 356 339</b>	<b>24 131 577</b>	<b>-2 775 238</b>

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2020	2019	Variations
SFBT	8 964 287	7 441 587	1 522 700
SGBIA	280 225	462 631	-182 406
STBG	112 625	136 332	-23 707
SBT	976 753	723 230	253 523
SEABG	3 130 414	2 271 428	858 986
STBN	128 821	83 857	44 964
STBO	282 748	177 893	104 855
SNB	2 205	368	1 837
SOTEV	244 866	273 737	-28 871
SDB	40 334	27 284	13 050
PREFORME	68 755	5 148	63 607
SIT	78 000	24 000	54 000

SOSTEM	901 740	944 578	-42 838
SLD	73 307	8 742	64 565
SOTUCOLAIT	8 092	6 379	1 713
SFBT DIS	14 598	8 093	6 505
STDM	624 334	688 187	-63 853
SPDIT	5 256 749	10 323 017	-5 066 268
SMVDA RAOUDHA	1 735	3 375	-1 640
ERRAFAHA	33 845	0	33 845
SINDT	32 381	76 518	-44 137
SOCOLAIT	22 429	34 340	-11 911
CFDB	0	313 121	-313 121
STD	15 999	15 730	269
STEM	61 097	82 002	-20 905
<b>Total</b>	<b>21 356 339</b>	<b>24 131 577</b>	<b>-2 775 238</b>

### 3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont diminué en 2020 de 633 318 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	1 795 198	2 495 029	-699 831
Profits sur cession d'immobilisations	1 009 621	973 291	36 330
Autres gains ordinaires	68 981	38 798	30 183
<b>Total</b>	<b>2 873 800</b>	<b>3 507 118</b>	<b>-633 318</b>

### 3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2020 de 569 657 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2020	2019	Variations
Pertes non récurrentes ou exceptionnelles	1 721 805	1 178 763	543 042
Pertes sur cession d'immobilisations	251 174	224 559	26 615
<b>Total</b>	<b>1 972 979</b>	<b>1 403 322</b>	<b>569 657</b>

### 3.30 Impôts sur les sociétés

Désignations	2020	2019	Variations
Impôt courants	- 68 941 434	- 49 829 335	- 19 112 099
Impôts différés	- 4 166 240	4 776 774	- 8 943 014
Contribution sociale de solidarité	- 2 878 089	- 2 101 192	- 776 897
Impôt sur les revenus de capitaux mobiliers	- 441 972	0	- 441 972
<b>Total</b>	<b>- 76 427 735</b>	<b>- 47 153 753</b>	<b>- 29 273 982</b>

La variation enregistrée en 2020 par rapport à 2019 s'explique par :

- L'absence de réinvestissement exonéré au sein de l'entreprise en 2020.
- La baisse du taux de base calcul de l'impôt différé de 25% à 15% et 1% CSS.

#### 4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

##### 4.1 PRESENTATION DES FILIALES:

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation*	ACTIVITES	PAYS D'ENREGISTREMENT
S F B T	100,00%	100,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SGBIA	100,00%	94,60%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE EN FUTS	TUNISIE
STBG	56,26%	56,26%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SBT	56,93%	50,47%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET JUS	TUNISIE
STBN	99,99%	97,27%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	97,23%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SNB	59,99%	57,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PET	TUNISIE
SOTEV	98,87%	94,38%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	44,99%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
PREFORME	99,96%	95,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
FEP	40,00%	38,25%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,34%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
SOSTEM	99,98%	99,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SLD	98,14%	84,07%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION DE BG ET DE FABRICATION DE CASIERS	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100,00%	94,99%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,87%	IG	ASSISTANCE COMMERCIALE A LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE	TUNISIE
STDM	100,00%	92,07%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE
SPDIT	81,58%	80,99%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SMVDA Raoudha	73,75%	71,09%	IG	ELEVAGE - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
ERRAFAHA	100,00%	99,90%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SINDT	50,00%	41,83%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SOCOLAIT	100,00%	89,98%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
STD	100,00%	84,07%	IG	SOCIETE DE TUNIS DISTRIBUTION	TUNISIE
STEM	99,91%	99,89%	IG	SOCIETE TUNISIENNE DES EAUX MINERALES	TUNISIE

##### **(\*) Méthodes de consolidation:**

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STC, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES, SFBT Italie, SEM, SFBT SII et SKC.



#### 4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION:

Sociétés	% de contrôle 2020	% de contrôle 2019	Variations	% d'intérêt 2020	% d'intérêt 2019	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2019	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2019
S F B T	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	143 788 681	0
SGBIA	100,00%	100,00%	0,00%	94,60%	94,60%	0,00%	4 789 298	213
STBG	56,26%	56,26%	0,00%	56,26%	56,26%	0,00%	864 016	-1
SBT	56,93%	56,93%	0,00%	50,47%	50,47%	0,00%	610 451	21
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	41 290 491	-1019
STBN	99,99%	99,99%	0,00%	97,27%	97,27%	0,00%	-5 249 125	-86
STBO	99,99%	99,99%	0,00%	97,23%	97,23%	0,00%	-61 969	0
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	57,00%	55,66%	1,34%	-104 079	-1 390
SOTEV	98,87%	98,87%	0,00%	94,38%	94,38%	0,00%	769 731	0
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	44,99%	44,99%	0,00%	284 196	-4
PREFORME	99,96%	99,96%	0,00%	95,61%	95,61%	0,00%	-2 003 373	-46
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,25%	38,24%	0,00%		0
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	93,34%	93,34%	0,00%	280 565	11
SOSTEM	99,98%	99,98%	0,00%	99,98%	99,98%	0,00%	14 546 442	0
SLD	98,14%	98,14%	0,00%	84,07%	83,99%	0,08%	7 581 264	5 863
SOTUCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	94,99%	94,99%	0,00%	345 667	-4
SFBT DIST	99,99%	99,99%	0,00%	89,87%	89,87%	0,00%	286 700	1
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	92,07%	92,07%	0,00%	-362 387	6
SPDIT	81,58%	81,58%	0,00%	80,99%	80,99%	0,00%	6 279 355	0
SMVDA Raoudha	73,75%	73,75%	0,00%	71,09%	71,08%	0,01%	473 567	38
ERRAFAHA	100,00%	100,00%	0,00%	99,90%	99,90%	0,00%	15 906	0
SINDT	50,00%	50,00%	0,00%	41,83%	41,83%	0,00%	11 990	0
SOCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	143 281	-4
CFDB	0,00%	100,00%	-100,00%	0,00%	100,00%	-100,00%	154 731	-154 731
STD	100,00%	100,00%	0,00%	84,07%	93,66%	-9,59%	-4 555 805	437 023
STEM	99,91%	99,91%	0,00%	99,89%	99,89%	0,00%	269 745	7

Effet du changement du périmètre en 2020 sur le résultat consolidé 2019 : 285 899

# **Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020**

Messieurs les Actionnaires du Groupe de la  
**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie**  
5, Boulevard Mohamed El Béji Caid Essebsi, Centre Urbain Nord  
1082, Tunis

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 1.044.895.289 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 218.207.979 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

### **Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

**Tunis, le 26 avril 2021**

#### **LES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Les Commissaires aux Comptes  
Associés M.T.B.F**

**Cabinet d'Audit & de Consultants,  
membre de l'Ordre des Experts Comptables  
de Tunisie**

**Mohamed Lassaad BORGI**

**Ali LAHMAR**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Borhen CHEBBI et Mr Adnène ZGHIDI.

#### **Bilan consolidé Arrêté au 31 décembre 2020 (Unité : milliers de dinars)**

Rubrique	Notes	déc. -20	déc. -19
<b>ACTIF</b>			
AC1. Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT (*)	1	28 952	47 836
AC2. Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	140 497	104 744
AC3. Créances sur la clientèle	3	1 049 167	1 152 751
AC3. Opérations de leasing	4	173 986	175 615
AC4. Portefeuille titres commercial	5	10 405	10 723
AC5. Portefeuille titre d'investissement	6	112 144	110 048
AC5. Titres mis en équivalence	7	610	904
AC6. Valeurs immobilisées	8	40 921	44 636
AC7. Autres actifs (*)	9	76 665	85 164
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 633 347</b>	<b>1 732 421</b>
<b>PASSIF</b>			
PA1. Banque centrale et CCP	10	0	110 197
PA2. Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	11	111 347	127 093
PA3. Dépôt & avoirs de la clientèle	12	1 098 562	943 682
PA4. Emprunts & ressources spéciales	13	215 931	301 078
PA5. Autres passifs	14	106 395	112 714
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 532 235</b>	<b>1 594 764</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>			
Part des intérêts minoritaires dans les réserves		18 797	17 648
Part des intérêts minoritaires dans le résultat de l'exercice		1 135	1 647
<b>Total des intérêts des minoritaires</b>	<b>15</b>	<b>19 932</b>	<b>19 295</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		200 000	200 000
Réserves consolidées		-89 396	-54 074
Résultat consolidé de l'exercice		-29 424	-27 564
<b>Total capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>81 180</b>	<b>118 362</b>
<b>Total passif, intérêts minoritaires et capitaux propres</b>		<b>1 633 347</b>	<b>1 732 421</b>

**Etat des engagements hors bilan consolidé**  
**Arrêté au 31 décembre 2020**  
**(Unité : milliers de dinars)**

Rubrique	Notes	déc.-20	déc.-19
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>			
HB.1 Cautions, avals et autres garanties données	17	76 349	104 892
HB.2 Crédits documentaires		17 788	22 903
HB.3 Actifs donnés en garanties	18	0	110 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>94 137</b>	<b>237 794</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
HB.4 Engagements de financements donnés	19	17 088	17 390
HB.5 Engagements sur titres		176	176
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>177 775</b>	<b>17 566</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
HB.7 Garanties reçues	20	244 817	268 488
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>256 178</b>	<b>268 488</b>

**Etat de résultat consolidé**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2020**  
**(Unité : milliers de dinars)**

Rubrique	Notes	déc.-20	déc.-19
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	21	105 329	119 772
PR1 Intérêts et revenus assimilés de l'activité leasing	21	21 153	19 777
PR2 Commissions	22	22 256	20 429
PR3 Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	23	6 828	8 230
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	24	10 634	9 209
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>166 201</b>	<b>177 417</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilés	25	-89 484	-101 616
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées liés à l'activité leasing	25	-10 190	-9 132
CH2 Commissions encourues	26	-1 155	-871
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-100 828</b>	<b>-111 619</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>65 373</b>	<b>65 798</b>
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	27	-34 054	-27 417
PR6/CH5 Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		-1 615	-359
PR7 Autres produits d'exploitation	28	4 369	5 359
CH6 Frais de personnel	29	-43 857	-41 615
CH7 Charges générales d'exploitation	30	-22 175	-20 262
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-5 504	-5 935
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-294	-237
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-37 757</b>	<b>-24 668</b>
PR8/CH9 Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		10 818	-1 366
CH11 Impôt sur les bénéfices	31	-1 430	117
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>-28 368</b>	<b>-25 918</b>
Part des intérêts minoritaires		-1 135	-1 647
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		79	0
<b>RESULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>-29 424</b>	<b>-27 564</b>



**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**  
**(Unité : milliers de dinars)**

	déc.-20	déc.-19
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)	247 901	287 871
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-179 164	-215 684
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle	82 688	104 525
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle	161 115	35 228
Titres de placement	-8 652	-47 037
Sommes versées au personnel & créiteurs divers	-42 408	-1 835
Autres flux de trésorerie	-37 910	-5 506
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>223 570</b>	<b>157 562</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	10 589	8 426
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement	-2 925	-10 444
Acquisitions/cessions sur immobilisations	-823	-2 675
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>	<b>6 842</b>	<b>-4 693</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		
Emission d'actions	1 800	7 000
Emission d'emprunts (tirage sur emprunt)	0	-68 869
Remboursement d'emprunts	-19 339	-88 458
Augmentation/diminution ressources spéciales	-60 807	-1 844
Dividendes versés	-1279	0
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement</b>	<b>-79 625</b>	<b>-152 171</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	150 787	698
Liquidités et équivalents en début d'exercice	-42 495	-44 320
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>108 292</b>	<b>-43 622</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2020

## I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés du groupe BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquentes.

Les états financiers consolidés sont présentés selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

## II. DATE DE CLOTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2020.

## III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Entité	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode retenue
BTK	Financier	100%	100%	Intégration globale
EL ISTIFA	Financier	100%	100%	Intégration globale
SCIF	Financier	100%	100%	Intégration globale
Univers Invest SICAR	Financier	94%	87.34%	Intégration globale
AIL	Financier	95%	95%	Intégration globale
Univers Participations SICAF	Financier	100%	99.79%	Intégration globale
Tunis Center	Immobilier	22.75%	22.75%	Intégration globale
STPI	Immobilier	30%	30%	Mise en équivalence
MEDAI	Immobilier	30%	30%	Mise en équivalence

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

## IV. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

### IV.1 METHODES DE CONSOLIDATION :

#### IV.1.1 *Intégration globale* :

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la BTK. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte soit :

- De la détention directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales de plus de la moitié des droits de vote dans la filiale ;
- De la détention du moins de la moitié des droits de vote et en disposant :
  - Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
  - Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat
  - Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres de conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent
  - Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode d'intégration globale requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

#### **IV.1.2 Mise en équivalence :**

Les sociétés sur lesquelles la BTK-BPCE exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle est présumée lorsque le groupe dispose directement ou indirectement par le biais de filiales d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

L'existence d'une influence notable est habituellement mise en évidence de l'une ou de l'autre des façons suivantes :

- Représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue
- Participation au processus d'élaboration des politiques
- Transactions significatives entre l'investisseur et l'entreprise détenue
- Echange de personnels dirigeants
- Fourniture d'informations techniques essentielles

Selon cette méthode, la participation qui est initialement enregistrée au coût historique est reclassée en Titres mis en équivalence. Ce coût est ajusté afin de tenir compte des variations de la quote-part de la mère dans l'actif net de l'entreprise associée.

## **IV.2 REGLES DE CONSOLIDATION :**

### **IV.2.1 Traitement des écarts de première consolidation :**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- **L'écart d'évaluation :**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- **Le Goodwill :**

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part de la BTK dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

#### **IV.2.2 Opérations réciproques :**

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

Lorsque ces opérations sont conclues avec des entreprises associées et que leur élimination génère un impact sur le résultat consolidé, il est procédé à leur élimination.

#### **IV.2.3 Traitement de l'impôt :**

Les états financiers consolidés sont établis en application de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode il est tenu compte des impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles pourraient être imputées, sera disponible. Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

En l'absence d'une forte probabilité qu'un bénéfice imposable sur lequel les différences temporelles pourraient être imputées pour les futurs exercices et par prudence, les impôts différés actifs ont été calculés seulement sur la partie des pertes reportables indéfiniment (Les amortissements différés) en se référant au PMT 2021-2023 validé par le conseil en décembre 2020.

#### **IV.2.4 Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves de la BTK ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

#### **IV.2.5 Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat de la BTK ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

### **IV.3 PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

#### **IV.3.1 Homogénéisation des méthodes comptables :**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe. Il en a été ainsi de :

- Le non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation au niveau des sociétés mises en équivalence.
- L'application de la méthode d'impôt différé pour la comptabilisation de l'impôt sur le bénéfice.

#### **IV.3.2 Elimination des soldes et transactions intragroupes :**

Les opérations et transactions internes sont éliminées afin de neutraliser leurs effets. Ces éliminations ont porté principalement sur :

- Les comptes courants entre sociétés du groupe,
- Les commissions entre sociétés du groupe,
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre,
- Les frais d'émission d'emprunts obligataires de la BTK et de l'AIL facturés par la SCIF
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de la BTK,
- Les cessions de créances par la BTK à la société EL ISTIFA.

## **V. AUTRES PRINCIPES COMPTABLES DE PRESENTATION ET D'EVALUATION :**

### **V.1 COMPTABILISATION DES PRETS ET REVENUS Y AFFERENTS :**

#### **V.1.1 - REGLES DE PRISE EN COMPTE DES ENGAGEMENTS BANCAIRES**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus. Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'abandon ou de radiation sont passés en pertes.

Les créances cédées par la BTK à la société ISTIFA sont reprises au niveau du bilan consolidé pour leur valeur brute avant l'opération de cession.

#### **V.1.2- REGLES DE PRISE EN COMPTE DES BIENS DONNES EN LEASING :**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste "opérations de leasing" conformément aux principes comptables retenus par la norme comptable n° 41.

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

Les contrats de leasing conclus et non encore mis en force à la date d'arrêté figurent parmi les engagements Hors Bilan donnés.

#### **V.1.3 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES INTERETS ET COMMISSIONS SUR LES ENGAGEMENTS**

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la Banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

### **V.2- CLASSIFICATION ET EVALUATION DES CREANCES**

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan (y compris les créances leasing) sont classés et provisionnés conformément aux dispositions des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie.

## V.2.1 Classification DES ENGAGEMENTS

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91- 24 énonce la classification suivante:

### **ACTIFS COURANTS (CLASSE 0) :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

### **ACTIFS CLASSES :**

#### *Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1)*

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### *Classe 2 : Actifs incertains (classe 2)*

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours

#### *Classe 3 : Actifs préoccupants (classe 3)*

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

#### *Classe 4 : Actifs compromis (classe 4)*

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

## V.2.2 EVALUATION DES ENGAGEMENTS

### V.2.2.1 LES PROVISIONS INDIVIDUELLES

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n°91-24 et sa note aux banques n°93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle. Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe de Risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Dans le cadre de l'homogénéisation des traitements comptables, cette méthode a été également appliquée au niveau consolidé à la filiale EL ESTIFA (Société de recouvrement).

### V.2.2.2 LES PROVISIONS ADDITIONNELLES

En application des dispositions de la circulaire aux Banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la Banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
De 3 à 5 ans	40%
De 6 à 7 ans	70%
Supérieure ou égale à 8 ans	100%

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

### V.2.2.3 LES PROVISIONS COLLECTIVES

La BTK et l'AIL ont procédé au calcul du provisionnement collectif selon les modalités de la nouvelle Circulaire n°2020-01 du 11 janvier 2021. Cette méthodologie se base sur :

- Une segmentation plus approfondie des secteurs d'activités, intégrant les oléiculteurs, les industries pharmaceutiques et agroalimentaires, les BTP, les agences de voyage et agences de location de voiture, les exportateurs d'huiles d'olives, la Santé, et les Télécoms et TIC,
- La prise en compte du secteur public dans le calcul de la provision collective,
- L'abandon du facteur scalaire et adoption d'une majoration des taux de migration historiques du groupe de contreparties allant de 1% à 7.75% selon le secteur d'activité, avec précision que les établissements financiers peuvent retenir, après accord préalable de la BCT et sur la base d'un rapport motivé, des majorations inférieures à celles indiquées par l'annexe III de la circulaire n°2021-01.
- Pour l'AIL, les taux de provisionnement appliqués aux groupes de créances ont été déterminés par référence aux pertes effectives supportées par l'AIL depuis sa création par année de mises en force.

La notion de perte effective couvre les créances abandonnées par la société ainsi que les provisions constituées au titre des relations classées en C4 durant la période 2015-2020.

A ce titre, les provisions constituées par la Banque et sa filiale de leasing jusqu'au 31 décembre 2020 s'élèvent respectivement à 18 198 KDT et 2 991 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2020 totalisent un montant de 2 410 KDT pour la Banque et 836 KDT pour l'AIL.

### **V.3- COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE-TITRES ET REVENUS Y AFFERENTS**

#### **V.3.1 – REGLE DE PRESENTATION**

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

##### **V.3.1.1 - LE PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL :**

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

##### **V.3.1.2 - LE PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT :**

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

#### **V.3.2 – REGLE D'EVALUATION DU PORTEFEUILLE-TITRES**

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêt, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.
- Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et/ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :



- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

### **V.3.3 - COMPTABILISATION DES REVENUS SUR PORTEFEUILLE-TITRES**

Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons de Trésor courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

### **V.3.4 Les titres mis en équivalence :**

Les participations mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique " Titres mis en équivalence " pour la quote-part du groupe dans la situation nette de l'entreprise.

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires des sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

### **V.4 LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont déduits du résultat.

### **V.5- LES REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES**

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2020 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2019 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation. Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2020 sont diminuées du résultat.

### **V.6 IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS :**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce dernier comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

<b>Élément d'immobilisation</b>	<b>% Amortissement</b>	<b>Durée</b>
- Mobilier et matériel de bureaux	10%	10 ans
- Matériel de transport	20%	5 ans
- Matériel informatique	15%	7 ans
- Logiciel	33%	3 ans
- A. A. et installations	10%	10 ans
- Immeuble d'exploitation et travaux s'y rattachant	2%	50 ans
- Baies vitrées et carrelages	5%	20 ans

- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	5 %	20 ans
- Installations d'éclairage et de climatisation	10%	10 ans
- Ascenseurs et installations diverses	10 %	10 ans
- Système d'information « DELTA »	20%	5 ans

Dans ce cadre, un traitement d'homogénéisation des méthodes comptables a été appliqué au niveau consolidé à la filiale Tunis Centre.

Les charges à répartir sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs.

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée propriétaire par dation en paiement de certains biens immeubles.

Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées. En application des dispositions de l'IFRS 5, lesdits immeubles hors exploitation ne font pas l'objet d'amortissement et sont présentés au niveau de la rubrique « AC7- Autres Actifs ».

## **VI. AMELIORATION DES DONNEES EN HORS BILAN DE LA BTK**

Dans le cadre d'ajustement des engagements en hors bilan donnés, il a été convenu de rajouter une colonne au niveau du tableau des engagements pour les autorisations non utilisées.

## **VII. IMPACT COVID-19**

### **➤ Au niveau de la BTK**

Suite aux mesures de lutte contre la pandémie COVID-19 prises par la BCT, la situation au 31/12/20 a été impactée par :

- La baisse des produits d'intérêts perçus suite à la baisse du taux directeur de 100 points de base,
- La diminution des commissions bancaires liées aux opérations monétiques (pendant la période de confinement il y'a eu annulation des commissions de retraits par cartes des DAB des autres banques, annulation des commissions pour tout paiement par cartes ne dépassant pas 100 dinars, délivrance gratuite des cartes bancaires), et aux opérations de moyens de paiements (annulation des commissions sur rejet chèques ...),
- La diminution des commissions sur appels échéances (crédits aux particuliers dont les échéances ont été reportées), la baisse est estimée à 192 KDT,
- Le report du paiement des échéances des crédits impactant la trésorerie est à l'origine de collectes additionnelles de ressources 'clientèles',  
Les échéances reportées liées aux crédits aux particuliers objet des circulaires de la BCT n°2020-07 et 2020-08 s'élèvent, au 31/12/2020, à 34 265 KDT dont 13 465 KDT correspondent à des intérêts conventionnels. Soit 18 847 dossiers de crédits répartis entre 849 dossiers de crédits accordés à des particuliers ayant un revenu inférieur à 1000 DT et 17 998 dossiers accordés à des particuliers ayant un revenu supérieur à 1000 DT.

### Méthode de traitement des échéances reportées :

La comptabilisation des intérêts conventionnels liés aux crédits aux particuliers objet des circulaires de la BCT n°2020-07 et 2020-08 n'a pas été changée, les intérêts conventionnels reportés sont comptabilisés en produit.

La Banque a retenu la méthode de queue de chaîne pour le traitement du report des échéances de ces crédits.

La Banque a constaté des intérêts intercalaires sur les crédits aux particuliers au 31/12/2020, l'impact sur le PNB de la Banque est de 886 KDT.

Aussi, conformément aux dispositions de la circulaire n°06-2020, pour nos relations Professionnelles et Entreprises, sur la base d'une demande des clients, la banque a procédé à un report des échéances allant de mars 2020 à septembre 2020 (pour les relations classées 0 ou 1 au 31/12/2019. Pour les relations classées 2 et 3 au 31 Décembre 2019, un traitement au cas par cas a été suivi par la banque.

L'encours des crédits professionnels COVID au 31/12/2020 s'élève à 6 379 KDT soit 31 dossiers de crédit débloqués en 2020 totalisant 6 586 KDT répartis comme suit :

- 590 KDT crédit professionnels COVID 19 CT
- 5 926 KDT crédit professionnels COVID 19 MT
- 70 KDT crédit exceptionnel professionnels opérant dans les secteurs du tourisme et de l'artisanat (circulaire BCT 2020-19)

#### ➤ **Au niveau de l'AIL**

Pour les sociétés de leasing, c'est la circulaire BCT n° 2020-06 du 19 mars 2020 qui a prévu les possibilités de report des échéances de loyers leasing durant la période du 01/03/2020 au 30/09/2020, et ce, sur demande des clients respectant certaines règles par rapport à leurs classements fin décembre 2019.

En réponse à cette situation, et conformément aux références réglementaires précitées, l'AIL s'est vu définir tout un processus d'étude des demandes émanant des clients afin d'identifier les dossiers éligibles à ces reports, tout en respectant la politique interne de gestion des risques de la société.

En effet, et en application des dispositions des circulaires de la Banque centrale de Tunisie en lien avec la pandémie COVID-19, l'AIL a procédé, courant l'année 2020, au report des échéances relatives à 1 194 contrats de leasing totalisant 56 463 KDT d'encours financier. Les intérêts de report capitalisés au titre des contrats rééchelonnés totalisent 2 868 KDT et ont été constatés en produits de la période close au 31 décembre 2020.

L'activation totale de la facturation a eu lieu début Octobre 2020. Le taux d'encaissement de la facturation objet de report s'élève à 85%.

L'AIL a appliqué le modèle de gestion de rééchelonnement qui préconise la consolidation de l'encours arrêté à la date du report majoré des intérêts courus au taux initial du contrat.

Les intérêts de report relatifs aux clients douteux ou l'encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré, ont fait l'objet de réservation

### **VIII. PROJET DE CESSION DE LA PARTICIPATION DE BPCE INTERNATIONAL DANS LE CAPITAL DE LA BTK**

Pour rappel, le Groupe BPCE a initié il y a 4 ans la cession des filiales africaines de BPCE International, y compris la BTK. Après le non-aboutissement des projets de cession successifs de cette dernière, dont celui engagé avec l'Etat fin 2019, BPCE International vient de signer avec un Groupe Privé Tunisien de renommé, un contrat de cession de sa participation de 60% dans la BTK, sous conditions suspensives.

Selon les indications fournies par ce Groupe Tunisien à BPCE International :

- La transaction s'inscrit dans un objectif de diversification des activités du Groupe ;
- Cette reprise repose sur un plan de relance ambitieux visant à redresser la banque en lui donnant les moyens d'assurer la pérennité de son activité et de son développement futur.

Les formalités se rapportant à cette opération sont lancées avec un objectif de la clôturer courant le premier semestre 2021.

## NOTES EXPLICATIVES (LES CHIFFRES SONT EXPRIMES EN KDT : MILLIERS DE DINARS)

### 1. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

#### 1.1 - NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

##### **NOTE 1 : AC1- CAISSES ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à **28 952 KDT** contre à **47 836 KDT** au 31 décembre 2019 enregistrant ainsi une baisse de **18 883 KDT**.

Ce solde est détaillé ainsi :

<b>Intitulé</b>	<b>déc.-20</b>	<b>déc.-19</b>	<b>Variation</b>
Caisse en dinars	6 492	7 038	-546
Caisse en devises	1 094	880	214
Avoirs en dinars à la BCT	13 769	14 498	-729
Avoirs en devises à la BCT	7 598	26 739	-19 141
Provisions	0	-1 319	1 319
<b>Total</b>	<b>28 952</b>	<b>47 836</b>	<b>-18 883</b>

##### **NOTE 2 : AC2- CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS**

Les avoirs et créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à **140 497 KDT** contre **104 744 KDT** au 31 décembre 2019 soit une augmentation **34 753 KDT** se détaillant ainsi :

<b>Intitulé</b>	<b>déc.-20</b>	<b>déc.-19</b>	<b>Variation</b>
Créances sur les établissements bancaires	140 497	105 734	34 763
Provisions	0	-990	990
<b>Total</b>	<b>140 497</b>	<b>104 744</b>	<b>34 753</b>

##### **NOTE 3 : AC3- CREANCES SUR LA CLIENTELE**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2020 un solde net de **1 049 167 KDT** contre un solde net de **1 152 751 KDT** au 31 décembre 2019, soit une diminution de **103 584 KDT** se détaillant comme suit :

<b>Intitulé</b>	<b>déc.-20</b>	<b>déc.-19</b>	<b>Variation</b>
Crédits à la clientèle non échus	972 017	1 048 563	-76 546
Créances impayées	325 754	331 540	-5 786
- Principal impayés	199 495	202 847	-3 352
- Intérêts impayés	33 910	36 862	-2 952
- Intérêts de retard & autres impayés	47 172	46 775	397
- Autres créances contentieuses	45 177	45 056	121
Intérêts & com. courus & non échus	2 583	3 589	-1 006
Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés)	137 307	148 432	-11 125
<b>Total brut des créances hors avances sur placements et produits perçus d'avance</b>	<b>1 437 661</b>	<b>1 532 124</b>	<b>-94 463</b>
Avances sur placements	7 546	4 395	3 151
Produits d'intérêts perçus d'avance	-2 474	-3 980	1 506
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>1 442 733</b>	<b>1 532 539</b>	<b>-89 806</b>
A déduire couverture	-393 565	-379 787	-13 778
- Provisions à base individuelle	-231 172	-225 398	-5 773
- Provisions à base collective	-18 198	-15 788	-2 410
- Agios réservés	-144 196	-138 601	-5 595
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>1 049 167</b>	<b>1 152 751</b>	<b>-103 584</b>

#### NOTE 4 : AC3- OPERATIONS DE LEASING

Les opérations de crédit-bail et assimilées présentent au 31 décembre 2020, un solde net de **173 986 KDT** contre **175 615 KDT** au 31 décembre 2019, enregistrant ainsi une diminution de **1 629 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Crédits à la clientèle non échus	178 373	177 831	542
Créances impayées	23 714	24 218	-503
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>202 088</b>	<b>202 049</b>	<b>38</b>
<b>A déduire couverture</b>	<b>-28 101</b>	<b>-26 434</b>	<b>-1 667</b>
- Provisions individuelles	-22 358	-21 466	-892
- Provisions collectives	-2 991	-2 155	-836
- Agios réservés	-2 752	-2 813	61
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>173 986</b>	<b>175 615</b>	<b>-1 629</b>

#### NOTE 5 : AC4- PORTEFEUILLE - TITRES COMMERCIAL

Le solde net de cette rubrique a atteint à fin 2020 un montant de **10 405 KDT** contre **10 723 KDT** à fin 2019, enregistrant une diminution nette de **318 KDT**. Ce solde se détaille ainsi :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Obligations	4 000	4 000	0
Actions	44 84	2 340	2 144
Bons de trésors	0	0	0
Emprunt national 2014	2 020	4 040	-2 020
Créances rattachées	278	343	-66
Provision	-375	0	-375
<b>Total</b>	<b>10 405</b>	<b>10 723</b>	<b>-318</b>

#### NOTE 6 : AC5- PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2020 à **112 143 KDT** contre **110 048 KDT** à fin 2019.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Titres de participation	19 872	18 766	1 106
Fonds gérés	5 246	5 745	-499
Bons de trésors	91 267	89 055	2 212
Intérêts courus non échus BTA	3 040	2 787	253
- A déduire Provisions	-7 071	-5 974	-1 097
- A déduire perte de réévaluation à reprendre	-210	-331	121
<b>Total</b>	<b>112 143</b>	<b>110 048</b>	<b>2 095</b>

#### NOTE 7 : AC5- TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence présentent au 31 décembre 2020 un solde net de **610 KDT** contre un solde net de **904 KDT** au 31 décembre 2019, enregistrant une diminution **294 KDT**.

Le détail des titres par société se présente comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Participations STPI	241	552	-310
Participations MEDAI	369	353	16
<b>Total</b>	<b>610</b>	<b>904</b>	<b>-294</b>

#### NOTE 8 : AC6- VALEURS IMMOBILISEES

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 décembre 2020 s'élève à **40 921 KDT** contre **44 636 KDT** au 31 décembre 2019 ; soit une baisse de **3 715 KDT**. Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 360</b>	<b>30 110</b>	<b>1 250</b>
Fonds de commerce	954	954	0
Logiciels	25 417	24 167	1 250
Écart d'acquisition	4 989	4 989	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>108 878</b>	<b>89 626</b>	<b>19 252</b>
Terrain	5 953	5 953	0
Siège social	4 149	4 149	0
Constructions	11 279	11 279	0
Bâtiments loués	26 379	26 379	0
Matériel de transport	1 753	1 506	247
Matériels de bureau et informatique	27 580	11 937	15 643
Mobilier de bureau	0	0	0
Autres agencements et installations	31 166	28 423	2 743
Autres Immobilisations corporelles & incorporelles	618	0	618
<b>Valeur brute des immobilisations</b>	<b>140 238</b>	<b>119 736</b>	<b>20 502</b>
A déduire : Amortissements	-97 076	-72 757	-24 319
A déduire : Amortissements écart d'acquisition	-2 241	-1 992	-249
A déduire : Provisions /avances	0	-351	351
<b>Valeur comptable nette des immobilisations</b>	<b>40 921</b>	<b>44 636</b>	<b>-3 715</b>

#### NOTE 9 : AC7- AUTRES ACTIFS

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à **76 665 KDT** contre **85 163 KDT** à fin 2019, soit une baisse de **8 498 KDT** détaillée comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dépôt et cautionnement	479	110	369
Comptes d'État, collectivités locales	32 890	42 150	-9 260
Autres comptes d'actif	50 006	54 136	-4 130
A déduire : provisions sur autres actifs	-6 710	-11 232	4 522
<b>Total</b>	<b>76 665</b>	<b>85 163</b>	<b>-8 498</b>

#### 1.1 - NOTES SUR LES POSTES DE PASSIF

##### NOTE 10 : PA1- BANQUE CENTRALE ET CCP

Aucune dette envers la Banque Centrale et CCP n'a été enregistrée au 31 décembre 2020 :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	0	110 000	-110 000
Dettes rattachées sur emprunts auprès de la BCT	0	197	-197
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>110 197</b>	<b>-110 197</b>

## NOTE 11 : PA2- DEPOTS & AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à **111 347 KDT** contre **127 093 KDT** au 31 décembre 2019, soit une diminution de **15 746 KDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dépôts et avoirs des Établissements bancaires & Financiers	111 347	127 093	-15 746
<b>Total</b>	<b>111 347</b>	<b>127 093</b>	<b>-15 746</b>

## NOTE 12 : PA3- DEPOTS DE LA CLIENTELE

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2020 à **1 098 562 KDT** contre **943 683 KDT** au 31 décembre 2019, soit une hausse de **154 879 KDT**. Cette hausse se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dépôts à vue	525 557	405 586	119 971
Comptes à terme, bons de caisse et certificats de dépôt	537 668	517 998	19 670
Autres sommes dues à la clientèle	36 488	24 611	11 877
Charges d'intérêts perçus d'avance	-1 151	-4 512	3 361
<b>Total</b>	<b>1 098 562</b>	<b>943 683</b>	<b>154 879</b>

## NOTE 13 : PA4- EMPRUNTS & RESSOURCES SPECIALES

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint au 31 décembre 2020 la somme de **215 931 KDT** contre **301 078 KDT** au 31 décembre 2019, soit une baisse de **85 147 KDT**

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Emprunts représentés par des titres	39 817	57 923	-18 106
Ressources spéciales	171 671	237 940	-66 269
Dettes rattachées	4 444	5 215	-771
<b>Total</b>	<b>215 931</b>	<b>301 078</b>	<b>-85 147</b>

## NOTE 14 : PA5- AUTRES PASSIFS

Les autres comptes de passif ont atteint **106 395 KDT** à fin 2020 contre **112 714 KDT** à fin 2019, soit une baisse de **6 319 KDT**, ils sont ainsi détaillés :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Fournisseurs	20 474	21 586	-1 112
Dettes sociales et fiscales	6 351	11 633	-5 282
Comptes de régularisation passifs	15 219	24 323	-9 104
Autres dettes	22 678	18 950	3 728
Passifs d'impôt différés	27 772	27 752	20
Provisions et réajustements	13 901	8 470	5 431
<b>Total</b>	<b>106 395</b>	<b>112 714</b>	<b>-6 319</b>

## 1.2 - NOTES SUR LES POSTES INTERETS MINORITAIRES & CAPITAUX PROPRES

### NOTE 15 : INTERETS MINORITAIRES

La part des minoritaires dans les fonds propres totalise à fin 2020 la somme de **19 932KDT** contre de **19 296 KDT** à fin 2019, détaillée par société comme suit :

Groupe BTK	A Fin 2019	Dist. des dividendes	Ajust. des états financiers individuels + Fond social	Résultat Exercice 2020	A Fin 2020
Intérêts minoritaires AIL	1 447	0	-5	102	1 544
Intérêts minoritaires EL ISTIFA	0	0	0	0	0
Intérêts minoritaires U I SICAR	261	0	333	21	621
Intérêts minoritaires SCIF	-117	0	117	0	0
Intérêts min. U. P."SICAF"	1	0	1	0	2
Intérêts min. TUNIS CENTER	17 704	-1 159	214	1 012	17 770
<b>Total int. Minoritaires</b>	<b>19 296</b>	<b>-1 159</b>	<b>660</b>	<b>1 135</b>	<b>19 932</b>

### NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 décembre 2020, le capital social s'élève à **200 000 KDT** composé de 2 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libérées en totalité. Les fonds propres avant affectation du résultat de l'exercice ont atteint **81 180 KDT** à fin 2020 ainsi détaillées :

Groupe BTK	Solde a fin 2019	Affectation fonds social	Distribution Capital dividendes	Aug. des Augmentati on capital	Ajustement ent des CP	Résultat de l'exercice	Solde à fin 2020
BTK	159 574	0	0	0	-7 441	-31862	120 271
AIL	3 141	0	0	0	0	1937	5 078
EL ISTIFA	-45 587	0	0	0	0	476	-45 111
Univers Invest SICAR	-270	0	0	0	7	147	-116
SCIF	-1270	0	0	0	3	-176	-1443
Univers participati ons SICAF	431	0	0	0	1	51	482
Tunis Center	2 939	0	-341	0	13	298	2 908
STPI	-648	0	0	0	0	-310	-959
MEDAI	53	0	0	0	0	16	69
SPCS	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>118 361</b>	<b>0</b>	<b>-341</b>	<b>0</b>	<b>-7 417</b>	<b>-29 424</b>	<b>81 180</b>

## 2. NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

### NOTE 17 : HB 1 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Avais	7 168	7 440	-272
Cautions	57 461	75 744	-18 283
Autres garanties données	11 750	21 708	-9 958
<b>Total</b>	<b>76 379</b>	<b>104 892</b>	<b>-28 513</b>



## NOTE 18. HB 3 - ACTIFS DONNES EN GARANTIE

Ce poste comprend la valeur comptable des éléments d'actifs donnés par la banque en garantie d'engagements figurant au passif (opérations de refinancement auprès de la BCT).

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Appel d'Offres			
<i>BTA &amp; Emprunt national</i>	0	40 000	-40 000
<i>Papiers refinancable</i>	0	60 000	-60 000
Appel d'Offres à LT			0
<i>Papiers refinancable</i>	0	4 000	-4 000
<i>Papiers refinancable</i>	0	6 000	-6 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>110 000</b>	<b>-110 000</b>

## NOTE 19 : HB 4 ET HB 5 ENGAGEMENTS DONNES

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Engagements de financements donnés (*)	17 088	13 527	3 481
Engagements sur titres	176	176	0
<b>Total</b>	<b>177 775</b>	<b>13 703</b>	<b>3 481</b>

(\*) les autorisations non utilisées de 2020 sont 160 591 KDT

Les engagements de financements donnés sont présentés hors engagements de financements donnés relatifs aux comptes de découverts

## NOTE 20 : HB 7 - ENGAGEMENTS REÇUS

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Garantie SOTUGAR	7 180	18 015	-10 835
Garantie COTUNACE	8 550	8 737	-187
Garantie de l'Etat	4 000	4 000	0
Garanties hypothécaires	225 087	237 736	-12 649
<b>Total</b>	<b>244 817</b>	<b>268 488</b>	<b>-23 671</b>

Par principe de prudence, le Groupe BTK n'a retenu parmi la rubrique « garanties hypothécaires » que celles relatives aux relations classées (2, 3 et 4).

## NOTES SUR LES OPERATIONS DE CHANGE :

Les opérations de swap avec la BCT dans le cadre de la gestion de trésorerie à la date du 31/12/2020 s'élevaient à **577 KDT** et se présentent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Devises vendues à terme à livrer	-14 453	-1 000	-13 453
Devises achetées à terme à recevoir	15 030	977	14 053
<b>Total</b>	<b>577</b>	<b>-23</b>	<b>600</b>

Aucune opération de change au comptant non dénouée à la date du 31/12/2020:

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Devises vendues au comptant à livrer	0	0	0
Devises achetées au comptant à recevoir	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 3. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

#### NOTE 21 : PR1 - INTERETS & REVENUS ASSIMILES (Y COMPRIS L'ACTIVITE DE LEASING)

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent **126 483 KDT** à fin décembre 2020 contre **139 549 KDT** pour la même période en 2019, soit une baisse de **13 066 KDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Commissions d'engagement	1 637	58	1 579
Commissions sur cautions & avals	-684	2 224	-2 908
Report net sur opération de change	17 509	4 398	13 111
Intérêts des placements au marché monétaire	25 614	2 893	22 721
Intérêts des comptes débiteurs	59 980	17 770	42 210
Intérêts des crédits à court terme	20 416	49 171	-28 755
Intérêts des crédits à moyen & long terme	2 012	63 035	-61 023
<b>Total</b>	<b>126 483</b>	<b>139 549</b>	<b>-13 066</b>

#### NOTE 22 : PR2- COMMISSIONS

Les commissions perçues de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 totalisent **22 256 KDT** contre **20 429 KDT** pour la même période en 2019, enregistrant ainsi une augmentation de **1 827 KDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Commissions d'études & gestion	4 324	5 165	-841
Commissions sur opérations d'intermédiation en bourse	313	181	131
Commissions sur opérations bancaires dinars (1)	15 098	12 711	2 387
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 522	2 372	150
<b>Total</b>	<b>22 256</b>	<b>20 429</b>	<b>1 827</b>

(1) Le détail des commissions sur opérations bancaires en dinars se présente comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Autres commissions	582	209	373
Commissions monétiques	1 285	1 458	-173
Commissions « moyens de paiement »	2 902	2 965	-63
Frais et commissions sur comptes	10 329	8 079	2 250
<b>Total</b>	<b>15 098</b>	<b>12 711</b>	<b>2 387</b>

#### NOTE 23 : PR3- GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin décembre 2020 un montant de **6 828 KDT** contre **8 230 KDT** à fin décembre 2019, soit une baisse de **1 408 KDT** résultant principalement du reclassement des revenus des bons de trésor :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dividendes du portefeuille - titres commercial	0	0	0
Gains sur opérations financières (*)	6 828	8 230	-1 408
<b>Total</b>	<b>6 828</b>	<b>8 230</b>	<b>-1 408</b>

#### NOTE 24 : PR4 - REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin décembre 2020 un montant de **10 634 KDT** contre **9 209 KDT** à fin décembre 2019, soit une hausse de **1 424 KDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement en 2020 incluent les intérêts des bons de trésor, les dividendes perçus sur les titres de participations et les jetons de présence.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dividendes	3 227	3 197	29
Autres revenus	795	240	555
Revenus BTA	6 612	5 772	840
<b>Total</b>	<b>10 634</b>	<b>9 209</b>	<b>1 424</b>

#### NOTE 25 : CH1- INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES (Y COMPRIS L'ACTIVITE DE LEASING)

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2020 un montant de **99 673 KDT** contre un montant de **110 748 KDT** pour la même période en 2019, soit une baisse de **11 075 KDT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	8 459	14 928	-6 469
Intérêts des emprunts locaux à moyen& long terme	14 957	14 755	202
Intérêts des emprunts extérieurs moyens & long terme	5 061	6 845	-1 784
Commissions encourues sur emprunts extérieurs	7 004	9 924	-2 920
Intérêts des comptes courants créditeurs des clients	64 191	64 296	-104
<b>Total</b>	<b>99 673</b>	<b>110 748</b>	<b>-11 075</b>

#### NOTE 26 : CH2- COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin décembre 2020 un montant de **1 155 KDT** contre un montant de **871 KDT** pour la même période en 2019, soit une hausse de **284 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Commissions encourues sur emprunts locaux	10	120	-109
Commissions sur op. de titres & de changes	1 145	751	394
<b>Total</b>	<b>1 155</b>	<b>871</b>	<b>284</b>

## NOTE 27 : PR5/CH4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CREANCES, HORS BILAN & PASSIF

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé s'élève à **34 054 KDT** à fin décembre 2020 contre **27 417 KDT** pour la même période en 2019, soit une hausse de **6 637 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Dotation provisions individuelles	-25 827	-24 908	-919
Dotation provisions additionnelles	-13 951	-20 506	6 556
Dotation provisions collectives	-3 246	-221	-3 025
Pertes sur créances radiées et abandonnées	-24 259	-13 028	-11 231
<b>Total Dotations</b>	<b>-67 282</b>	<b>-58 664</b>	<b>-8 618</b>
Reprise des provisions individuelles	7 686	19 873	-12 187
Reprise des provisions additionnelles	2 180	2 598	-418
Réaffectation de la provision collective	0	0	0
Reprise de provision sur créances radiées et abandonnées	23 439	9 051	14 388
<b>Total Reprises</b>	<b>33 305</b>	<b>31 522</b>	<b>1 784</b>
<b>Coût net de risque de crédit</b>	<b>-33 977</b>	<b>-27 142</b>	<b>- 6 835</b>
Dotation provision autres actifs	-491	-374	-117
Reprise provision autres actifs	521	100	421
Dotation provision pour risques et charges	-461		-461
Reprise provision pour risques et charges	356		356
<b>Coût net de risque autres éléments</b>	<b>-76</b>	<b>-274</b>	<b>198</b>
<b>Total coût de risque</b>	<b>-34 054</b>	<b>-27 417</b>	<b>-6 637</b>

## NOTE 28 : PR7- LES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin décembre 2020 à **4 369 KDT** contre **5 359 KDT** au titre de la même période en 2019, enregistrant ainsi une baisse de **990 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Revenus des activités non financières	190	230	-39
Revenus des loyers des bâtiments	4 179	5 130	-951
<b>Total</b>	<b>4 369</b>	<b>5 359</b>	<b>-990</b>

## NOTE 29 : CH6- FRAIS DU PERSONNEL

Les frais du personnel ont atteint à fin décembre 2020 la somme de **43 857 KDT** contre **41 615 KDT** à fin décembre 2019, soit une augmentation de **2 242 KDT**.

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Salaires & appointements (*)	34 066	32 539	1 523
Charges sociales	9 795	9 076	719
<b>Total</b>	<b>43 857</b>	<b>41 615</b>	<b>2 242</b>

(\*) L'augmentation des salaires et appointements s'explique principalement par l'augmentation sectorielle de 6%.

## NOTE 30 : CH7- CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin décembre 2020 un montant de **22 175 KDT** contre un montant de **20 262 KDT** à fin décembre 2019, soit une hausse de **1914 KDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Impôts & taxes	1 111	1 355	-244
Travaux, fournitures & services extérieurs	20 549	17 161	3 388
Transport & déplacements	505	762	-257
Frais divers de gestion	11	983	-973
<b>Total</b>	<b>22 175</b>	<b>20 262</b>	<b>1 914</b>

## NOTE 31 : IMPOT SUR LE BENEFICE

La rubrique « Impôt sur les bénéficiaires » présente un solde négatif de **1 430 KDT** au titre de l'exercice 2020 contre un montant positif de **117 KDT** pour l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Intitulé	déc.-20	déc.-19	Variation
Impôt exigible	-1 516	-1 577	61
Impôt différé	87	1 693	-1 607
<b>Total</b>	<b>-1 430</b>	<b>117</b>	<b>-1 546</b>

## RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE*

### I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### 1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne BTK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne BTK, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan consolidé de **1 633 347 KDT** et un résultat déficitaire consolidé s'élevant à **<29 424> KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Banque Tuniso-Koweitienne BTK sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## 3. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

### 3.1 Evaluation de la continuité d'exploitation de la « BTK »

Les constats exposés ci-dessous confirment, à l'instar de la situation arrêtée au 31/12/2019, l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation.

Les éléments constituant notre base d'évaluation de l'incertitude liée à la continuité d'exploitation se présentent comme suit :

- En 2020, la Banque a continué à enregistrer des pertes portant ainsi les capitaux propres arrêtés au 31/12/2020 à la somme de 69 432 KDT, soit 34,7% de son capital social et donc en deçà du seuil fixé par l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales. En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2020 pour se prononcer, conformément aux dispositions dudit article, s'il y a lieu, sur la dissolution de la Banque ou la réalisation d'une opération de réduction et/ou d'augmentation de capital d'un montant lui permettant de se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et les dispositions de l'article 32 de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers ;  
Il nous semble cependant important de mentionner également que cette situation pourrait conduire à la soumission de la Banque à un plan de redressement ou à un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers (*Cf. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires, § 3 « Autres obligations légales et réglementaires »*) ;
- Une dégradation du coefficient d'exploitation porté de 108,34% fin décembre 2019 à 118,29% fin décembre 2020, laquelle trouve principalement son origine dans la régression du Produit Net Bancaire contre une hausse des coûts ;
- Au 31 décembre 2020, l'exigence minimale de fonds propres réglementaires en regard des risques pondérés telle que prévue par les textes de référence de la BCT (circulaire n°2018-06) n'est pas respectée par la Banque.

Compte tenu de cette situation inquiétante qui serait aggravée par les éventuels impacts liés à la pandémie Covid-19, nous pensons que les faits mentionnés ci-dessus sont de nature à compromettre la continuité d'exploitation de la Banque.

Toutefois, nous attirons votre attention sur la note « VIII - *Projet de cession de la participation de BPCE International dans le capital de la BTK* » indiquant que BPCE International vient de signer avec un Groupe Privé Tunisien de renommé, un contrat de cession de sa participation de 60% dans la BTK, sous conditions suspensives. Les formalités se rapportant à cette opération sont lancées avec un objectif de la clôturer courant le premier semestre 2021.

Nous avons pris connaissance lors du conseil d'administration réuni le 25 mars 2021, que cette reprise repose sur un plan de relance ambitieux visant à redresser la banque en lui donnant les moyens d'assurer la pérennité de son activité et de son développement futur.

Dans le cadre de ce projet de cession, les bailleurs de fonds internationaux ont manifesté leur intention d'activer les clauses de changement de contrôle leur permettant d'exiger le remboursement anticipé de leurs prêts en cas de sortie de l'actionnaire de référence.

Afin de combler ce besoin de financement et assurer une transition sécurisée pour la BTK, BPCE International a prévu un dispositif consistant en la mise en place de nouveaux financements par celle-ci permettant le refinancement complet des bailleurs de fonds (y compris les coûts de rupture) selon des conditions déterminées de sorte que la charge de remboursement soit inchangée pour la BTK (maintien de l'échéancier actuel après swaps synthétiques de taux).

Les nouveaux prêts et les prêts existants de BPCE International seraient par la suite cédés au nouvel acquéreur concomitamment à la réalisation de l'opération de cession et pourraient ainsi être utilisées pour souscrire à une augmentation de capital de la BTK.

### **3.2 Evaluation de la continuité d'exploitation de certaines filiales du Groupe BTK**

Les commissaires aux comptes des filiales SCIF et STPI ont soulevé au niveau de leurs rapports d'audit sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 un paragraphe décrivant l'existence d'une incertitude significative liée à la continuité d'exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **4. Observations**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

**4.1** La note « *V.2.2.3 Les provisions collectives* » aux états financiers consolidés se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. La provision additionnelle constatée au titre de l'exercice 2020 sur la base des modifications apportées par la circulaire 2021-01 est de l'ordre de 2 410 KDT pour la Banque et 836 KDT pour l'AIL.

**4.2** La note « *VII. Impact Covid-19, § Méthode de traitement des échéances reportées* » aux états financiers consolidés se rapportant au traitement des reports d'échéances effectués en application du décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-19 du 15 mai 2020, ainsi que des circulaires de la Banque Centrale de Tunisie n°06-2020 du 19 mars 2020, 07-2020 du 25 mars 2020 et 08-2020 du 1er Avril 2020. La Banque a appliqué les traitements requis par les dites circulaires et a retenu la méthode de queue de chaîne pour le traitement du report des échéances des crédits concernés. L'AIL, quant à elle, a appliqué le modèle de gestion de rééchelonnement qui préconise la consolidation de l'encours arrêté à la date du report majoré des intérêts courus au taux initial du contrat. Les intérêts de report relatifs aux clients douteux ou l'encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré, ont fait l'objet de réservation.

**4.3** La note « *VIII Apurement des anciens suspens* » des états financiers consolidés qui souligne la mise en place, par la Banque, d'un plan d'apurement de certains suspens comptables (débiteurs & créditeurs) qui n'ont plus de perspectives de résolution et dont l'origine remonte essentiellement à la période de sa transformation d'une Banque de Développement à une Banque Universelle et à la migration vers le système d'information Delta en 2013. Ce plan d'apurement, couvrant la période 2020-2021, a été validé et autorisé par le conseil d'administration de la Banque réuni le 22/07/2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

## **5. Rapport de gestion du groupe**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe à la direction de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 25 mars 2021.

## **6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :



- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

### **2. Autres obligations légales et réglementaires - BTK-**

- En exécution des exigences prévues par l'article 96 de la Loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, en cas d'existence de faits de nature à mettre en péril les intérêts de l'établissement ou des déposants et pouvant conduire à la soumission de la Banque à un plan de redressement ou un plan de résolution, tel que prévu par les dispositions du Titre VII de ladite Loi, nous avons présenté à la Banque Centrale de Tunisie, en date du 25/11/2020, un rapport

spécifique sur les événements ou situations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre intervention et présentés dans le présent rapport et pouvant compromettre la continuité d'exploitation de la Banque.

Etant précisé que le traitement de la situation des banques et des établissements financiers en difficulté incombe, en application des dispositions du Titre VII de la Loi n° 2016-48, à la Banque Centrale de Tunisie, et que notre rapport, préparé dans une approche préventive afin d'éviter l'aggravation des difficultés financières de l'établissement, doit permettre à la Banque Centrale de Tunisie de juger opportun ou non la mise en place d'un dispositif d'alerte selon les exigences liées à la situation de la Banque.

- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-06, nous avons procédé à l'étude des normes d'adéquation des fonds propres et avons constaté en raison de l'insuffisance des Fonds Propres Nets, que les seuils fixés par les dispositions de l'article 9 de cette circulaire ne sont pas observés par la Banque.

En effet, les Fonds Propres Nets de Base ainsi que les Fonds Propres Nets de la Banque accusent respectivement un solde de 41 641 KDT et 65 999 KDT et représentent respectivement 3,55% et 5,62% du total des actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 de la circulaire de la BCT n° 2018-06. Ces niveaux sont en deçà des seuils exigés par l'article 9 de la circulaire sus visée et ne

Permettent aucune possibilité d'évolution future. Cette insuffisance est passible de pénalité pécuniaire conformément à la réglementation en vigueur.

- Par référence à la même circulaire, nous avons procédé à l'étude de la division des risques et avons recalculé les seuils énoncés par les dispositions des articles 50 et 51 de cette circulaire. Nous constatons que lesdits seuils ne sont pas respectés ; le total de dépassements, s'élevant à 105 177 KDT, générera les pénalités suivantes :
  - Prudentielle prévue par l'article 54 de la circulaire 2018-06 : le montant du dépassement est ajouté avec une pondération de 300% au total des risques encourus au titre des risques de crédit ;
  - Pécuniaire prévue par l'article 55 de la circulaire 2018-06 calculée, selon la grille de sanctions pécuniaires prévue en annexe de la circulaire.
- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2014-14, nous avons procédé à l'étude du ratio de liquidité. L'état de détermination de ce ratio fait apparaître des actifs liquides pondérés pour 111 031 KDT, des sorties de trésorerie pour 148 163 KDT et des entrées de trésorerie pour un montant de 83 387 KDT, soit un ratio de liquidité de 171,40%, supérieur au taux minimum (100%) exigé par la circulaire sus indiquée.
- Par référence à la circulaire de la BCT n° 2018-10, nous avons procédé à la revue du ratio « Crédits/Dépôts » du quatrième trimestre 2021. L'état de détermination de ce ratio réglementaire fait apparaître un ratio « Crédits/Dépôts » de 122,031%, contre une exigence réglementaire de 120%.

**Tunis, le 13 avril 2021**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS  
Borhen CHEBBI**

**BDO Tunisie  
Adnène ZGHIDI**

# **FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

#### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS» qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 7.252.474, un actif net de D : 7.226.394 et un bénéfice de D : 521.985.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement «FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne

Tunis, le 26 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>7 002 718</u>	<u>5 409 376</u>
Actions et droits rattachés		7 002 718	5 409 376
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>249 756</u>	<u>624 544</u>
Disponibilités		249 756	624 544
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>7 252 474</u></u>	<u><u>6 033 920</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	5	18 017	30 469
<b>Autres créditeurs divers</b>	6	8 063	7 381
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>26 080</u></u>	<u><u>37 850</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	7	7 164 264	5 864 551
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		62 130	131 519
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>7 226 394</u></u>	<u><u>5 996 070</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>7 252 474</u></u>	<u><u>6 033 920</u></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	<b>113 688</b>	<b>174 408</b>
Dividendes		113 688	174 408
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	<b>3 332</b>	<b>3 248</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>117 020</b>	<b>177 656</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	<b>(44 509)</b>	<b>(38 466)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>72 511</b>	<b>139 190</b>
<b>Autres charges</b>	11	<b>(14 966)</b>	<b>(11 768)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>57 545</b>	<b>127 422</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		4 585	4 097
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>62 130</b>	<b>131 519</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 585)	(4 097)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		391 359	140 625
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		184 192	92 941
Frais de négociation de titres		(111 111)	(98 400)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>521 985</b>	<b>262 588</b>



## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>521 985</b>	<b>262 588</b>
Résultat d'exploitation	57 545	127 422
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	391 359	140 625
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	184 192	92 941
Frais de négociation de titres	(111 111)	(98 400)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>708 339</b>	<b>1 068 007</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	688 564	1 055 995
- Régularisation des sommes non distribuables	49 889	49 990
- Régularisation des sommes distribuables	4 797	4 446
<b>Rachats</b>		
- Capital	(32 143)	(40 291)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 556)	(1 784)
- Régularisation des sommes distribuables	(212)	(349)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 230 324</b>	<b>1 330 595</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	5 996 070	4 665 475
En fin d'exercice	7 226 394	5 996 070
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	496 628	406 303
En fin d'exercice	552 214	496 628
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>13,086</b>	<b>12,074</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>8,38%</b>	<b>5,15%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, dédié exclusivement au personnel de l'UIB titulaire de comptes, épargne en actions (C.E.A) et, régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES « UIB » et la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 Février 2017.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10.000 parts de D : 10 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa constitution, soit le 18 mai 2017.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

«FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le gestionnaire de ce fonds est MAC-SA. Suite à l'agrément du CMF N°26-2020 du 16 juillet 2020 pour le changement du dépositaire du fonds, MAC SA a désigné AMEN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES.

Cette modification est entrée en vigueur à la date du 21 décembre 2020.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 7.002.718 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>6 719 952</b>	<b>7 002 718</b>	<b>96,90%</b>
ADWYA	150 000	617 537	664 050	9,19%
ASSUR MAGHREBIA	8 836	490 398	513 805	7,11%
ATB	242 874	902 069	692 920	9,59%
BH BANK	58 750	531 591	534 331	7,39%
DELICE HOLDING	1 000	12 905	14 847	0,21%
EURO CYCLES	15 000	287 040	385 350	5,33%
HANNIBAL LEASE	19 500	99 802	60 645	0,84%
I.C.F	3 117	218 116	217 938	3,02%
ONE TECH HOLDING	52 300	610 738	627 966	8,69%
BH ASSURANCE	8 000	194 000	380 000	5,26%
SOTUVER	100 000	632 928	698 600	9,67%
SOTUVER N/G J 01/01/21	14 329	93 671	93 855	1,30%
STAR	2 166	228 475	265 692	3,68%
TELNET HOLDING	77 289	634 764	648 609	8,98%
TLF	72 250	647 758	718 310	9,94%
UNIMED	50 000	518 160	485 800	6,72%
<b>TOTAL</b>		<b>6 719 952</b>	<b>7 002 718</b>	<b>96,90%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>5 517 969</b>	<b>(108 593)</b>	<b>5 409 376</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	16 852 393		16 852 393	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions côtées	(15 650 410)		(15 650 410)	184 192
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>				
Actions côtées		391 359	391 359	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>6 719 952</b>	<b>282 766</b>	<b>7 002 718</b>	<b>184 192</b>

#### **Note 5 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 18.017, contre D : 30.469 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	10 599	8 742
Rémunération variable du gestionnaire	-	15 316
Rémunération du dépositaire	7 418	6 411
<b>Total</b>	<b>18 017</b>	<b>30 469</b>

#### **Note 6 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 8.063 , contre D : 7.381 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	606	501
Rémunération du CAC	7 336	6 142
Retenue à la source	121	738
<b>Total</b>	<b>8 063</b>	<b>7 381</b>

## **Note 7 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	5 864 551
Nombre de parts émises	496 628
Nombre de copropriétaires	1 430

### **Souscriptions réalisées**

Montant	688 564
Nombre de parts émises	58 308
Nombre de copropriétaires nouveaux	143

### **Rachats effectués**

Montant	(32 143)
Nombre de parts rachetées	(2 722)
Nombre de copropriétaires sortants	-

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	391 359
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	184 192
Régularisation des sommes non distribuables	32 610
Frais de négociation de titres	(111 111)
Résultat incorporé à la V.L	131 519
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	14 723

### **Capital au 31-12-2020**

Montant	7 164 264
Nombre de parts	552 214
Nombre de copropriétaires	1 573

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 113.688, contre D : 174.408 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	113 688	174 408
<b>TOTAL</b>	<b>113 688</b>	<b>174 408</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 3.332, contre D : 3.248 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Intérêts des dépôts à vue	3 332	3 248
<b>TOTAL</b>	<b>3 332</b>	<b>3 248</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 44.509, contre 38.466 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	37 091	32 055
Rémunération du dépositaire	7 418	6 411
<b>Total</b>	<b>44 509</b>	<b>38 466</b>

## Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 14.966, contre D : 11.768 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	7 592	6 035
Redevance du CMF	6 234	5 387
Services bancaires et assimilés	923	149
Autres	217	197
<b>Total</b>	<b>14 966</b>	<b>11 768</b>

## Note 12 : Autres informations

### 12.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	0,212	0,358	0,328	0,029
Charges de gestion des placements	(0,081)	(0,077)	(0,073)	(0,073)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,131</b>	<b>0,280</b>	<b>0,256</b>	<b>0,044</b>
Autres charges	(0,027)	(0,024)	(0,029)	(0,021)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,104</b>	<b>0,257</b>	<b>0,227</b>	<b>(0,065)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,008	0,008	0,011	(0,002)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,113</b>	<b>0,265</b>	<b>0,238</b>	<b>(0,067)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,709	0,283	(0,803)	0,262
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,334	0,187	0,824	0,477
Frais de négociation de titres	(0,201)	(0,198)	(0,173)	(0,078)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,841</b>	<b>0,272</b>	<b>(0,153)</b>	<b>0,661</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,945</b>	<b>0,529</b>	<b>0,074</b>	<b>0,596</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,841</b>	<b>0,272</b>	<b>(0,153)</b>	<b>0,661</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,059	0,054	0,457	0,346
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,900</b>	<b>0,326</b>	<b>0,304</b>	<b>1,008</b>
Valeur liquidative	13,086	12,074	11,483	10,941



### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,64%	0,66%	0,65%	0,70%
Autres charges / actif net moyen	0,22%	0,20%	0,26%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,89%	2,25%	2,12%	(0,64%)

### **12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS dépasse un rendement minimum exigé égal à 10%. Cette commission de surperformance qui est de 10% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes. Le gestionnaire de ce fonds est MAC-SA.

Suite à l'agrément du CMF N°26-2020 du 16 juillet 2020 pour le changement du dépositaire du fonds, MAC SA a désigné AMEN BANK en tant que nouveau dépositaire en remplacement de L'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES.

Cette modification est entrée en vigueur à la date du 21 décembre 2020.

## **MAC EPARGNANT FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2020**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 6.414.605, un actif net de D : 6.390.730 et un bénéfice de D : 360.616.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC EPARGNANT FCP », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### ***Paragraphes d'observation***

- Les emplois en actions cotées représentent à la clôture de l'exercice 33,33% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 15% fixé par l'article 2 du règlement intérieur du fonds.

Par ailleurs, les emplois en bons de trésor assimilables, emprunts obligataires garantis par l'Etat ou émis par appel public à l'épargne, titres de créances émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la banque centrale ne représentent que 32,29% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 60% fixé par l'article 2 sus indiqué.

- Les disponibilités représentent au 31 Décembre 2020, 20,14% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds « MAC EPARGNANT FCP » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé

conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 26 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>4 520 721</u>	<u>6 383 006</u>
Actions et droits rattachés		2 137 909	1 594 589
Obligations et valeurs assimilées		2 071 491	4 382 599
Titres OPCVM		311 321	405 818
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>1 892 990</u>	<u>1 926 574</u>
Placements monétaires	5	600 832	499 221
Disponibilités		1 292 158	1 427 353
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>894</u>	<u>593</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>6 414 605</b></u>	<u><b>8 310 173</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	16 048	33 235
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	7 827	9 044
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>23 875</b></u>	<u><b>42 279</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	6 260 966	8 044 017
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		33	26
Sommes distribuables de l'exercice		129 731	223 851
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>6 390 730</b></u>	<u><b>8 267 894</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>6 414 605</b></u>	<u><b>8 310 173</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>180 351</b>	<b>412 498</b>
Dividendes		56 308	107 934
Revenus des obligations et valeurs assimilées		124 043	304 564
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>7 841</b>	<b>878</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<b>42 323</b>	<b>9 198</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>230 515</b>	<b>422 574</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(74 427)</b>	<b>(121 899)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>156 088</b>	<b>300 675</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(15 594)</b>	<b>(18 899)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>140 494</b>	<b>281 776</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(10 763)	(57 925)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>129 731</b>	<b>223 851</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		10 763	57 925
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		207 922	215 487
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		54 637	(284 729)
Frais de négociation de titres		(42 437)	(29 147)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>360 616</b>	<b>183 387</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>360 616</b>	<b>183 387</b>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	140 494	281 776
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	207 922	215 487
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 637	(284 729)
Frais de négociation de titres	(42 437)	(29 147)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>(184 278)</b>	<b>(385 803)</b>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(2 053 502)</b>	<b>(7 834 775)</b>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	643 992	6 011 647
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 200)	(23 129)
- Régularisation des sommes distribuables	12 330	215 228
<b>Rachats</b>		
- Capital	(2 684 951)	(13 617 301)
- Régularisation des sommes non distribuables	55 986	104 056
- Régularisation des sommes distribuables	(62 659)	(525 276)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(1 877 164)</b>	<b>(8 037 191)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	8 267 894	16 305 085
En fin d'exercice	6 390 730	8 267 894
<b>NOMBRE de PARTS</b>		
En début d'exercice	51 150	99 408
En fin d'exercice	38 172	51 150
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>167,419</b>	<b>161,640</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,28%</b>	<b>2,46%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**

**CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 15 novembre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

MAC EPARGNANT FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension »

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 4.520.721 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>1 939 614</b>	<b>2 137 909</b>	<b>33,45%</b>
ADWYA	35 000	161 072	154 945	2,42%
ASSUR MAGHREBIA	1 539	85 415	89 491	1,40%
ATB	50 000	184 757	142 650	2,23%
DELICE HOLDING	4 500	51 086	66 812	1,05%
EURO CYCLES	7 500	135 177	192 675	3,01%
ONE TECH HOLDING	20 000	216 013	240 140	3,76%
S.A.H	500	4 836	6 140	0,10%
BH ASSURANCE	5 000	121 250	237 500	3,72%
SFBT	5 000	90 140	95 050	1,49%
SOTUVER	20 500	131 280	143 213	2,24%
SOTUVER N/G J 01/01/21	3 829	25 031	25 080	0,39%
TELNET HOLDING	26 000	213 193	218 192	3,41%
TLF	27 500	247 715	273 405	4,28%
UNIMED	26 000	272 649	252 616	3,95%
<b>Titres OPCVM</b>	-	<b>322 076</b>	<b>311 321</b>	<b>4,87%</b>
FCP AMEN SELECTION	985	99 980	84 356	1,32%
MAC EQUILIBRE FCP	1 302	222 096	226 965	3,55%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>1 954 400</b>	<b>2 071 491</b>	<b>32,41%</b>
<b><u>Bons du Trésor Assimilables</u></b>		<b>1 954 400</b>	<b>2 071 491</b>	<b>32,41%</b>
BTA 02/2022	2 000	1 954 400	2 071 491	32,41%
<b>TOTAL</b>		<b>4 216 090</b>	<b>4 520 721</b>	<b>70,74%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>70,48%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2019</b>	<b>6 249 103</b>	<b>122 440</b>	<b>11 463</b>	<b>6 383 006</b>	
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions cotées	6 343 950			6 343 950	
Titres OPCVM	5 622 913			5 622 913	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Cession actions cotées	(6 029 636)			(6 029 636)	8 782
Remboursements et Cessions des bons du trésor assimilables	(2 269 200)			(2 269 200)	20 200
Cession Titres OPCVM	(5 701 040)			(5 701 040)	25 655
<b>* Variation des plus (ou moins) values latentes</b>					
Actions cotées			229 006	229 006	
Titres OPCVM			(16 371)	(16 371)	
Bons du trésor assimilables			(4 713)	(4 713)	
<b>* Variation des intérêts courus</b>					
		(37 194)		(37 194)	
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	<b>4 216 090</b>	<b>85 246</b>	<b>219 385</b>	<b>4 520 721</b>	<b>54 637</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 600.832, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>600 000</b>	<b>600 832</b>	<b>9,40%</b>
Pension livrée ATB au 29/01/2021 à 7,13% pour 35 jours (BTA Octobre 2023)	600 000	600 832	9,40%
<b>TOTAL</b>	<b>600 000</b>	<b>600 832</b>	<b>9,40%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>9,37%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à D : 16.048, contre D : 33.235 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	14 199	19 849
Rémunération variable du gestionnaire (*)	-	10 826
Rémunération du dépositaire	1 849	2 560
<b>Total</b>	<b>16 048</b>	<b>33 235</b>

(\*) Ce montant relatif à la rémunération variable du gestionnaire afférente à l'exercice 2015, était présenté en déduction des créances d'exploitation.

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.827, contre D : 9.044 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	540	720
Retenue à la source	1 014	754
Rémunération du CAC	6 273	7 570
<b>Total</b>	<b>7 827</b>	<b>9 044</b>

## **Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31 décembre 2019**

Montant	8 044 017
Nombre de parts	51 150
Nombre de copropriétaires	110

### **Souscriptions réalisées**

Montant	643 992
Nombre de parts émises	4 095
Nombre de copropriétaires nouveaux	8

### **Rachats effectués**

Montant	(2 684 951)
Nombre de parts rachetées	(17 073)
Nombre de copropriétaires sortants	(24)

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	207 922
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	54 637
Régularisation des sommes non distribuables	37 786
Frais de négociation de titres	(42 437)

### **Capital au 31 décembre 2020**

Montant	6 260 966
Nombre de parts	38 172
Nombre de copropriétaires	94

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 180.351, contre D : 412.498 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	46 852	76 148
des titres OPCVM	9 456	31 786
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
intérêts des obligations de sociétés	-	20 784
intérêts des BTA	124 043	283 780
<b>TOTAL</b>	<b>180 351</b>	<b>412 498</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 7.841, contre D : 878 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Intérêts des certificats de dépôts	2 901	86
Intérêts des dépôts à vue	4 940	792
<b>TOTAL</b>	<b>7 841</b>	<b>878</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 42.323, contre D : 9.198 au 31/12/2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 74.427, contre un solde de D : 121.899 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<b><u>31/12/2020</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>
Rémunération fixe du gestionnaire	65 116	107 297
Rémunération du dépositaire	9 311	14 602
<b>Total</b>	<b><u>74 427</u></b>	<b><u>121 899</u></b>



### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 15.594, contre un solde de D : 18.899 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	6 137	6 762
Redevance du CMF	6 821	11 271
Services bancaires et assimilés	2 463	669
Autres	173	197
<b>Total</b>	<b><u>15 594</u></b>	<b><u>18 899</u></b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	6,039	8,261	11,061	5,423	6,246
Charges de gestion des placements	(1,950)	(2,383)	(2,105)	(1,357)	(1,450)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>4,089</u></b>	<b><u>5,878</u></b>	<b><u>8,956</u></b>	<b><u>4,066</u></b>	<b><u>4,797</u></b>
Autres charges	(0,409)	(0,369)	(0,351)	(0,267)	(0,222)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>3,681</u></b>	<b><u>5,509</u></b>	<b><u>8,605</u></b>	<b><u>3,800</u></b>	<b><u>4,575</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,282)	(1,132)	(2,188)	(0,153)	0,592
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>3,399</u></b>	<b><u>4,376</u></b>	<b><u>6,417</u></b>	<b><u>3,647</u></b>	<b><u>5,167</u></b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	5,447	4,213	(5,054)	0,888	1,268
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	1,431	(5,567)	7,666	4,311	3,857
Frais de négociation de titres	(1,112)	(0,570)	(0,558)	(0,338)	(0,536)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b><u>5,767</u></b>	<b><u>(1,924)</u></b>	<b><u>2,055</u></b>	<b><u>4,862</u></b>	<b><u>4,589</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b><u>9,447</u></b>	<b><u>3,585</u></b>	<b><u>10,660</u></b>	<b><u>8,662</u></b>	<b><u>9,164</u></b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b><u>5,767</u></b>	<b><u>(1,924)</u></b>	<b><u>2,055</u></b>	<b><u>4,862</u></b>	<b><u>4,589</u></b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,990	1,582	(0,402)	(0,086)	1,657
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b><u>6,756</u></b>	<b><u>(0,341)</u></b>	<b><u>1,653</u></b>	<b><u>4,775</u></b>	<b><u>6,246</u></b>
Distribution de dividendes	4,376	6,417	3,647	5,167	5,485
Valeur liquidative	167,419	161,640	164,022	159,599	156,344

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,19%	1,46%	1,30%	0,86%	0,95%
Autres charges / actif net moyen	0,25%	0,23%	0,22%	0,17%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,07%	2,69%	3,97%	2,31%	3,37%

### **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de "MAC EPARGNANT FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 0,6% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été portée à 0,8% l'an conformément à la décision du conseil d'administration du 30 avril 2018 et ce à partir du 1 Juin 2018.
- Une commission de surperformance si le fonds dépasse un rendement minimum exigé égal au TMM+2%. Cette commission de performance qui est de 15% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fait annuellement.

#### **Rémunération du dépositaire :**

"L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.

A compter du 25 mai 2017, le dépositaire perçoit une commission de Clearing de 1.000 dinars hors taxes par an.

#### **Rémunération des distributeurs :**

MAC-SA et QNB TUNISIA assurent la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP. La commission de distribution revenant à QNB Tunisia est supportée par le gestionnaire. QNB TUNISIA assure la distribution des titres de MAC EPARGNANT FCP depuis le 25 mai 2017.

## **MAC HORIZON 2022 FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.491.127, un actif net de D : 16.401.899 et un déficit de D : 925.611.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Paragraphe d'observation***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 80,73% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 19,27% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>13 313 341</u>	<u>13 402 442</u>
Actions et droits rattachés		12 518 873	12 536 839
Titres OPCVM		794 468	865 603
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 177 286</u>	<u>4 166 093</u>
Placements monétaires	5	1 602 218	2 698 281
Disponibilités		1 575 068	1 467 812
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>500</u>	<u>1 000</u>
<b>Autres actifs</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>16 491 127</u></u>	<u><u>17 569 535</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	76 550	230 531
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	12 678	11 494
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>89 228</u>	<u>242 025</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	16 074 603	16 770 958
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		327 296	556 552
<b>ACTIF NET</b>		<u>16 401 899</u>	<u>17 327 510</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>16 491 127</u></u>	<u><u>17 569 535</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<u>372 994</u>	<u>554 975</u>
Dividendes		372 994	554 975
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<u>27 268</u>	<u>67 692</u>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<u>114 614</u>	<u>46 979</u>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>514 876</b>	<b>669 646</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(158 640)	(72 289)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>356 236</b>	<b>597 357</b>
<b>Autres charges</b>	13	(28 940)	(28 382)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>327 296</b>	<b>568 975</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(12 423)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>327 296</b>	<b>556 552</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	12 423
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 013 027	(352 056)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		(2 130 360)	(932 461)
Frais de négociation de titres		(135 574)	(139 389)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(925 611)</b>	<b>(854 931)</b>



## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>(925 611)</b>	<b>(854 931)</b>
Résultat d'exploitation	327 296	568 975
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 013 027	(352 056)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 130 360)	(932 461)
Frais de négociation de titres	(135 574)	(139 389)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>-</b>	<b>(1 422 573)</b>
<b>Souscriptions</b>		
-Capital	-	2 165 489
-Régularisation des sommes non distribuables	-	(130 378)
-Régularisation des sommes distribuables	-	68 077
<b>Rachats</b>		
-Capital	-	(3 672 289)
-Régularisation des sommes non distribuables	-	177 359
-Régularisation des sommes distribuables	-	(80 500)
-Droit de sortie	-	49 669
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(925 611)</b>	<b>(2 277 504)</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	17 327 510	19 605 014
En fin d'exercice	16 401 899	17 327 510
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	144 639	156 937
En fin d'exercice	144 639	144 639
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>113,399</b>	<b>119,798</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>(5,34%)</b>	<b>(4,10%)</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 13.313.341 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>12 720 190</b>	<b>12 518 873</b>	<b>76,33%</b>
ADWYA	81 540	359 060	360 977	2,20%
ASSUR MAGHREBIA	3 909	216 950	227 304	1,39%
ATB	400 225	1 510 878	1 141 842	6,96%
CARTHAGE CEMENT	30 500	43 702	56 944	0,35%
DELICE HOLDING	72 000	796 883	1 068 984	6,52%
EURO CYCLES	40 000	878 517	1 027 600	6,27%
HANNIBAL LEASE	102 888	556 797	319 982	1,95%
I.C.F	5 357	362 649	374 555	2,28%
ONE TECH HOLDING	119 774	1 373 933	1 438 126	8,77%
S.A.H	500	5 463	6 140	0,04%
BH ASSURANCE	7 160	246 295	340 100	2,07%
SOTIPAPIER	12 908	58 860	59 286	0,36%
SOTUVER	179 600	1 203 934	1 254 685	7,65%
SOTUVER N/G J 01/01/21	20 293	132 658	132 919	0,81%
STAR	9 022	1 220 461	1 106 683	6,75%
TELNET HOLDING	183 500	1 555 791	1 539 931	9,39%
TLF	150 000	1 626 129	1 491 300	9,09%
UNIMED	58 822	571 230	571 515	3,48%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>791 341</b>	<b>794 468</b>	<b>4,84%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	7 500	791 341	794 468	4,84%
<b>TOTAL</b>		<b>13 511 531</b>	<b>13 313 341</b>	<b>81,17%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>80,73%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2019</u></b>	<b>14 613 659</b>	<b>(1 211 217)</b>	<b>13 402 442</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	20 288 643		20 288 643	
Titres OPCVM	8 725 021		8 725 021	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	(21 326 168)		(21 326 168)	(2 112 665)
Titres OPCVM	(8 789 624)		(8 789 624)	(17 695)
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>				
Actions cotées		1 019 561	1 019 561	
Titres OPCVM		(6 534)	(6 534)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>13 511 531</b>	<b>(198 190)</b>	<b>13 313 341</b>	<b>(2 130 360)</b>

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 1.602.218, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 602 218</b>	<b>9,77%</b>
Pension livrée ATB au 29/01/2021 à 7,13% pour 35 jours (BTA Octobre 2023)	1 600 000	1 602 218	9,77%
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 602 218</b>	<b>9,77%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>9,72%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 76.550, contre D : 230.531 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	72 877	78 413
Rémunération variable du gestionnaire	-	148 075
Rémunération du dépositaire	3 673	4 043
<b>Total</b>	<u><b>76 550</b></u>	<u><b>230 531</b></u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 12.678, contre D : 11.494 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 377	1 460
Retenue à la source	1 345	977
Rémunération du CAC	9 956	9 057
<b>Total</b>	<u><b>12 678</b></u>	<u><b>11 494</b></u>

## **Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	16 770 958
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### **Rachats effectués**

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 013 027
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 130 360)
Frais de négociation de titres	(135 574)
Résultat incorporé à la V.L	556 552

### **Capital au 31-12-2020**

Montant	16 074 603
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10



**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 372.994, contre D : 554.975 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	2020	2019
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	257 646	481 890
des titres OPCVM	115 348	73 085
<b>TOTAL</b>	<b>372 994</b>	<b>554 975</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 27.268, contre D : 67.692 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	2020	2019
Intérêts des certificats de dépôt	2 933	1 412
Intérêts des dépôts à vue	3 997	7 192
Revenus des placements des comptes à terme	20 338	59 088
<b>TOTAL</b>	<b>27 268</b>	<b>67 692</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 114.614, contre D : 46.979 au 31/12/2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 158.640, contre D : 72.289 au 31 décembre 2019, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	287 547	325 717
Rémunération variable du gestionnaire	(148 077)	(275 142)
Rémunération du dépositaire	19 170	21 714
<b>Total</b>	<u><b>158 640</b></u>	<u><b>72 289</b></u>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 28.940, contre D : 28.382 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	9 658	8 622
Redevance du CMF	16 109	18 247
Services bancaires et assimilés	2 983	1 327
Autres	190	186
<b>Total</b>	<u><b>28 940</b></u>	<u><b>28 382</b></u>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	3,560	4,630	5,150	3,508	3,192
Charges de gestion des placements	(1,097)	(0,500)	(2,524)	(3,928)	(2,777)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>2,463</u></b>	<b><u>4,130</u></b>	<b><u>2,625</u></b>	<b><u>(0,420)</u></b>	<b><u>0,415</u></b>
Autres charges	(0,200)	(0,196)	(0,214)	(0,202)	(0,149)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>2,263</u></b>	<b><u>3,934</u></b>	<b><u>2,411</u></b>	<b><u>(0,623)</u></b>	<b><u>0,266</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,086)	(0,012)	(0,006)	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>2,263</u></b>	<b><u>3,848</u></b>	<b><u>2,399</u></b>	<b><u>(0,629)</u></b>	<b><u>0,266</u></b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7,004	(2,434)	(11,605)	3,104	4,239
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(14,729)	6,447	16,012	9,608	4,420
Frais de négociation de titres	(0,937)	(0,964)	(1,044)	(0,826)	(1,047)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b><u>(8,662)</u></b>	<b><u>(9,845)</u></b>	<b><u>3,363</u></b>	<b><u>11,886</u></b>	<b><u>7,613</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(6,399)</b>	<b>5,911</b>	<b>5,774</b>	<b>11,264</b>	<b>7,879</b>
Droit de sortie	-	0,343	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b><u>(8,662)</u></b>	<b><u>(9,501)</u></b>	<b><u>3,363</u></b>	<b><u>11,886</u></b>	<b><u>7,613</u></b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,529	0,078	(0,053)	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b><u>(8,662)</u></b>	<b><u>(8,972)</u></b>	<b><u>3,441</u></b>	<b><u>11,833</u></b>	<b><u>7,613</u></b>
Valeur liquidative	113,399	119,798	124,923	119,083	107,879
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,94%	0,41%	2,07%	3,46%	2,67%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,16%	0,18%	0,18%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,94%	3,14%	1,97%	-0,55%	0,26%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.